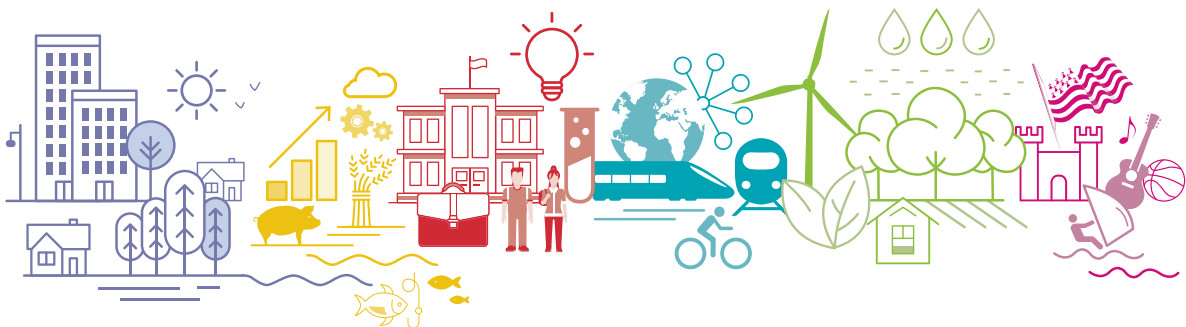


BUDGET PRIMITIF

2019

Conseil régional de Bretagne – Février 2019



Introduction générale et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Introduction générale

Quatrième de la mandature en cours, le budget prévisionnel pour 2019 confirme le volontarisme et la constance de l'action régionale. Il porte la mise en œuvre des orientations débattues par le Conseil régional lors de sa session de décembre.

Volontarisme,

Volontarisme d'une collectivité qui, dans un contexte prolongé de contrainte budgétaire et parfois de scepticisme par principe quant à l'opportunité de la dépense publique, entend maintenir un haut niveau d'ambition pour l'action collective au service de son territoire et de ses habitants. Son budget primitif pour 2019 propose ainsi un montant d'intervention de 1 550 M€ en augmentation par rapport à 2018. Il permet en particulier le déploiement d'un programme prévisionnel d'investissement de plus de 2,9 milliards d'euros entre 2016 et 2021.

Volontarisme d'une collectivité qui voit dans l'actualité et dans l'expression, certes parfois contradictoire de nos concitoyens, le contraire d'une justification au retrait des services publics ou de l'action publique en général. Elle y perçoit, à l'inverse, la confirmation d'un besoin renforcé de solidarité, dont l'action publique reste le vecteur majeur. Elle y répond en maintenant et parfois en renforçant son effort dans des politiques concourant directement à consolider le lien social comme la culture, le sport ou les langues de Bretagne.

Volontarisme d'une collectivité qui poursuit l'intégration de ses nouvelles compétences dans son plan d'actions avec le souci constant d'un service plus efficace, plus proche, mieux adapté, dans l'esprit et les principes de ceux de la « nouvelle région ».

Volontarisme d'une collectivité qui, dans le cadre de la démarche de la Breizh COP a fait le diagnostic de situations d'urgence appelant renforcement, ajustement et accélération de l'action. Au regard de ces urgences quant aux enjeux climatiques et de biodiversité, aux risques de fractures territoriale, aux menaces sur la cohésion sociale et à la crise démocratique actuelle, elle a ainsi voté 38 objectifs qu'il convient progressivement de traduire en priorités opérationnelles.

Volontarisme d'une collectivité qui, dans le cadre de la Breizh COP, entend aussi pleinement se saisir des grandes opportunités que représentent les transitions : faire de la Bretagne la région par excellence du « bien manger », développer de nouveaux modèles économiques, intégrant les enjeux du développement durable, plus performants parce que plus sobres, inventer de nouvelles proximités de nouvelles solidarités et renforcer les centralités, développer de nouvelles modalités d'action collective...

Et constance,

Constance d'une collectivité qui maintient depuis 2005 une stratégie financière exigeante, en l'adaptant régulièrement aux évolutions du contexte. Elle lui permet, à rebours du retrait général de l'investissement public, de conforter un programme prévisionnel d'investissement massif. Cette stratégie a permis au Conseil régional d'honorer sa signature sur les engagements pris, en premier lieu pour le financement de Bretagne Grande Vitesse et de la diffusion de ses effets à l'ensemble du territoire. Mais le conseil régional a aussi tenu ses engagements sur d'autres grands projets de développement comme le port de Brest, les financements du Contrat de plan pour la RN 164, le soutien aux politiques territoriales, la réalisation du plan Bretagne Très Haut Débit (BTHD), les investissements sur ses propres compétences socles comme les lycées.

Constance d'une collectivité qui entend tenir l'ensemble des engagements pris auprès des bretonnes et des bretons dans le cadre du mandat, mais également tous ceux qui résultent des contrats et des partenariats qui la lient avec les territoires et leurs acteurs. C'est ainsi qu'elle poursuit la mise en œuvre des six grandes ambitions qui structurent son projet de mandat et qu'elle honore sa signature dans un contexte où la confiance en la parole donnée est parfois fragilisée.

Constance d'une collectivité qui entend renforcer la performance de son action en l'inscrivant, dans la durée, dans la mise en œuvre de principes forts qui sont : la

proximité, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins ; la prise en compte de la réalité vécue des citoyens et usagers dans la construction des dispositifs et des actions ; le partenariat, consistant à rechercher toujours les meilleures complémentarités et synergies avec les acteurs des territoires ; la territorialisation et la différenciation pour chercher à adapter au plus près les solutions et dispositifs aux spécificités des territoires ; la solidarité, enfin, qui se traduit en particulier par les efforts de péréquation territoriale.

Constance d'une collectivité qui, pour maintenir le cap des grandes orientations stratégiques essentielles au développement de la région, sait adapter ses priorités et ses modalités d'actions aux évolutions de la réalité, du contexte, de son environnement et de la demande sociale et territoriale.

Constance, enfin, d'une collectivité qui inscrit son action aussi bien dans la préparation de l'avenir, avec des horizons parfois éloignés, que dans l'action quotidienne et immédiate pour répondre aux urgences du moment, ici et maintenant. La « nouvelle région » allie ainsi les responsabilités d'un acteur stratège, à celles d'un acteur responsable de la mise en œuvre au quotidien de services publics attendus par nos concitoyens. On le rappelle, cette responsabilité est celle de répondre aux attentes des 150 000 lycéens, usagers des lycées de leurs internats et des cantines scolaires, des 170 000 voyageurs chaque jour, dont 110 000 scolaires, usagers des transports régionaux, des milliers de stagiaires de la formation professionnelle, des 20 000 apprentis, des 2 à 3000 entreprises accompagnées.

Ce volontarisme et cette constance s'inscrivent dans un contexte forcément particulier parce que très mouvant.

Le Conseil régional agit dans un contexte en permanentes évolutions, liées pour une part au contexte international et à la conjoncture économique, mais pour une autre part aux réformes impulsées par l'Etat et dont les impacts sur les compétences et les finances des collectivités sont considérables.

→ **Un contexte macro-économique incertain.**

Sur le premier point, force est de constater, pour 2019, que les incertitudes sur la croissance sont fortes. Après plusieurs années d'une forte dynamique mondiale, en partie tirée par l'économie américaine, les inquiétudes sont plus lourdes qu'elles ne l'ont été depuis longtemps et ne permettent aucune projection solide à quelques mois. Risque ou réalité de guerre commerciale, nouvelle menace de risques systémiques liées à la reconstitution d'une bulle financière, constat d'un système du capitalisme financier qui n'a pas voulu tirer tous les enseignements des précédentes catastrophes, fin programmée des politiques monétaires accommodantes... et conséquences du Brexit.

Ainsi, après une année 2017 de forte reprise nationale de la croissance, 2018 aura été celle du retour des doutes et d'un début de déception. Doutes désormais aggravés par les conséquences économiques des événements sociaux internes, dont les impacts sur l'économie nationale sont encore mal mesurés mais à l'évidence importants. Les différents baromètres de conjoncture et de prévision de court terme témoignent de ce retournement tout à fait regrettable de la confiance. Ces incertitudes justifient plus que jamais des prévisions budgétaires d'évolutions de recettes très prudentes.

Il n'en reste pas moins vrai que, si l'amélioration n'est ni aussi forte ni aussi générale que nous le souhaiterions, elle est réelle en Bretagne pour certains secteurs de notre économie et permet notamment de maintenir un ratio de chômage plus favorable que celui de la moyenne nationale.

Mais loin de justifier le retrait des politiques publiques d'accompagnement, cette situation de reprise, fut-elle mitigée, crée au contraire des tensions et des risques d'une autre nature. La principale de ces tensions est celle qui porte sur le recrutement dans les entreprises et la mobilisation des compétences. Elle rend ainsi parfois dramatique le hiatus, depuis longtemps connu et reconnu, entre une demande d'emploi de masse et des besoins de compétences non comblés. Les métiers en difficulté de recrutement sont ainsi de plus en plus nombreux, représentant un frein majeur au développement économique et il faut le dire, parfois un scandale social.

La responsabilité de la Région, du fait de ses compétences en matière d'aide aux entreprises et de formation professionnelle et d'orientation n'en est que plus forte encore. Elle demande à être conduite dans une articulation toujours renforcée avec les branches professionnelles et les acteurs économiques.

Plus largement, l'enjeu permanent est de se donner les moyens de saisir les opportunités ouvertes par la dynamique économique, quelles qu'elles soient. Mais on souligne toujours l'exigence de l'accompagnement sur le terrain de tous ceux qui pourraient être fragilisés par la reprise ou se retrouver en marge du mouvement de relance. De fait, tous les territoires, tous les secteurs et toutes les personnes ne sont pas également armés, organisés ou encouragés pour « monter dans le train ». L'actualité le souligne avec force.

La conjoncture économique nous invite à :

- Accélérer nos efforts pour améliorer l'orientation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés vers l'emploi et leur offrir des logiques de parcours adaptés et individualisés ;
- Renforcer l'effort de formation pour s'adapter et anticiper les compétences de demain ;
- Accompagner les entreprises, plus que jamais, dans la modernisation de leurs outils de production, dans leurs innovations créatrices, dans leur reconquête des marchés internationaux ;

- Accompagner la vitalité des PME et TPE dans les territoires, qui participent, avec l'activité commerciale notamment, à la « reconquête » des centres-villes ;
- Agir avec détermination pour la préservation de la cohésion sociale en accompagnant et en soutenant tous ceux, personnes physiques comme acteurs économiques qui pourraient aussi rester au bord de la route et ne pas pouvoir saisir les opportunités qui s'ouvrent ; réduire ainsi les risques de précarisation que pourraient induire les transitions en cours.

→ **Un cadre institutionnel non encore stabilisé.**

L'autre facteur de mutations de l'action régionale est celui des évolutions des responsabilités et des compétences. Or si nous sortons d'une période marquée par les prises de compétences liées à la loi NOTRe qui a vu notre collectivité faire avec succès l'apprentissage accéléré de la gestion d'un service public de masse, la stabilité n'est pas encore à l'ordre du jour. 2019 sera l'année d'un mouvement contradictoire dans le champ des formations, avec la perte de responsabilité sur l'apprentissage, et en même temps l'élargissement de son périmètre d'intervention, du fait de sa compétence en matière d'information sur les métiers et de mise en œuvre du pacte d'investissement dans les compétences.

Comme nous le disions déjà en 2018, l'heure de la stabilisation n'a pas encore sonné. L'absorption des nouvelles compétences, le travail fait pour garantir la continuité du service dans un premier temps, pour assurer son amélioration dans un second temps, reste une priorité régionale à poursuivre dans le cadre de la mise en place de ce qu'on a appelé la « nouvelle région ». Il s'agit de conforter à la fois ses responsabilités stratégiques et de mieux assurer ses compétences de production de services publics. Une « nouvelle région » qui se doit d'être plus proche, plus partenariale, plus compréhensible et plus efficace dans son action.

C'est à ce titre que les efforts de transformation interne de notre collectivité, incluant l'immense chantier de la numérisation seront poursuivis. Ils seront mis en œuvre en lien étroit avec l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés. La modernisation de l'action publique passe en effet par le service « sans couture » c'est-à-dire un service rendu au citoyen sans que celui-ci n'ait à subir les « ruptures de charges » liées à l'émiettement des compétences. L'enjeu de l'action collective est aussi de s'adapter à l'émergence de nouveaux acteurs, notamment privés, qui offrent aujourd'hui des services qui, pour être marqués par l'inégalité inhérente aux lois du marché, n'en imposent pas moins de nouveaux standards qui représentent autant de défis pour les services publics.

La réussite de la nouvelle région participe pleinement aux objectifs Breizh COP de progrès démocratique.

→ **Une Région qui verra en 2019 et 2020 un profond repositionnement de sa responsabilité dans le domaine des compétences et de l'emploi.**

Avec la mise en œuvre des lois de réforme de la formation professionnelle, dite loi Pénicaud, ainsi qu'avec le lancement opérationnel du grand plan d'investissement pour les compétences, avec son volet régionalisé de 216 millions d'euros pour les quatre années à venir, on assiste en réalité à une nouvelle et assez profonde révision du positionnement régional.

Mais il ne se traduira pas, finalement, par une mise en retrait de la compétence régionale sur les enjeux de compétences. Il s'agit plus réellement d'un repositionnement de la Région comme acteur pivot d'un quadripartisme vivant, qui demeure la condition du succès. De fait, quels que soient les équilibres d'intervention entre acteurs, aucun ne peut agir en exclusivité. L'interdépendance et les complémentarités, dans un contexte de renforcement du rôle des branches au plan national, exigent toujours plus de coordination. Or cette coordination a besoin d'un fort ancrage local.

Fort de son contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui fixe des orientations partagées, indépendamment de la répartition des compétences et des rôles, la Bretagne a des atouts pour continuer d'avancer sur la voie d'un partenariat fécond. Les discussions conduites avec les branches, au plan local, en vue de la signature de contrats d'objectifs, en confirment le besoin.

La Région va perdre dans le courant de 2019 et à l'horizon du 1er janvier 2020, un champ de responsabilité important et historique en matière d'apprentissage, au profit d'une autre logique voulue par le gouvernement, plus libérale et plus centralisée tout à la fois. Le Conseil régional a eu l'occasion de dire ses réserves et ses craintes sur les conséquences possibles d'une telle réforme.

Elle regrette aussi que le retrait de l'apprentissage du périmètre de la carte des formations initiales professionnelles apparaisse comme un recul de la cohérence d'action qui était un acquis important des dernières années. Là aussi, la Région a exprimé ses réserves et le risque, ce faisant, de renforcer des relations inutilement concurrentielles, voire conflictuelles, entre apprentissage et éducation nationale.

Mais en parallèle, la Région se voit confortée dans une responsabilité centrale en matière d'information sur les métiers et d'orientation, en lien direct avec sa responsabilité sur le service public de l'orientation et l'information jeunesse. Cette reconnaissance est essentielle, au moment même où se pose ce paradoxe français de la coexistence entre un chômage de masse et des offres d'emploi non pourvues. Reste à en connaître les modalités de mise en œuvre et précisément quels seront les moyens donnés à la Région pour en assumer la responsabilité.

Ce défi de l'orientation est plus que jamais la clé des blocages actuels et la reconnaissance d'un rôle pivot de la Région en ce domaine est de grande importance. En articulation avec le renforcement des compétences régionales dans l'aide aux entreprises, on voit ainsi se consolider une responsabilité majeure dans le lien entre l'entreprise et les formations, pour l'élévation globale des compétences régionales.

Le renforcement du positionnement régional et la mise en œuvre du pacte régional d'investissement pour les compétences (PRIC) qui permettra dès 2019 et sur une période de quatre années, la mise en place et le financement à hauteur de plus de 216 millions d'euros d'actions innovantes en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, ceux dont on sait que la période de relance de l'économie pourrait encore les fragiliser et ceux pour lesquels les dispositifs actuels ont montré leurs limites.

Le souhait d'une relation avec l'Etat renouvelée dans la confiance.

En plus du partenariat renforcé avec les autres acteurs territoriaux, l'efficacité de l'action publique demande aussi que soit améliorée et parfois repensée la complémentarité des interventions de l'Etat et de la Région. Or, au-delà des liens de confiance entretenus avec les services de l'Etat en région, le Conseil régional, comme l'ensemble des autres niveaux de collectivités s'est trop fréquemment, ces derniers mois, trouvé confronté à des discours et des attitudes ambivalentes au plan national. Le lien de confiance s'en est trouvé distendu alors même que la synergie des actions est de plus en plus nécessaire.

Ainsi, les perspectives ouvertes pour plus de dialogue, pour des expérimentations et de l'audace, notamment par le Président de la République lors de son discours de Quimper ont été entendues avec grands espoirs en Bretagne.

Dans un esprit positif, la Bretagne reste volontariste pour œuvrer avec l'Etat au renouvellement de l'action publique à l'échelle régionale. Elle a porté pour cela des propositions, à la fois ambitieuses et pragmatiques, en s'appuyant sur les acquis du pacte d'avenir de 2013 et sur les propositions faites par le groupe de travail sur la différenciation. Elle a veillé à n'y faire que des propositions concrètes, faciles à mettre en place, hors évolutions constitutionnelles ou législatives et peu coûteuses.

La Bretagne est ainsi convaincue de la pertinence des pistes ouvertes. Il s'agit en particulier des propositions faites, avec l'accord de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et des EPCI de Bretagne, dès 2018, pour une déconcentration forte en matière de logement et d'aides à l'investissement. Il s'agit des propositions, remontant au CIMER de 2018, pour un renforcement de la place de l'échelle régionale dans les travaux stratégiques en matière maritime. Il s'agit encore des propositions faites de convergence des contractualisations territoriales entre dispositifs de l'Etat et ceux des collectivités locales...

Ce possible contrat passé avec l'Etat, doit aussi formaliser les engagements pris par le gouvernement de proposer à notre territoire un plan d'actions en faveur de l'accessibilité de toute la Bretagne, comme suite et en partie comme compensation de l'abandon du projet de Notre Dame des Landes.

2019 doit être l'année de l'aboutissement de ces travaux et de mise en œuvre de ces engagements contractuels entre l'Etat et le territoire régional.

Une Région qui s'engage dans la Breizh COP et affirme sa capacité d'investissement

Après 18 mois de débats, de réflexions partagées sur les grands enjeux de l'avenir et les défis à relever pour la Bretagne. Après la session exceptionnelle d'avril 2018 et au terme d'un nouveau cycle d'échanges avec les territoires, le Conseil régional a validé en décembre dernier les 38 objectifs portés dans le cadre de la Breizh COP pour bâtir une Bretagne solidaire, durable, démocratique.

Le diagnostic formalisé dans ce cadre invite à répondre à une triple urgence : celle du dérèglement climatique et de l'érosion dramatique de la biodiversité, celle des fractures territoriales qui ne s'estompent pas, celle de l'action publique qui est trop souvent perçue comme impuissante à répondre aux défis de demain et aux attentes de nos concitoyen.ne.s de plus de justice et de solidarité.

Ces réflexions ont permis de converger sur l'idée qu'une simple continuation de nos manières de conduire l'action publique, quelles que soit leurs qualités, ne suffirait pas à répondre à la hauteur des défis. Cette convergence de vue a ainsi conduit à retenir le principe d'une nécessaire rupture tant dans les méthodes d'intervention que parfois dans des modèles de développement ancrés dans l'histoire et dans nos habitudes. Mais la réflexion a aussi conduit à souligner l'importance de la méthode dans la mise en œuvre de cette rupture si on veut qu'elle soit acceptée et réelle. C'est à ce titre que les principes de solidarité, de prise en compte des différences ont été mis en valeur pour assurer la justice de l'action.

Ces débats ont souligné que le succès de la démarche ne pourra venir que d'une action conjointe de tous les acteurs, publics et privés, mais aussi d'un engagement collectif de l'ensemble de nos concitoyen.ne-s. En d'autres termes, c'est par un fonctionnement renouvelé de notre démocratie locale que trouverons des solutions à la hauteur des enjeux. Depuis, les manifestations des gilets jaunes sont venues confirmer ce diagnostic et ces orientations.

Leur mise en œuvre passera en priorité par la recherche de l'engagement collectif. Dès le début de l'année seront lancés des appels à toutes les communautés d'acteurs : économiques, associatifs, institutionnels, citoyens... pour que

chacun dise ce qu'il est en mesure de faire pour contribuer à la cause commune. Ces engagements devront susciter une émulation collective et un effet d'entraînement pour montrer une Bretagne en mouvement et active. Ils permettront aussi de mesurer les besoins d'accompagnement, de solidarité et de d'encouragements. Ils permettront aussi de déterminer la nécessité de règles nouvelles, de nature à conforter l'action des plus allants.

Or si le Conseil régional veut pouvoir engager la plus large mobilisation de toute la Bretagne, il doit s'en donner les moyens. Il s'agira pour lui de montrer l'exemple. Comment pourrait-il en effet demander aux autres de se mobiliser si lui-même ne s'engage pas pleinement avec les moyens et leviers qui sont les siens ?

Ceci impliquera une capacité à réinterroger l'ensemble de ses propres politiques au regard des priorités issues de la Breizh COP. Le Conseil régional devra poursuivre et accélérer quand ce sera possible ses propres mutations vers la « nouvelle région », plus proche, plus réactive et plus à l'écoute de ses partenaires comme des usagers. Il devra poursuivre et accélérer quand ce sera possible ses démarches pour réduire son empreinte énergétique sur l'ensemble de son patrimoine à commencer par les lycées. Il devra enfin accélérer la dynamique déjà engagée pour un achat public exemplaire autour notamment des démarches d'animation de filières Breizh Alim et Breizh Bâti.

Au-delà de ces efforts sur sa gestion et son fonctionnement interne, il aura à revoir la priorisation de ses politiques d'intervention afin de les rendre plus efficaces au regard des objectifs retenus dans la Breizh COP. De fait, dans un contexte de contrainte budgétaire forte et qui ne se détendra pas dans les années qui viennent, la mobilisation de moyens sur des priorités nouvelles ne pourra se faire que par redéploiement.

Enfin, la Région, dans son rôle de mobilisation des acteurs et des territoires, aura une responsabilité particulièrement forte pour rendre justes les transitions dont on sait qu'elles pourraient aggraver bien des fractures entre ceux qui y sont préparés et y voient leur avantage et ceux qui, au contraire, ne les perçoivent que comme une menace supplémentaire de relégation et d'exclusion. Des mécanismes de solidarité devront être inventés, construits et mis en œuvre. Les contractualisations futures proposées par le Conseil régional, permettant plus de territorialisation, plus de différenciation et plus de péréquation, en seront des outils importants, mais ils ne seront pas les seuls.

La constance de notre stratégie financière, qui rend possible la mise en œuvre d'un programme prévisionnel d'investissements entre 2016 et 2021 à hauteur de 2 900 millions d'euros est une garantie de notre capacité à faire et à répondre aux défis, quelle que soit la contrainte extérieure. De fait, malgré l'aggravation de cette dernière, l'effort régional a permis, non seulement de maintenir l'ambition d'investissement, mais plus encore de l'accroître de près de 300 millions d'euros sur les cinq années de référence afin de tenir compte des besoins et de s'adapter aux enjeux qui sont devant nous. Cet investissement complémentaire, en grande partie lié à nos ambitions en termes de mobilité, mais également d'accompagnement de la transformation des modèles agricoles et agroalimentaires entre pleinement dans les orientations de la Breizh COP. Il sera sensible dès 2019.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet régional et de ses six ambitions :

- Stimuler la création de richesse en intégrant les enjeux du développement durable, conforter notre appareil productif et développer l'initiative entrepreneuriale au service d'un emploi durable.
- Poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne.
- Réussir la transition énergétique et environnementale pour en faire un réel levier de développement d'activité, de réponse aux défis climatiques et de large mobilisation sociale pour une ambition partagée.
- Promouvoir l'équilibre des territoires, leur assemblage, leur capacité à mettre en œuvre leur vocation et leurs spécificités.
- Poursuivre le désenclavement de la région et permettre une Bretagne connectée et de toutes les mobilités, accélérée par la transition numérique.
- Favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle.

Afin de poursuivre les transformations de notre collectivité,

Afin d'assurer la montée en puissance des nouvelles responsabilités régionales,


Et afin d'engager opérationnellement la mise en œuvre des objectifs de la Breizh COP,

Dans le cadre de notre constante stratégie financière de priorisation de l'intervention régionale,

Le budget primitif pour 2019 mobilisera en dépenses et en recettes 1 550 millions d'euros, dont 567,65 millions dans sa section d'investissement.

Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions.

Le Président,



Loïc Chesnais-Girard

\\ Le budget en chiffres



1,550
Milliards d'euros
Le montant du budget primitif 2019



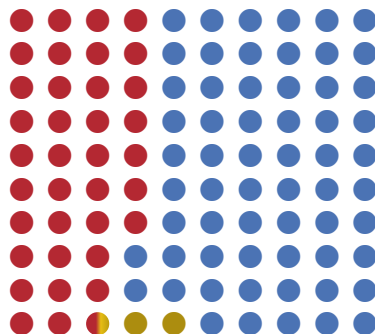
0,8%
L'évolution du budget entre 2018 et 2019



216 Millions d'euros
Le montant du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019- 2022

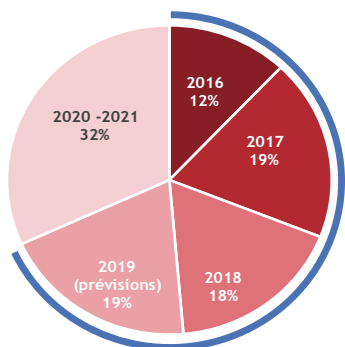


36,4%
La part consacrée aux investissements



61,2%
La part consacrée aux interventions en fonctionnement

2,4% les frais de structure



68%
La part du programme pluriannuel d'investissement 2016-2021 de 2,9 Milliards réalisée à fin 2019



3936
Les effectifs de la Région au 1^{er} janvier 2019

176
Millions d'euros
Le montant des rémunérations et indemnités



1%
L'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2018



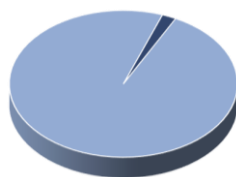
1,2% le plafond d'évolution fixé par l'Etat



1,107
Milliards d'euros
La dette de la Région au 1^{er} janvier 2019

65 Millions d'euros
Le montant de l'annuité de dette pour 2019

33,6 Millions d'euros
Le montant des charges indirectes de la collectivité (informatique, logistique...)



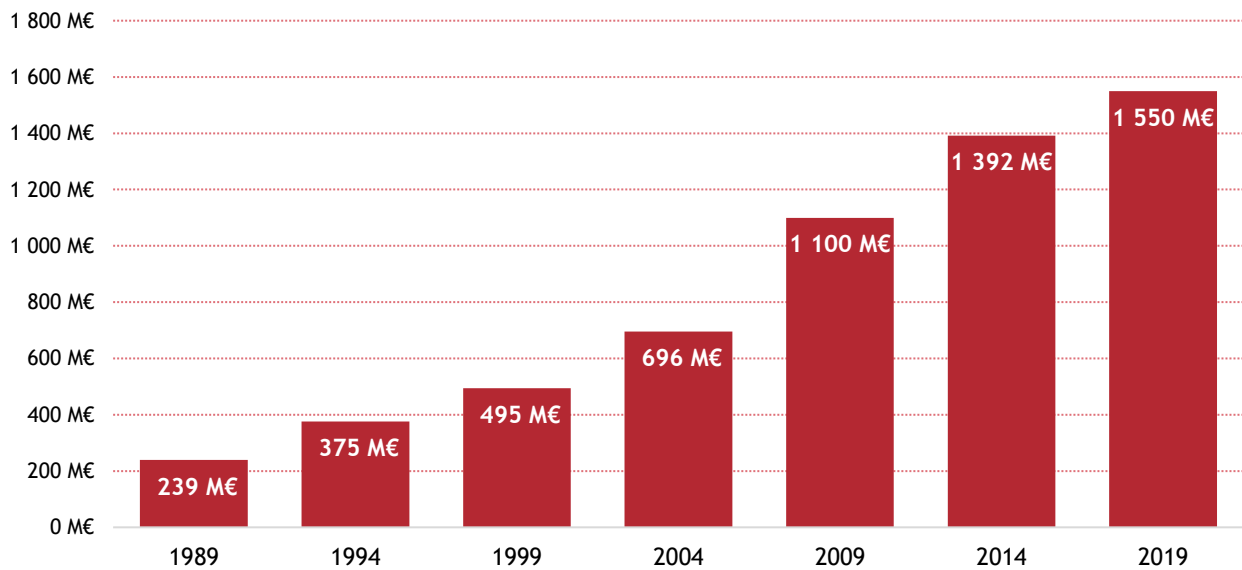
2,4% Le montant des frais de structure (indemnités des élus, masse salariale et charges indirectes non ventilables par mission)



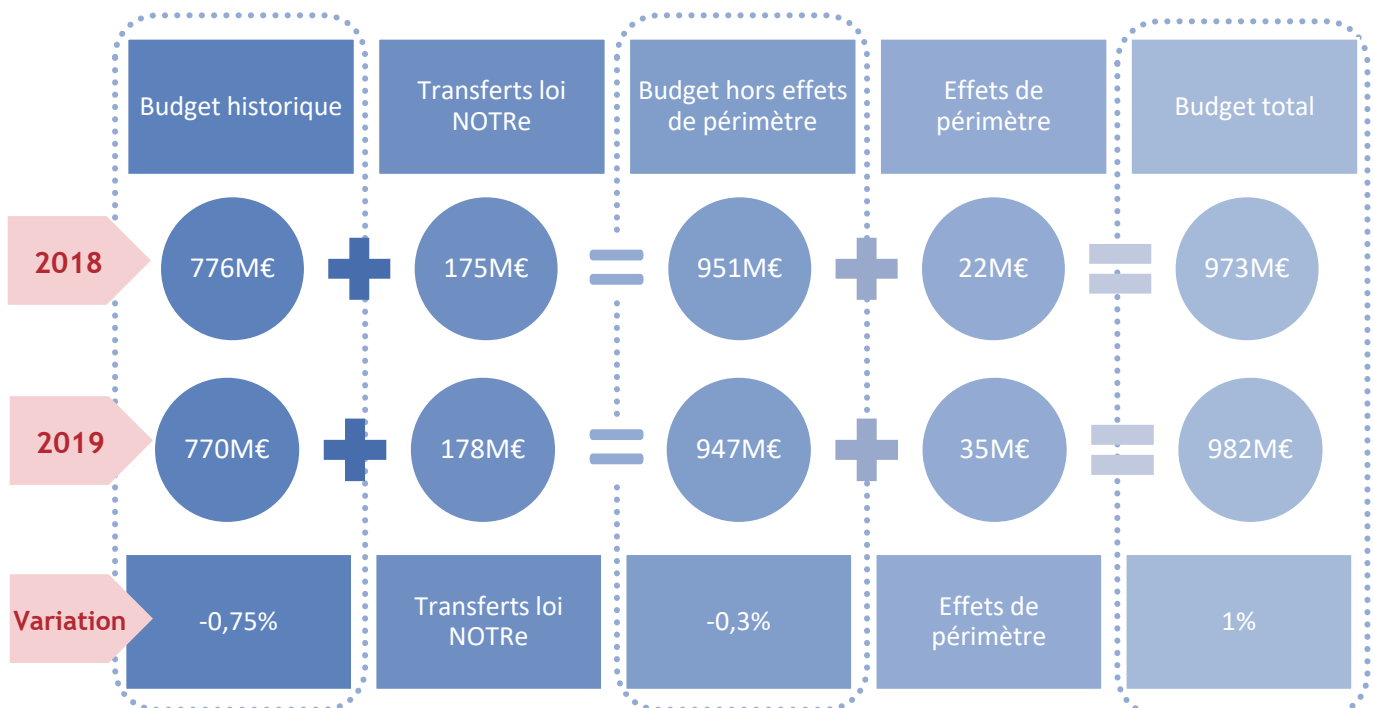
473 euros
Le montant du budget par habitant

Au 11^{ème} rang des Régions de Métropole en 2018

\\ L'évolution du budget



\\ L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2019



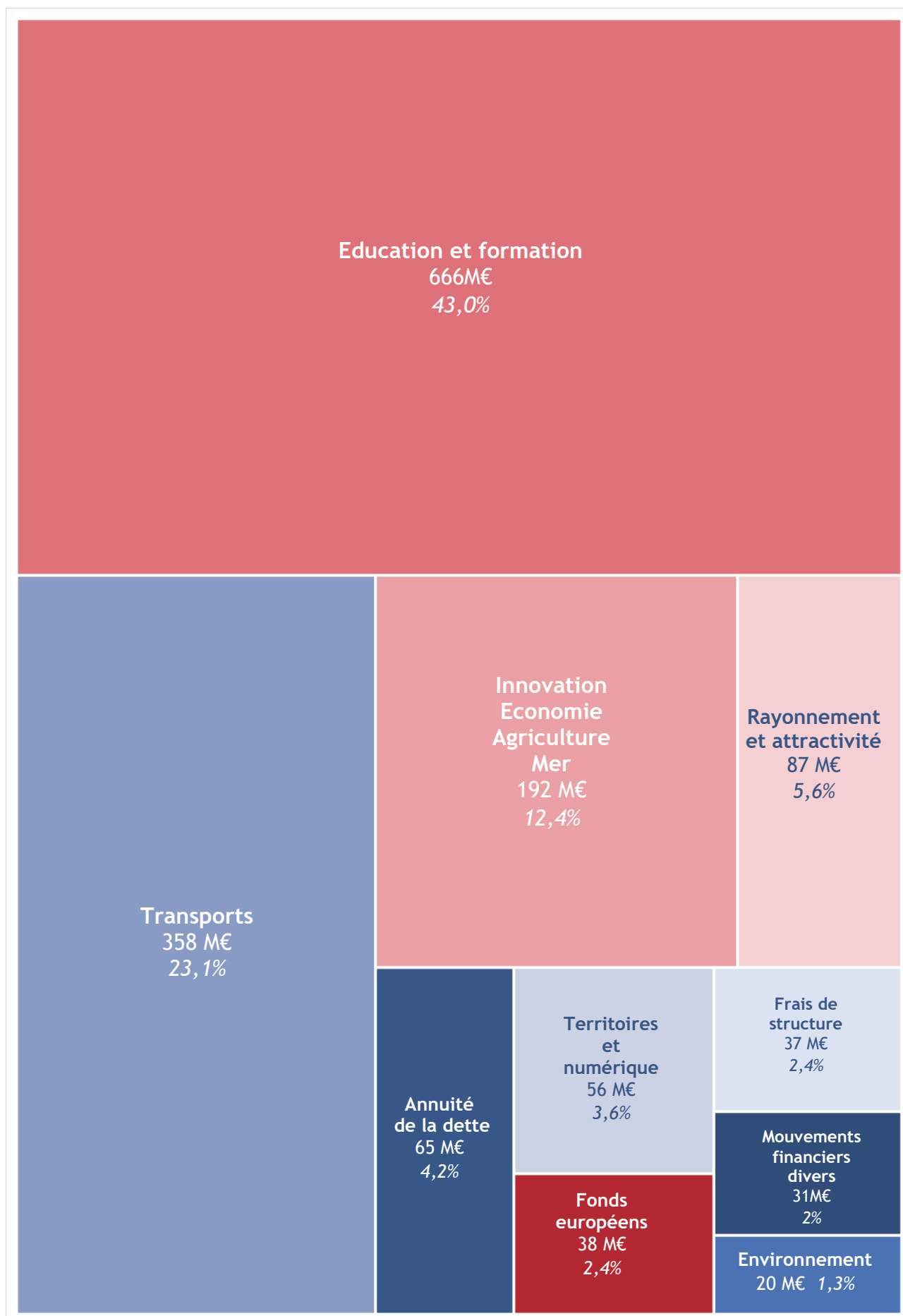
Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) - premiers paiements de 2019 et solde de 2018



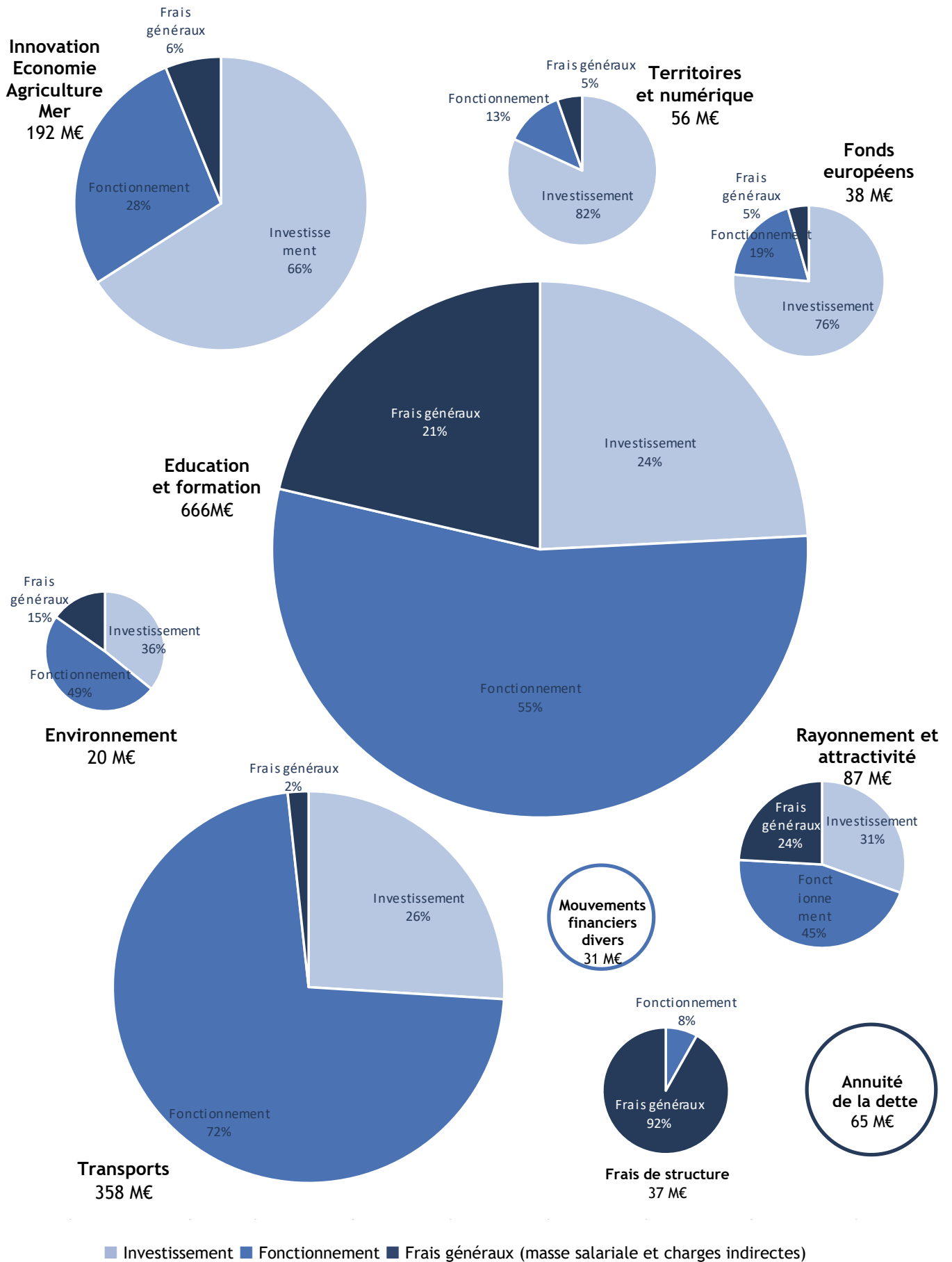
Dépenses compensées par des recettes équivalentes (convention de gestion DRAC, projets européens interreg...)

Effets de périmètre

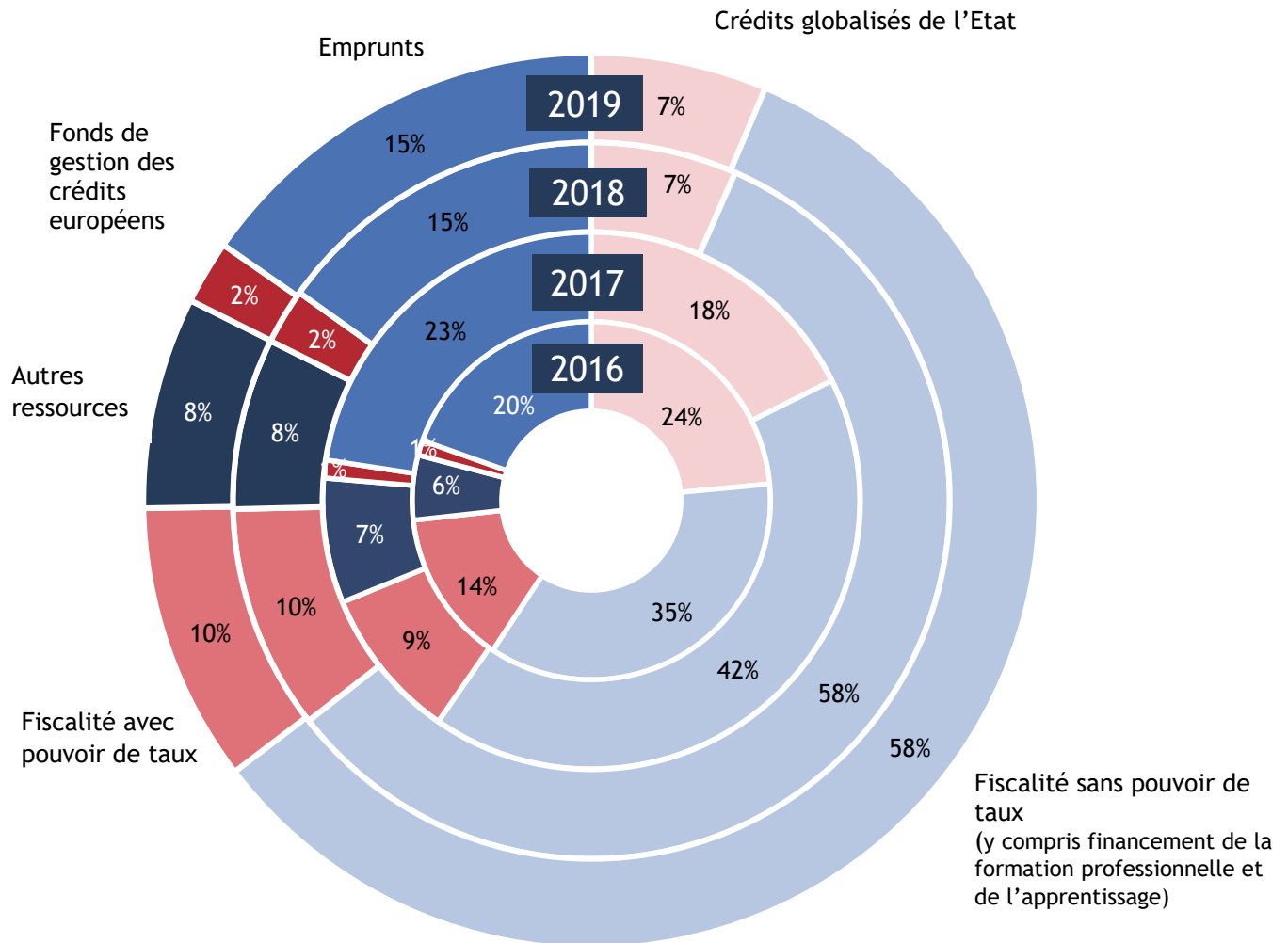
\\ La répartition du budget par mission



\\ La répartition du budget par mission



\\ La répartition des recettes



> Après plusieurs années d'évolution, la structure des recettes se stabilise en 2019.

> La fiscalité sans pouvoir de taux représente 58% des recettes du fait de l'attribution à compter de 2018 d'une fraction de TVA aux régions en compensation de la perte de la dotation globale de fonctionnement.

> La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 10% des recettes régionales.

> La part des crédits globalisés de l'Etat ne représente plus que 7% des recettes en 2019 contre 18% en 2017 et 24% en 2016.

\\ Recettes

Du point de vue des ressources, le budget 2019 s'inscrit dans la continuité du budget 2018, avec l'intégration des recettes de TVA pour la deuxième année consécutive. Le budget 2019 traduit également la dernière année de plein exercice par la Région de la compétence apprentissage et des ressources associées.

Les recettes d'origine fiscale constituent ainsi une part prépondérante dans le budget régional (70%). Cependant, la dynamique potentielle de ces ressources ne doit pas occulter le fait que seules la taxe sur les cartes grises, la taxe sur les permis de conduire et la part Grenelle de TICPE sont modulables par l'assemblée régionale, soit 10% du projet de budget présenté. La capacité d'agir sur les autres recettes fiscales est nulle.

Le budget 2019 est également marqué par la mise en place, à la suite du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, d'un pacte régional d'investissement dans les compétences, qui s'est traduit dès 2018 par la signature d'un contrat d'amorçage visant à maintenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. Compte tenu des rythmes prévisionnels de décaissements et d'encaissements des flux financiers, il avait été proposé d'inscrire en crédits de paiement au budget primitif 2018 50% des 22M€ annoncés, en dépenses et en recettes. Il est proposé d'inscrire au BP 2019 le solde de ce montant, soit 11M€.

La Région s'est engagée, à travers le pacte régional 2019-2022 adopté en décembre 2018, à un effort supplémentaire sur les dépenses de formation à destination de publics spécifiques. Cet effort bénéficie d'un soutien de l'Etat, inscrit pour 2019 à hauteur de 25,5M€.

Enfin, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 237,6 M€, permettant le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2019-2023.

→ La fiscalité sans pouvoir de taux (774 M€ soit 50% du BP 2019)

o Une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée remplace la DGF

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est donc dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€.

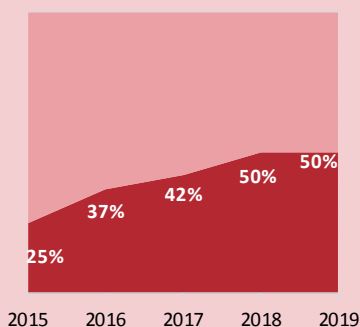
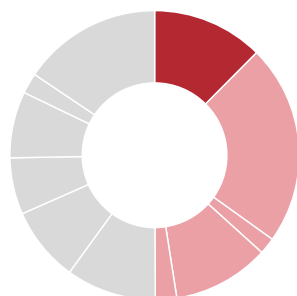
La loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 confirme cette ressource, tout en précisant que son montant de référence est la DGF

2017 seule, hors fonds de soutien de l'Etat attribué en 2017 pour l'action économique, contrairement à ce que prévoyait la loi de finances pour 2017 (27,9M€ de perte pour la Bretagne).

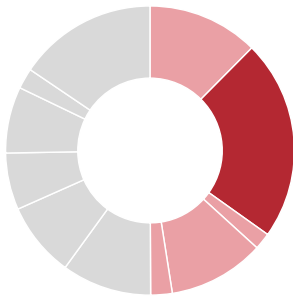
Il est proposé d'inscrire au BP 2019 une recette en hausse de 2% par rapport au produit attendu en 2018 sur la base d'une hypothèse d'évolution de 2% du produit net de TVA perçu par l'Etat en 2019. 193 M€ sont proposés à ce titre, représentant 13% des ressources inscrites pour 2019.



Evolution du poids de la fiscalité sans pouvoir de taux dans les recettes régionales



o La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)



La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les régions bénéficient depuis 2017 de 50 % du produit de CVAE collectée sur leur territoire.

La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises et travailleurs indépendants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. La cotisation est déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite.

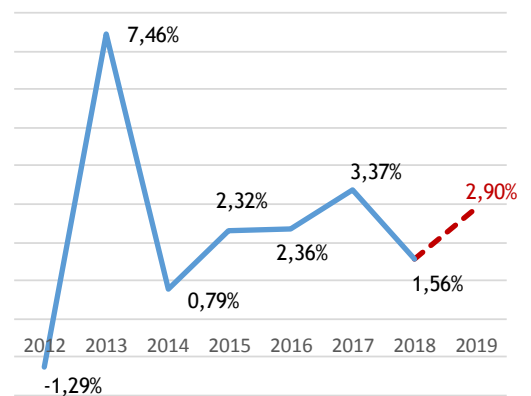
La valeur ajoutée est territorialisée : elle est imposée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux ou emploie des salariés depuis plus de trois mois. Si les locaux ou les salariés sont situés dans plusieurs communes, la valeur ajoutée est répartie entre les communes concernées, au prorata des effectifs employés.

Dans l'attente de la notification par les services de l'Etat du montant de CVAE versé par les entreprises en 2018 et reversé aux régions en 2019, il est proposé d'inscrire à ce titre 345M€ de recettes, soit une hypothèse d'évolution de 2,9% par rapport aux données définitives de 2018. Ce chiffre est à considérer avec prudence, compte-tenu du caractère volatil de cette ressource, jusqu'aux notifications définitives qui permettront d'établir l'analyse pour 2019.

Le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE prend en compte les recettes attribuées aux régions en substitution de la taxe professionnelle, supprimée en 2010. Il s'agit de la CVAE, mais également des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER), de la dotation de compensation ainsi que du fonds de garantie des ressources instaurés suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR). L'objectif est de faire converger la croissance de ce panier de ressources pour l'ensemble des régions afin de pallier les fortes disparités territoriales. Ainsi chaque année est opéré un prélèvement de la croissance de ces ressources supérieures à la moyenne nationale, redistribué aux régions pour lesquelles la dynamique est inférieure à la moyenne.

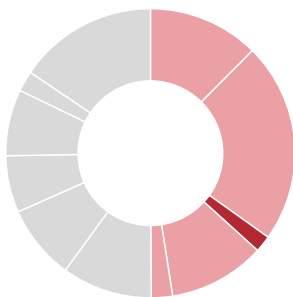
La Région Bretagne en a bénéficié depuis 2013, sauf en 2015, pour des montants allant de 0,8 à 2,8M€. En 2019, la Région devrait à nouveau en être bénéficiaire, pour un montant estimé à 2,1 M€.

taux d'évolution de la CVAE attribuée à la Région Bretagne depuis 2012



o Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)

Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :



l'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. 7,6 M€ sont attendus à ce titre en 2019, en stabilité par rapport à 2018.

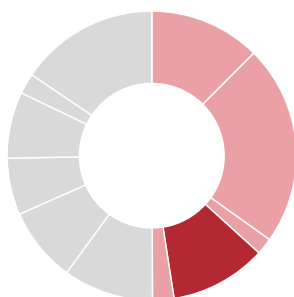
Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER sont revalorisés de l'inflation prévisionnelle.

l'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre. Sont taxées les lignes en service des répartiteurs principaux selon des tarifs définis par la loi. Le montant prévisionnel inscrit pour 2019 est de 21,4 M€, en stabilité par rapport au montant perçu en 2018.

Cette imposition est basée uniquement sur le réseau cuivre et ignore le développement de la fibre optique, entraînant une diminution du rendement. Un produit minimum de 400M€ est donc garanti par l'article 112 de la loi de Finances pour 2011 pour l'ensemble des régions. Au regard des perspectives de baisse de l'assiette du réseau de téléphonie classique, à la faveur du développement des services de téléphonie inclus dans les offres Internet, la loi de Finances rectificative pour 2013 a modifié les modalités de répartition de l'IFER télécom. La répartition du produit national entre les régions se fait désormais en proportion du produit perçu en 2013.

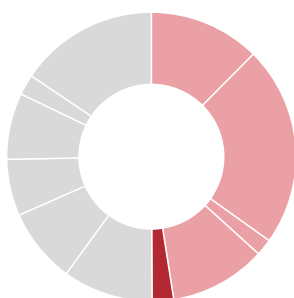
o TICPE transférée

Le produit de TICPE transférée évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Au total, le droit à compensation attendu en 2019 sous forme de TICPE s'élève à 167,3 M€.



Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »). Le montant de la compensation étant garanti, l'État verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

Par ailleurs la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE.



Depuis 2007, les régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Compte-tenu de l'évolution constatée de la consommation de carburant sur le territoire national depuis plusieurs mois, il est proposé d'inscrire cette recette en stabilité, soit 37,2M€.

→ La fiscalité avec pouvoir de taux (156,2 M€ soit 10% du BP 2019)

o Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 200 000 €

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.



L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2019 lors de sa session d'octobre 2018. Compte-tenu de la dynamique observée de la consommation de carburant depuis quelques mois il est proposé d'inscrire une recette en stabilité par rapport au BP 2018, soit 36,2M€.

o Taxe sur les cartes grises : 120 000 000 €

La taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des régions avec la taxe sur les permis de conduire. Son dynamisme est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. Il est proposé de reconduire en 2019 le tarif de 2018, soit 51€/CV.

Il est par ailleurs proposé de reconduire l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres », c'est à dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen d'énergies dite « propres » visées par

l'article 1599 novodécies A du code général des impôts (électricité, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superethanol E85).

Au regard des encaissements observés en 2018, il est proposé d'inscrire une recette en stabilité à hauteur de 120 M€. Parallèlement, la Région maintient son choix d'établir à 0€ la taxe sur le permis de conduire.

→ **Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (129,7 M€ soit 8 % du BP 2019)**

La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mise en place progressivement entre 2014 et 2016, a substitué aux dotations attribuées auparavant un financement exclusivement par fiscalité transférée. Ce panier de ressources affiche une légère dynamique, qu'il est proposé d'intégrer au budget 2019.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément l'organisation et le financement de l'apprentissage, qui sort du champ de compétence régional, à quelques actions près. La Région perçoit donc les ressources dédiées à l'apprentissage depuis 2014 pour la dernière année en 2019.



Il s'agit, en premier lieu, de la « ressource régionale pour l'apprentissage », attribuée aux régions depuis 2015 et abusivement dénommée ainsi puisque finançant aussi historiquement les actions en matière de formation professionnelle à hauteur de 16,3 M€. Cette ressource est composée :

- d'une part fixe et garantie, qui s'élève à 68 484 000 € pour la Bretagne, financée
 - o par de la taxe d'apprentissage (51 % de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national et répartie entre les régions) ; cela représente un montant estimé à 61,6 M€ pour la Région Bretagne
 - o et par un complément sous forme de TICPE « taxe d'apprentissage », estimé à 6,8 M€ pour 2019
- d'une part variable qui est fonction de la dynamique du produit de la taxe d'apprentissage, ce produit étant réparti entre les régions selon des critères qui font notamment référence au nombre d'apprentis inscrits en CFA (cette part est désignée comme « péréquation ») ; 9,69 M€ sont inscrits à ce titre pour 2019, correspondant à une hypothèse d'évolution du produit de la taxe d'apprentissage de 1,7%.

Enfin, les aides aux employeurs d'apprentis versées par les régions donnent lieu à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :

- la TICPE « prime d'apprentissage » compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013 ; 11,015M€ sont attendus à ce titre en 2019 ;
- la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » instaurée en 2016 est destinée à rembourser aux régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire ; elle évolue donc chaque année en fonction du nombre d'aides attribuées ; 4,7M€ sont inscrits en recettes à ce titre en 2019.

Concernant les actions réalisées en matière de formation professionnelle, elles sont par ailleurs financées par l'attribution des deux enveloppes suivantes :

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation. Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements. La recette estimée en 2019 est de 24,918 M€ ;
- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune évolution n'est attendue sur cette recette. Toutefois le montant globalement compensé pour l'ensemble des régions est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2019 est de 10,933 M€.

→ Les crédits globalisés de l'Etat (98,4 M€ soit 6,5% du BP 2019)

○ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 888 000 €

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

La DGD s'élève à 21,888M€ pour 2019, en évolution de +7 556€ par rapport à 2018 sous l'effet d'un ajustement de la compensation pour intégrer le coût des personnels des ports transférés au 1er janvier 2008 ayant opté pour leur intégration au 01/01/2017.



○ La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€.

○ La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 6 281 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d'«enveloppe normée»), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

Le projet de loi de finances pour 2019 applique à l'ensemble des régions une minoration de cette dotation de -16%. Cela correspond pour la Bretagne à une minoration de -1,2 M€. La recette attendue est ainsi évaluée à 6,281 M€ pour 2019.

○ Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DC RTP et le FNGIR : 49 308 000 €

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, depuis 2017, la DC RTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. La baisse pour 2019 est estimée à -1,59 M€ portant la baisse cumulée depuis 2017 à -5,875M€. Le montant inscrit au BP 2019 ainsi de 21,7 M€.

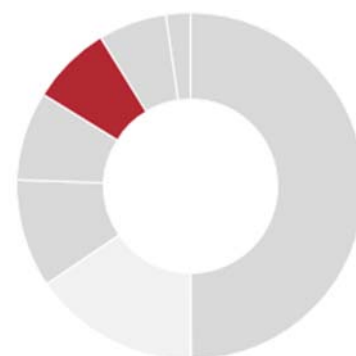
Le FNGIR, stable, s'élève à 27,6 M€.

→ Autres ressources (118,5 M€ soit 8,5% du BP 2019)

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2019 inscrit 118,514 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 9,3 % des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

Les inscriptions proposées au BP 2019 sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 15 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;



- Le projet de construction d'un quai dédié aux énergies marines renouvelables dans le port de Brest devrait bénéficier en 2019 d'un cofinancement du FEDER à hauteur de 10,7M€ ;
- Les remboursements d'avances et produits financiers sont inscrits à hauteur de 11,6M€ ;
- Les produits des services issus de l'activité transport scolaire et interurbain, perçus sur la première année complète, sont évalués à 9,2 M€, en diminution par rapport à 2018 pour la partie financée par les EPCI, la baisse étant due à l'extension des périmètres de transports urbains des communautés d'agglomération de Quimper et Morlaix (diminution des accords d'affrètement) ;
- Les participations de Brest Métropole et du Conseil Départemental du Finistère au projet de développement du port de Brest sont prévues à hauteur de 5,3 M€ ;
- La vente d'un ensemble immobilier à proximité du port de Saint-Malo, actuellement occupé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), initialement prévue en 2018, est reportée à 2019, pour un montant de 3,6M€.

Par ailleurs le projet de budget intègre

- Le solde des participations attendues au titre du Plan de mobilisation pour l'Emploi, soit 745 000 € du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) ;
- Le solde du fonds d'amorçage (11M€) ainsi que la participation de l'Etat au titre de la première année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (25,5M€) ;
- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement pour un montant prévisionnel de 8,8 M€ ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe :
 - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6M€ ;
 - o les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78M€ ;
 - o la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€ ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 2,1 M€ ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devraient générer des co-financements d'un montant de 1,5 M€ en 2019 ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle (à travers notamment la délégation de gestion signée en 2016), ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,4M€ ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévues à hauteur de 1,2M€ au regard du montant des travaux engagés ;
- Le financement attendu de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 480 000€ ;
- Les projets de coopération territoriale européenne dans lesquels la Région est impliquée devraient générer en 2019 des financements européens pour un montant estimé à 436k€ ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 206K€ de co-financement en 2019.

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2019 est inscrit à hauteur de 2,3M€.

→ **Fonds de gestion des crédits européens (35,6 M€ soit 2% du BP 2019)**

Les régions sont autorités de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 35 M€ sont inscrits en 2019 au titre de cette nouvelle programmation, en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, 627 500€ sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.



→ **Autorisation d'emprunt (237,6 M€ soit 15% du BP 2019)**

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 237,6 M€. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

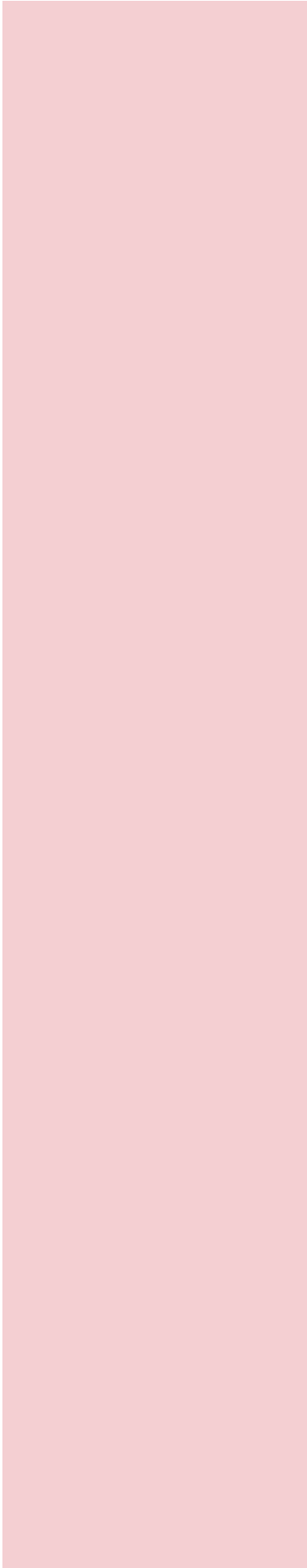
Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2019, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 550 077 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	773 958 660 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	156 200 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	129 740 900 €
- Crédits globalisés de l'État	98 435 000 €
- Autres ressources	118 514 940 €
- Fonds de gestion des crédits européens	35 627 500 €
- Emprunt à autoriser	237 600 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- Maintenir le tarif des permis de conduire à 0 € ;
- Maintenir le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur ;
- Maintenir l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres ».

\\ Tableaux récapitulatifs



	En euros	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019
→ La répartition des recettes			
Fiscalité sans pouvoir de taux		762 997 200	773 958 660
TVA des régions		189 233 000	193 017 660
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		338 730 000	345 359 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation		1 835 000	2 100 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)		29 127 200	28 975 000
IFER ferroviaire		7 599 000	7 575 000
IFER télécoms		21 528 200	21 400 000
TICPE - Tarifs transférés		166 872 000	167 307 000
Loi LRL 2004		155 990 279	156 142 000
Loi MAPTAM 27 janvier 2014		506 659	641 000
Loi formation professionnelle 5 mars 2014		9 020 062	9 114 000
Loi NOTRe 7 août 2015		1 355 000	1 410 000
TICPE - Modulation régionale		37 200 000	37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux		156 200 000	156 200 000
TICPE - Majoration Grenelle		36 200 000	36 200 000
Cartes grises		120 000 000	120 000 000
Permis de conduire			
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage		127 569 900	129 740 900
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale		23 984 000	24 918 000
TICPE formation professionnelle		10 933 900	10 933 900
TICPE primes apprentissage		11 015 000	11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis		4 700 000	4 700 000
Taxe d'Apprentissage		70 093 000	71 330 000
part fixe		61 640 000	61 640 000
part péréquation		8 453 000	9 690 000
TICPE taxe d'apprentissage		6 844 000	6 844 000
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage		101 227 000	98 435 000
Enseignement (DRES)		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		21 881 000	21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		7 490 000	6 281 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		23 290 000	21 700 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)		27 608 000	27 608 000
Autres ressources		118 996 900	118 514 940
Fonds de compensation de la TVA		15 000 000	15 130 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement		8 807 200	8 847 600
Remboursement d'avances et produits financiers		10 328 510	11 577 500
Produit des cessions d'immobilisation		10 850 000	3 600 000
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29		7 710 000	5 350 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER			10 700 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires		770 000	1 200 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		11 000 000	36 500 000
Participation Etat - Plan pour l'emploi (solde)		16 367 000	
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels		4 382 000	745 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle		560 000	480 000
Recettes domaniales et concessives		1 663 500	2 150 500
Participations aux pôles de compétitivité		1 800 000	1 500 000
Projet UEB Campus Numérique		206 000	206 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 869	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain		10 223 600	9 200 000
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Autres ressources		12 510 359	4 509 609
Total hors emprunt		1 266 991 000	1 276 849 500
Emprunt		233 000 000	237 600 000
Total hors subvention globale		1 499 991 000	1 514 449 500
Fonds de gestion des crédits européens		38 469 000	35 627 500
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		38 000 000	35 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		469 000	627 500
TOTAL		1 538 460 000	1 550 077 000

→ Les missions du budget régional

○ Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	45 674 500	7 100 800
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	126 668 400	53 601 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	161 149 000	362 596 800
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	93 138 200	259 182 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	7 160 000	9 771 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 525 000	39 443 900
Total des interventions	460 315 100	731 696 000
Fonds de gestion des crédits européens	29 000 000	7 255 000
Autres dépenses	78 334 900	243 476 000
Total général	567 650 000	982 427 000

○ Les crédits de paiement en 2018 et 2019

	<i>en euros</i>	
	BP 2019	BP 2018
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	52 775 300	32 749 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	180 269 900	187 926 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	523 745 800	507 834 300
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	352 320 200	396 209 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	16 931 000	16 477 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	65 968 900	64 440 300
Total des interventions	1 192 011 100	1 205 636 100
Fonds de gestion des crédits européens	36 255 000	38 937 900
Autres dépenses	321 810 900	293 886 000
Total général	1 550 077 000	1 538 460 000

○ Les autorisations de programme en 2018 et 2019

	<i>en euros</i>	
	BP 2019	BP 2018
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	87 930 000	1 616 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	96 415 000	66 383 125
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	258 293 000	139 829 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	80 089 000	40 509 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	8 680 000	7 836 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	23 489 000	20 774 000
Total des interventions	554 896 000	276 947 125
Fonds de gestion des crédits européens		
Autres dépenses	15 361 000	44 731 000
Total général	570 257 000	321 678 125

○ Les autorisations d'engagement en 2018 et 2019

	<i>en euros</i>	
	BP 2019	BP 2018
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	7 717 500	8 026 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	46 276 500	55 056 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	419 464 300	367 796 100
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	255 363 000	147 462 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 306 000	11 206 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	39 816 900	40 388 300
Total des interventions	779 944 200	629 934 900
Fonds de gestion des crédits européens	820 000	685 000
Autres dépenses	23 331 000	23 069 000
Total général	804 095 200	653 688 900

→ Comparaison des crédits par orientation stratégique

en euros

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2018	BP 2019	BP 2018	BP 2019	BP 2018	BP 2019
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	25 644 000	45 674 500	7 105 500	7 100 800	32 749 500	52 775 300
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	130 208 000	126 668 400	57 718 000	53 601 500	187 926 000	180 269 900
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	9 200 000	11 500 000	26 100 000	22 300 000	35 300 000	33 800 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	28 938 500	30 580 000	17 247 000	16 358 000	46 185 500	46 938 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	13 950 000	14 050 000	9 320 000	9 320 000	23 270 000	23 370 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	78 119 500	70 538 400	5 051 000	5 623 500	83 170 500	76 161 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	148 873 000	161 149 000	358 961 300	362 596 800	507 834 300	523 745 800
Assurer la relation formation emploi			6 089 300	5 330 300	6 089 300	5 330 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	100 000	8 810 000	6 440 000	8 910 000	6 540 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	98 523 000	106 523 000	4 466 800	4 391 000	102 989 800	110 914 000
Améliorer les équipements des lycées	18 700 000	18 105 000	1 230 000	1 600 000	19 930 000	19 705 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			67 442 000	68 789 000	67 442 000	68 789 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	16 750 000	12 640 000	11 345 000	10 895 000	28 095 000	23 535 000
Favoriser l'apprentissage	8 100 000	22 900 000	73 350 000	69 800 000	81 450 000	92 700 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	5 900 000	131 000	53 580 500	53 950 000	59 480 500	54 081 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			126 117 700	134 721 500	126 117 700	134 721 500
Développer les langues de Bretagne	800 000	750 000	6 530 000	6 680 000	7 330 000	7 430 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	139 329 000	93 138 200	256 880 000	259 182 000	396 209 000	352 320 200
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	6 806 000	7 160 000	9 671 000	9 771 000	16 477 000	16 931 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 050 000	26 525 000	39 390 300	39 443 900	64 440 300	65 968 900
Fonds de gestion des crédits européens	28 000 000	29 000 000	10 937 900	7 255 000	38 937 900	36 255 000
Autres dépenses	61 452 000	78 334 900	232 434 000	243 476 000	293 886 000	321 810 900
TOTAL GENERAL	565 362 000	567 650 000	973 098 000	982 427 000	1 538 460 000	1 550 077 000

→ **Détail des crédits par programme**

	AP 2019	AE 2019	Total	CPI 2019	CPF 2019	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	87 930 000	7 717 500	95 647 500	45 674 500	7 100 800	52 775 300
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 025 000	4 025 000	27 239 500	3 540 000	30 779 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	100 000	1 498 500	1 598 500	105 000	1 366 800	1 471 800
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	87 830 000	2 194 000	90 024 000	18 330 000	2 194 000	20 524 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	96 415 000	46 276 500	142 691 500	126 668 400	53 601 500	180 269 900
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	17 800 000	17 600 000	35 400 000	11 500 000	22 300 000	33 800 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 200 000	12 900 000	22 100 000	7 100 000	12 200 000	19 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	8 600 000	4 700 000	13 300 000	4 400 000	10 100 000	14 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	30 725 000	16 269 000	46 994 000	30 580 000	16 358 000	46 938 000
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	13 150 000	2 735 000	15 885 000	10 120 000	2 308 000	12 428 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	17 110 000	3 140 000	20 250 000	20 010 000	3 260 000	23 270 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	465 000	4 082 000	4 547 000	450 000	4 265 000	4 715 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 312 000	6 312 000		6 525 000	6 525 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	20 900 000	6 950 000	27 850 000	14 050 000	9 320 000	23 370 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	20 900 000	6 950 000	27 850 000	14 050 000	9 320 000	23 370 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	26 990 000	5 457 500	32 447 500	70 538 400	5 623 500	76 161 900
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	5 790 000	2 555 000	8 345 000	4 900 000	2 821 000	7 721 000
P.0209 Développer le système portuaire	21 200 000	2 902 500	24 102 500	65 638 400	2 802 500	68 440 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	258 293 000	419 464 300	677 757 300	161 149 000	362 596 800	523 745 800
Assurer la relation formation emploi		5 630 300	5 630 300		5 330 300	5 330 300
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		5 630 300	5 630 300		5 330 300	5 330 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	6 800 000	6 900 000	100 000	6 440 000	6 540 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	6 800 000	6 900 000	100 000	6 440 000	6 540 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	216 523 000	4 720 000	221 243 000	106 523 000	4 391 000	110 914 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	200 000 000	4 500 000	204 500 000	90 000 000	4 171 000	94 171 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	16 523 000	220 000	16 743 000	16 523 000	220 000	16 743 000
Améliorer les équipements des lycées	17 970 000	1 600 000	19 570 000	18 105 000	1 600 000	19 705 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000		7 980 000	7 980 000		7 980 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		4 100 000	4 100 000		4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	5 890 000	1 600 000	7 490 000	6 025 000	1 600 000	7 625 000
Améliorer le fonctionnement des lycées	68 969 000		68 969 000		68 789 000	68 789 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	31 244 000		31 244 000		31 064 000	31 064 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	37 725 000		37 725 000		37 725 000	37 725 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 940 000	12 900 000	25 840 000	12 640 000	10 895 000	23 535 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 940 000	12 900 000	25 840 000	12 640 000	10 895 000	23 535 000
Favoriser l'apprentissage	10 000 000	66 500 000	76 500 000	22 900 000	69 800 000	92 700 000
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	10 000 000	43 500 000	53 500 000	22 900 000	43 800 000	66 700 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		23 000 000	23 000 000		26 000 000	26 000 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2019

Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000	53 950 000	131 000	53 950 000	54 081 000
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000	53 950 000	131 000	53 950 000	54 081 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	191 715 000	191 715 000	134 721 500	134 721 500	134 721 500
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 400 000	12 400 000	9 450 000	9 450 000	9 450 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	117 755 000	117 755 000	77 271 500	77 271 500	77 271 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	61 560 000	61 560 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000
Développer les langues de Bretagne	760 000	7 440 000	750 000	6 680 000	7 430 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne	760 000	7 440 000	750 000	6 680 000	7 430 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	80 089 000	255 363 000	93 138 200	259 182 000	352 320 200
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	23 199 000	253 970 000	22 879 400	258 314 000	281 193 400
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	53 690 000	218 000	67 058 800	213 000	67 271 800
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 200 000	1 175 000	3 200 000	655 000	3 855 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	8 680 000	11 306 000	7 160 000	9 771 000	16 931 000
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 800 000	4 935 000	3 100 000	3 400 000	6 500 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	1 470 000	3 223 000	910 000	3 223 000	4 133 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 410 000	3 148 000	3 150 000	3 148 000	6 298 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	23 489 000	39 816 900	26 525 000	39 443 900	65 968 900
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	800 000	16 110 000	930 000	15 990 000	16 920 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	4 325 000	4 492 000	4 375 000	4 492 000	8 867 000
P.0603 Développer le sport en région	3 000 000	4 000 000	3 730 000	4 000 000	7 730 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 100 000	1 193 000	4 300 000	1 193 000	5 493 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 000 000	7 151 900	4 570 000	7 151 900	11 721 900
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	7 000 000	950 000	8 240 000	950 000	9 190 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	264 000	1 720 000	380 000	1 667 000	2 047 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 000 000	4 000 000
Fonds de gestion des crédits européens	820 000	820 000	29 000 000	7 255 000	36 255 000
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020			29 000 000	6 000 000	35 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020					
P.8000 Subvention globale FEDER 2007-2013				1 255 000	1 255 000
Autres dépenses	15 361 000	23 331 000	78 334 900	243 476 000	321 810 900
P.9000 Patrimoine et logistique	10 524 000	8 635 000	23 868 900	9 490 000	33 358 900
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 395 000	2 995 000	2 960 000	2 795 000	5 755 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000	930 000	300 000	930 000	1 230 000
P.9010 Equipement des groupes d'élus			14 000		14 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	142 000	7 628 000	142 000	7 403 000	7 545 000
P.9012 Remunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				175 937 000	175 937 000
P.9020 Ressources et expertises	2 143 000	2 143 000	1 746 000	1 746 000	1 746 000
P.9021 Service de la dette			50 900 000	13 900 000	64 800 000
P.9023 Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	150 000	31 275 000	31 425 000
Total	570 257 000	804 095 200	567 650 000	982 427 000	1 550 077 000

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Les solidarités territoriales, la cohésion sociale et la participation locale, au cœur de la Breizh COP, guident les actions mises en œuvre dans le cadre de la Mission I.

Les politiques régionales s'inscrivent dans les principes généraux structurant aujourd'hui la Breizh COP : la différenciation, la subsidiarité et la solidarité.

→ Développer une approche différenciée entre les territoires et selon les situations des bretonnes et des bretons

Le principe de différenciation consiste à mettre en valeur et prendre en compte la diversité des territoires et des situations en Bretagne. Il s'agit de conforter l'unité bretonne et sa cohésion en donnant toute sa place à la diversité qui fait sa richesse. Il s'agit de permettre à chacun-e de faire fructifier son potentiel, sa vocation, ses atouts propres. Il s'agit enfin de tenir compte des différences de capacité à faire des territoires.

Ces valeurs et principes constituent le socle de la politique territoriale bretonne. En négociant 21 contrats de partenariats Europe/Région/Pays et un contrat avec l'Etat et les îles bretonnes, la Région a souhaité se donner la capacité d'agir de manière distincte selon les territoires en fonction de leurs problématiques diverses et multiples, mais toujours en cherchant à ce que chacun trouve toute sa place dans le développement régional. Ainsi, ces contrats portent des orientations prioritaires différentes mais toujours en adéquation avec le projet régional. En territorialisant une part conséquente des fonds européens dont elle assure la gestion (FEADER, FEDER, FEAMP) dans ces mêmes contrats, elle a témoigné de la confiance qu'elle accorde aux territoires, via les pays, EPCI, Conseils de développement, pour savoir, en proximité, ce qui est bon pour leur développement.

En 2017, en adaptant le périmètre territorial de ces contrats suite à la réorganisation de la carte intercommunale, la Région a aussi fait preuve de sa capacité à faire du « cousu main ».

Ce principe de la différenciation sera au cœur des réflexions que la Région développera en 2019 sur la mise en œuvre, notamment par voie contractuelle, des objectifs de la Breizh COP.

Cela passe par une connaissance adaptée des dynamiques à l'œuvre dans les territoires. C'est pourquoi la Région s'engage aux côtés de plusieurs partenaires afin de développer une observation de qualité et qui puisse également bénéficier à tous les acteurs, au niveau local.

→ Agir en subsidiarité

Le principe de subsidiarité consiste à privilégier, pour assumer les responsabilités, l'échelon d'action le plus proche, le plus en prise avec la connaissance des réalités locales ; ce principe devant être mis en œuvre avec le plus grand pragmatisme et en prenant en compte en toute priorité des réalités vécues au quotidien par l'ensemble de nos concitoyen-ne-s.

Ce principe a notamment guidé les appels à candidatures que la Région a lancé avec l'Etat, l'Établissement public foncier et la Caisse des dépôts pour accompagner les programmes développés par les communes elles-mêmes pour accroître la dynamique de leurs centres.

Il a également été à l'origine du rôle donné aux comités uniques de programmation mis en place à l'échelle de chaque pays pour identifier des opérations que la Région était appelée à soutenir en déclinaison de la stratégie locale.

En effet, les territoires regorgent d'actions innovantes, d'expériences intéressantes. Il convient de reconnaître et de valoriser cette capacité d'initiative. Cela est particulièrement vrai en matière de santé et plus précisément au sujet des réponses à apporter aux enjeux de l'offre de soins. La Région continuera à prendre sa part dans la diffusion, la valorisation, la capitalisation et l'accompagnement de ces bonnes

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 4

Programme 101 6

Programme 102 8

Programme 103 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

pratiques dans le cadre des rencontres « Les territoires innovent » ou du réseau rural qu'elle copilote avec l'Etat et qui travaillera, en 2019, sur la jeunesse en milieu rural.

Ce travail viendra alimenter la démarche globale d'élaboration d'un plan de mobilisation pour les jeunes que la Région conduit avec l'Etat (« dialogue structuré » prévu par la loi égalité et citoyenneté de 2017) et qui vise à répondre avec, pour et par les jeunes à leurs problématiques.

Un plan de mobilisation pour les jeunes

Depuis 2016, la Région a souhaité renouveler son engagement en faveur d'une politique jeunesse forte. Elle a affiché sa volonté d'inscrire cet engagement dans les dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté qui prévoit que la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse.

Cette même loi prévoit également la mise en œuvre, chaque année, d'un « dialogue structuré » territorial sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse (Dialogue Structuré territorial - Article 54 de la loi Égalité et Citoyenneté : Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menée par l'Etat, les Régions, les Départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat).

Le chef de filât confié aux Régions et le « dialogue structuré » territorial étant par nature fortement imbriqués, la Région Bretagne a souhaité prendre toute sa part dans cette démarche, aux côtés de l'Etat, des collectivités et des acteurs jeunesse réunis au sein d'une Conférence jeunesse installée en 2018).

Cette démarche s'articulera autour de trois étapes dont les principales se concrétiseront en 2019 :

1. mieux connaître les besoins des jeunes au moyen d'un diagnostic quantitatif et qualitatif enrichi d'un recueil de leur parole.
2. identifier les priorités qui structureront le plan de mobilisation, dans le cadre de temps de concertation associant l'ensemble des partenaires et les jeunes eux-mêmes.
3. définir et mettre en œuvre une feuille de route partagée, qui pourra se décliner vis-à-vis des collectivités dans le cadre de la CTAP et, pour la Région, par la définition de nouvelles orientations en direction des jeunes.

→ Assurer une solidarité

Le principe de solidarité est le pendant naturel mais essentiel de la différenciation.

Cette solidarité, la Région a, tout d'abord, souhaité l'exercer par ses contrats de partenariat en attribuant aux pays les plus fragiles des dotations par habitant plus fortes, dans un rapport de 1 à 4. En mettant cette péréquation au cœur de sa contractualisation avec les pays (et/ou EPCI depuis 2017), y compris sur les fonds européens territorialisés, la Région a fait un choix ambitieux que peu de Régions ont su concrétiser.

En soutenant l'ingénierie dans les territoires selon le même principe de péréquation, elle a souhaité accompagner le développement des capacités des territoires les moins dotés.

La Région a aussi appliqué ce principe de solidarité au bénéfice de populations vulnérables, notamment celles vivant dans les quartiers politiques de la ville ; que ce soit par la mobilisation d'une enveloppe dédiée à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans ces quartiers mais également en mobilisant toutes ses politiques (dites de droit commun) dans le respect de ses engagements signés dans les contrats de ville.

La solidarité, c'est aussi permettre le maintien ou la réinstallation de services à la population dans les territoires. A ce sujet, les problématiques liées à l'offre de soins sont prégnantes et se traduisent par de nouvelles mesures de soutien régional depuis la nouvelle politique régionale de santé adoptée en décembre 2017.

C'est enfin permettre à tou-te-s les breton-ne-s de disposer d'un service essentiel : le numérique . Dans ce cadre, la Région s'est fortement engagée via le partenariat avec le syndicat mixte Megalis Bretagne au déploiement de la fibre

optique pour tou-te-s et partout sur le territoire, en s'assurant que pour une prise installée en milieu urbain, une autre le soit dans le même temps en milieu rural. Elle s'engage également, conformément aux objectifs de la Breizh COP dans des actions en faveur de l'inclusion numérique.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 905	Total AP
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 025 000	4 025 000		
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	-	1 498 500	1 498 500	100 000	100 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 194 000	2 194 000	87 830 000	87 830 000
	-	7 717 500	7 717 500	87 930 000	87 930 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

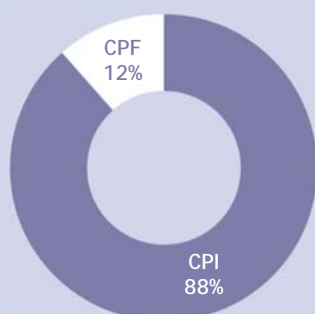
	CPF		Total CPF	CPI 905	Total CPI
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 540 000	3 540 000	27 239 500	27 239 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	21 361	1 345 440	1 366 800	105 000	105 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 194 000	2 194 000	18 330 000	18 330 000
	21 361	7 079 440	7 100 800	45 674 500	45 674 500

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 de

4 025 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

27 239 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 540 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient activement, dans une approche solidaire et équitable, les dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Plusieurs dispositifs complémentaires permettent, au sein de ce programme, d'accompagner la diversité des projets territoriaux :

- Les contrats de partenariat, qui soutiennent des projets durables, s'inscrivant dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie.
- Des dispositifs plus spécifiques, hors contrats de partenariat, permettant le soutien à des enjeux ciblés :
 - Le renouvellement urbain, dans le cadre de conventions que la Région signe avec l'ANRU et chaque établissement public de coopération intercommunale comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
 - Le dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne, dans le cadre du partenariat innovant mis en place avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts.

L'ensemble de ces éléments permet d'apporter un soutien adapté à la diversité des projets et des territoires, et de porter la vision d'un aménagement durable des territoires, conciliant le renforcement du lien social, les transitions écologiques et énergétiques, et le développement de l'économie locale.

\\ 2019 en actions

→ Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

La Breizh COP ambitionne de « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et d'assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie. En 2019, la Région poursuivra son soutien à l'ingénierie relative aux missions des pays et d'animation des Conseils de développement de pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant. Afin de formaliser les objectifs, une convention pour les années 2019 et 2020 sera négociée pour chaque pays entre la Région, le pays (ou EPCI quand il s'est substitué au pays) et le Conseil de développement.

→ La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

La révision du volet régional des contrats de partenariat, intervenue en 2017, s'est pleinement concrétisée pendant l'année 2018. Ainsi, à la fin 2018, 758 projets locaux avaient pu bénéficier d'un soutien régional au titre des contrats 2014-2020 pour un montant total de subvention de 76,5 M€. Cette dynamique va se poursuivre en 2019 à un rythme soutenu dans la mesure où près de 70 % des dotations locales ont d'ores et déjà fait l'objet d'une mobilisation par les comités uniques de programmation.

Les volets européens des contrats sont, depuis 2018, tous rentrés dans une phase pleinement opérationnelle. Ils demeurent, toutefois, à un niveau d'engagement inégal. Ainsi, pour le FEDER, la mise en œuvre des 23 Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) est désormais bien avancée (plus de 34% de la dotation a été attribuée au profit de 58 projets). Avec une mise en œuvre rendue possible seulement fin 2017, les programmes LEADER (FEADER) et Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) FEAMP ont souffert d'importants retards dans leur démarrage en raison notamment de difficultés liées aux développements informatiques opérés par l'Etat. Pour la seule année 2018, le programme LEADER a permis d'accompagner 62 projets, portant le niveau de programmation total sur LEADER à 9 % et de paiement à 2,14 %. La Région continuera à être pleinement mobilisée en 2019 afin d'accélérer la concrétisation de ce programme.

→ L'aboutissement de la 2^{ème} vague de l'appel à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux »

Confrontés aujourd'hui à des défis en termes d'habitat, de commerce, de transports, d'aménagement urbain et de lien social, les centres-villes et bourgs ruraux doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitant.e.s. La démarche novatrice engagée par la Bretagne (avec l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Établissement public foncier de Bretagne) a pour objectif d'aider les territoires à inventer de nouvelles dynamiques. Un premier appel à candidatures lancé en 2017 a permis d'accompagner 60 projets de dynamisation des centres visant à redonner de l'attractivité aux centres des bourgs et villes de Bretagne (sur 208 candidatures).

Une seconde édition de cet appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne » a été lancée le 9 novembre 2018. Le dépôt des dossiers de candidature est prévu pour fin février 2019 avec une sélection avant l'été.

Cet appel à candidatures s'adresse à toutes les communes (hors métropoles et communes déjà retenues en phase opérationnelle en 2017) souhaitant être accompagnées dans leurs projets visant à développer le dynamisme de leur centre, soit en phase de conception, soit en phase de réalisation. La philosophie reste la même que pour le premier appel à candidature avec toutefois une meilleure valorisation des notions d'économie de foncier et des enjeux de transition écologique. Plus de temps est également laissé aux candidats afin de faciliter la mobilisation d'une diversité de maîtrises d'ouvrages.

Pour éviter de mettre en concurrence les centralités urbaines et rurales, deux enveloppes sont prévues, l'une pour les villes, l'autre pour les bourgs ruraux, comme pour le premier appel à candidatures (7 M€ d'investissement de la Région pour les bourgs ruraux, 7 M€ pour les centres-villes, et autant de l'État, sachant que la Caisse des Dépôts et l'Établissement Public Foncier engageront des moyens spécifiques notamment en ingénierie).

Parallèlement à cette nouvelle vague, les engagements issus de l'appel à candidature 2017 continueront à se traduire en 2019 par l'attribution des soutiens au profit des projets présentés par les 60 lauréats.

→ La formalisation et la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politiques de la ville

La Région Bretagne compte 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Ils font ainsi l'objet d'un projet de territoire répondant aux enjeux d'amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s. En vertu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ces projets s'intègrent dans les contrats de ville des agglomérations concernées et font l'objet de conventions d'application spécifiques.

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans ces quartiers, avec une enveloppe de 14 M€, répartie entre les EPCI concernés en tenant compte de critères de fragilités. Au-delà de cette dotation spécifique, la Région soutient également la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain au titre des contrats de partenariat ou de ses politiques de droit commun et cosigne les conventions d'application qui leur sont dédiées.

A ce jour, la convention de renouvellement urbain de Rennes Métropole a été signée et s'est concrétisée, en 2018, par un premier engagement de crédits régionaux. Les autres conventions de renouvellement urbain seront finalisées, selon les calendriers locaux, en 2019 ou 2020, permettant l'accélération des attributions de subvention au titre de ce dispositif.

→ La réflexion sur la forme et le contenu de la politique territoriale contractuelle post 2020

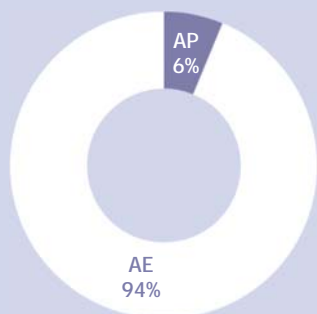
L'année 2019 sera une année centrale quant à la réflexion sur la politique que la Région entend développer avec et en faveur des territoires afin de permettre la déclinaison des objectifs de la Breizh COP.

Les actions du programme

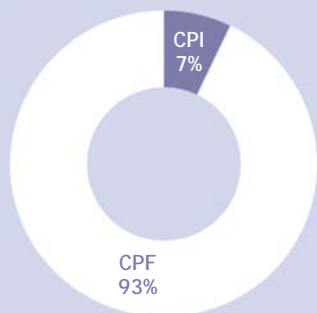
- Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires
 - Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales
 - ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
 - ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
 - ✓ Honorer les engagements antérieurs
 - Accompagner les nouveaux défis
 - ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités
-

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 498 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

105 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 366 800 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

Réduire les inégalités, que ce soit en matière de développement territorial ou de santé, favoriser les dynamiques portées par les jeunes venant de milieux ruraux ou urbains, implique de bien connaître à la fois les territoires bretons et leurs habitant-e-s, et anticiper les mutations territoriales, sociétales et sociales, pour mieux lutter contre les inégalités.

Ce programme porte donc à la fois la dynamique de connaissance des territoires, celle de planification au travers du projet de territoire régional Breizh COP et sa déclinaison réglementaire (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET) et l'animation des réseaux. Il est également le support de la mise en œuvre de la politique de santé votée en décembre 2017. Enfin, il contribue à l'animation transversale de la politique du Conseil régional en matière de jeunesse.

\\ 2019 en actions

→ Pour la Breizh COP : passer des objectifs aux outils de mise en œuvre

En 2018, la Région a défini avec l'ensemble de ses partenaires et, après avoir consulté les breton-ne-s, 38 objectifs pour dessiner la Bretagne de 2040. Il s'agit maintenant d'imaginer les moyens à mobiliser pour les atteindre. Pour cela, plusieurs outils seront mobilisés.

Les engagements : mobiliser tous les acteurs bretons (entreprises y compris agricoles, collectivités, associations, citoyen-ne-s) afin que toutes et tous s'engagent à leur niveau pour atteindre ces objectifs. Il s'agira donc, en 2019, de recueillir et quantifier l'ensemble de ces engagements. La réalisation de certains d'entre eux nécessitera un accompagnement des politiques publiques régionales qu'il faudra repenser, notamment par le mode du contrat.

Lorsque cela sera nécessaire, pour les objectifs considérés prioritaires, il sera possible de recourir à la norme afin de s'assurer de la non concurrence entre territoires. Toutefois, ces règles devront être bien calibrées dans toutes leurs dimensions, afin de s'assurer qu'elles soient les plus productives possibles. Une analyse juridique fine sera ainsi menée sur chacune d'entre elles.

La cohésion territoriale est au cœur de la Breizh COP. L'enjeu majeur est de dépasser les clivages urbain-périurbain-rural, littoral-intérieur, est-ouest sans nier les spécificités, bien au contraire. C'est pourquoi la Région et ses partenaires animent un réseau intitulé « les Territoires innovent ». Après un événement 2018 consacré au sujet « villes-campagnes, cultivons nos liens », 2019 permettra, dans le cadre d'un temps fort de la Breizh COP au printemps, de valoriser les engagements que les différents acteurs sur l'ensemble du territoire peuvent prendre pour agir ensemble.

Cette cohésion territoriale est aussi poursuivie avec l'objectif de dynamiser les centres-villes et bourgs. Au-delà du soutien massif en investissement sur des projets exemplaires (portés par le programme 101), la Région co-anime le réseau partenarial des porteurs de projets sur le sujet, et travaille à l'émergence d'outils adaptés pour des opérations complexes en renouvellement urbain (de type « foncière régionale ») ainsi que sur les leviers fiscaux qui pourraient être adaptés. Elle participera à la conclusion de contrats pour les opérations de revitalisation du territoire, afin notamment de renforcer la capacité d'action des territoires notamment sur l'urbanisme commercial.

→ Poursuivre la démarche d'observation territoriale et d'information géographique mutualisée

Après avoir initié, en 2018, 2 nouveaux « groupes thématiques » de l'observatoire (Égalité Femmes/Hommes en Bretagne et Jeunesse), et poursuivi les travaux d'observation du foncier, il s'agira d'améliorer la connaissance et l'évolution des dynamiques territoriales en développant les synergies entre les différents acteurs de

l'observation en Bretagne. Au-delà du suivi des indicateurs qui seront définis dans le cadre du SRADDET, afin de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, les acquis de la démarche Géobretagne (plateforme d'information géographique mutualisée) seront un atout majeur tout en continuant à développer et promouvoir cet outil partagé.

→ Pour les jeunes breton.ne.s : une année charnière pour la définition des politiques publiques

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite du « dialogue structuré régional » institué par la loi égalité et citoyenneté de 2017, copiloté avec l'Etat afin de construire un plan de mobilisation pour les jeunes de Bretagne. Suite aux enquêtes sur les besoins des jeunes menées en 2018, des concertations seront engagées, dans les territoires et au niveau régional, afin d'établir une feuille de route partagée qui sera présentée en session au second semestre 2019. Le Conseil régional des jeunes sera fortement associé à cette démarche, qui fait partie intégrante de la Breizh COP.

Le dialogue structuré permettra par ailleurs d'amorcer de nouvelles relations entre la Région et les collectivités territoriales, dans le cadre du chef de filât jeunesse confié aux conseils régionaux par cette même loi. Le partenariat renouvelé avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique pour ses travaux de recherche sur les politiques de jeunesse alimentera les travaux des collectivités bretonnes en la matière.

Parallèlement à ces démarches, la Région continuera à accompagner les jeunes dans leur quotidien, en soutenant leurs initiatives et en confortant leur accès à l'information et à l'écoute sur les enjeux de santé.

Cette politique pour la jeunesse trouvera également, en 2019, une déclinaison spécifique pour les jeunes en milieu rural dans le cadre du réseau rural, à travers un cycle d'animation spécifique. L'ambition est que les acteurs ruraux, dans leur diversité, donnent la parole aux jeunes pour qu'ils expriment leur vision, leurs projets pour leurs territoires, et que cela puisse donner lieu à une mise en œuvre conjointe. La créativité, mais aussi l'objectif de mieux mobiliser ceux qui ne viennent pas spontanément dans les dispositifs classiques, seront les maîtres mots de la réussite de ce volet rural de la politique jeunesse.

→ Pour la santé : 2019, année de mise en œuvre pleine et entière des nouvelles orientations

La Région poursuivra la mise en œuvre des orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017, en étroite collaboration avec ses partenaires, afin de permettre à l'ensemble de la population bretonne de bénéficier d'un égal accès aux soins et à la prévention.

Face aux réelles inégalités territoriales d'accès aux soins de premier recours, la Région renforcera son partenariat avec les territoires les plus en difficulté en soutenant la mise en œuvre de réponses adaptées aux contextes locaux, qu'il s'agisse de mettre en place des centres de santé, d'expérimenter de nouvelles solutions techniques ou encore d'apporter une aide en ingénierie adaptée aux besoins.

Plus largement, au travers de son soutien à l'Observatoire régional de santé et à l'élaboration de diagnostics locaux, la Région accompagnera les territoires dans la définition de stratégies locales de santé répondant de manière globale aux problématiques de santé de leur population.

En matière de prévention, la Région a choisi de promouvoir plus particulièrement l'engagement des jeunes en faveur de la santé de leurs pairs. L'année 2019 verra ainsi la concrétisation des travaux engagés dès 2018 pour développer en Bretagne un réseau de jeunes « capitaines santé », qui concernera non seulement les lycéen.ne.s mais aussi les jeunes en insertion. Un travail sera par ailleurs engagé avec le Conseil régional des jeunes afin d'identifier les problématiques et les besoins des jeunes en termes d'accès à la santé et de proposer des réponses adaptées.

Afin de tenir compte du dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région poursuivra également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif.

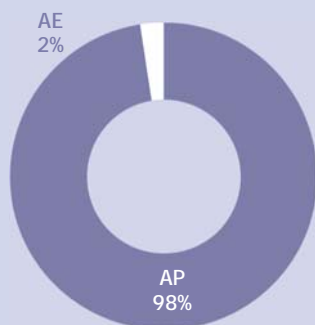
Enfin, en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP renforçant la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques régionales, la Région confortera son implication dans la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement dont elle est co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé.

Les actions du programme

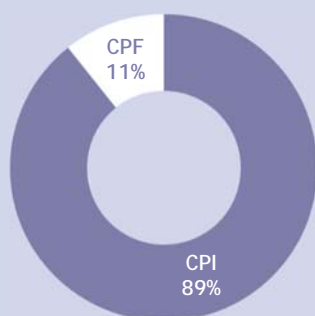
- Améliorer la connaissance des territoires
 - Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
 - Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
 - Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
 - Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne
-

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2018 et de l'abonder de

87 830 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 194 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 330 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 194 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Notre société est engagée dans des transitions numériques multiples, qui peuvent bouleverser la vie quotidienne et induire des changements majeurs pour les territoires et celles et ceux qui y vivent et y travaillent. La Région doit pouvoir anticiper et accompagner ces transitions. Anticiper en favorisant le développement d'innovations à l'interface société/numérique. Accompagner en faisant en sorte que tou-te-s puissent acquérir une culture numérique. L'appropriation de ces nouvelles pratiques par le plus grand nombre est un socle fondamental pour le développement équilibré et solidaire de notre territoire.

De surcroît, en matière d'infrastructures, la Région est à l'origine du déploiement – par le syndicat mixte Mégalis – d'un réseau régional très haut débit, et sera attentive à l'accélération de ce projet, facteur limitant de la fracture numérique par l'accès au réseau entre les territoires et les citoyen-ne-s. C'est un investissement public majeur avec des retombées immédiates sur l'emploi, la formation, et la cohésion sociale. La Région investit également, toujours dans un déploiement opéré par Mégalis, dans une dorsale ultra haut débit permettant la connexion des établissements de formation et de recherche et d'autres communautés, et visant une convergence optimale avec Bretagne Très Haut Débit.

\\ 2019 en actions

→ L'accélération de Bretagne Très Haut Débit

La Bretagne a fait du très haut débit pour tou-te-s une priorité en mutualisant les moyens de tous les acteurs publics et en assurant le suivi des opérateurs privés. Le choix de la fibre optique a été effectué car il s'agit de la technologie la plus pérenne et évolutive, même si des solutions d'attente sont proposées à travers des montées en débit.

Sur le réseau public, fin 2018, près de 70 000 prises ont été posées, au titre de la première tranche du programme Bretagne Très Haut Débit, tandis que les premières prises de la 2nde tranche de travaux ont été posées, permettant d'envisager en 2019 la finalisation de la première phase du programme de travaux. Et ce réseau public compte déjà environ 30 000 abonné-e-s, ce qui représente un taux de pénétration commerciale 4 fois supérieur à ce qui était attendu initialement.

Depuis le premier semestre 2018, la planification de l'ensemble du projet, c'est-à-dire la définition de l'ordre de priorité de déploiement du réseau public de la fibre (phase 2 et phase 3), est effectuée pour tous les territoires de Bretagne et a été validée par l'ensemble des collectivités.

Cette planification garantit un équilibre urbain/rural à chaque étape. L'action publique permet de pallier les limites de l'investissement privé, puisque les opérateurs privés déploient sur 10% du territoire tandis que le réseau d'initiative publique en couvrira 90%. L'accord national intervenu en 2018 entre Orange et SFR et le déploiement de réseaux privés en propre de cet opérateur impliquera une vigilance accrue à l'échelle régionale sur le respect des délais en zone « d'investissement privé » également.

Néanmoins, la responsabilité première des collectivités – en lien avec leurs prestataires – est de parvenir à une accélération du déploiement du très haut débit, après de premières années « d'apprentissage » qui ont notamment démontré la nécessité « d'industrialiser » les processus et notamment de marier le savoir-faire des spécialistes du BTP et ceux des télécommunications. C'est pourquoi la Région a milité et obtenu, dans le cadre de la loi ELAN, la possibilité d'un recours à une procédure de conception/réalisation (liant études et travaux) à grande échelle.

C'est toute la phase 2 et la phase 3, soit plus d'un million de prises, qui bénéficiera de cette simplification, ainsi que d'engagements sur les délais qui seront pris par les entreprises répondant à ces marchés publics. Plusieurs années pourront ainsi être

gagnées par rapport au calendrier initial. La Région s'engagera d'ailleurs financièrement pour l'ensemble de la phase 2 (jusqu'à 2023) dès 2019.

Dans l'attente néanmoins du déploiement de cette fibre pour tou-te-s, de nouvelles opérations de montées en débit et des déploiements de la fibre en avance de phase, notamment pour des entreprises, pourront être financées dans le cadre du fonds de sécurisation et de développement du très haut débit mis en place en 2017.

2019 figurera également l'an I d'une nouvelle boucle régionale ultra haut débit, dans un partenariat public-public avec l'Université Bretagne Loire et le GIP Renater, interconnectant par des points de présence les implantations universitaires majeures de la région. Au-delà de l'impact attendu pour les transmissions des données de recherche entre établissements, il s'agit de permettre l'ouverture progressive de ce réseau à d'autres communautés, à l'instar du monde de la santé, qui trouveraient intérêt à son utilisation. L'existence de cette boucle pourra par ailleurs faciliter des opérations de raccordement liées au programme BTHD. Le fonds de sécurisation sera appelé pour le financement de cette dorsale.

→ L'an II de la montée en charge du nouveau Visa Internet Bretagne

La Région s'est saisie très tôt de la question des inégalités numériques, et a adapté sa politique aux nouveaux enjeux qui pouvaient émerger. Le nouveau Visa Internet Bretagne, retravaillé à partir de l'année 2016, poursuit comme objectif unique l'inclusion numérique des publics les plus éloignés, aussi divers soient-ils. En effet, le manque de culture(s) numérique(s) s'avère protéiforme et touche près de 20% de la population. Il s'agit donc de permettre la construction de véritables parcours numériques, en centrant le Visa Internet Bretagne sur la levée des difficultés aux premiers usages et dans des lieux adaptés et facilitant les mobilités.

Fin 2018, 90 Espaces Publics Numériques labellisés accueillent les citoyen-ne-s et délivrent gratuitement, par le soutien de la Région, le Visa. Pour cette année, l'objectif est d'atteindre un niveau de maturité plus important, mais surtout un maillage territorial plus fin, avec près de 150 structures partenaires.

Par ailleurs, le défi de l'inclusion numérique nécessite la mobilisation de toutes les énergies. Ainsi, la Région et les différentes collectivités bretonnes ont à cœur d'œuvrer pour un partenariat constructif qui permette, devant l'ampleur de la tâche, de démultiplier les effets des différentes politiques publiques mises en œuvre à chaque échelle.

Cette problématique du développement des compétences par le numérique est un enjeu primordial pour le développement harmonieux de la Bretagne. Il est à noter que la Région fonde son action à partir de données objectivées scientifiquement. Dans cette optique, La Région renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux sur le sujet, et qui pourra être mobilisé sur d'autres matières, dans le cadre de la Breizh COP.

Les actions du programme

- Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques
 - ✓ Déployer le très haut débit
 - ✓ Mutualiser la gestion des données et services numériques publics.
 - Développer les usages numériques
 - ✓ Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance
 - ✓ Soutenir l'innovation numérique
 - ✓ Œuvrer pour l'inclusion numérique
 - Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 :Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)	-	2 825 000
	P.0101-21 :Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)	-	1 200 000
Total P.0101		-	4 025 000
P.0102	P.0102-11 :Améliorer la connaissance des territoires	50 000	265 000
	P.0102-20 :Ouvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	-	100 000
	P.0102-30 :Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	-	368 500
	P.0102-40 :Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	-	375 000
	P.0102-50 :Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	390 000
Total P.0102		100 000	1 498 500
P.0103	P.0103-11 :Déployer l'ultra et le très haut débit	87 500 000	250 000
	P.0103-21 :Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	130 000	326 000
	P.0103-22 :Soutenir l'innovation numérique	100 000	-
	P.0103-23 :Ouvrer pour l'inclusion numérique	-	200 000
	P.0103-30 :Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique	100 000	1 418 000
Total P.0103		87 830 000	2 194 000

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

L'évolution de l'activité économique est particulièrement difficile à appréhender. En effet, les indicateurs macro-économiques dessinent des tendances parfois contradictoires et les perspectives sont soumises à d'importantes inconnues. Conflits internationaux, menaces de guerre commerciale, interrogations sur la constitution d'une nouvelle bulle financière, conditions du Brexit non encore définies, tensions sociales en France et en Europe sont autant d'éléments de contexte qui fragilisent la reprise économique amorcée en 2017, mais qui dès 2018 a connu un premier ralentissement. Force est de constater que, faute de confiance, après un cycle de forte croissance, l'économie mondiale hésite.

Pour autant, l'économie française continue de croître, le chômage baisse et demeure, en Bretagne à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale, même si cette diminution se fait à un rythme très ralenti. Enfin, un très grand nombre d'entreprises sont toujours confrontées à de fortes difficultés de recrutement pour répondre aux opportunités de marché qui s'offrent à elles.

Ce contexte de grande incertitude, qui pèse sur les entreprises bretonnes, oblige à répondre concomitamment aux enjeux de court et de plus long termes. Il s'agit tout autant de soutenir les entreprises dans leurs défis immédiats, qu'il s'agisse de développement ou de passage de difficultés que de les accompagner dans leur adaptation nécessaire aux évolutions induites par les marchés et les chocs technologiques. Ces évolutions sont notamment prises en compte dans les objectifs de la Breizh COP qui font des enjeux des transitions des opportunités majeures pour renforcer la performance de notre économie et la compétitivité de nos entreprises. La prise en compte de ces objectifs conduira la Région, en 2019, en lien avec ses partenaires, à revisiter ses dispositifs d'intervention pour les adapter aux nouveaux enjeux et nouvelles priorités.

Elle devra le faire, cette année encore, dans un contexte des finances publiques particulièrement contraint. On rappelle notamment la fin de la contribution de l'Etat qui compensait (à hauteur de 28 M€) pour partie l'arrêt de l'intervention économique des départements et qui avait permis d'initier plusieurs dispositifs d'interventions au profit des TPE/PME.

L'approfondissement de l'intervention régionale se fera avec une double préoccupation. Celle de renforcer le croisement des politiques économiques et d'orientation et de formation professionnelle, notamment dans le cadre des futurs contrats d'objectifs avec les branches. Celle de renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales, dans le cadre notamment du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ).

Ainsi, la Région va continuer à :

- aider l'agriculture bretonne à poursuivre son évolution pour adapter sa production aux attentes du consommateur, qu'il s'agisse des questions sanitaires, de traçabilité ou des enjeux environnementaux ;
- poursuivre la mutation de l'éco-système, de l'innovation et du développement économique, dans l'objectif double d'une rationalité optimale des fonds publics et d'une meilleure lisibilité de l'offre pour les acteurs économiques ;
- soutenir la pêche bretonne dans le contexte du BREXIT ;
- poursuivre la déclinaison de la stratégie portuaire régionale pour s'assurer au mieux de la coordination des équipements au bénéfice du territoire, en faisant de ces outils spécifiques des atouts concurrentiels au profit de leur hinterland.

L'agriculture bretonne a su répondre à un nombre important de défis au cours des dernières années. On pense notamment à celui de la qualité de l'eau où la méthode bretonne du partenariat pour se fixer des objectifs partagés, a produit ses effets et est aujourd'hui citée en exemple. Il convient de continuer à l'accompagner dans l'ensemble des mutations auxquelles elle est confrontée ; l'enjeu pour elle est de répondre aux évolutions sociétales majeures qui se traduisent par des changements de modes de consommation de plus en plus radicaux et rapides. Ils se traduisent en

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 5

Programme 201 8

Programme 202 10

Programme 203 12

Programme 204 14

Programme 205 16

Programme 206 18

Programme 207 20

Programme 208 22

Programme 209 24

Répartition des AP et AE
par actions 26

particulier par un niveau d'exigences renforcées sur la traçabilité, la justification de l'origine et du mode de production...

Le succès des mesures agro-écologiques et environnementales dans la programmation actuelle du FEADER est la démonstration de la bonne appropriation par la profession agricole de ces nouveaux enjeux. Il s'agira, dans le cadre de la Breizh COP, de conforter le soutien à ces évolutions pour permettre à l'agriculture bretonne de produire en réduisant au maximum son empreinte environnementale. Cela pourra notamment prendre la forme innovante de dispositifs d'ingénierie financière. L'enjeu est de faire de la Bretagne la région par excellence du « bien manger ». C'est un défi auquel les acteurs adhèrent avec enthousiasme et qui fait des transitions une opportunité majeure.

La Région continuera par ailleurs, à s'investir pour peser sur les orientations de la future Politique Agricole Commune qui devra prendre en considération les spécificités d'une agriculture familiale majoritairement tournée vers l'élevage et la polyculture.

Un effort tout particulier, via le lancement d'un appel à projet spécifique, sera dédié à la filière avicole qui, après avoir craint début 2018, au moment de la procédure judiciaire de Doux, un effondrement, doit aujourd'hui relever un nouveau défi : assurer la reconquête des marchés domestiques par une hausse de la qualité produite. Cela passera nécessairement par un accompagnement de la modernisation du parc de bâtiments vieillissants et l'installation de jeunes exploitants.

La problématique de la transmission est d'ailleurs un sujet global en agriculture, avec la montée en puissance à poursuivre du dispositif BRIT Agricole.

La pêche bretonne est, elle dans l'attente de l'impact des conditions de mise en place du Brexit. C'est sans doute le secteur d'activités qui est le plus impacté par ce processus au vu des zones de pêche au sein desquels les navires bretons exercent leur métier. Dans ce contexte, la politique maritime de la Région en 2019 se concentrera sur la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du FEAMP, qui est le principal outil financier en faveur des filières halieutiques et des projets maritimes sur le territoire. En 2018, plus de 150 dossiers ont été payés pour quasiment 7 M€. La programmation a également bien avancé avec 12 M€ de dossiers sélectionnés, soit 25% de l'enveloppe globale de 47 M€ attribués à la Région.

Parallèlement, la recherche de synergies et de mutualisations de projets et d'action à l'échelle de l'ensemble des places portuaires de pêche se poursuit, avec le groupement interportuaire dont la création a été actée par l'ensemble des concédants à l'été 2018.

Au-delà, les perspectives pour cette filière seront actualisées au regard des débats en cours sur les instruments financiers post 2020. Ces travaux constitueront à la fois une perspective structurante pour le projet Breizh COP mais aussi, une contribution forte à la Stratégie Bretonne Mer et Littoral (SBML) dont le plan d'action sera finalisé au printemps prochain. L'action se concentrera sur les chantiers jugés prioritaires dans la mise en œuvre de la SBML au travers de l'animation régionale qu'offre la Conférence Régionale Mer et littoral, ainsi que de la feuille de route mer et littorale, transverse à l'ensemble des politiques régionales, validée en juin 2018.

La politique de soutien à l'innovation est poursuivie en s'appuyant sur un éco-système qui a été fortement rationalisé ces dernières années. Cette dynamique se consolide avec la concrétisation de la fusion des 2 CRITTs. La labellisation des 7 pôles de compétitivité ligéro-bretons, dans le cadre de la Phase 4 de la politique de l'Etat, est une reconnaissance de leur qualité et la démonstration de la pertinence du soutien qui leur a été octroyé. Il sera poursuivi en renforçant encore la mise en place d'indicateurs de résultats.

La capacité à mobiliser des fonds européens pour soutenir l'adaptation des filières socles de l'économie bretonne, en lien avec BDI, va être poursuivi. Il s'agit notamment de s'assurer d'une optimisation de la prise en considération des enjeux autour du numérique, dans une optique de diffusion des atouts qu'il offre pour l'ensemble des filières. De nouveaux appels à projets vont être lancés dont un spécifique autour de l'agro-alimentaire, duplication de ce qui a été fait pour l'agriculture dans le cadre du programme Agritic.

L'articulation avec la politique d'enseignement supérieur et de recherche va se poursuivre afin de pouvoir décliner une stratégie cohérente dans les discussions avec la Commission Européenne, dans la détermination de la future S3 bretonne.

Le recours aux dispositifs d'ingénierie financière va encore être renforcé, avec la constante préoccupation de maximiser l'usage des enveloppes en faveur des TPE/PME ou des projets qui permettent les meilleurs effets de levier sur d'autres sources de financement telles que le FEADER. Il est à noter que les attentes vis à vis de la puissance publique sont de plus en plus importantes. Il s'agit donc de veiller à mettre en œuvre des outils qui ont vocation à se régénérer, voire à permettre la génération de plus-values qui couvrent les pertes et permettent ainsi de supporter un niveau de "risques" plus important.

De la même manière que les entreprises du secteur du tourisme ont pu accéder aux dispositifs dits de droit commun en 2018, 2019 verra un ciblage particulier à destination des entreprises du secteur de la culture et notamment de l'audiovisuel dans l'objectif de conforter cette filière en croissance.

La Région fait du soutien aux entreprises industrielles une priorité, compte tenu de leurs externalités positives, de leur effet d'entraînement sur l'emploi, sur les compétences, sur l'innovation et de leur rôle dans l'aménagement de la Région. Les actions qui leur sont dédiées pour leur permettre de répondre aux enjeux de "l'usine du futur" et notamment le dispositif Breizh Fab, va encore être accentuée. Il s'agira de la développer de la manière la plus coordonnée qui soit, avec l'action proposée par l'Etat dans le cadre du PIA qui sera opérée par Bpifrance. Il s'agira aussi d'y intégrer l'industrie agro-alimentaire afin qu'elle bénéficie en plus des accompagnements existants de ce programme. Au vu de l'identification d'un nombre important d'entreprises à fort potentiel sur ce secteur et là aussi en lien avec Bpi, un accélérateur de croissance va être lancé en Bretagne en plus de celui qui est en train d'émerger à l'échelle nationale.

Le fonds de co-investissement régional Breizh Up, qui a trouvé toute sa place, va être redoté de 10 M€, pour continuer à soutenir la croissance d'entreprises à potentiel, sur le segment sensible qu'est l'amorçage. De même, la Sembreizh va également se voir dotée de moyens additionnels pour continuer à accompagner des entreprises qui ont besoin de trouver des solutions de portage immobilier pour pouvoir se développer sur des segments et/ou territoires où le marché ne produit pas pleinement son œuvre.

Dans la continuité des rencontres de la vie associative, des réponses innovantes seront apportées pour contribuer à satisfaire des besoins sociaux non couverts, en s'appuyant sur une appropriation par les territoires de problématiques qui leur sont propres et des acteurs déjà implantés au profit de l'emploi de proximité. La confortation des structures d'accompagnement (tags, pôles de l'ESS, ...) se poursuit, sans éluder la question de la mutualisation éventuelle de certaines fonctions support.

Sur la question des infrastructures portuaires, dix ans après le transfert par l'Etat des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, puis la prise de compétence sur 19 ports départementaux en 2017, la Région consolide sa stratégie. L'arrivée à terme de plusieurs concessions portuaires, en 2019, est l'opportunité pour le Conseil régional de se réinterroger sur la gouvernance de ces ports.

La Région a l'ambition de conforter l'encadrement de ses délégations. C'est l'objectif des nouveaux projets de contrats avant fin 2019, proposés aux candidats à la gestion des ports de Saint-Malo, Lorient et Concarneau, dans le cadre des procédures lancées fin 2018.

Il s'agit d'élaborer des modèles économiques porteurs de développement et plus équilibrés entre autorité concédante et concessionnaire. En effet, depuis 2007, plus de 150 M€ ont été investis par la Région pour l'entretien et le développement des infrastructures portuaires. Il s'agit donc bien de conjuguer la pertinence des efforts financiers de la puissance publique, à une ambition partagée avec tous les acteurs portuaires, pour permettre le développement des ports.

C'est pourquoi, dans le cadre des procédures en cours pour le renouvellement des contrats de concession, les candidats sont invités à proposer dans leurs offres une stratégie en termes de développement économique des trafics et des activités, de performances sociales et environnementales. A Brest, l'extension du domaine portuaire au terminal EMR et l'actualisation du schéma de référence « Port de Brest 2040 », confortent un partenariat avec Brest Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Occidentale (CCIMBO).

La question de la gouvernance se pose aussi sur les ports dont la Région a pris la compétence en 2017. Une expertise juridique, financière et technique des 11 ports gérés par les communes, assurant pour l'essentiel la desserte des îles, a été réalisée et partagée avec les communes gestionnaires, en 2018.

En s'impliquant davantage dans la gouvernance de ses ports, la Région affirme son ambition maritime, pour que les ports soient une composante majeure du développement des territoires. Les consultations qui ont présidé à l'élaboration de la Breizh COP ont mis en évidence la nécessité environnementale d'un report modal du transport routier vers le fret maritime. Dès lors qu'une offre logistique performante est proposée, les ports constituent une composante essentielle de la multimodalité, alors que des opportunités nouvelles s'offrent, notamment dans le contexte du Brexit et de la croissance mondiale du transport maritime.

Les services portuaires constituent aussi une opportunité pour des développements industriels. C'est le sens même de l'extension du port de Brest par poldérisation, réalisée pour accueillir des industries dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les ports constituent donc un atout majeur du développement économique et industriel de la Bretagne.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 900 000	12 900 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 700 000	4 700 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 735 000	2 735 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 140 000	3 140 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 082 000	4 082 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 312 000	6 312 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 950 000	6 950 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 555 000	2 555 000
P.0209 Développer le système portuaire	2 902 500		2 902 500
	2 902 500	43 374 000	46 276 500

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 200 000	9 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		8 600 000	8 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		13 150 000	13 150 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		17 110 000	17 110 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		465 000	465 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		20 900 000	20 900 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 790 000	5 790 000
P.0209 Développer le système portuaire	21 200 000		21 200 000
	21 200 000	75 215 000	96 415 000

→ Crédits de paiement de fonctionnement

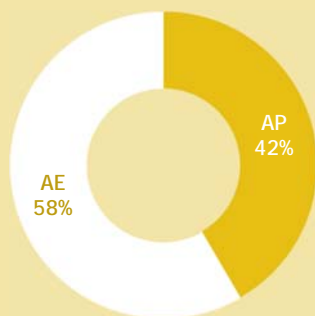
	CPF		Total CPF
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 200 000	12 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 100 000	10 100 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 308 000	2 308 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 260 000	3 260 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 265 000	4 265 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 525 000	6 525 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		9 320 000	9 320 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 821 000	2 821 000
P.0209 Développer le système portuaire	2 802 500		2 802 500
	2 802 500	50 799 000	53 601 500

→ Crédits de paiement d'investissement

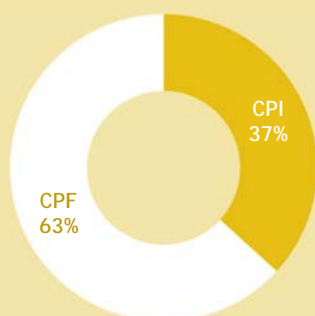
	CPI		Total CPI
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		7 100 000	7 100 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 400 000	4 400 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		10 120 000	10 120 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 010 000	20 010 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		450 000	450 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 050 000	14 050 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		4 900 000	4 900 000
P.0209 Développer le système portuaire	65 638 400		65 638 400
	65 638 400	61 030 000	126 668 400

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

9 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

12 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

Le programme 201 a pour objectif de contribuer au développement de l'innovation en Bretagne partout et pour tous, quels que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...), les filières ou les types d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...), en appui sur une gamme de dispositifs d'aides aux entreprises, et sur un écosystème permettant d'accompagner l'émergence et le développement de projets innovants.

Dans le cadre stratégique de la Glaz Economie (SRDEII) et de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), les actions menées en 2019 s'inscriront également dans la dynamique de la Breizh COP, en particulier pour les appels à projets qui seront lancés cette année, pour le transfert de technologies Santé et Biotechs d'une part, et pour l'expérimentation d'innovations numériques d'autre part.

Courant 2019, la Région engagera l'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3), permettant d'initier les réflexions pour la future S3 (2021-2027), liée notamment à l'anticipation de la future programmation des fonds européens. Les enjeux des transitions, numérique, écologique et industrielle, affichés par la Breizh COP et reconnus comme des leviers majeurs d'innovation par l'étude menée par le CESER en 2018, seront intégrés aux réflexions initiées cette année.

\\ 2019 en actions

→ Soutenir un écosystème régional d'innovation efficient, dans une dynamique de lisibilité, de visibilité et de simplification

En 2019, la Région va poursuivre son soutien aux 5 catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur un cœur de métier complémentaire, au service de l'économie bretonne : la SATT Ouest Valorisation filiale de valorisation des universités, les centres d'innovation technologique au service de leurs filières, les Technopoles / French Tech ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, le réseau « CCI innovation » pour faire naître l'innovation dans les entreprises industrielles et les secteurs traditionnels, et enfin les Pôles de Compétitivité positionnés comme animateurs des domaines d'innovation stratégiques et assembleurs de compétences pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). Ces acteurs de l'innovation permettent d'accompagner la diffusion et le transfert de technologies dans les filières prioritaires régionales, de répondre aux besoins d'innovation des entreprises bretonnes, et de développer les interfaces et synergies entre la recherche académique et les entreprises.

Chaque type d'opérateur est essentiel au développement de l'innovation en Bretagne mais cet écosystème doit encore poursuivre ses efforts de lisibilité et de visibilité, tant sur le territoire que vis-à-vis de l'extérieur dans une logique d'attractivité. Après une montée en puissance des 7 technopoles bretonnes en 2017, regroupées au sein de la fédération régionale 7TB, la simplification de l'écosystème s'est largement poursuivie en 2018, avec plusieurs évolutions telles que le regroupement des actions des CCI en matière d'innovation au sein du réseau « CCI Innovation » (convention cadre 2018-2020), l'arrêt du financement de l'association du Pôle agronomique de l'Ouest (les Pôles de Compétitivité Valorial et Vegepolys ayant repris ses missions essentielles) ou encore la fusion entre la technopole Rennes Atalante et la French Tech Rennes Saint-Malo, devenues Le Pool. En 2019, ce mouvement va se poursuivre avec la fusion des deux CRITTs ID2Santé et CBB/Capbiotek, permettant de disposer d'un opérateur puissant et lisible au service des filières Santé et Biotechnologies et de leurs innovations. Dans cette logique, la Région poursuivra aussi son soutien à la fédération des centres techniques des filières alimentaires, ACT FOOD Bretagne. Les synergies seront renforcées entre ACT Food Bretagne, le Centre Culinaire Contemporain, et le Pôle de Compétitivité Valorial, au service du « bien manger » en Bretagne.

→ **Accélérer les transformations des entreprises et des filières bretonnes en appui sur le déploiement d'une gamme de dispositifs INNO pour toutes les entreprises et d'appels à projets ciblés**

En appui sur la nouvelle gamme de dispositifs INNO, en lien étroit avec Bpifrance (dotations d'investissement), la Région entend poursuivre le soutien des innovations bretonnes, technologiques, marchés ou sociales, de toutes nos filières et pour tous types d'entreprises. En 2018 ce sont ainsi près de 200 projets soutenus, au travers de nos différents dispositifs, qu'il s'agisse de soutenir l'émergence de start-ups, le développement des PME de haute technologie, ou d'accompagner les TPE des secteurs traditionnels à innover.



Grâce à l'ensemble de ces outils d'accompagnement (Maturation, Incubateur Emergys, PHAR, BreizhUp,...) la Bretagne s'est hissée à la 3ème place des Régions françaises en 2018, lors du concours national de création d'entreprises innovantes, ILab. Afin d'accompagner l'accélération de ces entreprises innovantes et qu'elles passent le cap de start-up à PME structurée, un « accélérateur régional d'entreprises innovantes » (scale-up) va être envisagé en 2019 par la Région et Bpifrance, pour être opéré par les 7 Technopoles.

Nos entreprises bretonnes doivent s'engager dans des mutations majeures pour répondre en particulier aux transitions sociales, numériques et environnementales. L'adaptation de nos PME en particulier par l'innovation est cruciale, pour positionner la Bretagne en tête des Régions innovantes.

Outre la seconde édition de l'Appel à projets « INNO Avenir Filières » dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, lancée en novembre 2018 par Bpifrance pour l'émergence de projets d'innovation collectifs structurants pour nos filières (2 projets retenus en 2018 pour 1,3 M€ d'aides), deux appels à projets seront réengagés en 2019, en les inscrivant dans le cadre des objectifs de transition de la Breizh COP :

- Un appel à projet pour le transfert de technologies des filières Santé et Biotechs, en appui sur les CRITT ID2Santé et CBB/Capbiotek (en cours de fusion) ;
- Un appel à projet pour l'expérimentation d'innovations numériques, organisé autour de deux « relevés » annuels des projets, comme en 2018. Les orientations de cet appel à projets pourront par ailleurs intégrer des expérimentations pouvant impliquer la Région, par exemple dans le cadre de la politique des transports (BreizhGo), du Tourisme (e-BreizhConnexion), ou de l'émergence d'une plateforme de gestion des données publiques (#TransfoNumérique).

→ **Observer, animer et promouvoir la Bretagne innovante sur des secteurs d'avenir**

Pleinement inscrites dans les enjeux de transition de la Breizh COP, en 2019, les actions en matière d'observation, d'animation et de promotion de la Bretagne s'appuieront notamment sur Bretagne Développement Innovation, ses métiers socles (observation, promotion) et ses « Grands Projets Structurants » (SmartGrids, Voile de Compétition, Cybersécurité, Energies Marines Renouvelables, Electronique-Numérique). Dans le cadre du Programme structurant de croisement de filières Electronique/numérique et de la bannière Agretic, BDI va cette année renforcer l'animation d'un programme collectif dédié à « l'Usine Agroalimentaire du Futur », en appui sur l'écosystème régional et notamment sur l'ABEA et Valorial, et la nouvelle implantation du CEA Tech en Bretagne, pour contribuer à l'innovation des procédés dans les filières alimentaires et à leur visibilité (CFIA, SIAL, SPACE).

La Région reconduira par ailleurs son soutien aux dynamiques d'animation centrées sur l'innovation, de la Cybersécurité (European Cyber Week), des mobilités, de la santé (Connectathon 2019), Cleantech Open France... Par ailleurs, en appui sur Id2santé et Valorial, la Bretagne accueillera aussi pour la première fois en octobre 2019 à Rennes l'événement international NutrEvent, salon et convention d'affaires dédiés à la nutrition-santé et à la promotion des savoir-faire breton, au service de la dynamique bretonne du « bien manger ».

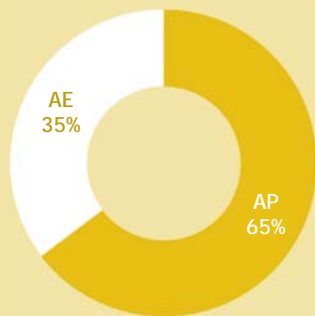
Enfin, la Région renforcera en 2019 son engagement dans la politique européenne de recherche et d'innovation, d'une part en restructurant le réseau régional des acteurs de l'accompagnement de projets européens de Recherche et d'innovation, le réseau NOE Bretagne, et d'autre part en s'impliquant directement dans des programmes européens (Projet CYBER Interreg Europe, Programme Era-net Cofund EMR ou encore Agri-Agro et Numérique...).

Les actions du programme

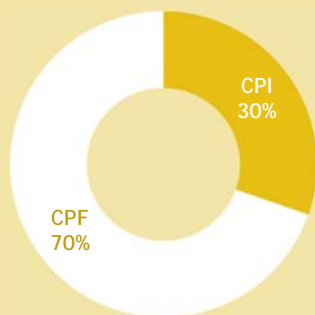
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
 - Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
 - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
 - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
 - Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
-

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

8 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant en particulier sur les Pôles de Compétitivité. Positionné sur les enjeux de moyen terme des domaines d'innovation bretons et par conséquent pleinement inscrit dans les transitions de la Breizh COP. Ce programme est largement partenarial, d'une part avec l'Etat et les autres Régions françaises, et d'autre part avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région. L'année 2019 sera charnière pour l'ensemble des actions de ce programme, qu'il s'agisse des Pôles de Compétitivité qui vont entrer dans leur phase 4 (2019-2022), de la réaffirmation de l'investissement des collectivités bretonnes dans les projets collaboratifs de R&D, et des projets structurants des filières qui font leur mue et accélèrent.

\\ 2019 en actions

→ Nouvelle stratégie des Pôles de Compétitivité : la Phase 4 (2019-2022)

La Région soutient les Pôles de compétitivité œuvrant en Bretagne depuis leur création en 2005, Pôles qui sont aujourd'hui bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologiques, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales BDI et BCI. La constance de l'action publique auprès des Pôles a certainement fortement contribué à développer une culture collaborative entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs, qui manquait à notre région. Cet acquis doit être conforté dans le but de favoriser les synergies et la création de valeur et d'emplois sur les territoires.

Pour cette phase 4 (2019-2022), les modalités de poursuite de cette politique nationale avec un copilotage régional, ont été définies dans le cadre de la publication d'un appel à projets en juillet 2018. Les Pôles de Compétitivité ont déposé leurs projets « sous couvert des Régions » en octobre 2018, visant une sélection de Pôles pour le début 2019. Cet appel à projets national réaffirme clairement un recentrage des Pôles sur leur cœur de métier de montage de projets collaboratifs structurants y compris au niveau européen et d'animation d'écosystèmes structurés de recherche et d'innovation. 5 critères d'appréciation des Pôles y sont définis : objectifs atteints sur la phase 3, rôle moteur d'écosystèmes d'innovation atteignant une masse critique, gouvernance et budget équilibré & solide, performance en matière d'usine à projets collaboratifs sur des secteurs stratégiques, et dimension européenne & internationale à fort potentiel.

L'Etat prévoit un budget de « fonctionnement » des Pôles passant de 18 M€ en 2019 à 9 M€ en 2022, répartis sur objectifs. L'appel à projet prévoit aussi la réduction du nombre de Pôles, de 68 Pôles de compétitivité à moins de 50 dès 2019.

Pour la Région Bretagne, toujours en lien étroit avec la Région des Pays de la Loire et les EPCI bretons, l'objectif est de maintenir une dotation stable de fonctionnement des Pôles sur la période 2019-2022 (1,5 M€ au total). Aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée, et par souci de cohérence avec les évolutions induites par ce dernier, la collectivité va revoir ses modalités de financement des Pôles pour la phase 4, en conservant une part de subvention fixe permettant de supporter en partie les frais de fonctionnement, mais aussi une part variable sur objectifs dans les appels à projets européens, nationaux, régionaux et inter-régionaux (type AAP PME). Cette part variable cherchera à prendre en compte la capillarité du Pôle sur l'ensemble du territoire breton.

Les principaux Pôles œuvrant sur le territoire breton ont vocation à être acteurs de cette Phase 4, Valorial pour les filières alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles, Pôle du Végétal et Atanpôle Biothérapies pour la filière Santé.

→ L'investissement des collectivités bretonnes dans les projets collaboratifs de R&D entre entreprises et laboratoires réaffirmé

Les projets collaboratifs de R&D constituent un investissement majeur pour la collectivité, visant à mettre en synergie recherche publique et recherche privée au service des grandes transitions et de l'emploi. C'est cette logique d'investissement qui sera désormais celle de la collectivité, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain. La Région ajoute à cette préoccupation le souci de pouvoir mesurer le « retour sur investissement » sur son territoire des financements octroyés, en termes de création de valeur, ainsi que, dans un souci d'efficacité, celui d'une parfaite articulation des Pôles de Compétitivité avec les autres acteurs de l'écosystème, telle que la mission régionale d'accompagnement des entreprises innovantes bretonnes portée par les 7 technopoles.

Le guichet unique des collectivités a été refondé en 2018 pour 3 ans, afin de s'ouvrir à l'ensemble des EPCI volontaires, dans la continuité de la démarche de contractualisation Région/EPCI, avec plus d'une vingtaine d'entre eux qui peuvent désormais cofinancer les projets collaboratifs des PME bretonnes aux côtés de la Région, que ces projets s'inscrivent dans un cadre régional, inter-régional, national ou européen. En 2019, dans le contexte de la phase 4, il conviendra de poursuivre l'intégration d'autres EPCI qui le souhaiteraient.

Le dispositif historique national cofinancé Etat-Régions du FUI (Fonds Unique Interministériel) sera restructuré en 2019 au niveau national en dispositif « PSCP-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions), qui sera géré par Bpifrance au niveau central, en lien avec la DGE (Direction Générale des entreprises), le SGPI (Secrétariat Général pour les Investissements - d'avenir) et les Régions partenaires.

Après 3 éditions du nouveau dispositif régional en appui sur le FEDER, un 4ème appel à projets FEDER « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera piloté en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne. Après le soutien de 30 projets collaboratifs innovants depuis 2016, les retombées des premiers projets vont être mesurées courant 2019. Un suivi spécifique des projets issus de cet appel à projet régional sera donc mené.

→ Une nouvelle dynamique des projets structurants inscrits dans les transitions bretonnes

Les différents projets structurants bretons de recherche et d'innovation en support des Domaines d'innovation Stratégiques, inscrits dans les transitions numériques, industrielles et énergétiques, vont tous connaître une nouvelle étape du soutien régional en 2019 :

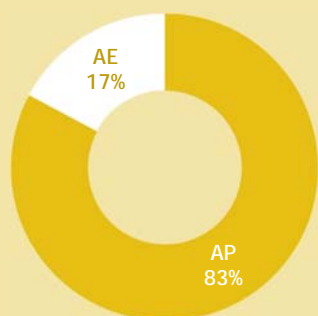
- IRT b-Com : en continuité de 2018, la Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement au profit de l'investissement dans des projets, et sous la forme d'un appel à projets amenant les PME à collaborer avec l'IRT (en appui sur le Pôle Images et Réseaux), à construire en 2019. L'IRT, qui dispose désormais d'une société de valorisation lui permettant de générer des revenus, se voit conforté par l'Etat qui poursuit son soutien jusqu'en 2025 (2020 initialement) en augmentant sa dotation de 20 M€.
- France Energies Marines : après une période de préfiguration de l'ITE sous forme associative (Institut de Transition Energétique), France Energies Marines devrait se refonder sous la forme d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) et être enfin reconnu comme ITE par l'Etat. Dans ce cadre, la Région pourrait être amenée à entrer au capital de la SAS (une étude a été lancée en décembre 2018). Un autre Institut de Transition Energétique devrait s'implanter en 2019 en Bretagne, dédié aux transitions de la filière Bâtiment par l'innovation. L'ITE « NOBATEK-INEF4 » basé en Nouvelle Aquitaine crée en effet une antenne bretonne, en particulier positionnée sur les enjeux de transition numérique.
- Excelcar : la plateforme initiée en 2015 et dédiée à l'excellence des processus industriels de la mobilité, va muter en 2019 pour changer de dimension : après une phase d'amorçage réussie, un programme ambitieux de démonstration et de recherche industrielle sera mené sur la période 2019-2021, impliquant un nouveau site de plus de 3000 m² sur le Campus dédié à l'Industrie du Futur de la Janais.
- Porté par la Fédération ACT Food Bretagne (Cf. P 201), le projet collectif tremplin Carnot « Agrifood Transition » poursuivra en 2019 ses actions de recherche-action au service des filières alimentaires bretonnes, pour contribuer aux transitions engagées dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et le « bien manger ». Agrifood Transition devra lui aussi accélérer en 2019, pour viser la reconnaissance d'Institut Carnot de plein droit en 2020 (label Ministère de l'Enseignement Supérieur recherche innovation).

Les actions du programme

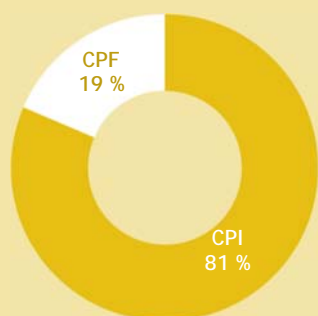
- Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité
 - ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
 - ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité
 - Accompagner les projets structurants
-

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

13 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 735 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 120 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 308 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

Parmi les entreprises créées en 2010 en Bretagne, deux tiers sont toujours présentes en 2015 (source INSEE). Cette part est la plus élevée des régions françaises. Il convient de souligner également que le taux de recours aux dispositifs d'aide à la création ou reprise d'entreprises est plus important en Bretagne qu'au niveau national.

Aussi, la Région Bretagne continue de faire de la création et de la reprise d'entreprises un levier majeur de développement économique, en mobilisant ses interventions sur le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant des étapes clés depuis la preuve du concept à sa cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier sur les financements privés.

\\ 2019 en actions

→ **Un pilotage renforcé du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet, au service du développement économique**

Après une année transitoire en 2017, le nouveau dispositif Pass Création (accompagnement des créateurs ante et post création-reprise), a été mis en place en 2018 sur l'ensemble de la Bretagne (100 points d'accueil).

La première année de mise en œuvre a permis la concrétisation des partenariats établis par l'ensemble des structures historiques d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres (groupements en cotraitance sur les départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ou sous-traitance sur le département des Côtes d'Armor).

En 2019, grâce à l'année de recul, il sera possible de renforcer le pilotage du dispositif, toujours dans l'objectif d'assurer un développement économique régional équilibré et en optimisant l'accompagnement des porteurs de projet. Avec un suivi qualitatif renforcé (respect du cahier des charges, fluidité des partenariats) et une analyse des résultats (typologie des publics accompagnés, respect de l'individualisation des durées de parcours, reprises/créations effectives, répartition géographique, pérennité...).

→ **Une offre complète et complémentaire des entrepreneurs bretons**

En complément de Pass Création, la Région est attentive aux chefs d'entreprises en difficulté en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association 60 000 rebonds.

→ **Un soutien au développement de l'entrepreneuriat**

La Région poursuivra également, en 2019, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence au salon Entreprendre dans l'Ouest (8 500 visiteurs en 2017), par son soutien au projet européen AWE de l'association Entreprendre Au Féminin en Bretagne, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet, et aux réseaux d'accompagnement de femmes qui ont le souhait de devenir cheffes d'entreprise.

→ **Doublement du capital de Breizh Up et nouvelle dynamique de BJE**

Afin de contribuer à l'émergence des pépites de l'économie de demain, plusieurs leviers de financement sont mobilisables pour accompagner la phase d'amorçage à haut risque des entreprises innovantes du territoire (fonds de maturation / SATT / fonds de prêts d'honneur PHAR / prêts d'amorçage avec Bpifrance / fonds GO Capital Amorçage et

Breizh Up). L'ensemble de ces briques constitue un double atout pour le territoire, en offrant aux jeunes pousses un terreau fertile pour se développer et en attirant des projets exogènes.

Créé en 2015 par le Conseil Régional, son unique actionnaire, le fonds breton de co-investissement Breizh Up, doté d'un capital initial de 10 M€ -dont 8 M€ de fonds européens- a su trouver sa place dans l'écosystème de l'amorçage en Bretagne. Il bénéficie d'un réseau étoffé de partenaires -depuis les cinq réseaux bretons de business angels, aux fonds d'investissements régionaux et nationaux- avec lesquels il a réalisé quinze investissements dans de jeunes entreprises innovantes du territoire couvrant l'ensemble des domaines d'innovation stratégique. Les participations du portefeuille, investies au tout début de la vie de l'entreprise, sont en phase de croissance et auront besoin, à plus ou moins long terme, d'apports complémentaires en fonds propres pour poursuivre leur développement.

Breizh Up ne pourra continuer à étoffer son portefeuille tout en gardant la capacité d'accompagner ses participations actuelles dans la durée que si la société dispose des moyens nécessaires. Au regard de la dynamique de la société, le doublement du capital -prévu dès le début du projet à l'horizon 2019 ou 2020- doit s'envisager dès à présent.

En parallèle, pour accroître la lisibilité de l'offre régionale de financement fonds propres, Bretagne Jeune Entreprise va changer de nom au cours de l'année 2019, cette identité nouvelle permettant de mieux l'identifier comme outil partenarial au service de la croissance et surtout de la transmission des PME bretonnes.

→ Vers un plan des transmissions d'entreprises

La transmission d'entreprises demeure un enjeu majeur face à la perte potentielle d'emplois et de compétences que représentent les 32 200 entreprises bretonnes dont le dirigeant est âgé d'au moins 55 ans, et les 198 000 salariés (*) qui y travaillent. Les outils d'accompagnement et de financement régionaux existent et interviennent pour doper l'apport en fonds propres (BRIT ou BJE), ou pour faciliter le financement de la reprise/transmission (outils avec BPIFrance). La problématique de la transmission réside davantage dans la capacité à mobiliser les entreprises pour qu'elles s'y préparent, et leur proposer les outils adaptés à leur situation. En effet, les besoins d'accompagnement s'avèrent très différents s'il s'agit d'une entreprise artisanale ou commerciale, ou d'une transmission de PME. Pour 2019, une approche segmentée des transmissions pourrait être engagée visant à renforcer les partenariats entre les différentes structures d'accompagnement (experts comptables, consulaires, organisations professionnelles, réseaux professionnels), adapter et mettre en avant les outils existants (ex. BJE), et expérimenter des actions nouvelles sur des territoires (cf. expérimentation dans le cadre de la conférence sociale).

Un segment tout particulier va être mis en avant, celui de l'identification puis de l'accompagnement de salariés d'entreprises artisanales en phase de transmission, pour leur permettre de franchir le cap important du salariat à l'entrepreneuriat. Des soutiens en formation et la capacité à optimiser l'usage des dispositifs financiers existants (notamment BRIT), sont une des clés du succès. Le travail avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne sera essentiel. Par ailleurs, l'identification et la mise en relation de repreneurs pour les PME/PMI en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie vont être poursuivies, notamment autour du site « Reprendre en Bretagne ». Quant aux commerçants, en lien avec les EPCI, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT pourra être adapté à des besoins spécifiques si cela s'avérait utile.

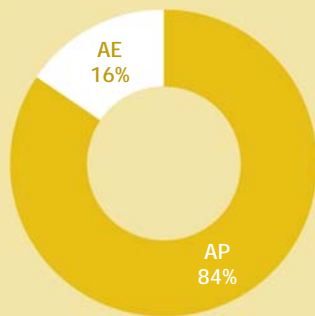
(*) – source étude CCIB – CRMA juillet 2017

Les actions du programme

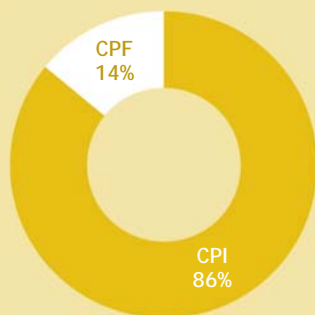
- Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement
 - Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière
 - ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
 - ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
 - ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties
-

Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

17 110 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 140 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 260 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à créer les conditions qui contribuent à la compétitivité et donc à l'emploi sur les territoires tant par la mise en place d'un écosystème favorable que par des dispositifs d'aides adaptés aux besoins.

Ainsi, les dispositifs régionaux ont pour objectif d'assurer un continuum de solutions pour répondre aux besoins des entreprises aux différents stades de leur parcours. Le soutien régional a vocation à créer un effet levier pour mobiliser d'autres sources de financement.

Par ailleurs, le partenariat avec les EPCI et le déploiement de 10 agents régionaux dans les territoires a permis de créer un réseau de proximité apportant plus de lisibilité et de fluidité à l'action économique régionale.

Il contribue de fait à permettre une meilleure prise en considération des spécificités territoriales qui peuvent ainsi être traduites dans des dispositifs adaptés comme le PASS Commerce Artisanat.

\\ 2019 en actions

→ Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

Faisant de l'industrie une de ses priorités, au vu de la place qu'elle occupe en Bretagne et des externalités positives générées par ce secteur d'activité sur toute l'économie, la Région, en lien avec plusieurs partenaires (CCI, CETIM, UIMM notamment), poursuivra la dynamique collective d'envergure engagée en 2018 sur l'ensemble de la Bretagne.

L'opération triennale (2018/2020) Breizh Fab doit permettre de contribuer au développement de plusieurs centaines d'entreprises industrielles bretonnes. Pour cela, près de 4 M€, en y intégrant les fonds européens (FEDER) confiés à la région, sont fléchés sur cette action qui vient compléter la palette des outils régionaux déjà existants. Ce programme regroupe différentes solutions d'accompagnement des PME/PMI, autour de 4 thématiques (stratégie, performance, business et financement), avec notamment des aides au conseil individuelles (Défi sur-mesure) et un programme d'amélioration de la performance industrielle inscrit dans la dynamique « Industrie du futur ».

En 2019, un deuxième appel à projets pour les actions collectives (défis partagés) visant à accompagner des groupes d'industriels partageant une problématique commune, non couverte par les solutions existantes, sera lancé au 1er trimestre 2019. Le Région soutiendra de nouveau l'Open de l'Industrie ainsi que l'animation du Comité de développement des Industries des Bretagne (CDIB) dans le cadre de son projet « Le quart d'heure d'avance industriel », dont l'objectif est de réunir des industriels pour échanger sur les mutations économiques.

Il s'agit aussi au cours de l'année de trouver la manière d'associer au maximum les entreprises agroalimentaires à toute cette dynamique.

→ Poursuite de la montée en puissance du PASS COMMERCE ARTISANAT

Conçu en mai 2017 à partir des besoins exprimés par les EPCI bretons, et tenant compte de leur réalité économique, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT est progressivement mis en œuvre sur les territoires des EPCI qui le souhaitent. A fin 2018, 43 sur 59 l'ont ainsi adopté. Le dispositif a pour vocation de contribuer à soutenir les petites entreprises commerciales et artisanales de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres bourgs ou les quartiers dits « périphériques ». Il permet de soutenir une large palette d'investissements matériels, ainsi que les réflexions autour de la stratégie commerciale ou numérique, dans un contexte de mutations fortes du comportement des consommateurs. Pour accélérer la dynamique et le déploiement sur le territoire, les chambres consulaires sont associées à la mise en œuvre du dispositif.

D'ici la fin d'année, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT devrait avoir été adopté par la quasi-totalité des 59 EPCI. Ce dispositif est par ailleurs susceptible d'évolution sur l'enjeu de la transmission évoqué dans le programme 203.

→ Accompagnement des entreprises IAA dans l'amélioration de leurs performances

Dans un contexte concurrentiel toujours exacerbé, la Région poursuivra son soutien volontariste aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles. L'appel à projet ouvert jusqu'au 28 juin 2019 permettra aux entreprises exprimant une intension forte de développer leur activité sur le territoire, de pouvoir être accompagnées afin de gagner en compétitivité plus rapidement, de préserver ou de générer des emplois dans un secteur fondamental pour le territoire rural. Il s'agit aussi d'accompagner les entreprises pour qu'elles puissent répondre aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger. Ce soutien représente en effet un enjeu majeur en terme de renforcement de la filière agroalimentaire bretonne, avec un double effet sur la compétitivité des IAA et l'amont agricole, en contribuant à assurer des débouchés et à valoriser les productions agricoles locales.

D'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en 2019, le plus souvent contreparties aux aides FEADER, dont la Région est autorité de gestion pour la période 2014-2020. Cet appel à projet a déjà permis de contribuer largement au renforcement des process, à l'amélioration des conditions de travail des salariés, au renforcement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité des aliments, enjeux qui sont au cœur de la démarche Breizh COP. En effet, plus de 57.2 M€ de fonds publics ont déjà été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

Dans la continuité de ce qui a été rédigé dans le chapitre consacré à l'industrie, il s'agira de faire bénéficier les entreprises des IAA des mêmes opportunités de soutien que celles offertes aux autres filières. Ce secteur, qui pèse 40 % de l'emploi industriel breton, est confronté à un environnement particulièrement mouvant, qui l'oblige à l'adaptation permanente, qu'il s'agit même d'essayer d'anticiper. Il en va ainsi notamment de l'attractivité des métiers qui reste une problématique forte sur laquelle l'ARACT continue à travailler (cf P206) ou de la capacité à mieux utiliser les opportunités offertes par le numérique. A ce titre, BDI, Valorial et l'ABEA vont décliner sur l'agroalimentaire la dynamique mise en place sur l'agriculture dans le cadre d'Agri-Tic.

De même, parce qu'il existe en Bretagne un nombre considérable de PME dans l'agroalimentaire qui ont un potentiel de croissance très important, en lien avec Bpifrance et en additionalité à l'accélérateur IAA national, lancé en début d'année, va être mis en œuvre dans le premier semestre, un accélérateur régional dont l'objectif est de contribuer à faire émerger les ETI de demain.

→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

Le développement de l'internationalisation des entreprises bretonnes est un objectif fort de l'action régionale. Le soutien régional sera principalement axé sur la participation à des salons internationaux ou à des missions de prospection organisés par Bretagne Commerce International (ou à la marge par Bretagne Développement Innovation), permettant ainsi aux entreprises bretonnes de trouver de nouvelles opportunités commerciales et d'appréhender la concurrence. Seront principalement ciblés les marchés à fort potentiel de croissance.

Le partenariat avec Business France sera conforté par la signature d'une convention veillant à la bonne articulation et à la complémentarité d'action des 2 opérateurs.

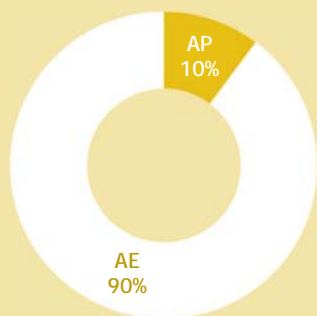
Il est à noter que la perspective du Brexit conduira à une mobilisation particulière de Bretagne Commerce International en 2019 pour informer et conseiller les entreprises bretonnes sur les changements qu'elles devront anticiper.

Les actions du programme

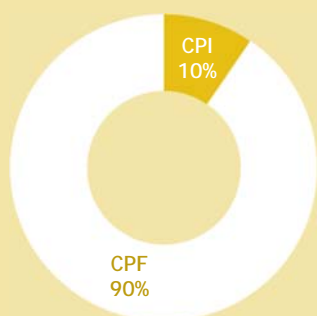
- Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité
 - ✓ Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
 - ✓ Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes
 - Soutenir les entreprises dans leur développement international
 - ✓ Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
 - ✓ Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
 - ✓ Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international
 - Accompagner la dynamique des territoires
 - ✓ Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
 - ✓ Accompagner les mutations économiques
-

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

465 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 082 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 265 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\\ Raison d'être du programme

Cette année encore la Bretagne se classe en tête des régions françaises pour la place de l'ESS dans son économie, on note une croissance des effectifs de presque 5% sur la période 2012-2017, supérieure de 3 points à celle de l'économie « classique ».

La Région soutient et accompagne cette dynamique, en particulier à travers la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS), co-élaborée avec les acteurs institutionnels et les structures représentantes de l'ESS et intégrée à la SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) en 2017.

L'innovation sociale (IS) participe activement à cette croissance économique et à la modernisation du modèle social pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits sur les territoires bretons.

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale, objectif prioritaire de la SRESS, est désormais finalisée avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et bientôt les TAG Bzh, propulseurs d'entrepreneuriat collectifs. Cet écosystème global permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable en adéquation avec les besoins des territoires impliquant l'accroissement d'activités économiques génératrices d'emplois locaux. L'innovation sociale, priorité reconnue, fil rouge de la SRESS, et champ d'application majeur de l'ESS est donc totalement en phase avec les actions liées à la mise en place de la Breizh COP.

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires et dans ses politiques est un objectif de la Breizh COP. Cette ambition a été rappelée et réactualisée dans la feuille de route adoptée en octobre 2018.

\\ 2019 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Dans un contexte de mutations socio-économiques accélérées, l'innovation sociale permet d'expérimenter et d'élaborer de nouveaux modèles entrepreneuriaux d'utilité sociale et constitue de fait un levier majeur de transformation durable et de réponses aux défis de la société.

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS permettent une meilleure connaissance des acteurs économiques sur les territoires et favorisent ainsi l'émergence de nouveaux projets collectifs en phase avec les réalités locales. Adossés à ces pôles, les 4 incubateurs TAG actuellement en déploiement sur l'ensemble de la Bretagne ont vocation à accompagner les porteurs et porteuses de projets d'utilité sociale à créer des entreprises locales collectives et innovantes en réponse aux besoins du territoire et ainsi à développer de l'emploi durable.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Des outils financiers régionaux adaptés aux spécificités d'une nécessaire double rentabilité (économique et sociale) des entreprises engagées permettent l'expérimentation, la création et le développement de nouveaux modèles économiques, citons particulièrement le Fonds de confiance et le Fonds Cap Création ESS pour la faisabilité et l'émergence ainsi que l'avance remboursable pour le démarrage des projets d'innovation sociale.

Par ailleurs, l'innovation sociale fait écho à différentes compétences régionales agissant en faveur du développement durable de la Bretagne. Aussi, les acteurs et actrices de l'IS investissent les différentes politiques sectorielles en participant par exemple à la mise en œuvre du nouveau schéma des achats économiquement responsables, à l'élaboration

du plan régional de prévention et de gestion des déchets, à l'adéquation des formations et des nouveaux métiers de filières employeuses ou bien encore en soutien à l'aménagement des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville.

→ Une nouvelle feuille de route « Vie Associative » (VA)

La Bretagne est une terre associative : un-e habitant-e sur 4 est acteur-trice des quelques 70 000 associations bretonnes ! Les associations sont un élément essentiel du développement des territoires, non seulement parce qu'elles sont des facteurs d'innovation économique et sociale, mais aussi des facteurs de cohésion. En Bretagne en effet, un peu plus d'un emploi sur dix du secteur privé relève du champ associatif (soit près de 100.000 salarié-e-s).

L'étude du CESER, saisi par le Président du Conseil régional pour étudier les enjeux et perspectives de cette vie associative, a identifié 5 défis qu'elle aura à relever à plus ou moins long terme. C'est sur cette base et après la réunion des 1ères Assises de la vie associative en avril dernier, que la Région co-construit avec le Mouvement Associatif de Bretagne une nouvelle feuille de route. Ces enjeux majeurs, en terme de coopération ou de coordination des territoires bretons, sont une des briques de la Breizh COP.

La question du numérique, de la chaîne de l'accompagnement de la vie associative sur le territoire ou du soutien à la structuration des associations notamment par la capacité qu'elles peuvent avoir de recourir à des compétences salariées, mutualisées ou non, sont parmi les principaux axes du plan d'action régional. Ce dernier point sera matérialisé par la mise en place d'un nouvel appel à projet « Défis Vie Associative », en phase avec les objectifs de la Breizh COP, ayant un effet levier sur la consolidation de l'emploi associatif durable, la structuration des réseaux et des filières thématiques (culture, environnement...) ou le soutien de la dynamique du lien social en Bretagne.

Les dispositifs et outils existants (dispositif local d'accompagnement [DLA], Formations des bénévoles associatifs [FDVA]...), qui continueront d'être soutenus et mobilisés, viendront en appui ou en complémentarité de ces nouvelles dispositions en faveur du terreau associatif régional.

→ Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

La connaissance statistique sexuée systématique, détaillée et approfondie de la place, des fonctions et des usages des femmes et des hommes est nécessaire pour réellement espérer garantir l'égalité d'accès des droits à chacun-e. Dans ce cadre, la Région éditera, en 2019, avec ses partenaires de l'observatoire des territoires, un panorama régional de chiffres clés relatifs aux inégalités femmes hommes sur des champs prioritaires de l'action publique. Ce dernier gagnera à être suivi de diagnostics territoriaux plus fins afin de progresser dans l'objectivation des causes de ces inégalités.

Comme l'a souhaité le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région continuera à s'appuyer encore plus fortement sur les acteurs dans les territoires pour diffuser la culture de l'égalité auprès du plus grand nombre et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en poursuivant son travail d'animation, de mise en réseau, et de soutien des acteurs. Compte tenu de leurs compétences et des obligations qui sont les leurs depuis la loi du 4 août 2014, les EPCI feront l'objet d'un partenariat renforcé sur cette question. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan d'action visant à favoriser une plus grande présence de femmes candidates aux prochaines élections municipales, dans laquelle la Région est engagée aux côtés de l'Etat, de l'association « Elles aussi », des AMF et d'autres partenaires, trouvera ses premières concrétisations.

Dans le cadre de la feuille de route votée à l'automne 2018, la Région s'est engagée à passer en revue, dans les prochains mois, ses politiques économie, emploi et formation au prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin de contribuer à ce chantier et le nourrir des expériences portées dans les territoires, la Région lancera un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des initiatives de proximité, rassembleuses et diversifiées en réponse aux besoins des Breton-ne-s.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - ✓ Faciliter l'émergence de projets viables, créateurs d'emplois et de qualité de vie
 - ✓ Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
 - ✓ Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - ✓ Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS
 - ✓ Consolider l'emploi sur les territoires
 - ✓ Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
 - ✓ Consolider la structure financière et financer les projets
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
 - ✓ Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives
 - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
 - ✓ Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
 - ✓ Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
 - ✓ Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

6 312 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

6 525 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

Ce programme a pour vocation d'accompagner des acteurs qui structurent les filières économiques stratégiques en Bretagne en termes d'emplois ou de potentiel de développement. Dans le cadre des objectifs de la Breizh COP, il se traduit par des réflexions prospectives, des actions collectives, de la mise en réseau d'acteurs industriels...

Pour tenir compte des contingences budgétaires toujours croissantes, il sera à nouveau demandé en 2019 à ces structures, une efficience toujours plus forte au regard des objectifs poursuivis.

\\ 2019 en actions

→ Identifier et structurer la capacité des entreprises bretonnes à se positionner sur des filières à fort potentiel

Dans la suite de ce qui été validé en 2017, BDI pilote des Grands Projets Structurants (GPS) dont l'ambition est de favoriser le positionnement des entreprises bretonnes sur les marchés les plus porteurs. Ceci repose sur un travail de veille et d'observation des opportunités, au regard des compétences de l'économie bretonne. Sur chacun de ces GPS, BDI assure un travail d'animation, de mise en contact et de promotion du secteur. Pour 2019, BDI est mobilisé sur les GPS Cybersécurité, EMR, SMILE, Pôle de compétition et le croisement numérique et électronique. Dans le cadre de la Breizh COP, BDI agit dans deux orientations majeures que sont les transitions environnementales et numériques d'une part, les enjeux de l'usine du futur d'autre part. BDI manifeste à son agilité et sa capacité à donner des perspectives de moyen long termes pour contribuer à l'adaptation permanente du positionnement de nos entreprises dans une économie en perpétuelle évolution. Sur ces autres métiers, BDI poursuit son travail de veille avec notamment la base Craft dont la qualité est reconnue par tous. La mobilisation autour de la Marque Bretagne et globalement de l'attractivité est également poursuivie.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

La balance commerciale française est structurellement déficitaire. Afin d'enrayer cette évolution, l'Etat a souhaité renforcer son partenariat avec les Régions dans le cadre de la stratégie « Team France Export ». En 2019, la coopération entre Bretagne Commerce International (BCI) et Business France sera accentuée par le partage d'outils communs et une information coordonnée en direction des entreprises. Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) qui regroupe les acteurs accompagnant les entreprises à l'international sera également réinterrogé pour améliorer la fluidité des contacts entre ces acteurs et permettre une réponse coordonnée et optimisée aux besoins exprimés par les entreprises. Dans ce cadre, la Région poursuit, en partenariat avec CCIR, le financement à BCI sur deux métiers : le soutien au développement à l'export des entreprises bretonnes et la recherche et l'accueil d'investisseurs internationaux en Bretagne. L'intégration de ce sujet au sein du SPAE se poursuit également, l'articulation et le passage de témoin entre généralistes du développement économique et spécialistes de l'international comme de l'innovation étant une des clés du succès de l'éco-système breton tel qu'il a été structuré. Les modalités de soutien direct aux entreprises émanent elles sur le programme 204.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

En 2019, l'ambition est de renforcer le partenariat avec l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). L'amélioration des conditions de travail constitue un puissant levier d'amélioration de la performance économique. L'enjeu, ciblé par la Breizh COP, est d'ailleurs renforcé par la conjoncture qui crée une concurrence exacerbée entre les secteurs, faisant de l'attractivité des métiers un facteur déterminant de la capacité qu'ont les entreprises à attirer les compétences. Aujourd'hui trop de secteurs et de territoires souffrent d'un différentiel entre l'offre et la demande d'emploi avec la conséquence de l'incapacité à accepter des marchés. Un travail spécifique sera mené autour des IAA et tout particulièrement des abattoirs afin de traduire cette thématique dans le futur Plan de Développement Rural 2021-2027.

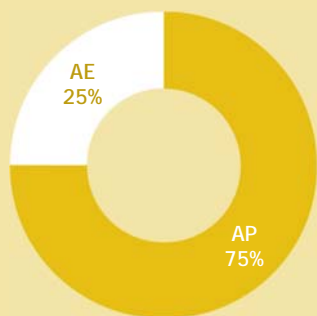
Dans le cadre de son programme d'activités, il est envisagé de mener plusieurs actions en faveur de la santé au travail, des changements technologiques, organisationnels et managériaux, de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle. Il est prévu de capitaliser et valoriser, de façon partenariale, les initiatives menées sur le territoire, telles que l'expérimentation dans les ports de pêche bretons. De plus, une action expérimentale visant à rendre attractive les entreprises grâce à la qualité de vie au travail et au dialogue social sera réalisée sur les territoires de Fougères/Vitré et Redon.

Les actions du programme

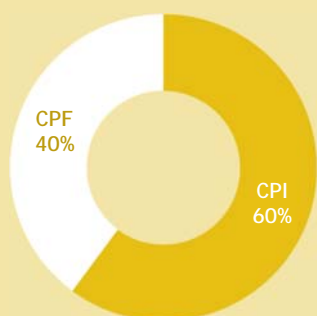
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
 - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

20 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 950 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 320 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est intimement liée à son agriculture et à son agroalimentaire. Dans un contexte de libéralisation des marchés, ponctué de crises économiques, sanitaires et climatiques, les filières alimentaires sont en pleine évolution. La Bretagne agricole et agroalimentaire doit répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en se positionnant comme le leader du bien manger en Europe.

Par ailleurs, la Région est engagée dans une large concertation autour de la Breizh COP dont l'ambition est d'organiser et d'accélérer les transitions en Bretagne. L'agriculture se trouve à ce titre au cœur de nombreux enjeux et offre des opportunités dans la lutte contre le changement climatique.

Au niveau européen, le montant du budget alloué à la prochaine PAC risque d'être fortement diminué alors qu'au vu des points cités ci-dessus, un maintien de la dotation budgétaire actuelle s'avère pour l'heure nécessaire. Il s'agit d'avoir les moyens de soutenir la transformation des modèles de production pour répondre tant aux attentes des consommateurs que de contribuer à une alimentation saine, sûre et durable. La Bretagne a su démontrer depuis 2014 sa capacité à gérer efficacement les fonds du 2ème pilier de la PAC, la Région souhaite donc poursuivre ce travail engagé en restant Autorité de Gestion.

En France, les débats des États généraux de l'alimentation (EGA) ont créé de fortes attentes au sein du maillon production, en particulier sur la question de la meilleure répartition de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs, indispensable à la montée en gamme des productions. Dans la continuité des EGA, l'Etat a lancé un grand plan d'investissement (GPI) fondé majoritairement sur des outils d'ingénierie financière. Il sera nécessaire de rechercher avec les services de l'état en région toutes les synergies possibles entre les dispositifs nationaux et régionaux

La Région appuie sa politique agricole sur le Programme de Développement Rural Bretagne 2014-2020, lequel s'articule principalement sur son volet agricole autour : du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), du programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) et des dispositifs sur la valorisation du bocage et de la forêt.

En 2019, la Région va poursuivre ses engagements pour accompagner la nécessaire transition de ses exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue par tous comme étant le leader européen du « bien manger ».

\\ 2019 en actions

→ **Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur**

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable, pour l'équilibre de nos territoires et pour le maintien du tissu rural. La Région, au travers des politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour optimiser les conditions nécessaires au renouvellement des générations. La Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France. 465 JA ont bénéficié des aides à l'installation en 2017. Dans un contexte démographique avec des départs importants de chefs d'exploitation, la transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles. Le dispositif prêt d'honneur permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations ; il est de mieux en mieux approprié par le monde agricole et devrait poursuivre sa montée en puissance.

→ **Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production : adapter les exploitations dans la filière avicole**

La Région Bretagne a une politique ambitieuse pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles notamment dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAFA). Ce sont désormais plus de 6000 exploitations qui sont accompagnées pour un montant de crédits public de plus de 153 M€ et globalement près d'1 milliard d'euros investis dans les exploitations agricoles bretonnes.

La Bretagne reste la première région française en termes d'engagement sur l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles. Le Plan de Compétitivité (ou un plan spécifique volailles chair) va être sollicité pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations dans la filière avicole, et notamment pour permettre la reconquête du marché domestique européen.

Compte tenu des moyens engagés et des perspectives de la future programmation des fonds, une évaluation de l'impact de cette modernisation des exploitations sur la compétitivité de nos filières va être engagée en 2019. Les résultats de cette évaluation vont permettre de construire le socle de la future programmation afin de permettre à nos agriculteurs de se différencier par des investissements qualitatifs et de répondre notamment aux enjeux de la compétitivité en cohérence avec la Breizh COP.

→ **Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque dans les exploitations agricoles**

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite renforcer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de développer des modèles d'autoconsommation énergétique. En 2019, de nouveaux leviers d'actions seront mobilisés pour accompagner ces évolutions :

- pour la production de chaleur, la création d'un label bois bocage pour conforter le modèle des Scic bocagères.
- un appel à projet pour le développement de l'agrifotovoltaïque en autoconsommation dans les exploitations agricoles.

La Région va par ailleurs poursuivre son accompagnement au développement de la méthanisation en concentrant ses moyens sur la micro méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire la production des Gaz à Effet de Serre.

→ **Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois**

La Région vient de signer un contrat de filière forêt bois en Bretagne avec les professionnels de la filière, lequel permet de réaffirmer son engagement sur le déploiement du programme breizh forêt bois au cœur de la politique régionale pour la pérennisation de la ressource, pour répondre aux enjeux de biodiversité mais aussi pour lutter contre le changement climatique. Pour accélérer la plantation forestière, un dispositif renforcé, Breizh Forêt 2, va être engagé en 2019.

→ **Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agroécologiques : nouvel appel à projet sur la recherche appliquée pour favoriser l'autonomie protéique et la captation du carbone dans le sol**

La Région défend le développement de l'agroécologie qui est une solution pour la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de son accompagnement au développement des innovations et de la recherche appliquée, la Région souhaite mettre l'accent sur des thématiques majeures comme les techniques autour de l'agriculture de conservation qui permettent de maintenir du carbone dans le sol, mais aussi l'expérimentation sur le développement de l'utilisation de la luzerne dans un objectif agronomique et plus largement d'autonomie protéique de nos élevages.

→ **Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricole : nouvel appel à projet sur les MAEC en 2019 et poursuite du soutien au maintien à la l'agriculture biologique**

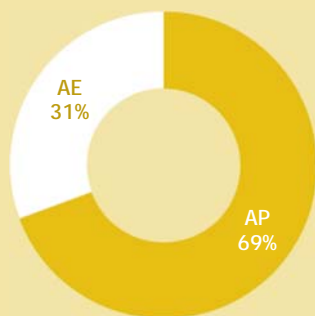
Les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique constituent des outils majeurs du second pilier de Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice des revenus des agriculteurs et de l'environnement. Ces programmes connaissent un important succès ; plus de 5 500 agriculteurs se sont engagés dans des mesures agri-environnementales et climatiques et sur les mesures bio pour plus de 205 M€ de crédits publics programmés. En 2019, la Région souhaite poursuivre son accompagnement au maintien à l'agriculture biologique et lancer un nouvel appel à projet pour accompagner la transition des exploitations agricoles

Les actions du programme

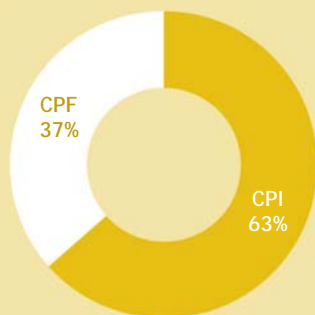
- Renouveler les générations dans l'agriculture
 - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
 - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
 - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
 - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

5 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 555 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 821 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\\ Raison d'être du programme

L'année 2018 a vu la validation de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral, qui constitue la contribution du Conseil régional au plan d'action de la Stratégie Bretonne Mer et Littoral (SBML) dont les objectifs ont été validés par l'ensemble du partenariat en Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML) également en juin. Si cette feuille de route intègre l'ensemble des actions phares en faveur de la mer du Conseil régional, le programme se concentre sur 4 actions principales en 2019 :

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie maritime bretonne par l'animation du partenariat autour de la CRML et des territoires engagés dans des démarches d'actions locales en faveur de la mer et du littoral.

- L'animation et l'accompagnement des transitions et de l'innovation maritime, qui recouvre des projets en faveur de la connaissance des activités et de l'environnement, des projets collectifs et de l'animation de réseau en vue d'un développement intégré et durable des activités, ainsi que l'accompagnement des gens de mer et des enjeux d'attractivité.

- Le soutien à la création, au développement et à l'adaptation à la transition écologique et énergétique des entreprises de la filière halieutique, très majoritairement au travers du cofinancement des mesures du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

- Une contribution à la compétitivité de la filière halieutique, principalement à travers le groupement interportuaire Pêche de Bretagne lancé cette année.

\\ 2019 en actions

→ Une année majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir

Depuis mi-2018, la Région maîtrise enfin toute la chaîne administrative et comptable sur la partie qui lui est déléguée par l'Etat, permettant depuis les débuts de la programmation fin 2017 de payer les premiers projets. Un coup d'accélérateur très important a eu lieu sur le second semestre 2018 permettant de remonter environ 6,7 M€ de demandes de paiements FEAMP. A la mi-décembre, 5,9 M€ de FEAMP ont été payés ainsi que 1,17 M€ de crédits régionaux au titre de la contrepartie nationale.

L'année 2019 sera donc une année pleine qui devra maintenir une forte programmation et un fort niveau de paiement pour atteindre nos objectifs.

La Région, principalement en cofinancement du FEAMP, accompagne l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de pêche, d'aquaculture, de commercialisation et de transformation des produits, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Dans le cadre d'un plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP), ces derniers bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements.

L'action en faveur des territoires est mobilisée par la coordination et le soutien des 8 groupes de développement local pêche et aquaculture qui font émerger des projets territoriaux en lien avec la pêche et l'aquaculture, spécifiques et souvent innovants.

Au-delà de la stricte mise en œuvre, l'année 2019 s'annonce intense dans la préparation de l'avenir pour les interventions structurelles en faveur de la filière. Elle sera celle de la finalisation du règlement du prochain FEAMP pour 2020-2027, sur fond d'incertitude quant aux conséquences du Brexit. Un gros travail partenarial va s'engager

afin de travailler une stratégie bretonne renouvelée en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture qui a vocation à alimenter le débat national et européen, mais aussi contribuer à la dynamique Breizh COP.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Un important travail de préfiguration a été mené pendant plus d'un an sur cette question qui a permis d'aboutir à un protocole d'entente avec l'ensemble des concédants portuaires disposant d'une halle à marée en Bretagne. La Région en a ainsi validé les contours et le contenu en juin 2018. Des actions très concrètes, pilotées et financées le cas échéant par la Région, ont déjà commencé dans le cadre de la feuille de route 2018. Elles portent sur l'amélioration des conditions de travail, la précision d'un référentiel commun de tri et d'agrèage des produits (faisant suite notamment à une étude sur l'amélioration du tri), l'harmonisation du règlement d'exploitation des halles à marée, la convergence des outils informatiques pour la vente, les flux financiers...

Il s'agit désormais pour 2019 d'opérer le lancement officiel de cet outil commun, de poursuivre les travaux entrepris en 2018 et de valider une feuille de route 2019 qui aura une vocation beaucoup plus opérationnelle en permettant une véritable mutualisation des actions à l'échelle régionale. L'enjeu sera notamment pour les concédants d'inciter leurs concessionnaires à se regrouper au sein d'une structure commune afin de mutualiser diverses opérations. Une étude sur une stratégie de communication commune sera menée pendant l'année.

→ Finalisation de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral et mise en œuvre de la feuille de route mer et littoral.

L'essentiel de la stratégie a été adoptée en 2018, mais son plan d'action doit être consolidé en lien avec les acteurs puis suivi et animé dans le cadre des travaux de la CRML dès 2019.

Il en est de même pour le suivi et l'animation de la feuille de route régionale s'appuyant sur l'ensemble des missions et programmes concernés au travers de ses 12 thématiques mobilisant la culture, la formation, les filières économiques et industrielles (EMR, navale, nautique...), les ports et le développement des îles, la préservation des écosystèmes marins et côtiers, la recherche et l'innovation.

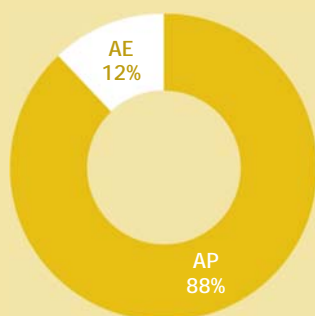
Cette mise en œuvre sera la contribution régionale de la politique maritime à la Breizh COP.

Les actions du programme

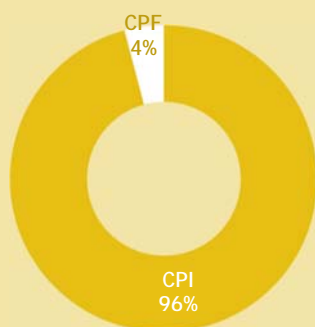
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
 - Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
 - Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
 - Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
-

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

21 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 902 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

65 638 400 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 802 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit la Région à réaliser des investissements importants depuis leur transfert par l'État il y a dix ans : plus de 150 M€ ont ainsi été dépensés sur les ports de Brest (hors projet de développement), Lorient et Saint-Malo depuis 2007.

La Région a par ailleurs engagé le projet de développement du port de Brest. Le dragage, associé à l'extension du domaine portuaire sur les polders, va permettre d'accueillir des navires de plus grands emports et de développer de nouvelles activités industrielles dans le domaine des Énergies Marines Renouvelables et des colis lourds.

A Saint-Malo, les incertitudes économiques ont conduit la Région à reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de modernisation du terminal ferry dans un contexte marqué par le Brexit.

Au 1er janvier 2017, la Région a intégré 19 ports, transférés par les Départements dans le cadre de la loi NOTRe. La prise de compétence sur les principaux ports de commerce départementaux (Roscoff, Concarneau, Le Légué) et sur les ports de desserte des îles, permet de réaffirmer la volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires.

Le maintien de ces infrastructures et le développement des activités portuaires constitue désormais le principal défi de la Région.

\\ 2019 en actions

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

Le Conseil régional a décidé, en 2007, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures portuaires, quand les outillages portuaires et l'essentiel des terre-pleins ont été concédés. La mise en œuvre d'une politique de supervision des ouvrages permettra à partir de 2019 de se doter d'un plan pluriannuel de maintenance des ouvrages. D'ores et déjà, quelques opérations d'ampleur seront lancées en 2019. Ainsi à Saint-Malo, les études de conception du pont mobile démarreront en début d'année dans l'objectif de livrer le nouvel équipement en 2021. Le poste de commandement de l'écluse verra sa réhabilitation engagée et les travaux de protection des structures métalliques des quais seront également amorcés.

A Brest, la réhabilitation du QR5 sera initiée (phase études).

A Lorient, la rénovation des défenses d'accostage ou les dragages d'entretien seront poursuivis.

Dans tous les ports, des travaux de rénovation des quais en maçonnerie seront menés pour résorber les désordres et assurer le maintien en condition opérationnelle des dessertes des îles.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

La modernisation du terminal du Naye à Saint Malo constitue l'investissement majeur de la Région Bretagne dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste, pour le volet nautique, à permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation

avec les demandes du marché, nécessitant un approfondissement des accès nautiques et une modernisation des infrastructures maritimes. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la reconstruction d'une gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux.

Le budget prévisionnel à la charge de la Région de 75 M€ HT, dont 40 M€ pour les travaux maritimes, sera compensé par la perception directe d'une partie des recettes associées. La Région répondra par ailleurs aux appels à projets européens pour bénéficier de financements complémentaires.

L'année 2019 sera en conséquence consacrée à la passation d'un contrat de mandat sur la partie terrestre des infrastructures et du marché de conception du volet terrestre.

A Brest, l'année 2019 donnera lieu aux travaux de préfiguration de la prochaine « grande concession » du port, associant les activités de commerce, de réparation navale et celles du nouveau terminal. Des moyens financiers sont budgétés par la Région pour des investissements indispensables (réparation des quais et terre-plein conteneurs notamment). La 2^e phase de l'opération de construction du quai hauturier sera par ailleurs réalisée en 2019.

A Lorient, le dragage des deux bassins du port de pêche sera relancé en 2019 avec l'engagement des études opérationnelles.

A Groix, une intervention d'urgence menée début 2019 permettra de résorber les affouillements au pied du quai affecté à la desserte avec le continent.

Dans tous les ports concernés, la Région maintiendra son effort en faveur des équipements dédiés aux dessertes maritimes.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

A Saint-Malo, la déclaration sans suite de la procédure de renouvellement de la concession commerce conduira à intégrer la réalisation de la passerelle dans l'opération globale de modernisation du terminal ferry (6,2 M€).

Comme suite à la déclaration sans suite de la procédure de consultation, une indemnité pour frais d'établissement de l'offre, imputée en fonctionnement, sera versée au candidat, conformément au règlement de la consultation.

A Lorient, la Région contribuera au financement de l'appontement sabliers, sous réserve que le recours contre l'arrêté préfectoral soit statué avant la fin du contrat de concession.

Enfin, une enveloppe est désormais allouée au soutien à l'investissement des concessionnaires communaux à hauteur de 100 K€/an (Arz, Vannes, Séné, Groix, Belle-île, Quiberon, Audierne, Roscoff notamment).

A Lorient, les contributions des membres du syndicat mixte pour la pêche de Lorient Kéroman (2 M€/an pour la Région Bretagne) permettront de poursuivre la bonne réalisation du PPI adopté sur la période 2017-2021 : construction d'une STEP, réhabilitation de la station de pompage d'eau de mer, démolition de la Glacière.... L'année 2019 permettra la réalisation d'une étude sur les conditions de passation d'un contrat d'exploitation performant de la STEP, garant du respect de la différenciation tarifaire voulue sur la vente du prix de l'eau douce et de l'eau de mer.

Pour les projets pêche d'intérêt régional, la Région Bretagne pourrait également être appelée en contribution par le Syndicat Mixte des Ports de Pêche de Cornouaille (rénovation de la criée de Concarneau notamment).

A Brest, le soutien aux investissements d'urgence de la réparation navale mobilisera en moyenne 2 M€ par an.

Les actions du programme

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires
 - ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
 - ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
 - ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
 - ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
 - Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
 - ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
 - ✓ Améliorer la performance logistique des ports
 - ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

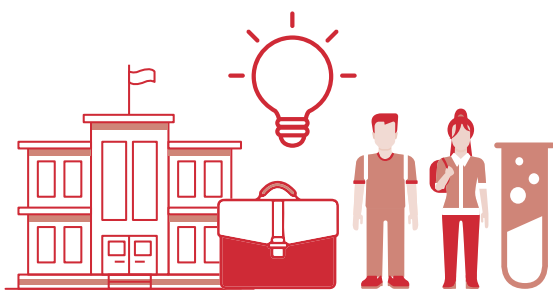
		AP	AE
P.0201	P.0201-10 :Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 000 000	5 650 000
	P.0201-21 :Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	800 000	2 000 000
	P.0201-22 :Favoriser les projets industriels innovants	6 400 000	3 500 000
	P.0201-31 :Animation et coordination du système régional d'innovation	-	1 750 000
Total P.0201		9 200 000	12 900 000
P.0202	P.0202-11 :Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	-	1 500 000
	P.0202-12 :Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	8 000 000	1 000 000
	P.0202-20 :Accompagner les projets structurants	600 000	2 200 000
Total P.0202		8 600 000	4 700 000
P.0203	P.0203-111 :Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..	-	335 000
	P.0203-112 :Etudes d'intérêt général	-	50 000
	P.0203-121 :Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)	-	220 000
	P.0203-122 :Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)	-	45 000
	P.0203-123 :Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)	-	60 000
	P.0203-124 :Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise	-	1 910 000
	P.0203-211 :Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques	-	30 000
	P.0203-216 :Fonds de co-investissements Breizh up	10 000 000	-
	P.0203-218 :PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	-
	P.0203-219 :SEMAEB	500 000	-
	P.0203-223 :Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	400 000	-
	P.0203-224 :Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	250 000	45 000
	P.0203-231 :FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne ? avec bpifrance)	1 000 000	-
	P.0203-233 :Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)	-	40 000
Total P.0203		13 150 000	2 735 000
P.0204	P.0204-110 :PASS Export salon	-	1 000 000
	P.0204-120 :Pass export COMM (Ex ASCLE)	-	150 000
	P.0204-131 :PASS Export VIE	-	120 000
	P.0204-132 :PASS Export RH	-	200 000
	P.0204-211 :Actions collectives	-	800 000
	P.0204-212 :Réseau PLATO	-	193 000
	P.0204-213 :PBRH+	-	60 000
	P.0204-221 :PASS Conseil	-	150 000
	P.0204-223 :PASS Partage RH	-	120 000
	P.0204-224 :Aide à la Mutualisation Logistique (AML)	-	20 000
	P.0204-225 :PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	6 000 000	-
	P.0204-226 :PASS Investissement TPE	2 000 000	-
	P.0204-310 :Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 :Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	-
	P.0204-322 :Ingénierie de projets et territoires en mutation	-	30 000
	P.0204-323 :Surveillance des entreprises aidées	-	30 000
	P.0204-324 :Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	4 600 000	-
P.0204-400 :RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	17 000	
Total P.0204		17 110 000	3 140 000

		AP	AE	
P.0205	P.0205-11 :Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	265 000	415 000	
	P.0205-12 :Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	-	5 000	
	P.0205-13 :Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	-	272 000	
	P.0205-21 :Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	-	1 434 000	
	P.0205-22 :Consolider l'emploi sur les territoires	-	1 026 000	
	P.0205-23 :Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation	-	480 000	
	P.0205-24 :Consolider la structure financière et financer les projets	200 000	50 000	
	P.0205-31 :Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	-	200 000	
	P.0205-41 :Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes	-	20 000	
	P.0205-42 :Diffuser la culture de l'égalité	-	150 000	
	P.0205-43 :Agir contre toutes les discriminations	-	30 000	
	Total P.0205		465 000	4 082 000
	P.0206	P.0206-100 :Bretagne Développement Innovation	-	1 900 000
P.0206-201 :Bretagne Commerce International - mission DIEB		-	2 356 000	
P.0206-202 :Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		-	10 000	
P.0206-203 :Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		-	30 000	
P.0206-204 :Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		-	656 000	
P.0206-301 :Soutien à la politique de Clusters		-	450 000	
P.0206-302 :Soutien aux acteurs des filières		-	470 000	
P.0206-312 :Etudes d'intérêt général		-	45 000	
P.0206-330 :Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		-	350 000	
P.0206-400 :Promotion des politiques publiques		-	45 000	
Total P.0206		-	6 312 000	
P.0207	P.0207-110 :Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	-	300 000	
	P.0207-120 :Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	400 000	
	P.0207-130 :Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation	-	250 000	
	P.0207-211 :Moderniser le parc bâtiment	13 500 000	-	
	P.0207-212 :Soutien aux investissements agri environnementaux	2 000 000	-	
	P.0207-213 :Aides aux organismes	-	1 200 000	
	P.0207-220 :Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	1 000 000	200 000	
	P.0207-230 :Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000	
	P.0207-311 :Développer l'agriculture biologique	-	500 000	
	P.0207-312 :Soutenir les filières de production et de qualité	-	150 000	
	P.0207-321 :Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	200 000	
	P.0207-322 :Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000	
	P.0207-410 :Soutien aux programmes de recherche appliquée	300 000	1 900 000	
	P.0207-420 :Soutien aux MAE	-	400 000	
	P.0207-430 :Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	400 000	
	P.0207-510 :Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	1 100 000	100 000	
	P.0207-530 :Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles	100 000	-	
Total P.0207		20 900 000	6 950 000	

		AP	AE
P.0208	P.0208-1 :Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	614 049	650 798
	P.0208-2 :Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	585 951	1 084 202
	P.0208-3 :Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	1 440 000	-
	P.0208-4 :Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique	3 150 000	820 000
Total P.0208		5 790 000	2 555 000
P.0209	P.0209-11 :Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	350 000	-
	P.0209-12 :Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	4 654 500	-
	P.0209-13 :Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	7 915 500	-
	P.0209-14 :Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	8 200 000	-
	P.0209-21 :Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession	-	2 112 500
	P.0209-22 :Améliorer la performance logistique des ports	50 000	-
	P.0209-23 :Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	30 000	-
	P.0209-40 :Développement du Port de Brest	-	790 000
Total P.0209		21 200 000	2 902 500

III

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

La Région met en œuvre et articule ses politiques en matière de développement de la formation tout au long de la vie en s'appuyant sur son rôle pivot sur ces domaines (formation initiale comme formation continue). L'ambition affirmée est le pari de la connaissance grâce à un appareil de formation bâti pour assumer son rôle clé pour la performance du territoire.

Ces ambitions restent intactes mais les évolutions récentes des politiques nationales en matière de formation – en particulier sur le champ de l'apprentissage -, comme cela a été rappelé dans les Orientations Budgétaires pour 2019, amène la Région à de nouvelles réflexions et à revoir ses modes de faire.

La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le contexte de la formation professionnelle en :

- Réformant de manière très substantielle l'apprentissage ;
- Recomposant le droit à la formation pour lui apporter une dynamique centrée sur l'individu avec le compte personnel de formation ;
- Redéfinissant l'action de formation dans une conception beaucoup plus large intégrant plus fortement la formation à distance et où l'entreprise peut et doit jouer un rôle ;
- Renforçant la compétence de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, enjeu majeur à l'échelle d'une région.

Dans le même temps le gouvernement a lancé un plan d'investissement dans les compétences sur la période 2019-2022, dont une partie est dédiée à la contractualisation avec les Régions pour développer des parcours de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Plus que jamais, l'acquisition et l'évolution des compétences sont au cœur des enjeux :

- Même si le taux de chômage reste un des plus faibles de France, il masque des réalités plus complexes avec notamment des demandeurs d'emploi de longue durée, fragilisés dans leur parcours de retour à l'emploi ;
- Inégalité des territoires avec une répartition des créations d'emploi concentrés sur quelques zones ;
- Fragilité d'une population jeune qui a décroché et qui n'a pas atteint un premier niveau de qualification alors même que la Bretagne présente des bons niveaux de qualification.

La Région Bretagne en alliant ses différentes politiques : économie, mobilité, formation peut jouer pleinement son rôle pour répondre à cette ambition tout en se repositionnant en fonction des nouveaux équilibres entre les différents acteurs tout en conservant sa feuille de route stratégique : le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) qui en fixant des orientations partagées et co-construites entre les différents acteurs reste au cœur de nos partenariats.

L'ambition en matière de formation, passe également par notre action au bénéfice de la formation des jeunes lycéennes et lycéens, dans une Académie dont, dans ses compétences, la Région souhaite réaffirmer qu'elle est celle de la réussite. Cet atout étant notre garant pour permettre de répondre aujourd'hui comme demain aux enjeux sociaux, économiques qui se posent à la Bretagne. La réforme nationale du baccalauréat, l'évolution des pratiques pédagogiques, et en particulier le numérique éducatif, sont ainsi des facteurs réinterrogeant les politiques régionales.

En parallèle, la Région s'est vue confier une responsabilité majeure sur l'information sur les métiers et les formations, rôle clé pour permettre justement de lier à la fois la qualité de la formation, les perspectives d'avenir pour toutes celles et tous ceux qui aspirent à un développement de leurs qualifications ou à leur évolution professionnelle et bien entendu la performance économique attendue.

L'ensemble des orientations stratégiques de cette mission contribue à ces objectifs.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits par chapitre 7

Programme 301 10

Programme 302 12

Programme 303 14

Programme 304 16

Programme 306 18

Programme 307 20

Programme 308 22

Programme 309 24

Programme 310 26

Programme 311 28

Programme 312 30

Programme 313 32

Programme 314 34

Programme 315 36

Programme 316 38

Programme 317 40

Programme 318 42

Répartition des AP et AE par actions 44

→ L'observation et l'information

L'observation constitue un enjeu majeur pour orienter l'évolution de la carte des formations initiales professionnelles ainsi que l'offre de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. Base de données importante pour tous les professionnels qui font de l'orientation, ce chantier est également partagé avec les branches professionnelles avec lesquelles nous souhaitons développer une démarche de contractualisation. Des travaux sont engagés plus particulièrement sur les métiers en difficulté de recrutement en Bretagne et pourront pleinement servir la déclinaison du Pacte d'investissement dans les compétences.

Cette responsabilité récemment renforcée pour la Région l'amènera à mettre à disposition de l'ensemble de la population une plateforme d'information sur les métiers et la formation très interactive. Elle poursuit, dans ce cadre, l'accompagnement des professionnels de l'orientation par le biais d'un plan de professionnalisation, le soutien aux actions visant à développer l'attractivité de certains métiers en lien avec les branches professionnelles et renouvellera également son partenariat avec l'Education nationale.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Dès ce budget primitif 2019 l'effort apporté par le Pacte d'investissement dans les compétences, à savoir 56 M€ en autorisations d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement est intégré.

L'objectif est de développer une offre renouvelée de formation autour de deux gammes de propositions, l'une dédiée à la préparation de projet et au renforcement des compétences, l'autre autour de l'accès à la qualification.

L'enjeu sera aussi d'accompagner les publics en amont des formations comme en aval pour préparer le retour à l'emploi. Le contrat d'accès à la qualification constitue la traduction opérationnelle de cet objectif.

2019 sera en outre la première année de la mise en œuvre de la nouvelle aide financière qui accompagnera les personnes en recherche d'emploi tout au long de leur parcours.

Enfin, le Pacte régional d'investissement dans les compétences va nous permettre de déployer des moyens autour de l'expérimentation et de l'innovation. Il s'agira d'innover pour aller vers les publics éloignés, innover pour construire des parcours adaptés aux compétences attendues par les entreprises du territoire en les associant plus fortement dans la construction de ces parcours qualifiants et dans l'accueil des stagiaires, moderniser les moyens pédagogiques offerts par les organismes de formation.

L'effort propre de la Région plus celui de l'Etat avec le Pacte d'investissement dans les compétences devrait permettre d'offrir 6500 places supplémentaires de formation par rapport à l'année 2015. Conformément au CPRDFOP, la primauté de la personne comme valeur centrale est affirmée, avec la conviction que les compétences humaines sont la première richesse du développement de la Bretagne.

→ Apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a bouleversé le paysage de l'apprentissage, retirant aux régions une grande partie de leur compétence en la matière à compter du 1^{er} janvier 2020, même si certaines dispositions entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. A terme, la Région ne recevra plus qu'un financement résiduel pour intervenir en investissement ainsi que pour organiser une forme de péréquation territoriale. Le nouveau cadre juridique et financier ne permettra plus d'assurer les missions exercées jusqu'à alors :

- Vote d'une carte des formations prescriptive en matière d'apprentissage
- Financement majoritaire des centres de formation d'apprentis en fonctionnement et en investissement
- Animation d'une politique qualité commune à l'ensemble des CFA
- Versement d'aides individuelles aux apprentis pour le transport, l'hébergement, la restauration et le premier équipement professionnel
- Versement de primes aux employeurs d'apprentis

L'année 2019 constitue donc une année de transition tout à fait particulière. La Région entend assumer jusqu'au bout sa compétence actuelle en matière d'apprentissage. L'objectif est également d'amener les CFA vers une situation financière saine à la fin de l'année 2019, tout en soutenant de manière accrue leurs projets d'investissement.

La rentrée 2019 sera préparée avec des campagnes de communication en direction des jeunes et des employeurs. Après avoir d'ores et déjà atteint son objectif de 20 000 apprentis, la Région a voté pour la dernière fois la carte des formations en apprentissage pour la rentrée 2019, ce qui devrait permettre d'accroître encore les effectifs d'apprentis en Bretagne.

La politique qualité ne sera pas reconduite, toutefois l'accompagnement renforcé de ces dernières années a produit de bonnes pratiques ancrées dans les CFA et traduites dans le fonctionnement. De ce point de vue, le soutien financier global contribuera à entretenir cette dynamique. Le budget 2019 couvrira néanmoins des interventions spécifiques en faveur des publics handicapés, de la mixité au sein des formations et des apprentis allophones.

Les aides individuelles aux apprentis seront versées pour la rentrée 2019, limitées à quatre mois pour tenir compte de la date de fin de compétence. Les primes aux employeurs sur les contrats existants seront versées normalement mais tout contrat signé en 2019 relèvera du nouveau régime d'aides déterminé et versé par l'Etat.

Les contours de l'intervention régionale en matière d'apprentissage à compter de 2020 sont en cours de définition, dans l'attente des décrets d'application de la loi. L'ensemble des acteurs locaux bretons ont néanmoins déjà émis le souhait de conserver un travail collaboratif sur cette thématique.

→ Formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra en 2019 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Après avoir, en 2018, remodelé pour 5 ans la carte des formations paramédicales, c'est à présent la carte des formations sociales qui va être arrêtée dans le cadre de la procédure d'agrément en cours, sur la base d'un diagnostic emploi-formation finement réalisé à l'échelle du territoire.

La gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social va aussi être poursuivie comme le schéma le prévoyait. A ce titre, plusieurs groupes de travail vont se réunir pour explorer les axes prioritaires du schéma : l'attractivité des métiers, l'aide à domicile, l'alternance et l'accompagnement des étudiants handicapés seront les thèmes prioritairement développés. Le suivi de ces travaux est assuré au sein de la commission du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) déléguée aux formations sanitaires et sociales.

Ces formations sont en pleine évolution sous l'influence du processus d'universitarisation enclenché par le gouvernement. Les étudiants bénéficient progressivement des mêmes droits que ceux qui suivent un cursus universitaire (carte d'étudiants et droits afférents, reconnaissance de grade Licence Master Doctorat...). Cela se traduit aussi par une suppression programmée des concours d'entrée, remplacés en grande partie par un accès via Parcoursup. Ces évolutions questionnent en profondeur le modèle économique de ces formations, avec un impact potentiel direct sur les financements régionaux. De ce point de vue, le budget 2019 s'établit dans un cadre incertain et la plus grande vigilance sera de mise tout au long de l'année. Poussée jusqu'au bout, la dynamique lancée par l'Etat peut remettre en cause la compétence régionale sur les formations sanitaires et sociales post-bac.

La Région poursuivra en 2019 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations de niveau 5. Elle contribuera aussi à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants ont été alignés sur ceux du CROUS. Ces demandes de bourses sont en hausse tendancielle du fait d'une précarisation des situations sociales des étudiantes et étudiants bretons. Enfin le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels, sachant que la grande majorité des étudiants sortants opte pour l'exercice libéral.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

La Région poursuit en 2019 sa politique en faveur des lycéens et lycéennes pour construire, en partenariat avec les établissements, les conditions de la réussite et de l'épanouissement des jeunes dans leur parcours scolaire.

En ce qui concerne la démographie lycéenne, après l'augmentation continue des effectifs lycéens constatées depuis la rentrée 2010 ayant entraîné une hausse globale de plus de 3 800 élèves pour l'ensemble du territoire, les effectifs globaux des lycéens accueillis dans les lycées des six réseaux, publics et privés confondus, se stabilisent à la rentrée scolaire 2018/2019 au niveau de l'année dernière avec près de 146 700 élèves. Il convient cependant de signaler des disparités importantes par département puisque la croissance des effectifs s'est concentrée sur cette période 2010-2018 dans les départements d'Ille et Vilaine (+ 3 500 élèves) et du Morbihan (+1 200 élèves) avec des baisses d'effectifs dans les départements des Côtes d'Armor (-500 élèves) et du Finistère (-400 élèves).

Pour l'année scolaire 2018/2019, les effectifs dans les lycées publics augmentent encore très légèrement avec 200 élèves de plus qu'en 2017/2018, pour atteindre 82 000 élèves, alors que les effectifs du privé enregistrent une baisse de 700 élèves avec 64 700 élèves accueillis. L'Ille et Vilaine (+800 élèves) et le Morbihan (+250 élèves) concentrent à nouveau les hausses, alors que les Côtes d'Armor (-270 élèves) et le Finistère (-580 élèves) enregistrent des baisses.

L'observation de la démographie lycéenne est primordiale pour anticiper l'adaptation du dispositif de formation initiale. Ainsi, après l'étude détaillée de la démographie lycéenne prévisionnelle réalisée pour la période 2008-2018, les études spécifiques conduites depuis 2012 sur les effectifs prévisionnels des bassins de Ploërmel et Rennes à l'horizon 2030, et ponctuellement dans plusieurs autres territoires pour adapter les capacités d'accueil de certains lycées, une nouvelle étude prospective sur la démographie lycéenne en Bretagne à l'horizon 2050 a été lancée en juin 2018 en partenariat avec l'Institut National Statistique des Etudes Economiques, l'Académie de Rennes, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Interrégionale de la Mer-Nord Atlantique Manche Ouest. Cette étude permettra de disposer à la fin du premier semestre 2019 d'une vision prospective à long terme des évolutions probables des effectifs à accueillir dans les lycées au cours des trois prochaines décennies.

Par ailleurs, dans le nouveau contexte imposé par la loi du 5 septembre 2018 qui modifie profondément les compétences de la Région en matière d'apprentissage, l'observation des effectifs des jeunes en formation initiale sous

statut d'apprentissage dans les différents réseaux de lycées, est particulièrement nécessaire. Les lycées publics accueillent 1 135 apprentis, soit 6% des effectifs globaux des apprentis en Bretagne, dont 60% dans le réseau agricole, 37% dans le réseau de l'Education nationale et 3% dans le réseau maritime. Cependant ces effectifs ne représentent que 1.4% des effectifs globaux des jeunes accueillis en lycées publics.

Le réseau privé accueille 1 093 apprentis, soit 5,9% des effectifs globaux des apprentis en Bretagne, dont 87.5% dans le réseau agricole et 12.5 % dans le réseau de l'Education nationale sous contrat. Mais ils représentent uniquement 1.7% des effectifs globaux des jeunes en lycées privés.

Les effectifs d'apprentis accueillis dans les lycées sont donc actuellement très faibles. La Région doit cependant prendre en compte les initiatives académiques afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les jeunes apprentis en formation dans les établissements scolaires.

En 2019, l'action régionale en faveur des lycées sera poursuivie suivant 6 axes structurants prioritaires :

1. La structuration de la carte des formations des lycées, en accord avec le CPRDFOP pour les formations professionnelles et la concertation renforcée avec les autorités académiques pour la carte des enseignements généraux et technologiques dans le cadre de la réforme du baccalauréat,
2. La mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier des lycées et la présentation courant 2019 du plan « Energie Lycées », en accord avec les objectifs de la Breizh COP,
3. Le développement des usages des ressources numériques en classe, en accord avec les nouveaux programmes d'enseignement pour la préparation du nouveau baccalauréat en 2021, en poursuivant la structuration de la maintenance informatique, en améliorant les infrastructures et réseaux des lycées, en poursuivant le dispositif « débit confortable », en faisant évoluer les équipements numériques en classe avec des matériels « nomades » et en renouvelant sa participation au financement de l'Espace Numérique de Travail académique « Tout@tice » pour la période 2018-2021 qui mobilise des crédits sectoriels et des fonds FEDER pour l'innovation numérique,
4. La mobilisation des lycées via le dispositif « Pass Ressources Pédagogiques » pour une gestion mutualisée des ressources pédagogiques orientées vers le numérique, en respectant l'autonomie de décision des lycées pour le choix de ces ressources,
5. Le soutien aux projets éducatifs portés par les établissements, dont la mobilité internationale des lycéens et l'action du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne, mais aussi la poursuite du dispositif « Qualycée » (32 lycées publics et 21 lycées privés labellisés ou en cours de labellisation) en portant une attention particulière aux démarches d'économies d'énergies,
6. La mise en œuvre de la convention Région/EPLE afin de préciser les objectifs de la collectivité, de fluidifier la relation avec les établissements et préciser le niveau des services aux usagers que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans ses domaines de compétences.

Ainsi, en 2019, après une large concertation engagée en juillet 2017 avec tous les établissements et poursuivie en 2018 avec l'organisation d'ateliers qui ont réuni plus de 90% des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires des lycées et des représentants des agents régionaux en lycée et des services de la collectivité, la refondation de la relation Région/EPLE s'appuiera sur deux « leviers » pour favoriser l'autonomie des établissements :

- La convention Région/EPLE, cadre de l'action régionale.
- Les dialogues de gestion, afin d'engager avec les établissements qui le souhaitent, une concertation sur leurs besoins et une prévision pluriannuelle de l'accompagnement de la Région.

Ces deux « outils » doivent permettre de renouveler les relations entre la collectivité et les lycées en leur offrant l'autonomie nécessaire, dans la recherche constante de l'efficacité de l'allocation globale des ressources, tout en rendant possible un traitement « différencié » lorsqu'il est nécessaire, en adaptant l'apport de ressources aux besoins de chaque établissement.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

L'Assemblée régionale a adopté en décembre 2016 le Schéma Directeur Immobilier (SDI). Le SDI synthétise la stratégie immobilière d'entretien et de rénovation de l'ensemble des établissements à long terme et les différents plans d'action décrivent la mise en œuvre de cette stratégie et valent programme prévisionnel des investissements au sens de l'article 214-5 du code de l'éducation.

Le cadre d'intervention du nouveau programme « Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées » porte l'ensemble des opérations et des actions liées au patrimoine bâti des lycées : de la construction d'établissements, le gros entretien et le renouvellement, l'entretien et la maintenance. Il se substitue aux programmes 303 « Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens » et 305 « Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées.

En 2019, quatre nouvelles constructions mobiliseront les équipes de production :

- la rédaction du programme du lycée de Châteaugiron sera initiée avec pour horizon une ouverture en 2025 ;
- la phase travaux du lycée de Ploërmel sera engagée pour permettre la livraison pour la rentrée 2022 ;
- le lycée Simone Veil à Liffré, en cours de travaux, ouvrira ses portes à la rentrée 2020 ;
- les études de maîtrise d'œuvre seront initiées pour l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine (à Saint Malo).

Un « plan internat » a été engagé afin de répondre, dans les meilleurs délais, à la problématique de l'hébergement des lycéens et lycéennes. Ainsi, la construction de 540 places pour les trois lycées de la cité Kérichen à Brest et d'une centaine de lits pour les sportifs au lycée Sévigné à Cesson-Sévigné a été initiée. Le recours à des montages innovants (marché global de performance, marché de conception-réalisation) sont à l'étude. Suivront, en 2019, l'internat de Dupuy de Lôme à Brest, ceux d'Emile James à Etel et de Jean Guéhenno à Vannes.

En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, les interventions programmées pour l'immobilier s'inscrivent pleinement dans cette démarche notamment par la modification des référentiels de construction et de rénovation des bâtiments de la Région (lycées et hors lycées) pour promouvoir l'emploi de matériaux biosourcés et en introduisant les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie des lycées à horizon 2050. Un plan énergie lycées sera proposé en 2019 pour préciser la méthode à adopter.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

En décembre 2004, la Région adoptait à l'unanimité sa première politique linguistique, reconnaissant officiellement, « aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne ». A la suite des concertations organisées avec les partenaires fin 2017 et en 2018, et après la réalisation d'une étude sociolinguistique de grande ampleur au cours du premier semestre 2018, le Conseil régional de Bretagne a adopté lors de la session des 13 et 14 décembre 2018 les grandes orientations de sa nouvelle politique linguistique pour le breton et le gallo qui trouvera en 2019 sa traduction sur de nombreux champs.

Pour la langue bretonne, cette feuille de route prévoit un renforcement des actions conduites depuis l'actualisation de 2012 en matière de transmission de la langue, de développement de sa présence dans la vie publique, sociale et culturelle ainsi que dans les actions et politiques de la Région. La Conférence territoriale de la langue bretonne réunira en 2019 l'ensemble des acteurs publics bretons sur ces sujets. Particulièrement attentive à la qualité du travail partenarial avec l'Etat, en particulier sur l'amélioration des politiques de transmission dans le cadre de la convention spécifique Etat-Région, la Région mettra également en place les conditions d'une nouvelle gouvernance des politiques linguistiques.

Pour la langue galloise, la Région propose, pour la première fois, un plan d'action pour sa sauvegarde et son développement. En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Galloise (CLG), pour co-construire le plan de développement pour le gallo.

→ Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Favoriser une recherche de qualité, à un niveau international, contribue à éclairer les défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'à développer un écosystème innovant au bénéfice des entreprises et de l'emploi. Cela contribue également à ancrer durablement des emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire.

Favoriser des parcours, adaptés aux métiers d'aujourd'hui et de demain, contribue à former une jeunesse qui vise à embrasser les défis des transitions de notre société.

La Région positionne ainsi son soutien partenarial à l'appareil de formation supérieure et de recherche, qui concerne directement près de 10% de la population bretonne et sa qualité de vie. Il s'agit d'encourager la création de parcours d'excellence, les efforts de rénovation énergétique du patrimoine universitaire, les recherches de rupture pour renforcer une économie de la connaissance bretonne. Il s'agit, sur ces fronts, d'accompagner les transformations les plus impactantes. Il s'agit par ailleurs d'intégrer pleinement les objectifs de la Breizh COP et de conforter, par la science, ses méthodes et résultats, sa réussite. En ce sens la médiation scientifique organisée à partir du pôle bretagne culture scientifique, favorisera la diffusion de la connaissance sur les questions climatiques de l'impact sur la biodiversité et la qualité des mers qui bordent de la Région.

Les orientations régionales permettent un plein accompagnement des équipes de recherche dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la cybersécurité notamment avec la création d'un institut cyber avec l'INRIA dans le cadre du pôle d'excellence cyber au sein duquel une infrastructure numérique de calcul sera implantée.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	5 630 300				5 630 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	360 500	6 439 500			6 800 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 500 000			4 500 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 600 000			1 600 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 244 000			31 244 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		37 725 000			37 725 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		800 000		12 100 000	12 900 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	43 500 000				43 500 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	23 000 000				23 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000				53 950 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	12 400 000				12 400 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	117 755 000				117 755 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	61 560 000				61 560 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 277 400	160 000	5 242 600		6 680 000
	319 433 200	82 688 500	5 242 600	12 100 000	419 464 300

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2019

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		200 000 000			200 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		16 523 000			16 523 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		7 980 000			7 980 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		5 890 000			5 890 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 600 000		7 340 000	12 940 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	10 000 000				10 000 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		-			-
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	10 000 000	240 193 000	760 000	7 340 000	258 293 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	5 330 300				5 330 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	321 250	6 118 750			6 440 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 171 000			4 171 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés					
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 600 000			1 600 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 064 000			31 064 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		37 725 000			37 725 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		530 000		10 365 000	10 895 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	43 800 000				43 800 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	26 000 000				26 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 950 000				53 950 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	9 450 000				9 450 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	77 271 500				77 271 500
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	48 000 000				48 000 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 551 652	160 000	4 968 348		6 680 000
	265 674 702	81 588 750	4 968 348	10 365 000	362 596 800

	CPI				Total CPI
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation					
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		90 000 000			90 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		16 523 000			16 523 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		7 980 000			7 980 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		6 025 000			6 025 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 500 000		7 140 000	12 640 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	22 900 000				22 900 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000				131 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			750 000		750 000
	23 031 000	130 228 000	750 000	7 140 000	161 149 000

Programme 301

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

5 630 300 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

5 330 300 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

\\ Raison d'être du programme

Dans un contexte de profondes mutations des compétences, des métiers et du travail et face au constat que l'orientation est l'un des maillons essentiels du système national de formation, la Région s'engage dès à présent dans une évolution structurelle de sa responsabilité en matière d'informations sur les métiers, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les emplois, les formations et les compétences, au service de parcours individuels d'orientation et d'évolution professionnelle et du développement économique de la Bretagne.

L'amélioration de l'accompagnement de tous les publics vers et dans l'emploi est un défi permanent qui repose sur une meilleure prise en compte des situations individuelles et sur l'organisation d'un service universel accessible à tous et tout au long de la vie.

Si le périmètre des compétences de la Région évolue avec un nouveau transfert de responsabilité sur le public scolaire, le besoin de décloisonnement des logiques de publics, de coordination des actions et de prise en compte des enjeux de parcours tout au long de la vie demeure aussi forte et conforte la pertinence des orientations du CPRDFOP.

\\ 2019 en actions

→ **Elaboration et mise à disposition de ressources, auprès des publics scolaires et des équipes pédagogiques**

Pour exercer sa nouvelle responsabilité d'information auprès des publics scolaires et de leurs familles, (et malheureusement sans connaître les moyens qui seront réellement transférés) la Région, en lien étroit avec les autorités académiques, déploiera dès 2019 une première offre de services à destination des établissements scolaires en leur mettant à disposition des ressources notamment numériques et des supports pédagogiques favorisant la découverte des métiers. Une réflexion sera menée sur les modalités de mise à disposition pour les jeunes et les équipes pédagogiques via les espaces numériques de travail.

Par ailleurs, le plan de formation élaboré et animé par la Région avec ses partenaires du SPRO-EP (le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle), associera désormais les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs principaux et sera notamment ciblé en 2019 sur l'appropriation et l'utilisation des ressources mises à disposition, dans le cadre d'une démarche pédagogique d'information sur les métiers.

→ **Développement d'une plateforme web régionale d'information et d'appui à l'orientation**

Plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif, la future plateforme régionale a pour objectifs de proposer un appui aux 1ères étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet personnel, tout en favorisant la mise en relation avec un professionnel, en tant que de besoin et tout au long du parcours.

Initié en 2018, le projet associe tous les réseaux et membres du SPRO-EP, dans une forte dynamique collaborative et partenariale. Afin de répondre au mieux aux attentes et aux pratiques des futurs usagers du service, une étape d'Ux Design ou « expérience utilisateur » va permettre de préciser les fonctionnalités et les contenus attendus.

A l'appui du rapport de préconisations qui sera établi en début d'année, 2019 verra le développement des premières briques de service de la plateforme régionale, qui absorbera notamment les sites actuels « Se Former en Bretagne » et « Cléor ».

→ **Renforcement du partenariat avec les branches professionnelles au travers du déploiement de contrats d'objectifs renouvelés**

Au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, la volonté de la Région, en déclinaison du CPRDFOP, est d'anticiper les besoins en formations pour préparer aux métiers de demain, en accompagnant la nécessaire montée en compétences des actifs, en lien plus particulièrement avec les transitions énergétique, environnementale et numérique (objectifs de la Breizh COP). Il s'agit également de favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers auprès des jeunes et des actifs, participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle.

Les contrats d'objectifs, dont le déploiement sera engagé début 2019, constitueront des espaces de structuration d'une démarche d'observation emplois-métiers-compétences réactive et prospective ainsi que de déploiement d'initiatives en faveur d'une meilleure connaissance des secteurs, des métiers et du monde de l'entreprise.

Une initiative en faveur de la structuration de ces démarches d'observation Emplois-Métiers-Compétences, engagée dès 2018 avec les différentes branches professionnelles et leurs observatoires, sera déployée en 2019 afin de favoriser une dynamique collaborative dans la production de connaissances (méthode, accès aux données ...), travailler de manière transversale sur les enjeux de qualifications et agir en faveur d'un meilleur partage de l'ensemble de ces informations.

→ **Sécurisation des parcours d'insertion professionnelle des publics jeunes**

Le nouveau partenariat conventionnel avec les 17 Missions locales précise les attendus de la Région vis-à-vis de l'accompagnement des jeunes. Dans un contexte de diminution du nombre d'accompagnements des jeunes constaté depuis plusieurs années, l'accent est mis sur le renforcement des fonctions de repérage, de mobilisation et d'accompagnement des publics vulnérables en lien et en cohérence avec les objectifs du SPRO-EP et la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences avec une forte mobilisation attendue au sein des Missions locales.

Indicateurs	2015	2016	2017
Part des jeunes en demande d'insertion / jeunes actifs non occupés (1)	61%	65%	71.2%
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (PBF, alternance...)	4150	4532	5207
Proportion de jeunes femmes	43%	49.2%	49.1%

(1) : représente la couverture des ML en terme d'accompagnement des publics, avec le nombre d'accompagnements effectifs (au moins un entretien dans les 3 derniers mois) rapporté à l'ensemble des jeunes en situation de chômage sur le territoire.

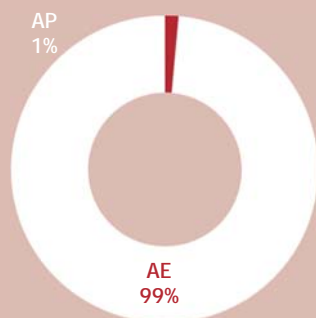
La rénovation des prestations de formation de la Région en amont de la qualification (gamme PREPA) constitue une offre de service sur laquelle pourront s'appuyer les conseillers des Missions locales, tout en sécurisant le parcours d'insertion des jeunes jusqu'à leur entrée en qualification, au moyen du Contrat d'accès à la qualification (CAQ) et des aides financières mobilisées dans le cadre des Fonds d'aide aux jeunes pour lesquels la Région apporte une contribution financière.

Les actions du programme

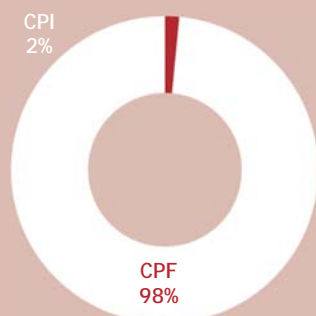
- **Développer la connaissance de la relation emploi-formation**
 - ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
 - ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
 - **Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**
 - ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
 - ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
 - ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles
 - **Animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle**
 - ✓ Accompagner les réseaux régionaux
 - ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
 - ✓ Faciliter l'information des publics
 - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
 - **Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**
-

Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 440 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de la politique volontariste de la collectivité régionale en faveur des démarches éducatives et citoyennes, des actions sont mises en œuvre à destination des établissements de formation et des apprenants.

Promouvoir les projets éducatifs dans les lycées bretons sur les thématiques santé, développement durable, culture, égalité..., permettre un espace de création de projets et un lieu d'échanges avec le Conseil régional des jeunes (CRJ), aider les établissements à acquérir des ressources pédagogiques à usage mutualisé dans le cadre du dispositif Pass Ressources Pédagogiques (PRP) et le premier équipement professionnel pour les élèves afin de diminuer le coût à la charge des familles, développer l'ouverture à l'international, à titre individuel ou de manière collective... : autant d'exemples d'actions mises en œuvre pour faciliter la citoyenneté et l'épanouissement des jeunes bretons.

\\ 2019 en actions

→ Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes)

Lors du précédent mandat 2016/18 du CRJ, une implication des jeunes élu.e.s aux politiques régionales a été initiée sur les thématiques « égalité filles-garçons » et « langue bretonne ». Des contributions ont ainsi été apportées par le CRJ et permettent d'ajuster certains aspects des politiques concernées.

Aujourd'hui, il s'agit de développer ces liens entre politiques régionales et jeunes élus lycéens et apprentis dans ce nouveau CRJ 2018/2020, réuni pour la première fois en janvier 2019, afin qu'ils puissent apporter un éclairage en tant que jeunes bretons sur un grand nombre de projets régionaux en cours et à venir : l'organisation du dialogue structuré « jeunesse », les droits culturels, l'attractivité de la Bretagne en terme de tourisme, le transport...

Ce 8^{ème} mandat se terminera en juin 2020 pour ces 138 lycéens et 6 apprentis élus en décembre dernier.

→ Contribuer au projet éducatif global de l'établissement (Karta Bretagne)

L'action régionale « Karta Bretagne » continue à accompagner la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour des cinq axes thématiques suivants : Santé et qualité de vie ; Développement durable et agenda 21 ; Ouverture des jeunes au monde ; Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

A l'instar de l'axe « mobilité internationale des apprenants », la Région se positionne comme un acteur fédérateur et facilitateur de rencontres et de partages d'outils. Les outils mis en œuvre pour la création d'un projet (les bonnes pratiques pour les résidences d'artistes en milieu scolaire et le guide pour les structures ressources) seront actualisés et diffusés auprès des lycées bretons.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

En ce qui concerne la démarche de labellisation Qualycée qui aujourd'hui concerne plus de 50 lycées à sections professionnelles, un lien étroit sera réalisé avec le prochain plan régional sur l'énergie. En effet, les établissements de formation intégrés dans le dispositif seront mobilisés afin de développer d'avantage le volet « énergie » dans la mise en œuvre du référentiel Qualycée.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

La programmation européenne des fonds Erasmus + 2014-2020 atteint plus de 15 milliards d'euros. Il est prévu aujourd'hui une progression conséquente de ces crédits à la mobilité européenne pour la future programmation 2021-2027.

Deux axes stratégiques seront renforcés en 2019 :

- Conforter son rôle de facilitateur pour le développement de la mobilité européenne

La collectivité régionale co-préside le COREMOB-COMité REgional de la MOBilité- avec l'Etat (Direction Régionale Jeunesse et Sport et Académie) depuis son lancement en juin 2015. Ce comité met en synergie de manière pertinente institutions, associations et établissements de formation. Il se révèle un excellent levier pour rendre lisible l'information sur la mobilité, former les acteurs de l'éducation (formelle et non formelle), accompagner les jeunes qui sont le plus éloignés de la mobilité et développer la mobilité entrante de jeunes volontaires européens dans les établissements de formation. De plus, l'animation du réseau breton des développeurs de la mobilité européenne Erasmus +, initiée depuis 2015, se révèle primordiale afin de faire connaître Erasmus + et ses nouvelles opportunités et d'accompagner les futurs porteurs de projets. Ce réseau reconnu au niveau national doit continuer à bénéficier d'une animation par la collectivité afin de capitaliser cette dynamique régionale.

- Développer les projets européens par la collectivité régionale (B-MOUVE)

Depuis 2015, la collectivité dépose un projet européen Erasmus + en tant que chef de file d'un consortium pour le compte d'établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe). Chaque année, des projets européens sont ainsi déposés auprès de l'Agence européenne Erasmus + et permettent la mobilité en Europe de plus de 200 apprenants pré- et post-bac, mais également de personnels, chaque année.

Il s'agit en 2019 de développer B-MOUVE vers d'autres publics qui n'ont pas nécessairement la capacité de mobiliser des moyens humains pour déposer en leur nom propre des projets Erasmus +. Ainsi, la mobilisation, en lien avec l'Académie et la DRAAF, des lycées ayant des formations BTS, sera réalisée afin que la Région dépose en janvier 2020 un consortium B-MOUVE « BTS » en tant que chef de file pour le compte des lycées intéressés.

→ Encourager l'utilisation des ressources numériques (Pass Ressources Pédagogiques-PRP)

A la rentrée scolaire 2019, la réforme du baccalauréat entrera en vigueur avec de nouveaux programmes d'enseignement et donc de nouveaux manuels pour les élèves de Seconde et de Première. Les programmes de Terminale seront en place pour la rentrée scolaire 2020. Afin d'accompagner de manière volontariste ces évolutions, la Région poursuivra le dispositif PRP existant en appuyant en particulier l'usage des ressources pédagogiques numériques. En effet les nouveaux programmes d'enseignement intègrent désormais complètement l'usage du numérique, quelle que soit la matière enseignée.

Ainsi, dans le respect de la liberté pédagogique des établissements, la Région, en concertation avec les autorités académiques, accompagnera chaque établissement qui souhaitera contractualiser dans la continuité des principes du PRP ainsi conforté. Ils disposeront en toute autonomie d'une dotation financière (20€/élève) grâce à laquelle ils pourront choisir le type de ressources les plus adaptées à leurs projets pédagogiques, que ce soit des collections « classiques » en usage mutualisé, des licences pour l'accès à des ressources numériques, des ressources créées par les enseignants et mises à disposition des élèves ou des équipements mutualisés, type « classes numériques » et matériels « nomades », qui remplaceront sans nul doute progressivement les stations de travail dédiées et fixes.

La Région aidera ainsi chaque lycée, en lien avec les associations de parents d'élèves, dans la mise en œuvre, à son propre rythme et suivant ses propres choix, des nouvelles orientations pour les programmes d'enseignement décidées par le ministère de l'éducation nationale.

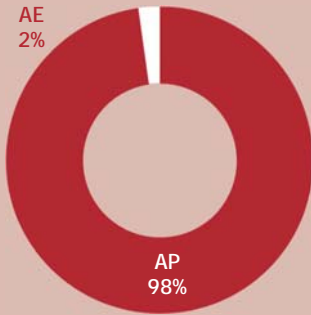
Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un PRP, la Région conservera l'aide aux boursiers suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique). Enfin l'aide pour les élèves de certaines filières professionnelles qui exigent des équipements individuels coûteux sera maintenue (aide dans le cadre du PRP ou aide individuelle lorsque le lycée ne souhaite pas s'engager dans le dispositif PRP).

Les actions du programme

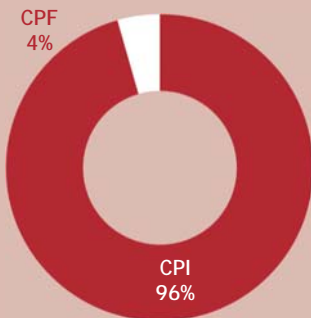
- Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens
 - ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
 - ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
 - ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique
 - Développer la mobilité internationale des apprenants
 - ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
 - ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
 - ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
 - ✓ Informer les jeunes bretons
 - Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles
 - ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
 - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
 - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

Programme 303

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices
2019 à 2020 une autorisation de
programme de

200 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

4 500 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

90 000 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

4 171 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe, à compter de 2019, l'ensemble des actions et obligations de la région pour le bâti des lycées. : Région « propriétaire », Région « employeur », Région qui répond aux évolutions des formations et de la démographie lycéenne ;

Ce programme est structuré pour répondre concrètement aux ambitions portées par le Schéma Directeur Immobilier, décliné en plan d'action de deux ans, dont le dernier a été présenté à la Session de décembre 2018. Ainsi, les projets figurant dans ce nouveau plan d'action visent à améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en s'assurant de maintenir les objectifs liés à la restructuration des 20 lycées dits « Axe1 » nécessitant une intervention globale et en tenant compte pour l'ensemble des établissements de la santé des usagers, de l'amélioration des conditions de travail, de la transition énergétique, des achats économiquement responsables.

\\ 2019 en actions

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale des lycées

Cette action porte sur la construction ou la restructuration globale d'établissements d'enseignements.

Ainsi en 2019, les travaux du lycée de Ploërmel seront initiés pour permettre une ouverture à la rentrée 2022, ceux du lycée Simone Veil à Liffré se poursuivront avec l'objectif d'une ouverture à la rentrée 2020. Les études de maîtrise d'œuvre de l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine proche du lycée Florence Arthaud à Saint-Malo seront lancées.

Les travaux des restructurations des lycées Freyssinet à St Brieuc et Mendès-France à Rennes (pour la partie « atelier ») seront entamés permettant ainsi une livraison respectivement en 2023 et 2021. Parallèlement, plusieurs études globales liées à des établissements figurant dans l'axe 1 du Schéma Directeur Immobilier « Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur » seront initiées et porteront notamment sur le lycée Amiral Ronarc'h et la cité Kérichen à Brest.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

Cet objectif intègre toutes les actions liées à la mise en conformité des sites, notamment l'accessibilité et la sécurité, l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des locaux aux exigences sanitaires.

A compter de 2019 et pendant quatre années, un marché lié à la sécurité des établissements sera mis en œuvre pour répondre aux obligations réglementaire d'avril 2017 sur les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et traiter ainsi 20 établissements par an. S'agissant de l'accessibilité, la mise en conformité du parc des ascenseurs des lycées sera poursuivie ainsi que la mise en place des registres d'accessibilité pour l'ensemble des établissements.

L'amélioration des performances énergétiques se traduira notamment par des remplacements ou réfections de chaufferies, mais aussi par la mise en place de système de supervision et régulation des systèmes de chauffage. Des audits énergétiques seront réalisés, soit de façon isolée, soit intégrés dans des opérations de travaux d'ampleur et permettront de poser les diagnostics nécessaires à la rédaction de programme de travaux sur les années suivantes.

Les actions menées au titre des risques sanitaires amiante et radon seront poursuivies en 2019. Elles se traduisent notamment, pour l'amiante, par la fin de la mise à jour des Diagnostics Techniques Amiante de chaque établissement et pour le radon une campagne de mesures pour les lycées des départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan et les travaux de remédiation pour les lycées concernés des départements des Côtes

d'Armor et du Finistère. Enfin, la réglementation sur la pollution de l'air oblige les propriétaires et exploitants à réaliser dans les établissements recevant du public un diagnostic portant sur l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments et une campagne de mesure des polluants. La mise en œuvre de cette mesure interviendra sur les établissements publics d'enseignement sur l'année 2019.

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

Cette action porte sur la modification des locaux pour se conformer aux nouveaux usages, à la capacité de l'hébergement mais aussi aux évolutions démographiques.

La Région « Employeur », s'est engagée dans une démarche liée à l'amélioration des conditions de travail et, dans ce contexte, une attention particulière est portée sur la qualité des locaux occupés par les agents dans les lycées (exemple : remplacement de lave-batterie au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan, création de lingerie mutualisée pour la cité Kerichen à Brest et au lycée Jean Guéhenno à Vannes, création de vestiaires aux lycées La Closerie à St Quay Portrieux, Kerneuzec à Quimperlé ou Lesage à Vannes). L'adaptation aux usages passe également par la création ou la restructuration des équipements sportifs (en maîtrise d'ouvrage directe ou par le biais de subvention aux collectivités propriétaires des équipements) et la mise à niveau des installations de communication (remplacement ou centralisation des autocommuteurs).

Lors de la Session de juin 2018, des interventions supplémentaires ont été ajoutées au plan d'action 2017-2018 afin de répondre aux besoins en hébergement. Dès la fin 2018, plusieurs constructions et rénovations d'internat ont été initiées et l'engagement pris en Session sera conforté en 2019 avec, notamment, les internats des lycées Dupuy de Lôme à Brest, Emile James à Etel (internat mutualisé avec le LPM) et Jean Guéhenno à Vannes.

L'évolution démographique concerne majoritairement le bassin rennais et à ce titre, plusieurs opérations initiées lors des exercices précédents se poursuivent en 2019 comme la restructuration des lycées Mendès-France et Victor et Hélène Basch à Rennes. Il convient d'y ajouter le déroulement des études de maîtrise d'œuvre des restructurations/extensions des lycées Bertrand d'Argentré à Vitry, Benjamin Franklin à Auray et Chateaubriand à Combourg en partenariat avec le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

Cet objectif englobe toutes les actions liées au maintien des sites et du service public mais aussi celles permettant d'élaborer et mener la stratégie patrimoniale.

Le patrimoine bâti date en moyenne des années 60 et même si des efforts ont été portés par la Région pour l'améliorer, un dixième du budget 2019 est toutefois consacré au maintien du patrimoine (hors opérations d'ampleur figurant dans les objectifs précédents). Les interventions porteront notamment sur la réfection de façades (Kerraoul à Paimpol, Jean Macé à Rennes et Jean Macé à Lanester), de toitures (Coëtlogon à Rennes, LPM d'Etel ou LEGTA de Pontivy), de peintures des locaux...

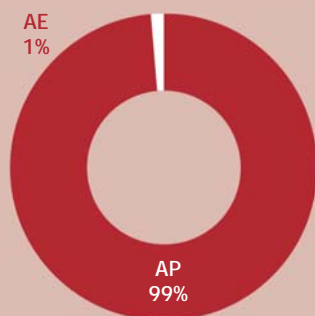
Les crédits inscrits au budget offrent également la possibilité de maintenir la continuité du service public en ayant recours à la location ou l'achat de bâtiments modulaires, au service d'agents de sécurité en cas de défaillance des systèmes d'incendie avec la possibilité de prendre les premières mesures conservatoires lors de sinistres.

Les actions du programme

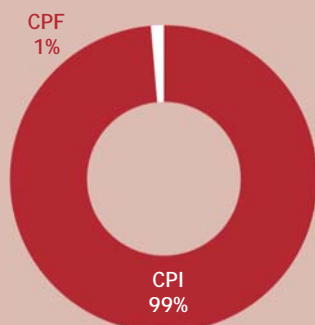
- Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées
 - ✓ Construire de nouveaux lycées
 - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)
 - Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
 - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
 - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
 - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
 - Adapter les locaux à l'évolution des besoins
 - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
 - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
 - Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
 - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
 - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière
-

Programme 304

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

16 523 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 523 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme traduit la volonté de la Région d'accompagner les établissements privés dans leurs projets de construction, de modernisation, de mise aux normes des locaux, d'adaptation du cadre bâti. La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

\\ 2019 en actions

→ La mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés courant 2017 pour la période 2017-2021 avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP). Seule la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) n'a pas encore conventionné avec la Région.

Le protocole signé par le réseau des établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC) précise que les établissements de ce réseau disposent d'une enveloppe de 62.5 M€ sur la période 2017-2021 dont 11.5 M€ en 2019. Pour les établissements agricoles du réseau CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe de 14.94 M€ sur la même période dont 3.48 M€ pour 2019. Le solde de l'autorisation de programme, 1.5 M€ permet d'assurer le financement des demandes de travaux présentées par les maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2019 s'établit à 2.1 M€ pour les Côtes d'Armor, 2.9 M€ pour le Finistère, 3.6 M€ pour le Morbihan et 2.9 M€ pour l'Ille et Vilaine.

Au titre de cette instruction, des dossiers de partenariat prévoient d'attribuer aux réseaux une subvention de fonctionnement forfaitaire, 150 k€ pour le CAEC, 50 k€ pour le CNEAP. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, la subvention de fonctionnement pour sa participation à l'instruction des demandes est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions au regard des actions prioritaires définies dans l'éco référentiel

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs

de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

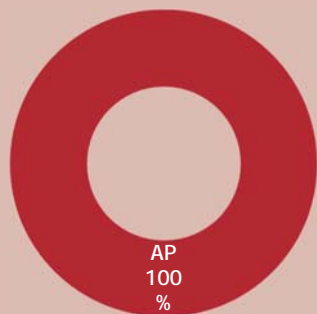
Parmi les principaux projets présentés pour l'année 2019 figurent : l'extension du pôle professionnel du lycée professionnel Abbé Pierre (35) pour 1.7 M€ de travaux, la seconde phase de construction d'un bâtiment pour les formations d'enseignement supérieur au lycée Saint- Joseph (56) pour 1.4 M€, la restructuration d'un bâtiment au lycée Sainte-Geneviève (35) pour 1.4 M€, la construction d'une cuisine centrale pour les lycées Saint- Louis et Notre- Dame de la Paix (56) pour 1.3 M€, la salle des sports et les espaces sportifs du lycée La Mennais (56) pour 1M€, la création de salles de classe à l'ESPA la Ville Davy (22) pour 1 M€, la dernière phase de construction et de restructuration au lycée Jean XXIII (22) pour 0.8 M€, l'extension d'un bâtiment pour créer des ateliers et des salles de classes au lycée Saint- Ilan (22) pour 0.7 M€.

Les actions du programme

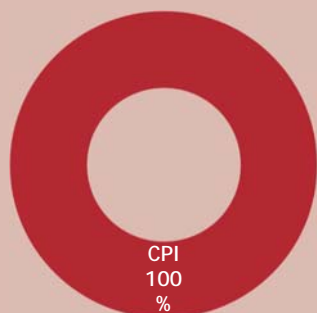
- Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers
 - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
 - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
 - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
 - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
 - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

Programme 306

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

7 980 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

7 980 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les équipements dans les lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2019 en actions

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région finance les équipements nécessaires au fonctionnement quotidien d'un établissement : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien et de maintenance. Elle assure intégralement le financement de ces matériels afin de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Globalement, cette action mobilise environ 1.6 M€ de l'autorisation de programme ouverte.

Concernant l'entretien des locaux, la méthode de lavage par pré-imprégnation fait l'objet d'une généralisation progressive à l'ensemble des équipes en lycées. Cette solution réduit les sollicitations du corps et l'exposition aux produits d'entretien. Pour accompagner sa mise en place, la Région achète directement les matériels d'entretien tels que les chariots de ménage, les aspirateurs et les auto laveuses. Engagé en 2018, le déploiement se poursuit en 2019 et s'achèvera en 2020. A terme, plus de 1 500 agents polyvalents bénéficieront de ces nouveaux équipements. Pour 2019, les achats d'équipements pour l'entretien des locaux représenteront environ 800 k€.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Parmi les principales opérations pour 2019 figurent la livraison de services de restauration dans les lycées Henri Avril (22), Ernest Renan (22), René Cassin (35), Bréquigny (35), Charles de Gaulle (56) ; d'espaces d'enseignement des sciences dans les lycées Fulgence Bienvenüe (22), Brizeux (29), Jean Macé (35), Victor et Hélène Basch (35) ; d'ateliers aux lycées Kerraoul (22), Jean Monnet (22), Pont de Buis (29) et Alphonse Pellé (35).

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région a régulièrement investi dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec le souci constant que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et avec l'évolution des programmes et des pratiques pédagogiques. Si le niveau d'équipement est bon, il convient de maintenir cet effort d'investissement et de poursuivre la modernisation des équipements pédagogiques afin notamment d'intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel et leurs priorités d'équipement. Les matériels à financer doivent correspondre aux référentiels de formation et aux préconisations académiques. Les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent un avis sur

le volet pédagogique. Cela permet de s'assurer de la conformité entre demandes et besoins et d'équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation.

Les établissements participent au financement à l'exception des équipements les plus onéreux, tels que les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, le financement est assuré intégralement par la Région la plupart du temps dans le cadre de marchés publics.

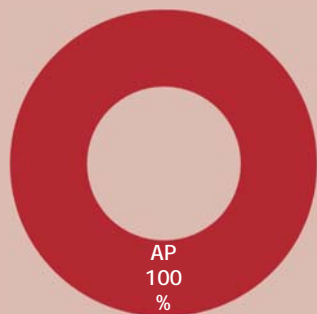
La Région a la responsabilité d'élaborer la carte des formations professionnelles initiales, dans les lycées relevant de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Dans ce cadre, la Région assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme. Les équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région. Aucun cofinancement n'est exigé de la part des établissements sous réserve qu'ils aient bien exprimé leurs besoins dès le dépôt de leur dossier de demande d'ouverture d'une formation.

Les actions du programme

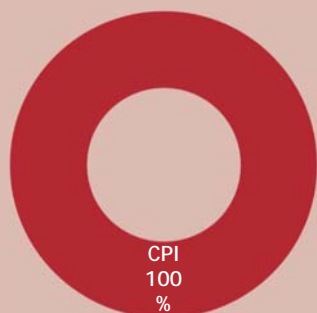
- Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées
 - ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
 - ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
 - Adapter les équipements pédagogiques
 - ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

Programme 307

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2019 en actions

→ Mettre en œuvre les protocoles de partenariat

Pour chaque réseau, à l'exception de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales, le niveau de financement de la Région est déterminé en fonction des protocoles de partenariat signés pour la période 2017-2021. Pour les établissements relevant du réseau du CAEC, le protocole fixe le niveau de soutien dont ils pourront bénéficier à 15.5 M€, soit 3.1 M€ par an. Pour les établissements agricoles relevant du CNEAP, le protocole prévoit une enveloppe globale de 2.6 M€, soit 650 k€ par an. Le solde de l'autorisation de programme permet de financer les demandes d'équipements présentées par les Maisons familiales rurales et le lycée Diwan.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

En ce qui concerne les établissements privés Education Nationale, l'enveloppe globale prévue au protocole de partenariat fait l'objet d'une ventilation entre chaque direction diocésaine validée par le Comité Académique de l'Enseignement Catholique. La répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'autorisation de programme 2019 s'établit à 438 k€ pour les Côtes d'Armor, 823 k€ pour le Finistère, 910 k€ pour le Morbihan, 609 k€ pour l'Ille et Vilaine et 320 k€ pour la mise à disposition d'équipements informatiques.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Pour 2019, les demandes présentées par les établissements pour l'exploitation représentent 2.1 M€, dont 1.1 M€ pour les mobiliers des salles de classe et des ateliers, 0.6 M€ pour les mobiliers et équipements de l'internet et du restaurant, 0.4 M€ pour les matériels des services de restauration. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

Pour 2019, les demandes en équipements informatiques totalisent 2.9 M€ et celles concernant les équipements pédagogiques 2 M€ dont 0.7M€ pour les filières d'enseignement général.

→ Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Environ 600 postes informatiques sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont acquis par la Région dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Environ 600 ordinateurs seront livrés dans ces établissements en 2019.

Les actions du programme

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

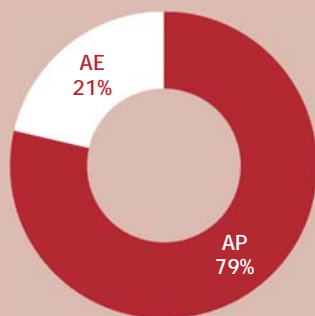
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

→ Adapter les équipements pédagogiques

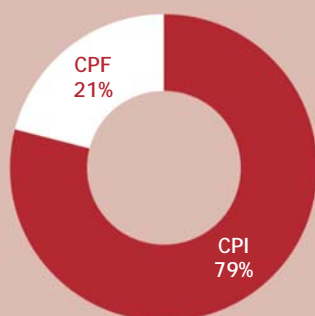
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
 - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

Programme 308

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

5 890 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 600 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements scolaires : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements informatiques y compris la prise en charge directe de leur maintenance pour les lycées publics, raccordement à internet avec un débit confortable pour l'ensemble des établissements publics.

\\ 2019 en actions

→ Conforter la place de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » dans l'usage de la ressource numérique

Depuis 2011, la Région apporte son concours financier à la création de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice » dont le développement et l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves sont assurés par l'académie. Cet environnement de travail se présente comme un portail web offrant aux parents, enseignants et élèves, des ressources et services personnalisés liés à leur profil. Une nouvelle convention a été signée avec l'académie pour la période 2018-2021 afin de maintenir et faire évoluer « Tout@tice » selon quatre axes : simplifier l'accès aux ressources pédagogiques numériques, renforcer l'offre de services numériques, développer un cloud personnel pour les élèves, faciliter et simplifier les démarches administratives pour les usagers et agents. La Région subventionne l'académie à hauteur de 270 k€ par an sur cette période.

→ Faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades

L'effort de la Région afin de mettre à disposition des lycéens des équipements récents est conséquent. Les lycées sont bien équipés en postes informatiques, le niveau moyen d'équipement se situant aux alentours d'un ordinateur pour trois élèves. Compte tenu de l'impact environnemental de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs, la priorité est donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements. Néanmoins, sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part importante des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

Si au regard des formations et de l'évolution des effectifs, ce niveau d'équipement apparaît suffisant, il convient de le mettre en perspective avec la réforme du baccalauréat. Celle-ci entraîne une refonte totale des filières et programmes et renforce le rôle et l'importance des outils et ressources numériques dans la pédagogie. La place du numérique y est prépondérante et l'outil informatique doit pouvoir être utilisé de manière ponctuelle au cours de chaque séance de cours. Le parc informatique doit donc s'adapter et évoluer vers plus de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux.

→ Poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées

Les Régions ont depuis 2013 la responsabilité de la maintenance informatique dans les lycées. En Bretagne, Région et Académie ont associé par une convention leurs moyens d'assistance et de maintenance jusqu'en 2021. La généralisation progressive à tous les lycées publics a été engagée en 2016 sur la base d'une quinzaine d'établissements par an. Le dispositif mis en place s'articule autour de trois niveaux d'intervention

technique : interventions de base en lycée (niveau 1) pour assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composants systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3).

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et audits.

Fin 2018, la Région assure la maintenance directement auprès de cinquante établissements et quinze nouveaux lycées seront pris en charge courant 2019.

→ Développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements

L'usage du numérique en cours suppose de disposer de réseaux informatiques fiables et performants. L'évolution du parc informatique vers plus de mobilité, pour répondre aux besoins de la pédagogie, nécessite d'adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours. Le développement de cette offre de connectivité sans fil s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des réseaux et de la centralisation des serveurs engagée en 2017 pour faciliter l'administration et la maintenance des réseaux. Pour mémoire, le coût de ce projet de centralisation, qui consiste à mutualiser les serveurs informatiques au sein de « Datacenter », représente 1.25 M€ sur trois exercices dont 200 k€ prévu en 2019.

→ Poursuivre l'offre de raccordement haut débit garanti au bénéfice des établissements

En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique d'ici à 2020, la Région s'est engagée comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit d'environ 30 Mb, hormis pour les lycées dont les serveurs sont centralisés, pour lesquels le minimum garanti doit atteindre 100 Mo. Quatre-vingt-douze lycées publics ont souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH).

Les actions du programme

- Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques
 - ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
 - ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage
 - Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques
 - ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
 - ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels
 - Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
 - ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
 - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

Programme 309

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

31 244 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 064 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer le fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

En charge des établissements scolaires, la Région alloue les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. En complément des crédits budgétaires versés pour couvrir les dépenses courantes inhérentes à la bonne marche de ces établissements, la Région a en charge les missions concernant l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique. La Région fixe les objectifs et les moyens nécessaires aux établissements pour la mise en œuvre de ces missions.

\\ 2019 en actions

→ Confirmation de la politique de globalisation des crédits et de l'accompagnement des établissements scolaires par le dialogue de gestion

Depuis 2017, l'Assemblée régionale a souhaité offrir aux établissements scolaires plus de souplesse et de fongibilité dans l'utilisation des crédits qui leur sont alloués. Dans cet objectif, une fusion des dotations de fonctionnement et de la dotation dédiée aux petits entretiens, aux contrôles périodiques obligatoires et aux travaux d'urgence a été opérée. Il s'agit désormais d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée aux lycées pour la couverture de l'ensemble de leurs besoins, le Conseil d'administration de chacun ayant la responsabilité de son affectation dans les différents chapitres du budget, dans le respect de l'autonomie de l'établissement.

Aujourd'hui, la Région fait de la refondation de la relation Région/EPLE une priorité. L'autonomie des établissements dans un cadre contractuel concerté et la visibilité de l'action régionale en faveur des lycées s'inscrivent comme des orientations majeures dans les nouvelles relations à établir avec les lycées. Ces travaux reposent sur une méthode mettant en avant co-construction, simplification, dialogue de gestion, autonomie. Une convention globale sera ainsi mise en œuvre en 2019.

Ce processus de globalisation des moyens mis à disposition des lycées et la permanence des méthodes sont ainsi confirmés dans le cadre du budget primitif 2019.

Par ailleurs, l'autonomie accrue offerte aux établissements scolaires pour gérer leur dotation globale de fonctionnement s'accompagne d'un dialogue de gestion avec la Région, afin d'approcher au plus près les besoins réels des établissements pour mieux prendre en compte les situations de certains types d'établissements.

Parallèlement, la Région favorise le développement de l'enseignement du breton et du gallo, en versant des crédits spécifiques aux lycées concernés. Par ailleurs, la Région attribue aux lycées agricoles, comme l'exige la loi, une enveloppe couvrant les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Enfin, dans le cas où des établissements doivent faire face à des dépenses non prévues, liées notamment à des décisions prises par la Région dans le cadre des travaux réalisés dans les services de restauration ou dans les internats, ou encore lorsque les conditions climatiques induisent une augmentation des consommations de fluides, la Région peut leur verser des crédits complémentaires. Toutefois, les demandes sont préalablement examinées au regard de leur situation financière.

Des financements complémentaires sont également prévus. Il s'agit, d'une part, des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive et, d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès.

→ Charte qualité restauration : l'ambition du « bien manger » se traduit dans les lycées publics bretons

En 2018, la Région s'est engagée dans la rédaction du référentiel de niveau de qualité de service en restauration. Une charte qualité restauration a ainsi été co-élaborée avec les lycées dans le cadre d'une concertation ouverte aux membres des équipes de direction et aux agents techniques régionaux intervenant en restauration. Les groupes de travail ont réuni 70 participants. La charte est donc le fruit de leur travail et a pour objectifs :

- de formaliser la politique de la Région en matière de qualité de la restauration dans les lycées ;
- d'harmoniser la qualité des repas et du service dans les lycées publics ;
- de fixer des objectifs régionaux aux établissements en matière d'approvisionnements (achats de proximité, achats de produits labellisés, bio, achats en circuit court...), en lien avec la démarche Breizh Alim' ;
- d'impulser une gestion plus durable des services de restauration.

A partir de 2019, pour répondre aux 29 engagements de la charte, les établissements devront planifier un plan d'action chaque année et proposer cette feuille de route au vote de leur conseil d'administration. Introduction d'une plus grande quantité de produits bruts et de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire, amélioration de l'accueil des convives, achat de denrées alimentaires de qualité et de proximité en lien avec la démarche Breizh Alim' et la loi EGALIM... autant d'objectifs qui nécessiteront un accompagnement "métier" auprès des équipes de direction et des agents. Cet appui technique débutera en 2019 avec les premiers lycées qui souhaiteront s'engager dans le dispositif d'accompagnement. En parallèle, la Région finalise en 2019 le déploiement d'une solution informatique de gestion de la restauration afin d'optimiser le pilotage des services.

→ Des projets structurants pour améliorer la qualité des missions et les conditions de travail des agents

En matière d'hygiène et de propreté des locaux, la Région finalise en 2019 le déploiement de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation (fin 2018, 64 lycées sont équipés). Tous les lycées seront alors dotés de chariots ergonomiques et d'équipements mécaniques performants. Ce déploiement s'accompagne d'une harmonisation des pratiques en matière d'organisation du travail.

La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les établissements sera également finalisée en 2019. Comme toute évolution des pratiques, le travail initial devra faire l'objet d'un suivi. En matière de gestion des espaces verts dans les lycées, des pistes de mutualisation et d'optimisation devront être étudiées. Un état des lieux sera ainsi réalisé en 2019 avant le lancement d'une concertation en interne.

La mutualisation des lingeeries se poursuivra en 2019 dans un double objectif de professionnalisation de la mission et d'amélioration des conditions de travail. La mission lingeerie devra également s'adapter aux exigences de la nouvelle méthode de nettoyage par pré-imprégnation.

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite également une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. Suspendu en 2018, le rééquilibrage des moyens reprendra en 2019 avec la prise en compte de données de surface à jour, issues d'un relevé exhaustif conduit actuellement par la Région.

Les actions du programme

- Mettre en place une démarche globale de progrès
 - ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
 - ✓ Piloter les métiers et les compétences
 - ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE
 - Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Assurer le patrimoine scolaire
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
 - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 310

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

37 725 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

37 725 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

37 725 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

37 725 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Participer au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Afin de garantir leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part, la Région verse des dotations aux établissements privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Conformément au protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région en juillet 2017, les établissements privés bénéficient d'une augmentation de leurs moyens de fonctionnement.

S'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

\\ 2019 en actions

→ Une participation soutenue pour un meilleur fonctionnement des établissements privés

Dès 2017, le CAEC a souhaité que le montant du forfait d'externat « part personnels » soit calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, afin de remédier aux déséquilibres financiers auxquels sont confrontés les établissements privés, il a été décidé en concertation avec le CAEC, de prioriser l'effort de financement de la Région sur les moyens de fonctionnement, dans le respect des dispositions de la loi Falloux. Cette orientation est maintenue pour 2019 pour atteindre les objectifs fixés dans le protocole de partenariat.

En application de la législation en vigueur, la Région attribue deux enveloppes financières distinctes aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité.

En complément à cette dotation globale, la Région alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».

→ Des financements complémentaires

Par ailleurs, la Région attribue les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs afin de mettre à disposition des lycées des crédits leur permettant d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants pour dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

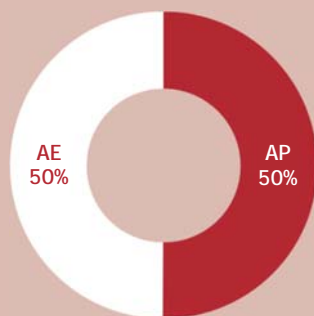
Enfin, dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région propose aux lycées agricoles privés de souscrire un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

Les actions du programme

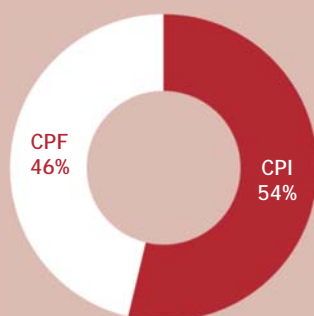
- Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
 - Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

12 940 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

12 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 640 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 895 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

\\ Raison d'être du programme

L'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires. Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique.

Forte de 125 000 étudiants dans les universités et écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance. Au travers de sa politique volontariste de soutien et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région vise à renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier au travers de ses champs de reconnaissance tels que les sciences et technologies de la mer, le numérique, l'environnement. Elle vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s et d'ailleurs de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées, sur tout le territoire.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne (objectifs de la Breizh COP). En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter.

\\ 2019 en actions

→ Poursuite et renforcement des actions visant à favoriser l'internationalisation de la recherche bretonne

Les équipes de recherche s'inscrivent dans une compétition mondiale permanente, et un système moderne de recherche ne peut se concevoir sans se placer d'emblée dans le contexte international.

La recherche bretonne bénéficie d'une reconnaissance largement avérée dans plusieurs domaines. Si, historiquement, elle présente une moins grande internationalisation que d'autres régions, que ce soit en part de chercheurs internationaux ou de collaborations et réseaux européens et internationaux, il convient de constater depuis plusieurs années une dynamique très positive. Ceci peut notamment s'affirmer dans la progression sur les subventions captées dans le cadre de Horizon 2020, le programme cadre européen pour la recherche et l'innovation (PCRI) pour la période 2014-2020. Par rapport au programme précédent (2007-2013), la progression des subventions obtenues atteint ainsi 46% (supérieure à l'augmentation du budget du PCRI entre les deux périodes (+37%)).

Les soutiens qui seront mis en œuvre en 2019 viseront à conforter et amplifier cette dynamique. La Région a ainsi, depuis quelques années, fortement positionné son action sur cet axe en lien avec ses partenaires de l'appareil de formation et recherche.

Ceci se traduira notamment dans la consolidation du financement de post-doctorants internationaux accueillis dans les laboratoires de recherche bretons (dispositif SAD), dans le financement de la plateforme de projets européens, dans le dispositif Boost'Europe, qui vise à accompagner les chercheurs dans leurs dépôts de projets européens et dont l'effet levier est avéré. La région mettra l'accent sur l'accompagnement des chercheurs candidats aux bourses européennes d'excellence, devenu un marqueur de la qualité d'un site ou d'une région. Des accords seront passés avec certains organismes nationaux pour la préparation des candidatures.

Ceci prendra aussi la forme d'actions spécifiques engagées dans le cadre du partenariat institutionnel avec l'Australie Méridionale, au travers d'une chaire de recherche sur l'industrie du futur et de thèses réalisées en cotutelle.

Cela transparaîtra également dans le financement d'équipements scientifiques structurants au travers du Contrat de Plan Etat-Région, dont certains ont vocation à intégrer les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de l'appareil breton dans l'espace européen de la recherche.

→ Confortement d'une Université numérique du XXIème siècle

Le campus numérique de Bretagne, au travers de son infrastructure de communication collaborative comprenant des espaces de travail collaboratif, des salles de séminaires, des salles de télé-enseignement et des télé-amphithéâtres, facilite l'enseignement à distance et la recherche en réseau. En 2019, dans le cadre du conventionnement de cette opération aux côtés de l'Etat, la Région Bretagne, avec les autres collectivités bretonnes, poursuivra son engagement par le financement du volet numérique (entretien et renouvellement des équipements, services numériques innovants). Le campus numérique représente un capital unique et différenciant pour le territoire, venant renforcer les enjeux d'internationalisation précités.

2019 sera également une année décisive pour le lancement d'EskeemData, projet d'infrastructure destiné en premier lieu aux acteurs académiques, et visant à mutualiser l'hébergement et le calcul des données. Un lien est également fait avec le projet de réseau ultra haut débit, conforté et consolidé dans le cadre du programme 103.

Le développement et l'opérationnalité de ces infrastructures préfigurent l'Université de demain et son attractivité, qui prépare par ailleurs sa mue pédagogique digitale au bénéfice de la réussite des jeunes. La Région accompagne durablement ce mouvement, qui va de pair avec un besoin croissant de compétences en cybersécurité, big data, intelligence artificielle, permettant le renforcement de l'expertise des acteurs sur le sujet. Un institut cyber va être créé dans le cadre du PEC et en lien avec INRIA et le ministère des armées. Des projets de thèse et de post-doctorat seront fléchés sur ces domaines, et une attention particulière sera portée sur le renforcement de l'offre de formation sur ces thématiques, que ce soit par exemple au travers du projet de formation personnalisable Ide@I porté par les établissements rennais, ou au sein du Campus des Métiers et des Qualifications sur les technologies et usages du numérique de Lannion.

→ Pour une structuration territoriale renforcée

Dans une problématique d'égalité des chances et des territoires, la Région sera particulièrement attentive à la réussite des initiatives locales et aux nouvelles organisations autour des campus de proximité qui permettent la création d'écosystèmes locaux performants. Cette action sera articulée avec les nouvelles structurations en cours des acteurs universitaires, concernant Brest/Lorient-Vannes d'une part et la plaque rennaise d'autre part, dont il convient d'accompagner les transformations pour favoriser le rayonnement de ces sites.

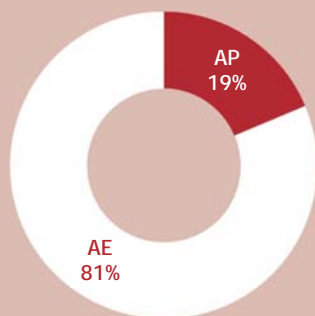
Dans ce cadre, l'action de la Région se focalisera sur les mutualisations en termes de formation, recherche et gouvernance, pour tenir compte des complémentarités nécessaires entre échelons régional et infrarégional. La création du campus des industries navales participe de cet exercice.

Les actions du programme

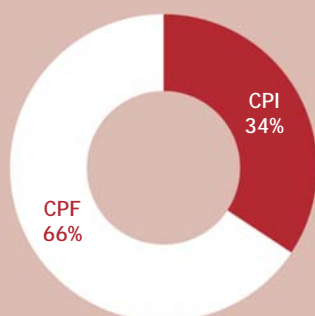
- Une région visible et attractive, cultivant l'excellence
 - ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
 - ✓ Rayonner et attirer
 - Une région mobilisée
 - ✓ Créer les conditions de la réussite
 - ✓ Cultiver une envie
 - ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
 - ✓ Communiquer et informer
 - Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
 - ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
 - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

Programme 312

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

43 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

22 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

43 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les 38 CFA bretons, pour dispenser les formations conventionnées avec la Région, suivies par 20 000 apprentis. Il finance également la communication autour de l'apprentissage et l'accompagnement qualitatif de publics spécifiques d'apprentis.

La réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, retire tout ou partie de la compétence régionale à compter du 1er janvier 2020. A ce titre, 2019 constitue une année de transition.

\\ 2019 en actions

→ Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage

La loi supprime l'obligation de conventionner avec la Région pour ouvrir une formation par apprentissage, ce qui rend les conventions quinquennales caduques à compter du 1er janvier 2020. Les conventions actuelles sont valides jusqu'au 31 août 2019 et il sera proposé aux CFA qui le souhaitent de les proroger jusqu'au 31 décembre 2019.

La Région a donc adopté en session de décembre 2018 sa dernière carte des formations par apprentissage pour la rentrée 2019. Celle-ci sera mise en œuvre pour la rentrée 2019, avec notamment l'ouverture de 102 nouvelles formations.

La progression des effectifs d'apprentis à la rentrée 2018 (+6,5 % en septembre 2018), pour la quatrième année consécutive, permet d'atteindre les 20 000 apprentis, objectif initialement programmé pour 2020.

Indicateur 1 : Evolution des effectifs d'apprentis par niveau de formation									
Niveau	31-déc-15			31-déc-16			31-déc-17		
	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
V	8047	26%	74%	8222	26%	74%	8244	26%	74%
IV	4931	32%	68%	4920	31%	69%	5051	31%	69%
III	2274	33%	67%	2464	32%	68%	2760	30%	70%
II et I	2008	35%	65%	2189	36%	64%	2429	34%	66%
Total	17260	29%	71%	17795	29%	71%	18484	30%	70%

Estimation du nombre d'apprentis au 31/12/2018 : 20 000

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La Région intervient en dernier financeur sur l'apprentissage. La capacité des CFA à collecter de la taxe d'apprentissage est assez inégale, notamment en fonction de la typologie des entreprises qui accueillent leurs apprentis. Au total, plus de 46 M€ de taxe ont été collectés par les CFA bretons en 2017.

Une fois les recettes de taxe d'apprentissage connues, la Région verse des dotations de fonctionnement aux CFA. Le niveau d'intervention est calibré, à l'issue d'un dialogue de gestion annuel, de manière à couvrir au mieux les charges des CFA et en fonction des priorités régionales. Les formations de niveaux 5, 4 et 3 sont ainsi privilégiées.

L'année 2019 sera la dernière année d'exercice de la compétence de la Région en tant que financeur des centres de formation d'apprentis. L'ambition pour cet exercice est de permettre aux

CFA de pouvoir affronter le changement de modèle économique en continuant à les financer à hauteur de leurs besoins de développement jusqu'au 31/12/2019.

→ Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes

L'objectif est également pour 2019 d'accompagner les CFA dans les projets d'équipements avant un basculement dans le nouveau système de financement par les opérateurs de compétence à compter du 1^{er} janvier 2020.

S'agissant des opérations de travaux (création de CFA, rénovations...), le nouveau système de financement prévoit une continuité du rôle de la Région dans ces opérations même si les contours de cette future intervention sont encore inconnus.

Les interventions de la Région consistent principalement à maintenir au meilleur niveau tant l'outil de formation que les fonctions d'accueil des jeunes, en intégrant les considérations de rénovation thermique et énergétique : mise en conformité des locaux, adaptation des équipements pédagogiques, maintien de l'offre de services collectifs d'hébergement et de restauration, soutien aux projets d'innovation pédagogique.

→ Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite. Le marché d'accompagnement de 350 apprentis a été renouvelé en 2018 et permettra le suivi des jeunes entrés en formation en 2018 jusqu'au terme de leur contrat.

Par ailleurs, les CFA accueillent un nombre croissant de jeunes allophones, ne maîtrisant pas suffisamment le français. Cette situation nécessite une adaptation pédagogique pour une prise en charge efficace. Plusieurs CFA ont expérimenté de nouvelles modalités en 2018 qui se poursuivront en 2019 avec le soutien de la Région.

→ Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

La Région développe sa communication en faisant évoluer ses outils web et papier destinés à informer les jeunes et leur famille. Ces nouveaux supports, réalisés en partenariat avec l'ONISEP, seront diffusés largement auprès des professionnels de l'orientation, dans les établissements d'enseignement mais aussi dans les salons de découverte des métiers.

La Région poursuivra, en vue de la rentrée 2019, des actions de promotion et d'information sur l'apprentissage et les métiers. Elle organise et coordonne un temps fort d'information en direction du grand public dénommé « semaine régionale de l'apprentissage ». L'édition 2019, programmée du 9 au 16 février, permettra aux familles et aux entreprises de découvrir le dispositif de l'apprentissage et les formations proposées.

Enfin, une action ambitieuse de sensibilisation à l'apprentissage des personnels enseignants en collèges et lycées est réalisée en partenariat avec l'Education nationale et les CFA. Testée en 2018 dans quatre bassins d'animation de la politique éducative, elle sera élargie en 2019.

Les actions du programme

→ Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

- ✓ Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage
- ✓ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- ✓ Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

→ Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

- ✓ Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
 - ✓ Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
 - ✓ Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie
-

Programme 313

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

23 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

26 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

\\ Raison d'être du programme

La Région se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprentis inscrits dans un CFA breton et de soutenir les employeurs qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2019, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- Les aides individuelles aux apprentis seront versées pour la rentrée 2019, limitées à quatre mois pour tenir compte de la date de fin de compétence au 1er janvier 2020.
- Les primes aux employeurs sur les contrats existants seront versées normalement mais tout contrat signé à compter du 1er janvier en 2019 relèvera du nouveau régime d'aides déterminé et versé par l'Etat.

\\ 2019 en actions

→ Ajustement du dispositif d'aide ARGOAT en faveur des apprentis

L'aide ARGOAT est versée aux apprentis inscrits dans un CFA breton pour les aider à prendre en charge leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'un forfait variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau du diplôme préparé.

Du fait de la réforme de l'apprentissage, à partir du 1^{er} janvier 2020 la Région ne pourra plus compter sur la recette de 51% de la taxe d'apprentissage qui permettait de financer l'aide ARGOAT auprès des 20 000 apprentis inscrits dans un CFA breton.

Aussi, au titre de l'année scolaire 2019-2020, la Région délivrera aux apprentis une aide ARGOAT proratisée pour 4 mois de formation (de septembre à décembre 2019).

Sur l'année scolaire 2017/2018, la dernière achevée, le budget de l'aide ARGOAT s'est réparti ainsi :

Forfait ARGOAT	Nombre d'apprentis	% d'apprentis	Montant versé*
400 €	4 875	27%	1 911 120 €
450 €	502	3%	224 550 €
550 €	4 274	23%	2 266 220 €
650 €	2 834	15%	1 807 780 €
800 €	5 830	32%	4 498 640 €
Total	18 315	100%	10 708 310 €

*Un apprenti peut ne pas avoir perçu la totalité du forfait suite à un abandon de formation ou en raison de trop nombreuses absences au CFA.

→ **Poursuite de l'aide au premier équipement pour l'année de formation 2019/2020**

L'aide au premier équipement professionnel s'adresse aux jeunes titulaires d'un premier contrat d'apprentissage et préparant une formation de niveau IV ou V. Le montant de l'aide varie en fonction du secteur d'activité de la formation suivie.

Sur l'année scolaire 2017/2018, la dernière achevée, le budget de l'aide au 1^{er} équipement professionnel s'est réparti ainsi :

Forfait de l'aide	Nombre d'apprentis	% d'apprentis	Montant versé
60 €	683	12%	40 980 €
75 €	632	11%	47 400 €
100 €	1 128	19%	112 800 €
150 €	2 907	50%	436 050 €
300 €	470	8%	141 000 €
Total	5 820	100%	778 230 €

→ **Assurer la phase de transition des primes aux employeurs d'apprentis**

Les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} janvier 2019 bénéficient d'une nouvelle aide financière se substituant aux aides existantes et versée par l'Etat.

La Région continue, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, de faire bénéficier aux entreprises ayant conclu un contrat avant le 1^{er} janvier 2019, des aides alors en vigueur, et ce jusqu'au terme du contrat d'apprentissage. L'aide au recrutement d'apprentis sera versée pour la dernière année en 2019.

Au titre des contrats d'apprentissage pour accompagner un jeune au titre de l'année de formation 2017-2018, le budget des primes en faveur des employeurs d'apprentis, s'est réparti ainsi :

Intitulé et montant unitaire de la prime	Nombre de contrats d'apprentissage	Montant versé
Aide au recrutement : 1 000 €	4 670	4 670 000 €
Prime à l'apprentissage : 1 000 €	10 702	10 702 000 €
Aide à la mixité dans les métiers : 500 €	779	389 500 €
Aide à l'insertion professionnelle : 500 €	81	40 500 €
Total		15 802 000 €

Un même contrat d'apprentissage peut bénéficier de l'ensemble des primes.

Les actions du programme

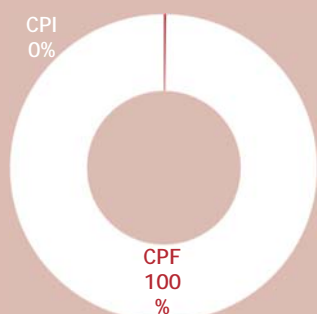
- **Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage**
 - ✓ Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
 - ✓ Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis
 - **Inciter les entreprises à accueillir des apprentis**
 - ✓ Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
 - ✓ Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis
-

Programme 314

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

53 950 000€

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

53 950 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

131 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

53 950 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer les formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

La compétence relative aux formations sanitaires et sociales recouvre trois axes principaux : la définition de la carte des formations paramédicales et sociales en autorisant un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'étude.

Pour exercer au mieux sa compétence, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP installée en juin 2018, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2019 sont : l'attractivité des métiers et des formations, notamment celle d'aide-soignant, le secteur de l'aide à domicile, les modalités et conditions d'organisation des stages pendant ces formations et enfin les conditions d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

\\ 2019 en actions

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Les projets de budget 2019 des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social ont fait l'objet, conformément aux textes réglementaires, d'entretiens contradictoires annuels en novembre et décembre 2018.

L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2019 par le biais des dotations:

- le périmètre de l'offre de formation augmente avec le renforcement des formations d'aide-soignant à Carhaix et Morlaix ainsi que la création d'une école d'auxiliaire de puériculture à Vannes
- les réformes statutaires ont un impact sur des budgets constitués essentiellement de masse salariale
- les recettes liées aux concours vont baisser en 2019 : pour les formations post-bac avec la mise en place de Parcoursup qui supprime un certain nombre de concours. Pour les formations infra-bac, la baisse d'attractivité diminue le nombre de candidats.

S'agissant des formations en travail social, la refonte des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants fait évoluer ces formations de niveau III vers un niveau II avec leur reconnaissance en catégorie A pour les emplois de la fonction publique à compter de la rentrée de septembre 2018, sans compensation par l'Etat à ce stade. Les établissements de formation supportent ainsi des charges nouvelles liées à la réingénierie et à la certification. Par ailleurs, l'universitarisation de ces formations fait actuellement l'objet de conventionnements entre les écoles et les universités, sans analyse d'impact financier.

La Région exerce dorénavant la compétence d'agrément des écoles de formation en travail social. Cela va se traduire en 2019 par la remise à plat de l'offre de formation. Les établissements ont déposé les dossiers prévus qui sont à ce stade en cours d'instruction par la Région et les services de la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion sociale notamment sur le volet pédagogique. La carte des formations en travail social pourra alors être revue pour la rentrée de septembre 2019.

Indicateur 1 : Nombre de places agréées au titre des formations paramédicales et de sages-femmes			
	2017	2018	2019
Nombre de places autorisées à l'entrée en 1 ^{er} année	3541	3541	3563
Nombre total de places de formation (Compte tenu des cursus en 3 ou 4 ans)	6224	6 224	6246

→ Le versement des bourses d'étude

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants. La refonte de la liste des métiers en tension en juillet 2017 et juillet 2018 a maintenu la formation d'infirmier et les formations de niveau IV et V du secteur social et paramédical au bénéfice de la Rémunération de fin de formation ainsi que le métier d'Assistant de service social.

Indicateur 2 : nombre de bourses d'étude			
	2016	2017	2018
Nombre de demandes	2338	2398	2448
Nombre de bourses accordées	2070	2183	2271

Les actions du programme

- Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social
 - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes
 - ✓ Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
 - ✓ Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales
 - Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social
 - Contribuer à la sécurisation des parcours de formation
-

Programme 315

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

12 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

12 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 450 000 €

→ La diversité Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 450 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation, permettant de répondre à des projets en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux.

Élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF EMPLOI *individuel*, QUALIF VAE), auprès d'organismes répondant aux exigences du décret sur la qualité des formations. Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés économiques notamment par le biais de QUALIF EMPLOI *individuel* permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Pour favoriser la fluidité mais aussi la sécurisation des parcours, la Région propose une nouvelle aide à l'accompagnement des stagiaires réalisée par des organismes de formation.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés.es ou chefs.fes de petites ou moyennes entreprises, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2019 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la formation**

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi ou des personnes licenciées économiques va être impacté par la mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018, notamment avec les changements autour du Compte personnel de formation (CPF). Ce dernier est exprimé en euros et chaque personne peut l'utiliser pour financer une partie de son projet de formation. De plus, l'offre de formation accessible avec le Compte personnel de formation va être très largement étendue. Une complémentarité avec les aides individuelles de la Région sera recherchée.

Les dispositifs désormais intitulés QUALIF EMPLOI individuel (ex Chèque Formation et Chèque Reconversion) et QUALIF VAE (ex Chèque validation) vont s'adapter afin de prendre en considération un environnement en évolution.

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation qualifiante facilitant le retour à l'emploi. En 2018, cette mesure a concerné 10% des personnes bénéficiaires d'un Chèque Formation.

La diversité des modes d'accès à la certification est recherchée. Les modalités pédagogiques de formation ont été ouvertes en 2018 en permettant l'accès aux formations multimodales (formations sur support numériques ou à distance). 5% des bénéficiaires ont utilisé cette possibilité. Elle sera poursuivie en 2019. Le développement de la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'une certification est poursuivi.

→ **Création d'une aide pour favoriser le suivi de l'accès à la qualification**

La Région propose une aide individuelle pour favoriser l'accès à la qualification à l'attention des stagiaires ayant validé leur projet professionnel dans le cadre des dispositifs PREPA. Le contrat est tripartite, entre la personne, le professionnel.le de l'accompagnement et le.la référent.e de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du.de la stagiaire, afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires, pour garantir des conditions optimum d'entrée effective dans une formation qualifiante.

Il est prévu d'attribuer un soutien financier à l'organisme de formation qui réalise cet accompagnement. Les modalités seront précisées lors d'une prochaine Commission permanente.

→ **Contribuer à la formation des actifs**

L'objectif est de favoriser la formation des actifs de divers secteurs économiques, agriculture, commerce ou artisanat dont la taille réduite des entreprises rend l'accès à la formation plus difficile. Cet axe est une des réponses à l'orientation du CPRDFOP qui a inscrit la montée en compétence dans les entreprises comme un atout de dynamisme et de performance économique.

Les actions de formation menées dans ce contexte, qui concernent environ 12 800 personnes, sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs.fes d'entreprises ou salariés.es et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place dans les autres politiques de la Région.

D'autres structures spécifiques à dimension régionale, sont également impliquées dans la formation d'actifs. La Région Bretagne propose ainsi le financement des actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le plan de formation mis en œuvre par le CNAM en Bretagne, l'appui à la formation des salariés.es via le FONGECIF.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision	2019 Prévision
Chèque Formation	1 870	1 970	2 290	1955	1850	1950
Chèque Reconversion	1402	653	391	330	300	300
Chèque Validation	309	405	354	347	550	400

Les actions du programme

- Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification
 - ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
 - ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
 - ✓ Aide à l'accompagnement
 - Favoriser le renforcement des compétences
 - ✓ Contribuer à la formation des actifs
 - Accompagner les salariés en licenciement économique
 - ✓ Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
-

Programme 316

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

117 755 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

77 271 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

\\ Raison d'être du programme

Afin d'offrir un parcours de formation sécurisé pour un retour à l'emploi, la Région propose aux personnes en recherche d'emploi des formations permettant d'acquérir des compétences professionnelles. Cette offre de formation est construite sur la base des besoins définis en concertation avec les acteurs régionaux et territoriaux, notamment dans les secteurs socles de l'économie bretonne et les secteurs porteurs d'emploi.

Les formations sont dispensées par des organismes de formation qui accueillent les stagiaires pour leur permettre d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu, d'adapter leurs compétences professionnelles aux exigences de l'emploi, ou encore de maîtriser les savoirs de base.

Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

\\ 2019 en actions

→ Déploiement de l'offre PREPA

Une nouvelle gamme autour de 3 prestations est proposée à compter de janvier 2019. Cette nouvelle offre permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours fluides et dynamiques adaptés aux besoins de chacun-e.

PREPA Projet vise des personnes plutôt autonomes ayant besoin d'être guidées pour découvrir des métiers, élargir leurs choix professionnels et construire leur projet professionnel. 4000 parcours seront proposés en 2019.

PREPA Avenir s'adresse à des personnes peu qualifiées, plus éloignées de la formation et leur propose d'engager une dynamique dans un cadre collectif pour valoriser leurs compétences et engager un parcours d'insertion professionnelle. 2700 parcours seront proposés en 2019.

PREPA Clés propose 500 parcours d'accès à la qualification en lien avec la maîtrise du français langue étrangère.

Indicateur	DRIP 2015	DRIP 2016	DRIP 2017	DRIP 2018 (estimation)	PREPA 2019 (intention inclus Pacte régional)
Nombre stagiaires	6 064	5 180	6 170	5 700	7 300

Cette nouvelle offre est complétée par le soutien de **projets territoriaux**. L'ancrage territorial, la diversité des partenariats, notamment dans le champ social, et l'innovation pédagogique, sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La participation de la Région intervient en appui d'autres financements activés notamment par les Départements, les EPCI ou l'Etat.

→ Préparer la rénovation du dispositif Compétences Clés

Inclus dans la gamme PREPA, le dispositif **Compétences Clés** est reconduit pour la période de mai 2019 à mai 2020. Il permet aux demandeurs d'emploi de renforcer leurs compétences, pour une meilleure insertion ou pour préparer une formation qualifiante. Déployé sur la totalité des pays bretons, il constitue une offre de formation courte et réactive permettant aux stagiaires qui le souhaitent d'obtenir une certification CléA.

Un travail d'évaluation est engagé en 2019 pour préparer la rénovation de ce dispositif visant à renforcer le socle de compétences des personnes en recherche d'emploi.

→ Proposer des formations aux personnes sous main de justice

Mises en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, les formations répondent à 4 types d'objectifs : acquisition du socle de compétences professionnelles, pré-qualification ou découverte des métiers, qualification et préparation à la sortie. 17 actions sont proposées, pour environ 600 places par an. Au regard du bilan de réalisation, ces marchés de formation attribués à des opérateurs de formation, seront renouvelés pour la période 2019/2020.

→ Mise en œuvre de QUALIF Emploi -programme 2019

Le bilan du précédent Programme Bretagne Formation a mis en évidence l'effet levier vers l'emploi des formations qualifiantes. Ainsi, pour les stagiaires sortis de formation en 2016, le taux d'obtention de la certification est de 85% et le taux d'emploi à 12 mois est de 69%. Presque deux tiers des stagiaires sont considérés « public prioritaire » (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes non qualifiés, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux, ...).

L'analyse des besoins en formation a été réalisée à partir du document d'orientation des formations du CPRDFOP, des études des observatoires de branche, des enquêtes de besoin de main-d'œuvre réalisées par Pôle Emploi ou encore les analyses territoriales.

Ainsi, le projet de commande **QUALIF Emploi programme** pour la période de 2019-2021 identifie plus de 200 formations dans 13 secteurs d'activité pour un potentiel de 14 500 parcours sur deux ans. Une consultation a été lancée en novembre 2018, pour attribuer des marchés d'une durée de deux ans qui débuteront en septembre 2019. Le montant minimum pour la première commande est établi à 63M€, soit un objectif d'environ 9 300 parcours.

Les principales évolutions apportées à ce nouveau programme visent à :

- Favoriser les parcours de formation des demandeurs d'emploi, y compris les plus éloignés de la formation
- Améliorer les liens entre formation qualifiante et emploi en renforçant les partenariats avec les entreprises et les branches professionnelles
- Innover dans l'organisation pédagogique des formations pour plus de fluidité des parcours.

Indicateur	2015	2016	2017	2018 (estimation)	2019 (intention inclus Pacte régional)
Nombre de stagiaires entrés	6 546	8 262	7 869	7 380	7 800

En complément de cette offre socle et avec une réactivité plus forte, la Région apporte son soutien financier à **des projets territoriaux ou sectoriels**, avec des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes en lien étroit avec des recrutements d'entreprises, ou des dynamiques territoriales emploi-compétences. Pôle Emploi et les OPCA sont les principaux cofinanceurs des actions. 600 places de formation ont ainsi été financées en 2018. Cet objectif est renouvelé pour 2019.

La Région conventionne également avec les principaux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés pour cofinancer la mise en œuvre d'un programme annuel de formation « Préparatoire Opérationnelle à l'Emploi » en collectif (POEC).

→ Accompagner des acteurs de la formation pour innover et transformer

La Région Bretagne accompagne les acteurs de la formation pour impulser et mettre en œuvre des orientations régionales en matière de formation. Il s'agit notamment de développer la qualité et l'innovation des formations. En 2019, plusieurs axes sont proposés :

- Le développement des innovations pédagogiques (notamment la digitalisation et la modularisation des formations)
- Le renforcement de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les formations
- L'accompagnement des initiatives territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les actions du programme

→ Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

- ✓ Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification
- ✓ Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles.
- ✓ Proposer des formations pour les personnes sous main de justice.

→ Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

- ✓ Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)
- ✓ Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité.

→ Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

- ✓ Accompagner les acteurs de la formation
- ✓ Accompagner les parcours des stagiaires

Programme 317

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

████████████████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

61 560 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

████████████████████

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

48 000 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

\\ Raison d'être du programme

En apportant des aides directement aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, ce programme contribue à sécuriser les parcours de ces personnes. Il est donc complémentaire aux programmes 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification » et 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales ».

Ainsi qu'annoncé dans le budget 2018, une nouvelle Aide financière régionale a été définie par l'Assemblée régionale en octobre 2018. Celle-ci constitue une évolution structurelle forte de l'intervention de la Région auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Cette Aide financière est déployée pour les personnes entrant en formation à compter du 1er janvier 2019 et devient l'action principale de ce programme.

Dès à présent, la Région s'inscrit dans la dynamique du pacte régional d'investissement dans les compétences, et à ce titre, a prévu les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dès le budget primitif (56 M€ en autorisation d'engagement et 30 M€ en crédits de paiement sur les programmes 315, 316 et 317).

\\ 2019 en actions

→ Mise en œuvre de l'Aide financière

L'Aide financière de la Région est une aide à l'accompagnement du projet de formation du stagiaire, déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu. Cet indicateur permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Cette aide est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation et d'un forfait restauration.

Pour les stagiaires bénéficiaires de cette aide, la couverture sociale couvrant les quatre risques est maintenue (assurance sociale, vieillesse, prestations familiales, accident du travail).

Plusieurs outils sont développés afin d'en faciliter la lisibilité et l'accessibilité par les stagiaires. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires qui ouvrent leur compte sur le Portail des aides de la Région, y déposent leur demande et gèrent le suivi de celle-ci. Des mesures d'aide à la constitution de cette demande sont prévues, par les services de la Région, les organismes de formation ainsi que les conseillers.ères en évolution professionnelle. Enfin, un outil permettant aux personnes de calculer le montant prévisionnel avant leur entrée en formation sera développé, afin de disposer de ces éléments dans la phase préparatoire de leur projet.

En 2018, la Région avait accompagné une expérimentation portant sur le Service Militaire Volontaire à Brest. Celle-ci est reconduite en 2019. Les stagiaires pourront bénéficier de l'Aide financière.

Les modalités d'intervention de l'Aide financière figurent dans un règlement qui fait l'objet d'une décision en Commission permanente.

Tableau des montants de l'aide financière régionale

Tranches de Quotient familial (QF)	Montant de l'aide	Transport Hébergement	Restauration	Montant total de l'aide	Protection sociale
T0 aide socle	300 €	< 15 km : 10 €	80 €	390 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	430 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	480 €	OUI
T1 : 850 <= QF < 1500	450 €	< 15 km : 10 €	80 €	540 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	580 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	630 €	OUI
T2 : 600 <= QF < 850	600 €	< 15 km : 10 €	80 €	690 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	730 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	780 €	OUI
T3 : QF < 600	750 €	< 15 km : 10 €	80 €	840 €	OUI
		15 à 50 km : 50 €	80 €	880 €	OUI
		>à 50 km : 100 €	80 €	930 €	OUI

→ Dispositions transitoires pour deux dispositifs

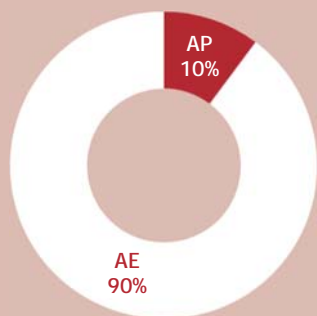
Le système antérieur de rémunération de stagiaires selon le code du travail est maintenu pour les deux dispositifs transférés à la Région par la loi du 24 mars 2014. Ils concernent les personnes en formation dans les centres de réadaptation professionnelle ainsi que les personnes détenues en formation qui continueront à bénéficier d'une rémunération telle que prévue par le code du travail. La gestion en est confiée à l'Agence de services et de paiement en 2019.

Les actions du programme

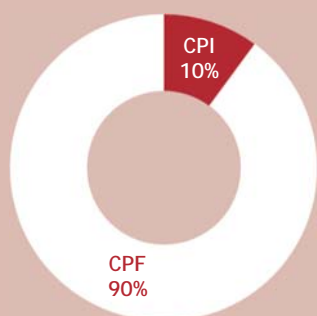
- Rémunérer les stagiaires
 - ✓ Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)
 - ✓ Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet
 - ✓ Aide financière
 - Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
 - ✓ Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
-

Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 680 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 680 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

La politique linguistique du Conseil régional structure depuis 2004 l'action régionale en faveur des langues de Bretagne, autour du soutien à leur transmission et à leur présence dans la vie de tous les jours. S'appuyant sur l'enquête sociolinguistique réalisée en 2018, les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne, adoptées lors de la session des 13 et 14 décembre derniers, engagent la collectivité dans une nouvelle étape.

La langue bretonne se trouve en effet dans une situation préoccupante compte tenu de la disparition prévisible de la majorité des locuteur·rice·s actuel·le·s (207 000 locuteur·rice·s avec une moyenne d'âge de 70 ans) à l'horizon 2050. L'amplification des stratégies de transmission du breton aux plus jeunes, couplée à un développement continu de sa présence dans la vie de tous les jours de manière à favoriser son usage social courant, contribueront à la revitalisation de la langue, à laquelle sont fortement attaché·e·s les Breton·ne·s selon les données de l'enquête.

En adéquation avec les résultats de l'enquête, l'année 2019 verra également la mise en œuvre de nouvelles orientations pour la langue galloise, dans l'objectif d'accroître le nombre de locuteurs, de valoriser son histoire et sa richesse culturelle et renforcer son utilisation dans la sphère publique comme privée.

\\ 2019 en actions

→ **Elaboration d'une nouvelle politique en faveur de la langue bretonne**

Les grandes orientations de la politique linguistique adoptées en décembre 2018 prévoient l'élaboration d'une nouvelle politique en faveur de la langue bretonne et sa déclinaison en plan d'action. S'appuyant sur la demande sociale qui est fortement exprimée dans le cadre de l'enquête en faveur d'un développement de l'enseignement de la langue bretonne et de sa présence dans la vie publique, mais également sur les attentes des partenaires et organes consultatifs de la Région, elle proposera d'approfondir l'action régionale en matière de soutien à la transmission de la langue, à sa présence dans la vie publique, sociale et culturelle, à sa prise en compte dans le fonctionnement et les politiques régionales, dans une perspective pluriannuelle.

La mise en place en 2019 de la Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB), avec les collectivités et établissements publics, permettra d'améliorer les échanges d'informations et de pratiques, de partager les diagnostics et de favoriser la mise en cohérence des politiques publiques, dans un souci de réponse adaptée aux attentes, tant des partenaires publics et associatifs que des Breton·ne·s. La CTLB facilitera l'élaboration de contractualisations thématiques ou territoriales poussées, en cohérence avec les dispositions relatives à la langue bretonne de la convention spécifique Etat-Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne.

→ **Soutien à la transmission de la langue bretonne**

La Région poursuivra son soutien actif aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau Diwan. Si la convention spécifique Etat-Région a permis des avancées depuis 2015, en particulier un développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique, la levée des seuils contraints d'ouverture de sites, le développement notable de l'offre d'enseignement bilingue au collège qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1er et 2d degré, de nombreux points de préoccupation subsistent cependant, en particulier sur l'enseignement de la langue bretonne dans le second degré et le recrutement d'enseignant·e·s bilingues, mais également sur l'atteinte de l'objectif quantitatif de 20 000 élèves bilingues en 2021, fixé par la convention spécifique.

La Région poursuivra son aide à la structuration et au développement de la formation professionnelle des adultes, axe important de sa stratégie de transmission, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. Une dynamique transversale sera mise en œuvre pour la mobilisation des moyens permettant la diversification des financements des formations professionnelles à la langue bretonne, avec pour objectif d'assurer une progression annuelle constante du nombre de stages de 6 et 3 mois.

La Région reconduira par ailleurs son accompagnement des fédérations développant l'accueil bilingue de la petite enfance ainsi que son soutien direct à la formation de professionnel-le-s bilingues, compte tenu des besoins du secteur.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités de l'EPCC Office public de la langue bretonne qui fêtera ses vingt ans cette année et dont le rôle en matière d'aménagement linguistique – en particulier la signalétique - devra être conforté, dans le cadre notamment des échanges au sein de la CTLB. La réflexion transversale engagée sur le développement de la présence de la langue bretonne dans les outils numériques sera poursuivie, compte tenu des attentes des partenaires dans ce domaine et du développement des usages des jeunes brittophones et futur-e-s brittophones. Une concertation avec les Ententes de pays sur les modalités du financement de leurs activités sera lancée, la Région souhaitant cibler ses soutiens vers le développement de l'usage de la langue bretonne dans tous les territoires couverts.

En matière de présence de la langue bretonne dans les médias audiovisuels et radiophoniques, les dynamiques engagées seront confortées, en particulier pour le développement de la couverture du territoire par les radios en langue bretonne. Les acteurs de la production et de la diffusion audiovisuelle seront invités, dans le cadre du soutien à la production et au doublage, à renforcer les partenariats de coproduction et de diffusion, de manière à optimiser l'exposition des productions aidées. Une attention particulière sera portée sur le développement de séries de fiction adaptées à la demande des publics jeunes, tant sur les contenus que sur les formats proposés.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dans une optique de diversification des contenus offerts au lectorat brittophone, ou du théâtre, pour l'amélioration de la diffusion des œuvres sur le territoire.

→ Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région au service de la langue gallèse

En 2019, la Région, en tant que chef de file, réunira les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation, le Comité Langue Gallèse (CLG), pour co-construire un plan de développement pour le gallo.

Pour poursuivre le travail engagé dans la connaissance du gallo, la Région renouvellera son soutien aux structures qui mettent en place des actions d'enrichissement et de diffusion de la langue notamment via les nouvelles technologies.

La transmission du gallo restera au cœur de l'intervention de la Région. Ainsi, elle poursuivra son action au sein du Comité Académique des Langues Régionales pour le maintien et le développement de l'enseignement du gallo et consacrera des moyens renforcés pour soutenir les structures œuvrant au développement de l'apprentissage du gallo. Afin de disposer d'un matériel pédagogique de qualité, une réflexion sera engagée en 2019 pour mettre en place un dispositif d'aide à l'édition d'ouvrages et d'outils pédagogiques répondant aux besoins des professionnels de l'enseignement-formation.

Par ailleurs, la Région renouvellera son soutien aux associations en faveur du développement de la langue dans les territoires et aux structures pour la production et la diffusion de programmes en gallo. Elle révisera son dispositif d'aide à l'édition en gallo en y intégrant de nouvelles modalités et proposera un appel à projets dédié à la création artistique en gallo. Enfin, la Région renforcera en 2019 son soutien à l'Institut de la Langue Gallèse.

Les actions du programme

→ Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

→ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

→ Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse

- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
 - ✓ Développer la transmission de la langue gallèse
 - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0301	P.0301-111 :Programme d'activités du GREF	-	650 300
	P.0301-112 :Trajectoires d'insertion	-	160 000
	P.0301-121 :Etudes emploi-formation	-	234 000
	P.0301-200 :Pilotage et animation du CPRDFOP	-	8 000
	P.0301-310 :Soutien aux réseaux régionaux du SPRO et ARML	-	265 000
	P.0301-311 :Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP	-	190 000
	P.0301-321 :Développer la professionnalisation et l'ingénierie	-	70 000
	P.0301-322 :EARLALL	-	6 000
	P.0301-330 :Plateforme numérique SPRO	-	140 000
	P.0301-341 :Actions locales et régionales d'information sur les métiers	-	60 000
	P.0301-342 :Salons post bac	-	162 000
	P.0301-343 :Olympiades des métiers	-	319 000
	P.0301-360 :Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO	-	140 000
	P.0301-401 :Fonctionnement des missions locales et I Milo	-	2 536 000
	P.0301-402 :CAQ	-	350 000
P.0301-403 :Fonds d'aide aux jeunes	-	340 000	
Total P.0301		-	5 630 300
P.0302	P.0302-11 :Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens	-	2 110 000
	P.0302-12 :Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	-	130 000
	P.0302-13 :Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	100 000
	P.0302-21 :Favoriser les mobilités collective des publics prioritaires de la Région	-	315 000
	P.0302-22 :Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	-	475 000
	P.0302-23 :Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	-	25 000
	P.0302-24 :Informers les jeunes bretons	-	245 000
	P.0302-31 :Pass ressources pédagogiques	-	3 000 000
	P.0302-32 :Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels	-	400 000
Total P.0302		100 000	6 800 000
P.0303	P.0303-11 :Construire de nouveaux lycées	30 400 000	-
	P.0303-12 :Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	33 110 000	-
	P.0303-21 :Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	6 430 000	435 000
	P.0303-22 :Améliorer la performance énergétique du patrimoine	4 040 000	40 000
	P.0303-23 :Adapter les locaux aux exigences sanitaires	3 280 000	375 000
	P.0303-31 :Adapter les locaux aux usages	24 880 000	-
	P.0303-32 :Adapter les capacités d'hébergement	64 160 000	-
	P.0303-33 :Adapter les locaux aux évolutions démographiques	6 540 000	-
	P.0303-41 :Assurer le maintien des sites	20 110 000	2 134 000
P.0303-42 :Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	7 050 000	1 516 000	
Total P.0303	200 000 000	4 500 000	
P.0304	P.0304-11 :Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI 2005 - 2009	16 523 000	220 000
Total P.0304		16 523 000	220 000
P.0306	P.0306-11 :Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	2 400 000	-
	P.0306-12 :Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	1 300 000	-
	P.0306-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 700 000	-
	P.0306-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	580 000	-
Total P.0306	7 980 000	-	

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 :Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	-
	P.0307-12 :Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	100 000	-
	P.0307-21 :Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 000 000	-
	P.0307-22 :Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	-
	P.0307-23 :Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	300 000	-
Total P.0307		4 100 000	-
P.0308	P.0308-11 :Identifier les nouveaux outils numériques	50 000	-
	P.0308-12 :Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	270 000	-
	P.0308-21 :Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 020 000	-
	P.0308-22 :Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	800 000	300 000
	P.0308-31 :Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	650 000	-
	P.0308-32 :Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	100 000	1 300 000
Total P.0308		5 890 000	1 600 000
P.0309	P.0309-11 :Mettre en uvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	-	200 000
	P.0309-21 :Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	-	28 745 000
	P.0309-22 :Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »	-	60 000
	P.0309-23 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	150 000
	P.0309-25 :Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE	-	189 000
	P.0309-32 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	1 900 000
Total P.0309		-	31 244 000
P.0310	P.0310-111 :Forfait d'externat	-	19 000 000
	P.0310-112 :Fonctionnement matériel	-	17 800 000
	P.0310-12 :Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	-	185 000
	P.0310-22 :Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	-	740 000
Total P.0310		-	37 725 000
P.0311	P.0311-11 :Une recherche bretonne active dans un concert mondial	4 490 000	11 320 000
	P.0311-12 :Rayonner et attirer	6 750 000	-
	P.0311-21 :Créer les conditions de la réussite	500 000	500 000
	P.0311-22 :Cultiver une envie	350 000	710 000
	P.0311-23 :Une recherche ancrée dans le territoire régional	-	20 000
	P.0311-24 :Communiquer et informer	-	50 000
	P.0311-31 :Permettre le déploiement du c@mpus numérique	850 000	-
	P.0311-32 :Favoriser les applications et pratiques numériques	-	300 000
Total P.0311		12 940 000	12 900 000
P.0312	P.0312-12 :Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	-	43 000 000
	P.0312-13 :Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	10 000 000	-
	P.0312-22 :Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage	-	340 000
	P.0312-23 :Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous	-	160 000
Total P.0312		10 000 000	43 500 000

		AP	AE
P.0313	P.0313-110 :Aide régionale au recrutement d'apprentis	-	5 150 000
	P.0313-122 :Soutien aux entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	-	11 665 000
	P.0313-140 :Développer la mixité dans les métiers	-	390 000
	P.0313-150 :Soutenir l'insertion durable en emploi des apprentis	-	15 000
	P.0313-210 :Aide au 1er équipement des apprentis	-	930 000
	P.0313-220 :Dispositif ARGOAT	-	4 850 000
Total P.0313		-	23 000 000
P.0314	P.0314-210 :Financement des formations paramédicales	-	36 650 000
	P.0314-310 :Financement des formations sociales	-	10 250 000
	P.0314-411 :Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	-	6 300 000
	P.0314-413 :Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes	-	750 000
Total P.0314		-	53 950 000
P.0315	P.0315-110 :Chèque formation	-	7 713 000
	P.0315-121 :Programme d'actions VAE	-	30 000
	P.0315-122 :Chèque validation	-	300 000
	P.0315-130 :Aide à l'accompagnement	-	1 400 000
	P.0315-231 :Actions régionales de formation	-	2 357 000
	P.0315-310 :Chèque reconversion	-	600 000
Total P.0315		-	12 400 000
P.0316	P.0316-11 :Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	-	19 900 000
	P.0316-12 :Proposer des formations permettant d'acquérir un socle de connaissances et des compétences professionnelles	-	3 600 000
	P.0316-13 :Formation des personnes sous main de justice	-	1 000 000
	P.0316-21 :Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP) au niveau III (licence)	-	83 800 000
	P.0316-22 :Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	-	4 120 000
	P.0316-31 :Accompagner les acteurs de la formation	-	4 285 000
	P.0316-32 :Accompagner les parcours des stagiaires	-	1 050 000
Total P.0316		-	117 755 000
P.0317	P.0317-11 :Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergements)	-	19 300 000
	P.0317-12 :Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet	-	700 000
	P.0317-13 :Aide financière	-	39 760 000
	P.0317-20 :Aide à la restauration pour les stagiaires en formation	-	1 800 000
Total P.0317		-	61 560 000
P.0318	P.0318-11 :Développer l'enseignement bilingue initial	-	2 115 350
	P.0318-12 :Développer la formation pour adultes	-	1 211 100
	P.0318-13 :Favoriser la transmission familiale	-	143 500
	P.0318-21 :Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	5 000	1 061 900
	P.0318-22 :Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne (réseau des maisons de pays, politiques en direction de la jeunesse)	-	454 450
	P.0318-23 :Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias	710 000	886 500
	P.0318-24 :Développer l'édition	45 000	224 400
	P.0318-25 :Encourager les pratiques culturelles	-	232 800
	P.0318-30 :Soutenir le développement du gallo	-	350 000
Total P.0318		760 000	6 680 000

IV

Pour une Bretagne de toutes les mobilités



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Le paysage institutionnel, réglementaire et économique des mobilités subit des bouleversements de grande ampleur. Les incertitudes sont encore très nombreuses pour décliner une action publique stable, apte à se projeter dans les années futures. Le nouveau contexte oblige à asseoir les fondamentaux de nos compétences avec une forte ambition publique et en même temps être réactif pour proposer des actions qui tiennent compte des évolutions de toute nature intervenant sur le champ des mobilités et des déplacements.

La loi NOTRe, qui a complètement reconfiguré le paysage institutionnel des mobilités en 2015 est à peine en application que la loi d'orientation des mobilités (LOM) sera en débat parlementaire courant 2019. La LOM va refonder de nombreuses dispositions sur la gouvernance territoriale des mobilités, sur l'innovation numérique, sur le développement des mobilités propres et actives.

Si le paysage institutionnel ne cesse d'évoluer, il ressort comme constante que les Régions et les Intercommunalités sont renforcées dans leurs compétences pour porter les politiques de mobilités et ainsi « invitées » à articuler ces politiques. Or la gestion des déplacements est au cœur des défis de la Bretagne de demain : celui de l'équilibre des territoires entre eux, celui des mobilités du quotidien, de l'équité sociale et du dérèglement climatique. Les débats organisés dans le cadre de la Breizh COP ont confirmé la question des mobilités comme l'un des premiers sujets de préoccupation de nos concitoyens.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au développement d'offres de mobilités pensées le plus globalement possible et s'affranchissant au besoin des limites géographiques ou institutionnelles. La Région Bretagne souhaite travailler avec toutes les intercommunalités pour construire ensemble des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une mutualisation des moyens de production.

Dans ce paysage incertain, la politique de transports de la Région doit avant tout prendre en compte les besoins réels de mobilité des bretonnes et des bretons au-delà des choix structurants qui ont pu fonder une partie des politiques publiques de transport pendant de nombreuses années. Les efforts doivent être maintenus dans le développement de nos offres de transport public mais il est acquis que ce transport public seul ne sait pas répondre à tous les besoins et à tous les enjeux. Il faut réfléchir à des bouquets de solutions qui mêlent le transport collectif et l'usage de la voiture, qui mêlent les offres publiques et privées, qui favorisent un meilleur partage des véhicules. C'est dans la complémentarité que naîtra la bonne réponse aux besoins des populations tout en reconnaissant que les solutions ne seront pas les mêmes en fonction de la configuration des territoires.

Le poids très important des transports dans la production des gaz à effets de serre engage les acteurs publics à accompagner la transition énergétique des modes de déplacements. Ce n'est plus un choix c'est une obligation qui a largement été mise en évidence dans la concertation de la Breizh COP. L'essentiel des déplacements sur le TER est vertueux puisque le mode de traction est électrique pour 95% des trajets. L'année 2019 sera importante pour préparer la transition énergétique des autocars qui assurent le transport interurbain et des navires qui assurent la desserte de nos îles.

S'agissant des services de transports et de mobilités, il faut donc conjuguer deux ambitions : celle de la satisfaction des besoins de mobilité des populations et celle de la transition vers des transports plus propres.

Depuis septembre 2017, et en application de la loi NOTRe, la Région assume pleinement les compétences de transports interurbains, de transports scolaires et de la desserte des îles. Cette nouvelle responsabilité est majeure et renforce nos obligations opérationnelles pour délivrer chaque jour un service de qualité. Après la volonté d'assurer la continuité des services précédemment opérés par les Départements, la Région Bretagne a lancé plusieurs chantiers pour préparer la convergence du réseau BreizhGo dans toutes ses dimensions à l'échéance 2020. Des jalons ont déjà été franchis avec le nom du réseau, l'habillage des trains, des cars et des navires, la validation d'un règlement du transport scolaire. Il reste encore de nombreuses actions à mener telles que l'adoption d'une nouvelle tarification, la mise

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 4

Programme 401 6

Programme 402 8

Programme 403 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

en place d'une centrale d'appels unique, la généralisation de la billettique pour ne citer que les actions les plus importantes. L'année 2019 sera essentielle pour poursuivre ces chantiers.

La connaissance des offres de mobilités, l'accès à l'information sont essentielles et apparaissent comme le premier service à délivrer. Le système d'informations multimodales MobiBreizh sera le réceptacle de toutes les offres de transport disponibles dans BreizhGo mais aussi dans l'ensemble des réseaux de transport de Bretagne publics et privés. Les offres de covoiturage présentes dans la plate-forme publique OuestGo seront aussi proposées dans MobiBreizh pour que chaque citoyen puisse accéder à toutes les solutions de mobilités.

La Région Bretagne porte la responsabilité de plus de 1 000 contrats au service de la politique de transports. Parmi ceux-ci, il est prévu le renouvellement de 5 grands contrats majeurs en 2019 qui représentent un total de plus de 150M€ : la desserte des îles Ouessant-Molène-Sein, la desserte des îles Groix, Belle-île, Houat, Hoedic, les transports interurbains en Ille et Vilaine, les transports interurbains et scolaires en Finistère, la convention TER. Ces renouvellements portent des enjeux déterminants pour assurer un bon niveau de service public de transports, pour maîtriser la contribution publique régionale mais aussi pour les nombreuses entreprises qui vont concourir à ces appels d'offres.

Améliorer les mobilités, c'est agir sur les services de transports avec plus d'offres, des tarifs attractifs mais c'est aussi transformer, moderniser toutes les infrastructures.

Un an après la mise en service de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, l'amélioration des infrastructures de transports reste une priorité régionale. Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 continue d'être mis en œuvre sur les volets ferroviaires et routiers. Les pôles d'échanges multimodaux (PEM) sont aujourd'hui bien visibles avec une transformation complète des gares au moins autant dans leur dimension ferroviaire qu'urbaine. Les PEM, les gares TER, les gares routières et les gares maritimes sont les nœuds principaux du réseau BreizhGo. Il est essentiel de travailler tous ces nœuds pour les rendre accessibles à toutes les formes de mobilité.

Complémentaires au réseau ferré principal, les lignes de maillage participent à l'irrigation du territoire breton. Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Brest-Quimper ont bénéficié de près de 120M€ d'investissements ces dernières années. En 2019, Rennes-Retiers sera complètement rénové et Dol-Dinan se prépare pour 2020. La collectivité régionale apparaît toujours comme le premier financeur de ces projets sans avoir strictement la compétence pour agir.

La RN164 concentre l'essentiel de la politique routière de la Région qui intervient à parité avec l'Etat ce qui en fait une exception nationale. L'Etat a récemment affiché son ambition pour mener le programme de modernisation de la RN164 sans retard, à savoir assurer la mise en travaux de toutes les sections restantes, sauf celle de Mûr de Bretagne, avant la fin du CPER actuel. L'Etat et La Région auront donc consacré 236M€ à la mise à 2x2 voies de la RN164 à fin 2020. Une fois achevée, la RN164 sera un axe routier plus performant que les deux axes littoraux pour relier Rennes à Brest et Quimper.

L'offre aéroportuaire contribue aussi à l'accessibilité de la Bretagne. La Région Bretagne est propriétaire de quatre aéroports régionaux dont l'exploitation a été confiée à des concessionnaires. La Région assure pleinement sa qualité d'autorité concédante, notamment en effectuant un contrôle permanent de l'exécution des engagements contractuels en termes de développement de l'offre aérienne et de services aux passagers. Soucieuse des équilibres économiques de ses concessions, la Région peut aussi contribuer aux investissements de modernisation et de sécurité, dans le respect des normes environnementales.

L'aéroport de Rennes, notamment, connaît une augmentation importante de ses trafics à 850 000 passagers en 2018, supérieure à ses capacités d'accueil actuelles. L'intérêt accru des compagnies aériennes pour l'aéroport de Rennes est inhérent à la décision d'abandon du projet de construction d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes. L'opportunité de consolider l'aéroport, par une extension de l'aérogare et l'augmentation de la capacité de stationnement sur la plate-forme, constitue, dès lors, un enjeu majeur pour la métropole rennaise.

Zoom

2017 a vu l'aboutissement de plusieurs grands projets ferroviaires dont la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes. Depuis, la fréquentation TGV et TER connaît un franc succès avec des croissances importantes sur l'ensemble du territoire. Les investissements massifs sont donc pleinement au service de toutes les populations, à l'est et à l'ouest, au nord comme au sud.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

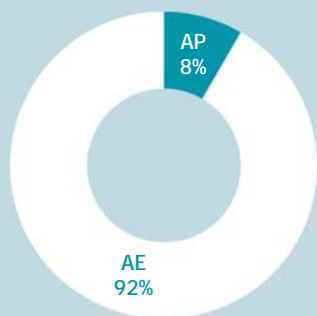
	AE 938	Total AE	AP 908	Total AP
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	253 970 000	253 970 000	23 199 000	23 199 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	218 000	218 000	53 690 000	53 690 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	1 175 000	1 175 000	3 200 000	3 200 000
	255 363 000	255 363 000	80 089 000	80 089 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

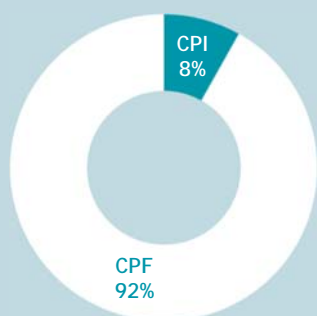
	CPF 938	Total CPF	CPI 908	Total CPI
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	258 314 000	258 314 000	22 879 400	22 879 400
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	213 000	213 000	67 058 800	67 058 800
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	655 000	655 000	3 200 000	3 200 000
	259 182 000	259 182 000	93 138 200	93 138 200

Programme 401

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

23 199 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

253 970 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

22 879 400 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

258 314 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

\\ Raison d'être du programme

Le nouveau réseau BreizhGo, partout, pour tous : la Région est devenue, au fil des années, un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton. Après le transport ferroviaire régional il y a plus de 15 ans, et des investissements sans précédent pour mieux raccorder la Bretagne au reste du monde, le transport vers les îles, et les transports scolaires et interurbains sont venus profondément modifier les enjeux que doit relever la Région. Elle a une obligation de résultat, celle de transporter tous les jours 112 000 scolaires vers leurs établissements scolaires, mais aussi de permettre à chacun quels que soient leurs lieux de vie, de travail, leur condition sociale, ou encore leur handicap de pouvoir se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Ce réseau, qui ne représente pas moins de 60 millions de voyages annuels, va ainsi devoir se construire jour après jour, se structurer partant de systèmes de transport fondamentalement différents les uns des autres, et ce, en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale.

\\ 2019 en actions

→ **Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire**

L'organisation du TER est régie par une convention d'exploitation avec la SNCF, qui définit les missions et responsabilités de la Région et de la SNCF. Celle-ci sera renouvelée en 2019 ; elle représente un engagement financier majeur pour la Région même si le TER Bretagne se situe parmi les moins chers de France. A cet effort s'ajoute la convention conclue avec SNCF pour garantir une desserte TGV adaptée aux investissements consentis par les collectivités bretonnes. Ce cadre contractuel particulier entre TGV et la Région Bretagne, unique en France, est un atout majeur pour la desserte du territoire breton. Il faudra déployer tous nos efforts pour le garantir au-delà de 2022.

Cette compétence ferroviaire amène aussi un effort non négligeable en investissement : la Région assure ainsi le financement des rames automotrices très capacitaires à 2 niveaux dans leur version longue de 110 m (4 ont été livrées en 2018) et ce notamment pour répondre aux besoins en période dite « de pointe ».

Les fortes augmentations de fréquentation tant sur TGV que sur TER et surtout sur l'ensemble de la Bretagne démontrent que nos actions multiples sur les infrastructures et sur les services de transport sont au rendez-vous des succès attendus.

→ **Des renouvellements de contrats majeurs en 2019 pour les transports terrestres et maritimes**

Outre la convention TER, l'année 2019 verra la mise en concurrence de la moitié du réseau interurbain BreizhGo (en Finistère et en Ille-et-Vilaine) ; ce sera l'occasion de commencer à marquer l'empreinte régionale dans les contrats régissant nos services publics du quotidien : desserte, qualité de service, billettique, exemplarités environnementale et sociale, ... L'enjeu financier qui dépasse les 50 millions d'euros par an se traduit également en enjeu économique pour les entreprises de transports qui agissent ou qui pourraient agir pour la Région.

L'année 2019 verra également le renouvellement de plus de 100 marchés de transport scolaire en Ille-et-Vilaine, ainsi que l'application à compter de la rentrée 2019 du nouveau - et premier - règlement régional des transports scolaires, ligne de départ commune pour l'ensemble des territoires.

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public en cours dont trois feront l'objet d'un renouvellement en 2020 (qui se prépare en 2019), et d'une flotte de 16 navires assurant le service.

→ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

La création du réseau unifié train, car, bateaux doit passer par le déploiement de nouveaux services multimodes, multi-transporteurs pour offrir un service cohérent pour l'utilisateur. La tarification et les services d'information, de distribution et de billettique du réseau BreizhGo sont en effet aujourd'hui calés sur les périmètres des anciens réseaux. Pour l'utilisateur, la situation est peu lisible.

Un chantier est engagé depuis plusieurs mois sur les services aux voyageurs, à la fois pour créer des dispositifs unifiés, et pour coordonner l'ensemble des outils et supports existants. L'année 2019 sera notamment marquée par le déploiement de nouveaux outils d'information et de relations aux usagers (site breizhgo.bzh, centrale d'appels...), la définition d'une nouvelle gamme tarifaire pour les transports scolaires (les tarifs actuels resteront inchangés pour la rentrée 2019/2020) et interurbains (dont les titres combinés avec les réseaux urbains), la définition du schéma de distribution des titres de transports BreizhGo, l'expérimentation d'un système de billettique légère dans l'objectif d'étendre l'utilisation de la carte KorriGo à toutes les lignes routières et à tous nos usagers.

→ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation

Après l'installation de la marque unique en 2018, la communication sur le réseau BreizhGo se poursuivra en 2019, de sorte à rendre le réseau plus attractif et populaire, mais aussi de dynamiser les recettes pour permettre le développement de ce service public essentiel, au cœur de la vie de nos concitoyen.ne.s. C'est d'ailleurs parce qu'il est essentiel qu'il nous faut l'adapter au mieux aux besoins des territoires et de ses habitant.e.s par le développement d'actions de concertation avec les usagers, les élus locaux, les associations et les différents partenaires du transport public. L'année 2019 verra notamment l'installation de comités de lignes élargis aux nouvelles compétences transports de la Région.

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

La Région, forte de ses nouvelles compétences, continue à rester attentive aux évolutions sociétales majeures qui impactent les mobilités. Avec KorriGo Services, la Région Bretagne et ses partenaires sont les premiers en France à développer une carte multiservices et une plate-forme technique associée à l'échelle d'une région. Au moyen de la plate-forme de co-voiturage de proximité OuestGo, ou encore du système d'information multimodale régional Mobibreizh qui affichera l'ensemble des offres de transport public ou privé, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal. Tous ces projets sont autant de briques pour simplifier le parcours des usagers et avancer vers la mise en œuvre d'un Maas (Mobility as a service) à l'échelle régionale.

Les renouvellements des DSP transports

Finistère : 5 délégations de service public allouées géographiquement et attribuées à des groupements d'entreprises. Ces contrats regroupent toute la desserte interurbaine et la desserte scolaire du territoire. L'ancien réseau « Penn-Ar-Bed » représente 7,7 millions de voyages scolaires par an, 2 millions de voyages commerciaux, 500 véhicules, et une contribution de la collectivité de 27 millions par an.

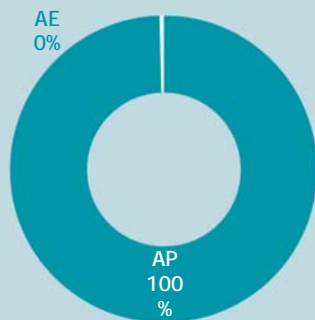
Ille-et-Vilaine : réseau exploité en délégation de service public pour 3 lots, attribués à Keolis Ille-et-Vilaine et en régie pour le dernier lot. La régie illevia est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial et bénéficie d'un contrat de service public. L'ancien réseau « illenoo » représente 1,2 millions de voyages scolaires, 2 millions de voyages commerciaux, 193 véhicules, et une contribution de la collectivité de 14,4 millions par an.

Les actions du programme

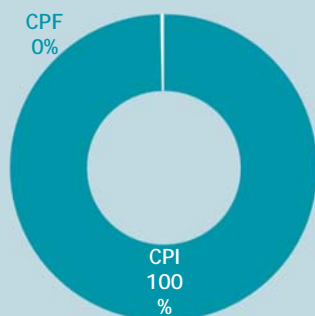
- Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous
 - ✓ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire
 - ✓ Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain
 - ✓ Desservir les îles bretonnes
 - ✓ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages
 - ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation
- Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
 - ✓ Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
 - ✓ Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables

Programme 402

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

53 690 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

218 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

67 058 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

213 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire breton par des infrastructures terrestres et des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes performants, permettant à la fois à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur et d'offrir des services adaptés aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable au sein de son territoire.

Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées **dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**, qui consacre 950 M€ à son volet « Mobilité Multimodale ». La part contributive de la Région Bretagne est de 282 M€ pour rénover les lignes de desserte fine du territoire, aménager les pôles d'échanges multimodaux (PEM), poursuivre l'amélioration des infrastructures ferroviaires en Bretagne et enfin achever la mise à 2x2 voies de la RN164.

Hors contrat de plan Etat-Région, ce programme a pour mission de veiller à l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils soient ferroviaires (120 gares), routiers (20 000) ou maritimes (une vingtaine de lieux d'embarquement vers les îles), dans la perspective de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. L'objectif est de garantir prioritairement la sécurité du réseau, sa connexion avec les autres modes de transports et services de mobilité, son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et aussi sa visibilité, par des aménagements et équipements adaptés. Enfin, il s'agit de mettre en œuvre le Plan régional d'actions logistiques avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne notamment en soutenant toute action en faveur d'un système multimodal fret articulé, performant (fer-mer-route) et l'évolution d'un système logistique portuaire attractif au bénéfice des activités industrielles bretonnes.

\\ 2019 en actions

→ Des travaux sur l'axe Rennes-Châteaubriant

La ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant est en fin de vie et un renouvellement de la voie est nécessaire pour pérenniser la ligne. Afin de s'adapter aux particularités géographiques de la voie, et donc des différents financeurs potentiels, les études et travaux sont scindés en deux sections : Rennes-Retiers au Nord et Retiers-Châteaubriant au Sud. Les travaux de renouvellement de la section Rennes-Retiers sont prévus en 2019 pour un montant de 24,5 M€, dont 11,2 M€ apportés par la Région Bretagne. Le tour de table financier de la section Retiers-Châteaubriant est à l'étude.

→ Vers une nouvelle gare maritime à Quiberon

La gare maritime de Quiberon est propriété de la Région depuis 2017, elle est le lieu d'embarquement vers les îles de Belle-Ile, Houat et Hoëdic et voit passer 1 million de voyageurs tous les ans. La Région est autorité organisatrice de ces liaisons maritimes. La gare maritime est vétuste, sous-dimensionnée et ne correspond plus aux besoins et usages d'aujourd'hui et de demain. Il a été décidé dès 2017 d'engager des études, avec la ville de Quiberon, pour commencer à définir la future gare maritime. Il convient désormais de poursuivre le projet en 2019, en engageant en début d'année l'étude de programmation de la future gare, et en organisant le concours de maîtrise d'œuvre qui se déroulera au cours de l'année 2019. L'objectif est une mise en service de la nouvelle gare maritime pour début 2023 au plus tard, le montant total de l'opération est évalué entre 4 et 5 M€.

→ Signatures des contrats de pôle pour les PEM de Quimper et Vannes

Dès le début 2019 doivent être signés le nouveau contrat de pôle du PEM de Quimper et celui de la gare de Vannes avec une nouvelle implication pour la Région, la charge de Maître d'ouvrage pour la création de nouvelles gares routières.

A Quimper, l'engagement de la Région va porter sur un investissement de plus de 7,4 M€ (dont 4,6 M€ au titre de sa politique territoriale) pour 33 M€ d'aménagements programmés (soit près de 22 % d'apport régional). Le choix fort qui y est acté, et qui concerne directement la Région, est le déplacement de la gare routière à l'est de la gare. L'accessibilité tant attendue du site va, elle, être traitée par la création d'une passerelle traversante, ce qui permettra d'organiser la majorité du stationnement des usagers au nord du faisceau de voies de la gare.

A Vannes, la Région est elle aussi totalement impliquée par la volonté locale de déplacer la gare routière (devenue régionale) de l'autre côté du boulevard au pied d'une nouvelle passerelle urbaine de traversée du faisceau de voies ferrées. Ce sont ainsi 18 M€ d'investissements qui sont programmés pour ce PEM avec une participation régionale de 10% (1,8 M€ dont 0,85 M€ au titre de sa politique territoriale).

→ Un nouveau concept de gare se réalise à Landivisiau

La Région et la SNCF sont engagées depuis 2015 dans une réflexion sur « les gares de demain ». Après une étude s'intéressant aux gares de l'axe Rennes-Lamballe, la réflexion s'est concentrée sur la gare de Landivisiau précisément, où une étude « design de service » a permis d'analyser finement les usages et besoins, de concerter l'ensemble des acteurs du site, et de tester différents services et équipements. Les conclusions de cette démarche ont permis de définir un nouveau concept d'aménagement de gare qui sera mis en œuvre au premier semestre 2019, sous la maîtrise d'ouvrage SNCF, pour un montant de 400 000 €, financé en totalité par la Région. En remplacement de l'ancien bâtiment de la gare, un abri confortable viendra offrir différents petits espaces, dans l'esprit du prototype testé précédemment pendant l'étude.

→ La mise à 2 fois 2 voies de la RN 164 sans retard

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. A ce jour, 106 km sont aménagés à 2x2 voies, soit plus de 65% de l'itinéraire. Il reste ainsi 56 km à réaliser : 12 km sont en travaux dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et 44 sont en études, à des degrés désormais de plus en plus avancés. Le CPER actuel prévoit le financement, à part égale entre l'Etat et la Région, de l'ensemble de l'itinéraire restant exceptées trois sections : Guerlédan, Merdrignac (une des deux sections) et Rostrenen (une des trois sections).

Zoom

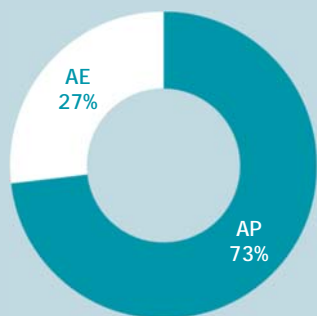
2017 a vu l'aboutissement de plusieurs grands projets ferroviaires dont la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes. Depuis, la fréquentation TGV et TER connaît un franc succès avec des croissances importantes sur l'ensemble du territoire. Les investissements massifs sont donc pleinement au service de toutes les populations, à l'est et à l'ouest, au nord comme au sud.

Les actions du programme

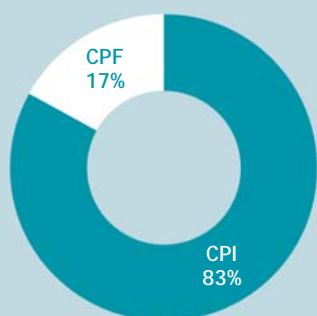
- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire
 - ✓ Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant
 - ✓ Participer à la modernisation du réseau routier
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne
 - ✓ Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires
 - ✓ Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux
 - ✓ Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes
- Encourager le développement du fret dans une logique durable
 - ✓ Favoriser la mise en œuvre d'actions logistiques
 - ✓ Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
 - ✓ Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

Programme 403

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 175 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

655 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les aéroports à vocation régionale

\\ Raison d'être du programme

Quimper-Pluguffan, Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit et Rennes-Saint-Jacques sont les quatre aéroports propriété de la Région.

Les missions de service public aéroportuaire sont confiées à des exploitants dans le cadre de 3 contrats de concessions (Quimper (1), Brest (2) et Rennes/Dinard (3)).

Au-delà de ses missions d'autorité concédante, la Région Bretagne peut également conduire sur l'ensemble du territoire régional une politique aéroportuaire volontariste et cohérente en intervenant sur des équipements aéroportuaire dont elle n'a pas la propriété mais qui présentent un intérêt stratégique régional.

\\ 2019 en actions

→ **Accompagner financièrement les investissements et le développement des concessions aéroportuaires**

Afin de renforcer l'attractivité des aéroports, la Région Bretagne contribuera au financement des investissements de modernisation des plateformes aéroportuaires. Elle procédera également à des acquisitions foncières d'une part pour permettre la mise aux normes de ses plateformes aéroportuaires en matière de sécurité aéronautique et d'autre part, pour accompagner, le cas échéant, leur développement.

Après l'abandon du projet de construction d'un aéroport à Notre Dame des Landes et compte tenu de la progression rapide des trafics de l'aéroport de Rennes, l'augmentation de la capacité d'accueil de la plateforme est une priorité.

Une enveloppe budgétaire de 3 200 K€ est dédiée à ces actions.

→ **Transformer la liaison aérienne entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly en une liaison aérienne d'aménagement du territoire (LAT)**

L'aéroport de Quimper-Pluguffan est exploité par la Société Aéroport de Cornouaille (ADC) depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans.

La ligne vers Paris-Orly représente environ 90 % du trafic de l'aéroport. Or depuis 2012, cette liaison aérienne a été fortement impactée par une dégradation de la qualité et de la fiabilité de la liaison assurée par la compagnie HOP !, entraînant une baisse constante du trafic (72 026 pax en 2017). La persistance de la tendance en cours en matière de fréquentation laisse présager un niveau de trafic aux alentours des 70 000 passagers à fin 2018. Cette situation s'éloigne très largement des objectifs contractuels signés entre la Région Bretagne et la Société aéroport de Cornouaille.

Considérant cette liaison comme vitale pour le territoire de la Cornouaille et la nécessité de réunir les conditions pour permettre l'exécution normale du contrat de concession, la Région Bretagne a décidé de lancer, dès 2019, une procédure visant à confier à un transporteur unique l'exploitation de la liaison Quimper/Paris en tant que liaison d'aménagement du territoire (LAT). Cette liaison sous obligations de service public (OSP) permettra d'imposer à la compagnie aérienne des objectifs de performance (fréquences, modules, régularité ...) indispensables au désenclavement et à l'économie de la Cornouaille.

La Région devra, dans un premier temps saisir l'Etat, puis présenter à la Commission européenne un dossier de justification de la nécessité et de l'adéquation d'une liaison aérienne Quimper - Paris Orly sous OSP, avec les autres offres de transport en Cornouaille.

Sous réserve de la validation du dossier, l'Etat s'est engagé à co-financer cette liaison pour une durée de 4 ans. Une participation financière des collectivités partenaires sera également indispensable.

Les actions du programme

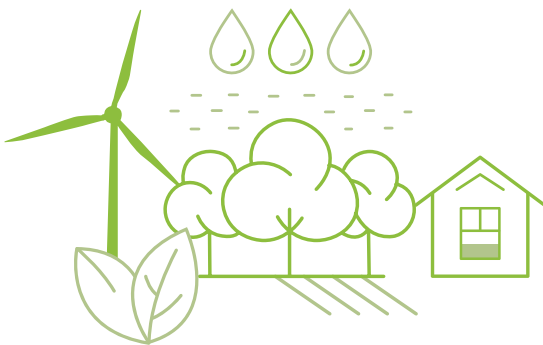
- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
 - Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0401	P.0401-11 :Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	20 000 000	105 000 000
	P.0401-12 :Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	1 800 000	140 000 000
	P.0401-13 :Desservir les îles bretonnes	750 000	6 800 000
	P.0401-14 :Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	150 000	1 510 000
	P.0401-15 :Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	-	400 000
	P.0401-21 :Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés	441 000	250 000
	P.0401-22 :Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables	58 000	10 000
Total P.0401		23 199 000	253 970 000
P.0402	P.0402-11 :Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	1 010 000	18 000
	P.0402-12 :Accompagner le développement des gares TGV :PEM	14 020 000	-
	P.0402-13 :Participer à la modernisation du réseau routier	14 850 000	-
	P.0402-21 :Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	15 900 000	-
	P.0402-22 :Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	7 870 000	150 000
	P.0402-31 :Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques	-	50 000
P.0402-32 :Accompagner la reprise du transport combiné rail-route	40 000	-	
Total P.0402		53 690 000	218 000
P.0403	P.0403-11 :Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	3 200 000	1 175 000
Total P.0403		3 200 000	1 175 000

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

L'année 2018, et plus particulièrement l'été 2018, aura vu s'accélérer, partout dans le monde, le rythme de phénomènes naturels d'une extrême gravité. Incendies d'une ampleur considérable et quasiment impossibles à maîtriser, pluies et inondations torrentielles, sécheresses catastrophiques dans l'hémisphère sud ; autant de phénomènes que les populations subissent désormais de plein fouet, et ne peuvent plus éviter.

Conséquence vraisemblable, mais encore parfois contestée, de l'accélération et de l'aggravation des impacts du changement climatique, les faits sont là, la fréquence de ces phénomènes naturels dévastateurs s'accroît nettement. Les scientifiques du GIEC ont à nouveau alerté en octobre 2018 sur les conséquences d'un réchauffement des températures au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Des actions concrètes sont désormais impératives pour limiter cette accélération et maintenir le réchauffement planétaire à +1.5°C maximum.

La Bretagne a semblé cette année plutôt épargnée par ces phénomènes naturels. En apparence seulement, car les phénomènes de dégradation sous-jacents poursuivent eux-aussi leur progression régulière : une érosion de la biodiversité qui s'accroît avec une extrême gravité, se matérialisant notamment par des disparitions d'habitats naturels, des périodes de sécheresse qui amplifient les difficultés concernant la disponibilité prévisionnelle des ressources en eau, tant qualitative que quantitative et les écosystèmes, en particulier aquatiques, qui se modifient progressivement.

La 24e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dite COP24, s'est tenue fin 2018 en Pologne, à Katowice. Elle avait initialement pour objet l'identification des premières mesures concrètes pour le respect des Accords de Paris. Il s'est agi d'une conférence d'attente, dont le principal objet a été de préparer la suivante, à travers un « guide d'application des Accords de Paris », et de tenter de remobiliser l'Europe sur le respect de ces accords, sans réelle ambition de matérialiser les engagements internationaux pris par les Etats alors que les Etats-Unis, le Brésil, les Philippines et d'autres nations mondiales ont clairement remis en cause ces engagements. Cette frilosité des Etats marque d'autant plus la responsabilité des territoires à agir.

Sans jamais opposer social et protection de l'environnement, la Bretagne, elle, continue de se saisir pleinement de cet enjeu. La Breizh COP a été initiée en 2018 et les 38 objectifs qui la composent sont désormais confirmés par un vote lors de la session de décembre 2018. Ils traduisent de manière volontariste l'ambition de la Bretagne, notamment, sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs impacts, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations énergétiques, la place des énergies renouvelables, la préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la diminution de la production de déchets, la valorisation et la circularisation des ressources, ...

Des réflexions sont engagées sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) en agriculture, l'indispensable émergence de formes de mobilités durables, décarbonées et solidaires ou des actions fortes à conduire sur l'habitat et les formes urbaines économes en foncier. Les acteurs régionaux semblent décidés à agir. Sur l'ensemble de ces aspects, la Région se doit d'être responsable, et interrogera l'ensemble des éléments de son patrimoine et de ses responsabilités en tant qu'opérateur de services à l'usager. Un nouveau cadre qui doit permettre, en 2019, de faire évoluer les politiques publiques portées par la mission V, mais également l'ensemble des missions ayant un impact direct ou indirect sur les objectifs de la Breizh COP.

Le premier champ d'actions concernera l'adaptation au changement climatique. A travers le programme Life Breizh'Hin, la Bretagne construira les mesures d'adaptation nécessaires avec les acteurs du territoire breton, en accordant une vigilance particulière aux thématiques de la gestion du trait de côte, principal point de fragilité de la Bretagne, de l'adaptation des modèles agricoles au changement climatique et aux risques qui pèsent sur la qualité et l'intégrité de nos milieux naturels, et d'effets sur les ressources en eau. En effet, la démarche Breizh COP a identifié, à travers ses objectifs, la nécessité impérieuse de travailler à un volet « adaptation ». L'avis du Conseil

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 5

Programme 501 6

Programme 502 8

Programme 503 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

scientifique désigné pour l'occasion propose d'y travailler de manière très opérationnelle.

Parallèlement, l'année 2019 constituera un moment important dans la matérialisation des enjeux identifiés dans le cadre de la démarche Breizh COP puisqu'il s'agira :

- *sur le volet purement normatif*, de définir les modalités d'intégration et de transcription des enjeux spécifiques définis dans le cadre de nos différents schémas et exercices environnementaux dans le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- *pour ce qui concerne les partenariats et les engagements*, de matérialiser l'impact de la démarche Breizh COP sur les contours et les contenus de nos politiques régionales, et notamment environnementales, en proposant de revisiter, partout où cela s'avérera nécessaire, les modalités d'intervention et de partenariat.

Un troisième point particulièrement important a été mis en exergue par le Conseil scientifique de la Breizh COP. Il concerne la connaissance de ces enjeux, ainsi que le déploiement de dynamiques plus ambitieuses pour l'éducation et la sensibilisation à ces problématiques, notamment dans les territoires. L'évolution de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, portée par le GIP Bretagne Environnement à travers un plan stratégique 2020-2023 et le repositionnement sur quelques priorités régionales liées aux stratégies de la connaissance, à l'éducation à l'environnement et vers l'appui aux territoires devrait permettre de répondre pour partie à ces enjeux.

L'ensemble de ces actions ne pourra être conduit qu'aux côtés de structures intercommunales volontaristes, et disposant de méthodes et de ressources d'ingénierie adaptées pour y travailler. Les EPCI disposent en effet des compétences les plus opérationnelles en la matière. Pour la Région, il s'agit de s'accorder avec les territoires sur leurs besoins opérationnels, d'adapter son action aux outils et priorités territoriales et de proposer, partout où cela s'avère nécessaire, un appui de proximité. Il est ainsi nécessaire de voir figurer dans les instruments de gouvernance régionale des représentants de cet échelon désormais incontournable. La Région portera activement cette proposition.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La qualité des eaux bretonnes s'améliore certainement, mais certains paramètres comme les concentrations en phytosanitaires, la continuité écologique ou les marées vertes demeurent particulièrement préoccupants. L'action sur la maîtrise des flux d'azote nécessite par ailleurs encore la vigilance de tous. La disponibilité d'une eau de qualité demeure l'un des paramètres limitants pour le développement de nos territoires, notamment des projets économiques.

En matière de préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques, le Conseil régional a voté le Plan Breton pour l'Eau en session de juin 2018. Cette stratégie partenariale est indispensable pour atteindre les objectifs fixés et confirmés par la Breizh COP, et le Conseil régional veillera à accompagner de manière très opérationnelle la réalisation du Plan Breton pour l'eau. La compétence d'animation et de coordination dont dispose désormais le Conseil régional, et qui lui a été attribuée par décret, le légitime à porter ces orientations auprès des partenaires de l'eau en Bretagne. Il conviendra de transcrire très précisément dès 2019 ces priorités.

Les orientations prioritaires visent notamment à amplifier la question des solidarités dans le domaine de l'eau : solidarités financières, solidarité et péréquation territoriale, solidarité amont aval, ou solidarité dans les liens urbain-rural ; il convient également de favoriser le rapprochement entre l'eau et la biodiversité dans les dynamiques partenariales, pour optimiser l'action et les ressources.

Sur le sujet spécifique de l'azote en Bretagne, et même si les résultats sont encourageants, la mise en œuvre opérationnelle des actions des 8 nouvelles Chartes Algues vertes signées en 2018, devrait permettre de poursuivre l'effort engagé dans le 1^{er} plan de lutte pour réduire le phénomène des marées vertes.

Dans tous ces projets, les dynamiques partenariales sont primordiales, et la place de tous les acteurs des territoires dans la construction des actions est majeure. La recherche d'une meilleure appropriation politique et d'une écoute plus active des besoins des territoires conduiront le Conseil régional à proposer une évolution de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques en

Zoom

Sur l'ensemble des politiques publiques sur lesquelles prendront appui les dynamiques de transitions écologiques et solidaires, une vigilance particulière sera apportée à l'action et à l'accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le déploiement des dynamiques environnementales propres à leurs territoires (outils, méthodes, animation). Ils sont aujourd'hui des acteurs incontournables de cette dynamique par les compétences qu'ils exercent et en lien avec la réalité de leur action dans les territoires.

« Parlement régional » de l'eau. Acteurs territoriaux et acteurs socio-économiques doivent figurer en meilleure place dans les instances de proposition et de gouvernance. Une attention particulière sera portée aux EPCI, nouveaux

opérateurs de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et à leur lien avec les acteurs historiques de l'eau que sont les Commissions locales de l'eau et structures de bassins versants.

Enfin, ce sont plus de trois décennies de politiques partenariales de l'eau en Bretagne qui seront mis en valeur à l'occasion notamment des 30 ans du programme Bretagne Eau Pure et des 20 ans du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Le rôle de l'échelon régional en matière de préservation de la biodiversité a été renforcé par les récentes évolutions législatives. L'année 2019 verra vraisemblablement la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité que le Conseil régional a porté de ses vœux dès 2017, ainsi que le prévoit la loi, les actions de préfiguration de la future ABB à l'attention des réseaux, des partenaires associatifs, et des territoires, notamment en lien avec le développement des projets en faveur de la trame verte et bleue régionale seront amplifiées et concrétisées.

La politique régionale d'appui aux Parcs Naturels Régionaux, dont les orientations prioritaires ont été réaffirmées en 2017, verra des travaux complémentaires s'engager sur 2019. Il s'agira d'une période charnière pour le projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance, suite aux avis des instances nationales et en lien avec la dynamique territoriale sur le sujet. Mais 2019 verra également l'initiation d'un travail spécifique sur la refonte du projet stratégique du Parc Naturel régional d'Armorique, dans la perspective du renouvellement de la Charte.

Enfin, une réflexion sur les perspectives de développement du réseau des réserves naturelles régionales devra s'engager, s'agissant d'un élément fort de préservation des milieux naturels bretons, ainsi que de maintien des fonctionnalités écologiques des réservoirs de biodiversité, intégrés aux objectifs de la Breizh COP.

→ Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

L'année 2018 aura été marquée par un travail important et partenarial en matière de prospective énergie-climat à l'horizon 2040, présenté à la Conférence bretonne de la transition énergétique de décembre 2018. Les objectifs de la Breizh COP relatifs à cette prospective auront confirmé le choix du Conseil régional de s'orienter vers une trajectoire ciblant l'atteinte du Facteur 4 en Bretagne. Il sera proposé en 2019 de valider les orientations d'une nouvelle stratégie régionale de transition énergétique qui engagera le Conseil régional pour ce qui relève de ses responsabilités, tant sur son propre patrimoine, sur les compétences pour lesquelles il est opérateur, que pour les conditions de partenariat qu'il proposera aux acteurs régionaux sur les questions primordiales des mobilités, de l'agriculture, de la rénovation énergétique du logement, de l'urbanisme, ...

L'évolution de nos modalités d'appui sur la rénovation énergétique en lien avec le Service Public de Performance Énergétique dans l'Habitat pourrait permettre de favoriser l'accès des bretons à un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé. La Région devra tenir compte des difficultés financières auxquelles est confrontée l'ADEME avec le vote d'un budget 2019 resserré. Cela la conduira à poursuivre la réflexion sur les sources de financement et les modèles économiques innovants à développer pour permettre le financement des projets. A ce titre, la nouvelle dynamique de la Région sur le sujet des Certificats d'Economie d'Energie pour son propre patrimoine, et en appui de l'action des territoires, sera une priorité 2019 pour engager les acteurs dans un système vertueux.

Enfin, l'action régionale sur les réseaux intelligents, notamment dans le cadre de notre engagement dans le projet SMILE, ainsi que l'élaboration d'un Pacte Biogazier breton seront deux priorités régionales qui jalonnent l'année 2019.

L'année 2019 verra le vote du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui sera intégré au SRADDET. Ce plan « déchets », que la Région a souhaité concevoir comme un plan « ressources », déclinera la préfiguration des premières actions opérationnelles. L'écriture de la feuille de route économie circulaire (FREC) pour la Bretagne, en déclinaison de la FREC nationale, apportera une vision élargie des questions d'économie circulaire, intégrant bien évidemment la gestion des déchets. Il s'agira d'une approche très concrète et opérationnelle déclinable dans les territoires. Elle sera soumise à l'assemblée en 2019.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

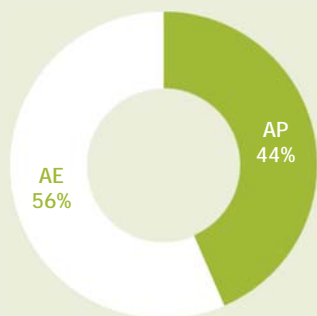
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 935 000	4 935 000	3 800 000	3 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 223 000	3 223 000	1 470 000	1 470 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 410 000	3 410 000
	11 306 000	11 306 000	8 680 000	8 680 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

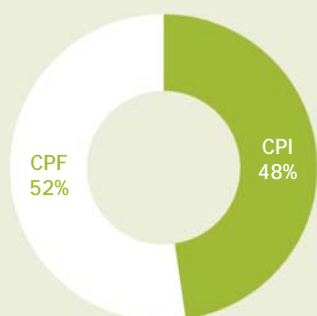
	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 400 000	3 400 000	3 100 000	3 100 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 223 000	3 223 000	910 000	910 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 150 000	3 150 000
	9 771 000	9 771 000	7 160 000	7 160 000

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 935 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne possède un réseau hydrographique dont les particularités impactent fortement la gestion quantitative et qualitative de sa ressource en eau :

- 80% de la ressource est superficielle (les dynamiques de pollution sont plus rapides et plus visibles),
- tous les grands bassins hydrographiques (à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ont un exutoire en mer, et les 2700 km de littoral sont impactés directement par la qualité des cours d'eau venant de l'amont,
- l'activité agricole et agro-alimentaire, qui marque fortement le paysage, ajoute une pression sur ce milieu.

Tous les acteurs bretons se mobilisent depuis plus de 30 ans autour de la gestion de leur ressource en eau, et les premiers résultats se font sentir puisque la qualité des eaux, notamment sur le paramètre des nitrates, s'améliore. Il reste cependant des problématiques à traiter : phytosanitaires, algues vertes, continuité écologique, submersions marines, ... la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) impose un objectif ambitieux de 100% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027, alors qu'aujourd'hui la Bretagne se situe autour de 40%.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional qui exerce une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, a initié avec ses partenaires (l'Agence de l'Eau, l'Etat, les Départements et les acteurs locaux qui mènent des projets de gestion de l'eau sur les territoires), la mise en oeuvre d'un Plan Breton pour l'Eau. Ce plan identifie des leviers qui doivent permettre d'atteindre collectivement les objectifs de gestion quantitative et qualitative de sa ressource en eau fixés par la DCE. Parmi ces leviers, figurent quelques principes-clés : la transversalité et l'amélioration de la cohérence des politiques publiques de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'économie, la mise en oeuvre d'une participation et d'une concertation plus large des acteurs et le maintien de financements importants en faveur des projets territoriaux de gestion de l'eau.

\\ 2019 en actions

→ Vers l'installation d'un Parlement Régional de l'Eau

Parce qu'il est urgent de renforcer les passerelles entre les acteurs de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'économie, en raison de la nécessité d'accompagner les nouveaux opérateurs de la gestion des milieux aquatiques que sont les EPCI, et pour que la Bretagne résolve ses problématiques spécifiques à la gestion intégrée de la ressource en eau, le Conseil régional proposera en 2019 de faire évoluer la composition et le fonctionnement de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA). L'idée est de lui donner davantage de poids politique et de transversalité, et de la mettre en capacité de produire des contributions régionales sur les sujets à enjeux pour la Bretagne. La CBEMA deviendrait ainsi un « Parlement régional » de l'Eau, lieu de débat autour des transversalités des politiques publiques et de la solidarité dans le domaine de l'eau.

→ Mettre en oeuvre de véritables dynamiques de solidarité à travers un chantier collaboratif

La question des solidarités demeure centrale dans le domaine de l'eau : entre urbains et ruraux, entre territoires amont et aval, les efforts des uns profitent aux autres et doivent faire l'objet de ces principes de solidarité. L'action menée par des syndicats mixtes à une échelle hydrographique de bassin versant permet de les exercer (entre l'amont et l'aval notamment). Cependant, la loi NOTRe est venue bouleverser cette organisation en affectant la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des

Inondations (GEMAPI) aux EPCI, initiant un risque de perte de solidarité à l'échelle de bassin. Le Conseil régional souhaite s'assurer que ces solidarités s'exerceront de façon équitable sur l'ensemble du territoire breton. Un état des lieux sera réalisé afin de pouvoir proposer des solutions. Ce chantier sera mené de façon collaborative avec ses partenaires institutionnels, les Présidents de Commissions Locales de l'eau et les EPCI.

→ **Un soutien aux projets territoriaux pour l'eau sur les territoires encore éloignés du bon état, et une mobilisation de nouveaux outils de financement sur les autres territoires**

Le budget du XIème programme de l'Agence de l'Eau, applicable au 1er janvier 2019, subit des baisses importantes et très impactantes pour les maîtrises d'ouvrages dans le domaine de l'eau. Cet état de fait oblige collectivement à optimiser et concentrer les financements sur les territoires où l'écart au bon état reste le plus fort, mais aussi à réfléchir sur des nouveaux leviers et outils de financement pour préserver et valoriser le bon état partout où les efforts engagés depuis 30 ans ont abouti. Mutualiser les financements entre eau et biodiversité, conditionner les aides, développer des outils innovants comme les paiements pour services environnementaux, sont des pistes de réflexion que le Conseil régional engagera avec les territoires en 2019.

En parallèle, la Région poursuivra son accompagnement aux projets de gestion de l'eau menés par des syndicats mixtes de bassins versants et les EPCI. Il s'agit notamment de financer de l'ingénierie de conseil, de sensibilisation et de communication, mais également des projets d'investissements (matériel de désherbage mécanique des collectivités, travaux de restauration de la continuité écologique, restauration de zones humides, stations d'épuration en zone littorale conchylicole...)

→ **La problématique des produits phytosanitaires qui nécessite une attention spécifique**

Si les taux de nitrates ont baissé dans les cours d'eau bretons, la pollution des eaux par les produits phytosanitaires est devenue récurrente et demeure préoccupante. Collectivités, agriculteurs, professionnels du paysage, particuliers, tout le monde est concerné. Depuis 10 ans, le Conseil régional a engagé une action et un soutien financier importants pour accompagner les collectivités dans la diminution et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Aujourd'hui, 351 communes bénéficient du label breton « zéro phyto », positionnant la région en 1ère position nationale sur ce dossier. La récente loi Labbé vient renforcer cette démarche et le plan agricole Ecophyto2 vise une diminution de 50% de l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs à l'horizon 2025.

Malgré ces actions et moyens, la problématique demeure et la marche à gravir pour viser le zéro phyto à l'horizon 2040 en Bretagne est importante ; c'est un objectif-clé de la Breizh COP. Le Conseil régional poursuivra son effort dans son soutien à l'accompagnement des collectivités et des agriculteurs sur cet enjeu, via notamment un financement aux actions menées dans les bassins versants, et engagera une réflexion avec ses partenaires pour construire des actions permettant de répondre aux objectifs de la DCE et de la Breizh COP.

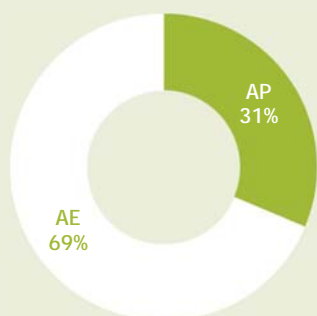
Enfin, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en test dans deux lycées, sera poursuivie auprès des lycées et étendue aux ports.

Les actions du programme

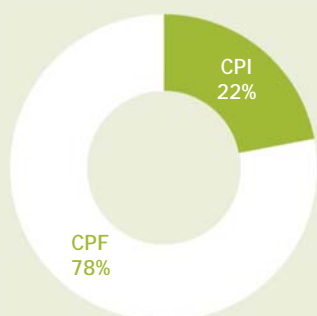
- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons
 - ✓ Informer et former
 - ✓ Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
 - ✓ Mieux comprendre pour mieux agir
 - Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires
 - ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
 - ✓ Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
 - ✓ Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »
 - S'adapter aux risques liés à l'eau
 - ✓ Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
 - ✓ Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
-

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

1 470 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 223 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

910 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 223 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne dispose d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité d'une grande richesse. Ce patrimoine est un élément-clé de son attractivité et une composante majeure de la qualité de vie de ses habitants. La diversité de ce patrimoine (milieux naturels, paysages, espèces, éléments géologiques), mais également sa vulnérabilité face aux pressions anthropiques multiples confèrent aux bretons une responsabilité forte pour sa préservation. La Région doit y prendre toute sa part.

En dépit d'une visibilité encore faible, mais réelle, les impacts relatifs à la perte de biodiversité dont l'urgence a été actée par la Breizh COP, sont à prendre en compte avec la même exigence que ceux du réchauffement climatique, entre lesquels il existe des liens forts, d'autant qu'ils concernent le quotidien des citoyens.

\\ 2019 en actions

→ Préfiguration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Les travaux de préfiguration d'une Agence Bretonne de la Biodiversité (organisation régionale partenariale introduite par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016), ont permis de définir des champs de mission potentiels et les services à développer en direction des acteurs et des territoires. Ils ont permis d'évoquer les modalités d'implication des partenaires dans la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle. Les travaux de préfiguration se poursuivront en 2019 en intégrant ces contributions, et au travers d'une prise en compte des dimensions terrestre, aquatique et marine de la biodiversité, ainsi que des points de transversalité à développer, notamment avec les enjeux plus larges liés à l'eau.

A l'issue des étapes de validation d'un format et d'un modèle de structuration de l'agence, dont le point d'orgue sera la Conférence bretonne de la biodiversité au 1^{er} trimestre, l'année 2019 permettra de valider les engagements formels des partenaires, dont ceux de la Région, ainsi que de faire aboutir les étapes de création juridique et de montage opérationnel de l'agence.

Dans l'intervalle, les projets pilotes développés au titre de la dimension expérimentale de la démarche seront poursuivis, à travers :

- la structuration d'un accompagnement collectif des projets de territoires en faveur de la biodiversité (projets trames verte et bleue, Atlas de la biodiversité communale/intercommunale). Cette action s'articule avec le soutien de la Région au développement de la trame verte et bleue en Bretagne et à la gestion des dispositifs financiers (fonds Région et UE) correspondants.
- le développement des aires marines éducatives en Bretagne, en lien avec les différents acteurs concernés, et avec la politique mer et littoral de la Région

→ Poursuite du projet de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude et mise en œuvre de la stratégie d'appui aux PNR bretons

Les avis formulés en fin d'année 2018 par les instances nationales concernant le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude nécessitent une prolongation des travaux d'élaboration de la charte, afin de préciser certaines orientations structurantes, notamment dans le domaine de la maîtrise foncière, des continuités écologiques, ou encore de la gestion des milieux aquatiques au sein du projet de Parc. Ces réflexions devront associer plus étroitement les acteurs du territoire, et en particulier les intercommunalités, qui devront prendre une part active à la gouvernance, la mise en œuvre et le financement de ce projet de territoire. La Région, en lien avec les services de l'Etat, accompagnera ces travaux complémentaires, aux côtés des porteurs du projet, selon un calendrier et des modalités de portage qui sécuriseront l'aboutissement effectif de la démarche. Une stabilisation du projet de charte est prévue courant 2019.

La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique, caduque en 2021, a été prorogée jusqu'en 2024, conformément aux dispositions offertes par la loi Biodiversité de 2016.

Dans l'intervalle, et conformément aux modalités d'accompagnement des PNR votées en 2017, le dialogue de gestion engagé avec le PNR d'Armorique et le Département du Finistère sera poursuivi, en parallèle des travaux de renouvellement de la Charte qui débiteront en 2019. Un périmètre d'étude sur lequel portera cette prochaine Charte sera établi dans le courant de l'année. Ces réflexions intégreront des orientations sur la priorisation des actions du PNRA, l'étude de marges de manœuvre budgétaire et la recherche de nouveaux équilibres de contribution des financeurs. Ces éléments seront intégrés aux dispositions d'un contrat de Parc pluriannuel, encadrant les relations de la Région avec le PNR d'Armorique. Un contrat similaire sera établi avec le Parc du Golfe du Morbihan à compter de 2019.

Enfin, des réflexions seront conduites de façon conjointe entre la Région et les Parcs ou projets de Parcs naturel régionaux, en vue de faire évoluer la prise en compte des outils et plus-values méthodologiques, de la valeur ajoutée territoriale et la reconnaissance des PNR en Bretagne. Cette démarche s'inscrit dans un contexte institutionnel en mouvement, avec pour ambition de positionner les PNR comme outils d'expérimentation et de démonstration de la mise en œuvre dans les territoires des ambitions régionales portées par la Breizh COP.

→ Développement des outils d'observation et de connaissance de la biodiversité et du patrimoine naturel

La mise en œuvre de la première version d'une plateforme régionale des données naturalistes, permettant d'agrèger, de gérer et de donner à voir l'ensemble des données disponibles en Bretagne, est attendue courant 2019. Cette démarche animée par le pôle biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, en copilotage avec l'Etat et la Région, doit aboutir à un outil régional permettant une diffusion élargie et structurée de ces éléments de connaissance issus de nombreux producteurs de données. Ces données sont utiles au développement de nombreuses démarches de prise en compte de la biodiversité portées par les acteurs bretons. Ces travaux impliquent des avancées relatives aux formats et conditions de diffusion, ainsi qu'aux aspects de gouvernance de cette plateforme régionale.

Le développement des indicateurs régionaux du patrimoine naturel, de l'observatoire des paysages et l'animation de la Plateforme des observatoires photographiques du paysage (POPP), restent inscrits sur la feuille de route de l'OEB pour 2019, bénéficiant de l'appui et du suivi de l'Etat et de la Région.

Le soutien aux projets de développement de la connaissance portés par les acteurs bretons, associatifs notamment, sera poursuivi, à travers la gestion des dispositifs de financement régionaux et européens (Feder) dédiés.

Enfin, le Conservatoire botanique national de Brest, outre la poursuite du soutien régional à ses missions d'expertise et de production de données, bénéficiera d'un financement exceptionnel pour la restructuration de ses équipements et locaux, conformément aux engagements de la Région pris dans le cadre du Contrat métropolitain.

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

Outils majeurs de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables de Bretagne, les 9 réserves naturelles labellisées par la Région depuis 2006 s'inscrivent parmi les réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE). Alliant dispositif réglementaire de protection, modalités de gestion et d'expérimentation ainsi qu'une dimension partenariale et éducative, les réserves naturelles régionales constituent des sites et des outils importants de conservation et de valorisation du patrimoine naturel breton (biodiversité et géodiversité).

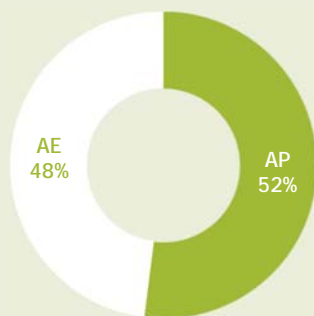
Une réflexion sera lancée en 2019 sur les perspectives et conditions d'une extension du réseau des réserves régionales, contribuant au maintien des fonctionnalités de certains réservoirs de biodiversité, et contribuant aux objectifs de la Breizh COP relatifs au développement des aires protégées en Bretagne.

Les actions du programme

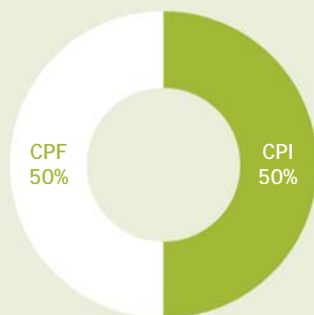
- Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité
 - ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
 - Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages
 - ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
 - ✓ Intégrer les dimensions paysagères
 - Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
 - ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
-

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 410 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 148 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 148 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

Ce programme s'articule autour de deux objectifs, déclinés en actions : d'une part, l'engagement régional en matière de réponse aux défis climatiques et à la transition énergétique, d'autre part, l'approche circulaire de la gestion des ressources et des matières premières.

Dans le cadre de la Breizh COP, et en concertation avec les acteurs de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, la Région Bretagne a fait le choix ambitieux de retenir la trajectoire « Transition », transcription bretonne du scénario Facteur 4 qui implique à l'horizon 2040 (par rapport à 2012):

- une division par 2 des gaz à effet de serre en Bretagne
- un effort de production d'énergie renouvelable multiplié par 5 à 6
- un effort de réduction des consommations d'énergie autour de 35%

L'année 2019 permettra de définir des scénarios et des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ambitieux, notamment dans les secteurs du transport et de l'agriculture, secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

En inscrivant la trajectoire « zéro enfouissement » comme l'un des objectifs de la Breizh COP, la gestion optimisée des ressources et des matières premières prend une nouvelle dimension ; elle donne une place prépondérante au développement de l'économie circulaire. La déclinaison en 2019 à l'échelle de la Bretagne de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) nationale va être l'occasion de consolider une vision transversale des flux de matières et matériaux nécessaires au fonctionnement de l'économie bretonne ; elle permettra d'identifier les moyens d'y répondre en privilégiant le recours aux matières locales, notamment par la transformation de certains gisements de déchets en ressources - tel que le préconisera le plan régional des déchets -, en accompagnement des modes de production plus sobres et économes, dans lesquels le bio-mimétisme pourra apporter des solutions innovantes, en développant l'économie de la fonctionnalité, où l'optimisation de l'usage d'un bien ou d'un service prédomine sur sa possession ou son achat.

\\ 2019 en actions

→ Accompagner les EPCI dans la transition énergétique et climatique

La Région accompagnera en 2019 les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET), projet territorial dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Elle fournira, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, à l'ensemble des EPCI bretons les données et les outils nécessaires à l'élaboration et au suivi de leur plan. L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, finalisera les évolutions d'Ener'GES, outil spécifique permettant d'évaluer les consommations d'énergie et les émissions de GES pour chaque EPCI. La Région soutiendra la mise en œuvre opérationnelle des PCAET en 2019 et veillera à ce qu'ils prennent en compte les objectifs de la Breizh COP à travers de nouveaux dispositifs :

- Un appel à projets « Planification énergétique territoriale » pour permettre aux EPCI d'optimiser la desserte énergétique de leur territoire et répondre aux besoins énergétiques en valorisant les ressources locales disponibles ;
- Le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a pour objectif de rendre accessible à tous les bretons, quel que soit leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé ;

- Un appel à projets « Mobilisation et participation des citoyen-ne-s » pour accompagner les territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyens dans leur projet de transition énergétique et climatique ;
- Un appel à projets « Adaptation au changement climatique » pour inciter la réalisation d'opérations exemplaires visant à atténuer l'impact du changement climatique et à en gérer les risques.

→ Accompagner les filières renouvelables

La trajectoire « Transition » implique un effort de production d'énergie renouvelable multiplié par 5 à 6 entre 2012 et 2040. Le développement de la filière bois-énergie et de la méthanisation sera accompagné en priorité pour ce qui concerne l'énergie thermique, en veillant à la cohérence de l'usage des ressources, tel que défini dans le schéma régional de la biomasse qui sera définitivement adopté mi- 2019.

L'année 2019 sera également dédiée à la mise en œuvre des feuilles de route régionales, notamment en ce qui concerne le développement harmonieux de l'éolien terrestre et celui du biogaz à travers la signature du Pacte Biogazier breton. La Région contribuera également au développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique) en accompagnant la mise en place d'une filière régionale d'animation des professionnels et des prescripteurs. Le développement des énergies marines renouvelables bénéficiera à nouveau d'un appui privilégié, compte tenu des enjeux industriels qu'elles représentent, à la fois au titre d'une planification concertée et par la mise en place d'un accompagnement des projets adapté.

Concernant l'optimisation des usages des énergies renouvelables, la Région poursuivra son engagement dans le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies) afin de favoriser le déploiement d'une série de projets industriels en lien avec les smart grids (systèmes énergétiques intelligents). L'année 2019 verra le showroom se concrétiser : conçu pour accueillir les professionnels, valoriser les savoir-faire locaux en matière de smartgrids et accueillir des délégations françaises et étrangères, il sera une vitrine technologique et un outil de rayonnement pour la Bretagne.

→ Lier la dynamique du Plan régional des déchets au développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité

Au plan réglementaire, le schéma régional en faveur de l'économie circulaire est un élément constitutif du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). La vision politique de la Région est d'en faire une démarche supra qui structure plus largement que la seule vision « déchets ». La FREC (Feuille de route économie circulaire) de Bretagne, qui constitue un des éléments de la Breizh COP, sera présentée en milieu d'année et fera l'objet d'une communication et d'une sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs bretons qui seront invités à se l'approprier.

Cette feuille de route s'appuiera sur les dispositions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), validé dans le même calendrier, qui prévoit notamment la consolidation et le déploiement de filières bretonnes de valorisation des déchets. Il prévoit également le développement du réemploi en s'appuyant sur un maillage territorial d'outils de proximité qui viendront compléter ou se substituer au parc breton des déchèteries qui doivent évoluer en terme de services rendus aux usagers. Enfin, il préconise le déploiement d'outils de valorisation énergétiques, des déchets non recyclables en complément ou substitution, de ceux existants, pour assurer la phase de transition entre la situation actuelle et la future où les actions en faveur de la prévention, du réemploi et du recyclage auront permis de se rapprocher de la trajectoire « zéro enfouissement ».

Les matériaux écologiques y trouveront une place confortée à la fois pour l'intérêt de leurs filières de production qui peuvent être intégrées au cœur des territoires bretons, leur utilisation locale, et leur place dans la construction neuve et la rénovation de bâtiments où leur recours contribue de manière positive au bilan carbone de la Région.

Pour l'ensemble de ces actions, la connaissance des données est la base du pilotage de l'action politique : un travail de préfiguration d'un observatoire des « ressources » va être engagé quant à la définition de son périmètre, à l'identification des acteurs à solliciter et à la manière de s'intégrer et compléter les outils déjà existants au sein de l'OEB.

Les actions du programme

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ Développer un usage durable des ressources

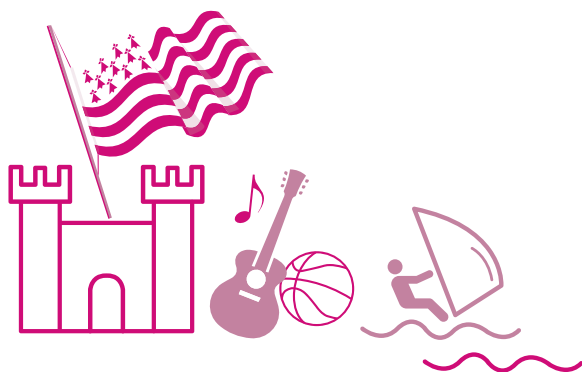
- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
 - ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
 - ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former	-	400 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	-	100 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir	-	500 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE	-	700 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	3 600 000	2 535 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	200 000	700 000
Total P.0501		3 800 000	4 935 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	900 000	237 843
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances	24 000	337 775
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	-	206 500
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	200 000	286 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	50 000	363 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	196 000	1 205 682
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	-	207 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	95 000
	P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	-	284 000
Total P.0502		1 470 000	3 223 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	345 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	-	400 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	350 000	745 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	150 000	80 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	2 200 000	238 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	50 000	257 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	260 000
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	20 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	200 000	40 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données	-	128 000
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources	-	97 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention	-	150 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	380 000	100 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	-	188 000
	P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables	-	100 000
Total P.0503		3 410 000	3 148 000

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Les politiques favorisant le rayonnement et l'attractivité comptent aujourd'hui parmi les principaux leviers identifiés pour favoriser et maîtriser le développement d'un territoire. Dans un monde ouvert et concurrentiel, l'image et la réputation sont des atouts qu'il convient de savoir entretenir et manier. Ici, pour attirer les professionnels, les résidents, les visiteurs, les compétences et les investissements convoités. Là, pour aider les acteurs du territoire à rencontrer le succès hors de leurs bases. Le marketing territorial déploie partout ses techniques pour répondre à ces enjeux. En 2019, des actions faisant suite à l'opération « Passez à l'Ouest » seront engagées pour accompagner les acteurs qui souhaitent s'appuyer sur les atouts du territoire et son image pour renforcer leurs démarches. Dans de nombreux secteurs et dans la plupart des bassins de vie bretons, des employeurs peinent par exemple aujourd'hui à recruter localement. Les compétences requises ne sont pas toujours présentes, il faut parfois convaincre des personnes ne vivant pas en Bretagne de venir s'y installer, alors que d'autres régions cherchent également à les y inciter. La Région et ses partenaires accompagneront leurs efforts, tout comme elle poursuivra en appui sur le Comité régional du Tourisme son travail de valorisation en France et à l'international des arguments touristiques exceptionnels du territoire.

On associe moins spontanément l'attractivité et le rayonnement à la cohésion sociale et à la solidarité. Pourtant, dans un monde globalisé, qui individualise souvent et parfois désoriente, la fierté d'appartenance à un territoire, le plaisir de mettre en partage ses valeurs, ses singularités, ses réussites sont autant de chances de recréer du lien, du « commun ». Les politiques en faveur de la culture, du tourisme, du sport ou des patrimoines rencontrent leurs propres problématiques d'attractivité. Elles contribuent aussi largement au rayonnement du territoire. Elles mettent surtout en partage ce qui chaque jour, fait la Bretagne, ce qui construit une capacité à vivre ensemble, à projeter collectivement nos réponses aux défis contemporains. Ces questions sont une priorité de la Breizh COP.

→ Lutter contre le risque de la « fracture culturelle »

La dimension culturelle des fractures qui traversent la société française contemporaine ne doit pas être sous-estimée. Le sentiment que de nombreuses propositions artistiques et culturelles portées par des institutions de toute nature ne s'adressent pas à eux renforce chez nombre de nos concitoyens l'idée du « ce n'est pas pour moi ! ». Là où la culture devrait contribuer à renforcer le socle démocratique, là où l'art devrait être le creuset de l'émancipation, trop de murs invisibles ont été érigés, trop d'« entre-soi » se sont constitués...

Ces obstacles à l'accès et à la participation à la vie culturelle de tout un chacun sont une préoccupation très partagée chez les acteurs culturels de Bretagne. Beaucoup, partout sur le territoire, expérimentent, innovent pour tenter de les lever. Ils observent d'autant plus attentivement les projets, nombreux en Bretagne, qui ont su faire autrement ; qui agissent avec les personnes et non pour des publics ; qui se soucient de la communauté et non seulement du nombre d'entrées ; qui incluent la diversité des parcours de vie et encouragent la participation de tous ; qui (re)vitalisent les territoires et redonnent confiance et dignité à leurs habitants ; qui accessoirement créent de l'emploi et de l'attractivité.

De Mellionec à Redon, de Guisseny à Séné, des Transmusicales à Rennes au festival de Douarnenez, en matière de cinéma comme d'art contemporain, des projets innovants et singuliers, impliquant élus et habitants, construisent la matrice d'un rapport renouvelé à l'art et à la culture.

Plus que jamais, il nous faut créer les conditions pour que de tels projets ne soient plus des exceptions. Il faut l'affirmer politiquement. Il faut l'accompagner concrètement. C'est avec ce souci d'une démarche inclusive et forte de moyens consolidés que la Région poursuivra en 2019 le dialogue avec les opérateurs culturels, avec les artistes, avec nos partenaires institutionnels au sein du Conseil des collectivités pour la culture.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre 5
Programme 601 6
Programme 602 8
Programme 603 10
Programme 604 12
Programme 605 14
Programme 606 16
Programme 607 18
Programme 608 20
Répartition des AP et AE par actions 22

C'est une exigence essentielle qui s'inscrit pleinement dans la philosophie de la Breizh COP et qui doit contribuer à faire de la Bretagne un laboratoire permanent en la matière.

→ Développement du sport

Depuis 2015, la politique sportive régionale vise le développement de la pratique de toutes les bretonnes et bretons et de l'excellence afin de contribuer au rayonnement de la Bretagne grâce aux résultats de nos sportifs et à l'organisation de compétitions à forte notoriété. Les acteurs du sport en Bretagne connaissent l'engagement de la Région qui répond à leurs attentes. En 2019, la Région prolongera son ambition en collaboration avec les différents acteurs des territoires, poursuivra sa méthode de concertation avec les partenaires pour définir un plan sportif breton et son financement notamment dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport en France qui se concrétisera au 1er mars 2019 par la création d'une Agence Nationale du Sport. Dans les 13 régions françaises, deux instances garantiront ce nouvel équilibre national. La première - le Parlement du Sport - établira les priorités sur lesquelles devront s'accorder les collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, le mouvement sportif et le monde économique pour permettre un développement équilibré du sport en Bretagne. La seconde - la Conférence des Financeurs - sera exclusivement dédiée au financement des axes retenus par la première instance, chaque membre fléchant ses crédits sur les axes qu'il souhaite soutenir.

L'année 2019 sera aussi consacrée à la mise en œuvre du pré programme du projet « Liv-Lab Breizh Digital Sport ».

→ International

Dans le cadre du rayonnement et de l'attractivité de la Bretagne, la Région poursuit en 2019 ses actions en faveur de l'ouverture au monde à travers son lien avec l'Union Européenne d'une part mais aussi le développement d'actions concrètes de partenariat avec des régions hors Europe.

L'année sera tout particulièrement marquée par les incertitudes concernant le Brexit et ses conséquences, mais aussi sur l'avenir du budget et des politiques européennes post 2020 qui ne devraient être arrêtées qu'après les élections du Parlement Européen au printemps.

Dans ce climat de tension et d'incertitudes, la Région poursuivra ses actions de coopération avec ses partenaires en Europe et dans le reste du monde (Japon, Chine, Australie, Burkina-Faso...).

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

Faire de ses avantages des facteurs de développement durable est le dénominateur commun des politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes.

La Bretagne possède, en effet, de nombreux atouts, au premier titre desquels s'identifie une attractivité touristique forte et des patrimoines remarquables et variés (monuments historiques, héritages maritimes matériels et immatériels, biens archéologiques, canaux et voies d'eaux intérieures...). Il s'agit pour la Région de s'engager en faveur d'un modèle socio-économique breton performant et responsable en reconnaissant la valeur de son capital culturel et touristique, matériel et immatériel.

Pour ce faire, 3 stratégies ont été adoptées en 2018 :

- En matière de tourisme, afin de passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée,
- En matière de patrimoine, afin de forger un regard commun sur nos héritages pour construire la société de demain,
- En matière de voies navigables afin de les développer et de les valoriser de façon optimale.

Ce positionnement ambitieux et volontariste vise à stimuler les potentiels de ces secteurs en ayant à cœur de rester fidèle à une notion de développement équilibré et harmonieux.

Ce dernier se conçoit dans la ligne du projet d'avenir qu'est la démarche de Breizh COP. Il s'agit d'assurer l'affirmation d'un fait régional fort, avec le souci constant d'associer et de coordonner les différentes parties prenantes des thématiques concernées, de placer le visiteur, l'habitant, l'utilisateur public ou privé au cœur des projets.

L'innovation induite par cette approche ouvre de nouvelles perspectives, et permet ainsi de penser de façon dynamique l'usage et la valorisation des patrimoines culturels ; de concevoir la politique touristique de telle sorte qu'elle recherche à la fois à optimiser sa contribution économique, et à structurer et aménager le territoire en harmonie et cohérence avec les besoins des habitants ; de faire des stratégies de développement touristique élaborées par les 10 destinations touristiques, les briques du socle de la stratégie régionale ...

Cette trajectoire contribue au développement de la visibilité de la Bretagne en Europe et dans le Monde et à la satisfaction du besoin d'adaptation des dispositifs régionaux aux projets à forts potentiels pour la Bretagne (projets expérimentaux du tourisme, thématiques et projets partenariaux du patrimoine...)

Le développement recherché par ces actions repose sur la participation des citoyens au travers de dispositifs de construction du regard collectif (Inventaire participatifs, Ateliers du tourisme, etc.), d'engagement commun (mécénat populaire Skoaz ouzh skoaz, chantiers jeunes de restauration du patrimoine, Prix de l'engagement associatif, « Opération Cordelière » ...), mais également des acteurs publics, para-publics ou privés aux différents temps ou instances de création de la stratégie bretonne (avec les E.P.C.I grâce aux Contrats de canaux, avec les acteurs des secteurs concernés grâce aux dispositifs thématiques en matière de tourisme, avec les Départements et les E.P.C.I en matière de stratégie intégrée des destinations et d'Ingénierie touristique, avec les Universités en matière d'Inventaire etc...)

Des outils organisationnels, juridiques ou techniques seront créés ou exploités afin de servir ces objectifs. Il en sera ainsi d'un portail du patrimoine culturel, des Rencontres du tourisme, du conventionnement en matière de tourisme, des Feuilles de route nautisme, plaisance et croisière ou encore en faveur des sites d'exceptions, du projet européen « Capiten » - Cluster Atlantique pour l'Innovation technologique et économique du Nautisme - , d'E-Breizh connexion, des appels à projets « Neptune » – Nouvelle Exploration Patrimonial triennale des Univers Nautiques Engloutis - ou encore en matière de Mégalithes ou d'Inventaire (appels à projets Iconographie, patrimoine portuaire...) entre tant d'autres.

Il s'agit de positionner résolument la Bretagne comme un laboratoire d'innovation d'un tourisme durable solidement ancré sur son identité et son patrimoine.

→ Citoyenneté

Les impacts des réformes territoriales, notamment de la loi NOTRe ont donné naissance à une « nouvelle Région », confortée dans ses responsabilités stratégiques et renforcée dans ses compétences de production de services publics ; une « nouvelle Région » plus proche, plus partenariale, plus lisible et efficace dans son action.

C'est dans ce contexte que la refonte du portail régional bretagne.bzh et l'élaboration de la stratégie digitale de la Région sont conduites. Le nouveau bretagne.bzh sera le point d'accès à tous les services issus de la transformation numérique de la collectivité. Il proposera de très nombreux nouveaux services en ligne, dans tous les domaines d'activité de la Région ; ses contenus éditoriaux seront également repositionnés pour satisfaire au mieux les attentes des citoyen-ne-s et des usager-ères de nos services publics de sorte que bretagne.bzh se positionne désormais comme l'interface numérique, simple, interactive et efficace des Breton.ne.s avec leur Région.

Par ailleurs, 2019 sera l'année de poursuite et de conclusion de la démarche innovante et citoyenne qu'est la Breizh COP. Sur la base des 38 objectifs approuvés par le Conseil régional en décembre 2018 et issus d'une large concertation, la Région poursuivra le travail de mobilisation et de collecte des engagements auprès de communautés d'acteurs d'une part, et de sensibilisation du grand public d'autre part.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE				Total AE
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 110 000			16 110 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 492 000			4 492 000
P.0603 Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 151 900	7 151 900
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 720 000				1 720 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 200 000				4 200 000
	5 920 000	25 795 000	950 000	7 151 900	39 816 900

	AP				Total AP
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		800 000			800 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 325 000			4 325 000
P.0603 Développer le sport en région		3 000 000			3 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		4 100 000			4 100 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 000 000	4 000 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			7 000 000		7 000 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	264 000				264 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	264 000	12 225 000	7 000 000	4 000 000	23 489 000

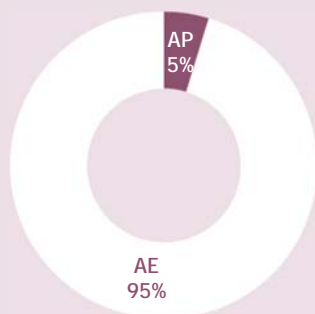
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF				Total CPF
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		15 990 000			15 990 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 492 000			4 492 000
P.0603 Développer le sport en région		4 000 000			4 000 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 193 000			1 193 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 151 900	7 151 900
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 667 000				1 667 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
	5 667 000	25 675 000	950 000	7 151 900	39 443 900

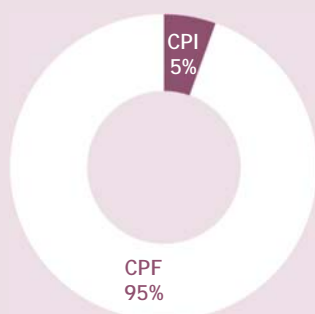
	CPI				Total CPI
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		930 000			930 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 375 000			4 375 000
P.0603 Développer le sport en région		3 730 000			3 730 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 570 000	4 570 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 240 000		8 240 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	380 000				380 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	380 000	13 335 000	8 240 000	4 570 000	26 525 000

Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

16 110 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

930 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

15 990 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif de développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel. Si la politique culturelle régionale soutient de manière volontariste la création, elle accompagne également les pratiques artistiques et culturelles ou des temps forts de rencontres entre artistes et habitants. A ce titre, toutes les esthétiques doivent pouvoir être prises en compte, et tous les artistes reconnus, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Les interventions du programme visent principalement trois grands enjeux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation du riche patrimoine immatériel régional.

\\ 2019 en actions

→ Poursuite de la feuille de route du mandat pour les métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne

La cellule régionale métiers d'art – après une phase de préfiguration – sera mise en place formellement en 2019 au sein de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA). Le travail d'identification précis des professionnels présents en Bretagne et de leurs problématiques de développement est en cours de finalisation. A partir de ce diagnostic et d'un premier bilan des dispositifs de soutien lancés par le Conseil régional en 2017 (aides aux manifestations et aux déplacements), la cellule aura pour mission de proposer des actions de mise en réseau et d'accompagnement des professionnels des métiers d'art en Bretagne.

La priorité accordée au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la politique culturelle de la Région la singularise à l'échelle nationale, tout comme la délégation de compétence confiée par l'Etat à la collectivité depuis 2016 dans ce domaine. L'appel à projets « transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle » sera reconduit et des actions de formation et de mise en réseau des acteurs concernés par cet appel à projet seront à nouveau proposées par Bretagne Culture Diversité. La Région renouvellera également en 2019 ses conventions avec des acteurs structurants à l'échelle régionale à l'image des fédérations et confédérations rassemblant les acteurs des danses de Bretagne (War'l Leur, Kendalc'h) et de ses musiques (Sonerion). Le sujet des fêtes et manifestations populaires en Bretagne, dont la fédération Goueliou Breizh alerte sur la fragilité et notamment le renouvellement des bénévoles investis dans ces projets, fera l'objet d'un temps de travail spécifique avec les acteurs du secteur. Enfin, s'agissant plus spécifiquement du secteur professionnel des musiques traditionnelles de création et du monde, un groupe de travail réunissant les musiciens, les producteurs, les festivals, les lieux de création sera réuni pour notamment identifier les leviers permettant de mieux développer la diffusion et l'accompagnement de ces artistes.

→ Des chantiers sectoriels pour la danse, les arts visuels et les musiques actuelles

Plusieurs secteurs professionnels font l'objet de réflexions partagées entre leurs représentants et la Région, en partenariat avec l'Etat représenté par la DRAC Bretagne. Dans le domaine de la musique, la Région, le Centre National de la Variété et du Jazz, et la DRAC Bretagne proposeront un bilan partagé avec les acteurs du secteur de leur convention de partenariat 2017-2019. Les différents projets soutenus – de la transition numérique à la structuration des bureaux de production en passant par la coopération entre acteurs de la production musicale – participent à un mouvement de structuration de la filière des musiques actuelles à l'échelle régionale. Il s'agira en 2019 de consolider ce partenariat en réfléchissant notamment au soutien à la structuration des labels. Dans

l'attente des évolutions statutaires du CNV qui pourrait devenir dans le courant de l'année 2019 un Centre national de la musique, la Région renforce ainsi ses interventions et son expertise sur l'ensemble de la filière des musiques actuelles (de la musique enregistrée à la scène, des professionnels aux amateurs).

En matière de développement des arts visuels, l'année 2019 marquera un tournant important pour le FRAC Bretagne avec un changement de direction. La Région a souhaité que les candidat.es présentent un projet artistique et culturel renouvelé, exprimant une ambition artistique et liant la recherche artistique et les pratiques culturelles. Le.la nouveau.elle directeur.ice du FRAC Bretagne devra proposer un projet qui associe, aux côtés des artistes, les habitants du territoire dans leur capacité à créer, proposer, participer et qui prendra en compte leurs aspirations, leurs histoires, leurs idées, pour bâtir un projet exigeant et populaire. Plus largement, des temps de concertation à l'échelle régionale seront organisés avec la DRAC Bretagne et le réseau Art contemporain en Bretagne dans le but d'identifier des leviers d'actions permettant de mieux soutenir le travail des artistes plasticiens et de contribuer à assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire.

Enfin, dans le domaine de la danse contemporaine, la DRAC Bretagne et la Région ont convenu de piloter conjointement une étude sur le secteur chorégraphique. L'étude devra permettre d'approfondir le diagnostic et d'énoncer des préconisations permettant d'infléchir le paysage chorégraphique dans trois domaines : l'accompagnement artistique, la formation et les publics. La restitution aux acteurs de la danse se tiendra au printemps 2019. Par ailleurs, une nouvelle équipe arrive également à la direction du Centre chorégraphique National de Rennes et de Bretagne. Issus du hip hop, les 6 danseurs et chorégraphes qui succèdent à Boris Charmatz portent une vision de gouvernance innovante associée à de nouveaux modes solidaires de production, tout en revendiquant les valeurs de l'économie sociale et solidaire et des droits culturels.

→ Des transitions à accompagner

Au-delà des enjeux sectoriels, voire disciplinaires, plusieurs actions menées en 2019 ont vocation à accompagner les transitions à l'œuvre dans le secteur culturel, qu'il s'agisse de nouveaux modèles économiques, de la construction de relations innovantes au territoire et aux populations ou d'accompagnement à la transition écologique des pratiques professionnelles du secteur. Ainsi, l'Etablissement Spectacle vivant en Bretagne verra son cahier des charges repensé et renouvelé afin d'adapter le projet aux enjeux actuels de la diffusion artistique. Si depuis cinq ans, les nouvelles orientations de la structure ont rencontré un accueil favorable de la profession, il convient de poursuivre le développement d'outils innovants et adaptés à un secteur professionnel en mutation. Les théâtres et centres culturels pluridisciplinaires sont également fragilisés face à la contraction des saisons culturelles et à la difficulté de maintenir des moyens humains et financiers consacrés au soutien à la création et à la médiation culturelle. Dans ce contexte, la DRAC Bretagne et la Région réfléchissent au rapprochement de deux dispositifs de soutien proches : les scènes de territoire et la production mutualisée.

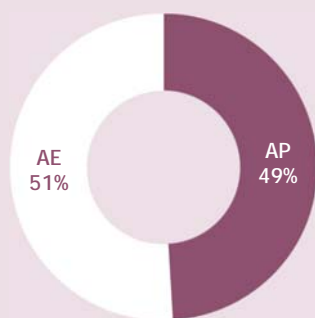
Une nouvelle convention de partenariat avec le collectif des festivals sera également proposée en 2019, elle permettra de consolider le travail exemplaire de cette association dans l'accompagnement des structures culturelles vers davantage de responsabilité sociale et environnementale. Plus largement, les dynamiques professionnelles collectives seront encouragées, notamment les réseaux professionnels thématiques, qu'il s'agisse par exemple du Réseau hip hop, du rapprochement des différents réseaux de musiques actuelles ou du mouvement H/F Bretagne pour l'égalité hommes/femmes dans les arts et la culture. Enfin, et particulièrement dans le contexte d'une fragilité de l'emploi culturel suite à l'arrêt des emplois aidés, la Région continuera de porter un regard attentif aux initiatives qui proposent des alternatives aux modèles traditionnels. A titre d'exemples : les modes de gouvernance innovants développés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, les fabriques culturelles / lieux de vie et de sociabilité au croisement de l'action citoyenne et du soutien à la création, les groupements d'employeurs à l'image des Gesticulateurs, ou encore le GIP (Groupement d'intérêt public) cafés cultures qui mutualise un fonds d'aide à l'emploi pour les artistes, etc.

Les actions du programme

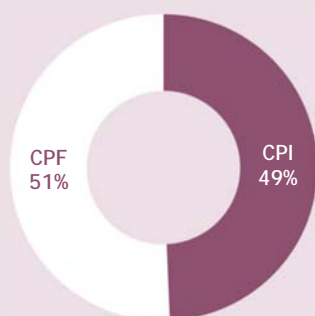
- Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle
 - ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
 - ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
 - ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
 - Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes
 - ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
 - ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
 - ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
 - ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
 - Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
 - ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
 - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur
-

Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 325 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 492 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 375 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 492 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme répond à deux objectifs principaux, favoriser la structuration d'une économie culturelle en mutation profonde et connectée à un territoire singulier et fécond, et encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, des radios associatives et du disque.

Cette politique définie en concertation avec les acteurs bretons est confortée par la délégation de compétences de l'État à la Région depuis 2016 dans les domaines du livre et du cinéma. Cette politique est construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et à partir de 2018, avec la Sacem et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

\\ 2019 en actions

→ Un plan régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Depuis juin 2016, un chantier a été engagé pour construire un plan d'action mieux adapté à un environnement économique, technologique et territorial mouvant. La Région et l'association Films en Bretagne ont ainsi mené une réflexion qui a abouti à de premières mesures concrètes mises en œuvre dès le printemps 2017. La Région a souhaité poursuivre cette réflexion en lien avec les acteurs de la filière et étudier les moyens à déployer pour conforter cette ambition partagée. A cet effet, une mission prospective a été commanditée. Son objectif visait à identifier les leviers permettant de favoriser le co-développement et la co-production de projets avec des partenaires européens, d'attirer davantage de projets et d'emplois, et d'étoffer les compétences du secteur afin de rendre la Bretagne plus attractive.

A cette fin, un plan triennal en faveur du cinéma et de l'audiovisuel sera présenté en session au printemps 2019. L'ensemble des dispositifs relevant du fonds d'aide à la création sera redéfini dans ce cadre.

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis 2015, la Région et le CNL se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies indépendantes. En 2018, un nouvel accord-cadre a été adopté. En 2019, cette nouvelle politique partenariale élargie et mieux territorialisée sera pleinement déployée. Afin de renforcer la présence d'auteur.e.s de plus en plus forte sur le territoire, le CNL et la Région se sont également engagés à la mise en œuvre d'une politique conjointe de soutien aux résidences d'auteurs portant une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre prolongée entre les habitants et les auteur.e.s. Par ailleurs, ce cadre a permis de définir une approche territoriale réaffirmée. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle de ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et prioriser les territoires les moins dotés notamment en accompagnant les commerces mixtes où le livre reste au cœur du projet.

→ **Un soutien attentif aux manifestations cinématographiques et littéraires structurantes en phase de croissance**

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Elles sont très différentes par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. Sous l'impulsion d'une politique régionale active, nombre d'entre elles se sont développées et structurées. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats. En 2019, la Région sera particulièrement attentive aux structures en phase de développement et à celles favorisant la participation des habitants à la construction des projets cinématographiques ou littéraires.

→ **Un soutien redéfini et renforcé au secteur radiophonique**

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la démocratie et de la vie sociale. Dès 2006, la Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés en proximité avec les habitants. Dans un paysage médiatique en forte mutation, les radios associatives de Bretagne font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux économiques, territoriaux et numériques. En 2018, soucieuse de répondre à leurs problématiques, la Région a souhaité convier les représentants du secteur à une réflexion collective sur la pertinence de son action via son dispositif de soutien aux radios associatives.

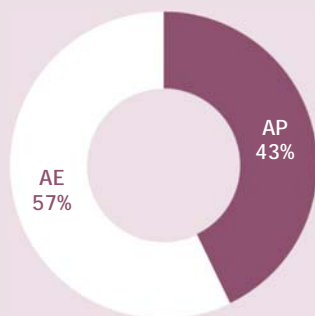
Ce travail de co-construction avait pour objectifs de redéfinir ensemble un projet radiophonique régional, d'encourager un contenu éditorial de qualité, de valoriser les radios qui développent des missions sociales de proximité et qui mettent en œuvre les droits culturels et de définir et renforcer le rôle des réseaux. Une concertation coordonnée par la *CORLAB* se poursuivra en 2019, afin d'envisager la production de contenus créatifs mutualisés entre les acteurs de la radio associative.

Les actions du programme

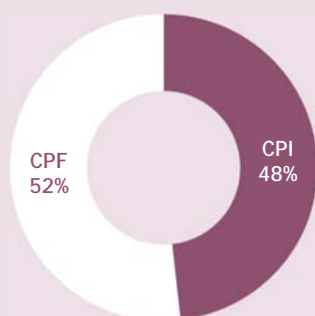
- Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire
 - ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
 - ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
 - ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
 - ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
 - Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants
 - ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
 - Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
 - ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
 - ✓ Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
-

Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 730 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

Le montant des crédits consacrés au développement de la politique sportive proposé au BP 2019 atteint 7 millions d'euros en 2019, en hausse de 1 M€ par rapport à 2018.

La Région à travers sa conférence du sport (commission sport de la CTAP) accompagnera la structuration de la nouvelle gouvernance du sport issue de la concertation organisée par l'Etat courant 2018.

L'organisation du sport au niveau national était fondée sur une relation exclusive entre l'Etat et les fédérations qui ne prenait pas suffisamment en compte les collectivités et les attentes des pratiquants. Après cette large concertation avec l'ensemble des partenaires, l'Etat a défini les objectifs d'une nouvelle politique sportive au niveau national et proposé une nouvelle organisation de sa gouvernance. Il s'agit de reconnaître au Sport son statut de bien commun qui vise l'épanouissement des personnes et des groupes qui constituent la société.

En Bretagne, comme dans les autres régions, coexisteront un "parlement du sport" qui validera les axes prioritaires d'un projet sportif régional et une "conférence des financeurs" devant permettre à chacun de ses participants de flécher ses crédits sur un ou plusieurs axes définis. La Région pourra s'appuyer sur ses expériences et pratiques de concertation et d'échange pour investir cette nouvelle organisation du sport. Celle-ci confortera le rôle majeur du Conseil régional de Bretagne dans le développement du sport pour tous, le financement des équipements sportifs structurants et l'appui à l'excellence sportive. Ces trois axes constituent les piliers de l'action de l'institution régionale en matière sportive en 2019.

L'action régionale vise également à accompagner fortement les jeunes bretons investis dans un double projet, à la fois sportif et scolaire. Enfin, le sport représente un vecteur puissant du vivre-ensemble, d'animation du territoire et d'attractivité touristique. Les aides que la Région attribue aux organisateurs de manifestations sportives, cherchent ainsi à soutenir le bénévolat et l'engagement citoyen, tout en faisant rayonner la Bretagne grâce au sport.

Début 2019, la Région conviera les membres de la Conférence Bretonne du Sport à échanger sur les différents projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 à Paris. Il est nécessaire de répondre aux calendriers imposés par le Comité d'organisation "Paris 2024" et en particulier celui relatif à l'accueil des délégations étrangères en phase de préparation. Le Campus devrait coordonner les différentes initiatives émanant des territoires et les valoriser dès les JOP de 2020 à Tokyo.

\\ 2019 en actions

→ Le soutien structurel et progressif aux clubs nationaux

Chaque année, la Région mobilise près de la moitié de son budget dédié au soutien à l'excellence sportive bretonne. Ainsi en 2018, 2.7 M€ ont été répartis sur les différents dispositifs relevant de cet objectif que ce soit en fonctionnement (1.9 M€) ou en investissement (0.8 M€).

Ce dispositif représente un puissant outil d'accompagnement des clubs évoluant au niveau national de leur discipline. La logique est de consolider ce soutien en fonction de la progression du club au sein des divisions nationales. Ainsi, dans un premier temps, les clubs qui débutent dans les divisions les plus basses du niveau national sont éligibles à l'aide aux déplacements. Puis lorsqu'un club participe au championnat supérieur, il est considéré comme en voie d'accession à l'élite et peut prétendre à des subventions supérieures à celles liées aux seuls frais de déplacement. Enfin, les clubs évoluant au niveau le plus élevé peuvent être labellisés « club phare » et bénéficier d'une aide conséquente pour le fonctionnement de leur centre d'entraînement et de formation. La Région a par ailleurs décliné cette logique partenariale par discipline, estimant que la structuration du haut niveau n'est pas homogène dans tous les sports. En 2018, cet

accompagnement s'est appliqué à une soixantaine de clubs répartis dans 9 disciplines masculines comme féminines (football, basket, volley, rugby, tennis de table, badminton, athlétisme, natation, gymnastique...). Ce soutien structurel et progressif s'est élevé à plus de 800 000 euros. En 2019, au gré des montées et des descentes de la saison sportive précédente, le nombre total de clubs qui seront soutenus n'évolue que très peu et le soutien financier global devrait être sensiblement similaire.

Au-delà de ces aides directes aux clubs nationaux, la Région cherche à créer un environnement favorable à leur progression dans l'élite à travers le financement de services associés à la performance comme les centres de médecine du sport par exemple. Par ailleurs, l'appui financier aux 19 pôles espoirs bretons inscrits dans les plans de performance des fédérations offrent aux clubs un vivier de jeunes recrues potentielles pouvant alimenter leur centre de formation. Plus de 100 K€ sont débloqués chaque année pour aider au fonctionnement de ces structures, véritables antichambre du haut niveau. L'implantation de ces structures d'accès au haut niveau présente également l'avantage de pouvoir sédentariser les meilleurs jeunes sportives et sportifs bretons jusqu'à la fin de leur parcours lycéen. Enfin, la Région investit dans les équipements sportifs offrant aux clubs des conditions d'entraînement et de compétitions à la hauteur de leur niveau. A titre d'illustration, en 2018, les 4 stades retenus pour la Coupe du Monde de football féminin U20 en Bretagne où évolue un club de niveau national (Saint-Malo, Dinan-Léhon, Concarneau et Vannes) ont bénéficié d'un engagement régional de 400 K€.

→ Le Campus Sport Bretagne : l'opérateur public des politiques sportives en Bretagne

Depuis 2011, le Campus Sport Bretagne s'est progressivement installé dans le paysage sportif breton comme l'opérateur public des politiques sportives. Groupement d'Intérêt Public composé de 20 membres, doté d'un budget de l'ordre de 2.4 M€ dont 750 K€ (31%) de la Région, l'activité du Campus se focalise sur 4 domaines : la formation, le haut niveau, la recherche et développement ainsi que l'accueil de stages sur son site historique de Dinard. Sur le premier axe, le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) qu'il pilote intègre 140 apprenti.e.s, auxquels il faut ajouter plus de 650 stagiaires des formations initiales et continues implantées sur l'ensemble du territoire breton. La forte croissance du nombre d'apprentis (+80% par rapport à la rentrée 2016) démontre d'ailleurs la pertinence de cette voie de formation dans les métiers de l'animation et du sport ainsi que la capacité du mouvement sportif à accompagner des jeunes. En matière de soutien au haut niveau, le Campus héberge à Dinard trois pôles espoirs (badminton, volley et sport adapté) et apporte son appui en terme de coordination et de fonctionnement de l'internat pour élèves sportifs voulu par la Région au lycée Vauban - site de Lanroze à Brest. De plus, il offre un accompagnement scientifique à la performance au plus près des besoins des territoires et des sportifs avec la montée en puissance d'une prestation de préparation mentale par exemple. Enfin, le site de Dinard accueille pas moins de 17 200 nuitées en 2017. Dans le domaine de la recherche-santé, la région Bretagne a été retenue dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la création de Liv Lab du Sport, Réinventer le sport pour les publics les plus éloignés de la pratique. Le campus sera chargé de mettre en œuvre cette expérimentation et qui a pour but de fournir dans les zones prioritaires de la politique de la ville et des territoires carencés, où l'offre en équipements sportifs de proximité est faible, des équipements à haute valeur technologique (sports connectés, Réalité Virtuelle) et à faible coût de construction.

L'enjeu est d'amener plus largement ces populations vers la pratique sportive, par le biais d'équipements sportifs digitalisés et connectés. Le digital doit permettre au sport de créer de nouveaux liens, de nouvelles formes de pratique, de faciliter les interactions, et de venir au sport traditionnel d'une nouvelle façon. Quatre territoires bretons se sont portés volontaires pour « imaginer » ces nouvelles pratiques en cohérence avec la politique de leur territoire, les métropoles de Rennes et de Brest, ainsi que les villes d'Auray et de Rostrenen.

La Région intervient à travers plusieurs programmes budgétaires : le programme Sport qui apporte la contribution directe la plus élevée (426 K€) puis la prise en charge des salaires des 7 personnels devenus récemment agents de la Région et, enfin, les programmes Formation. Par ailleurs, les biens immobiliers ont été définitivement transférés à la Région en 2018.

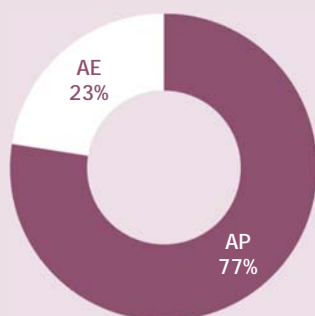
Cet outil intervenant au croisement de nombreuses politiques publiques consolide ses domaines d'intervention grâce à une gouvernance renouvelée dans laquelle chaque membre peut mettre ses compétences à disposition. C'est ainsi que la DRJSCS coordonne l'activité sur le haut niveau, domaine relevant jusqu'à présent de la responsabilité de l'Etat, quand le mouvement sportif régional, représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne, est à la manœuvre pour l'accueil de stages des fédérations sportives et des acteurs de l'éducation populaire. Cependant, les incertitudes sur la réforme de la formation et de l'apprentissage pourraient mettre en péril le fragile équilibre financier atteint récemment, la collecte de la taxe d'apprentissage étant indispensable pour parvenir à cette autonomie financière. Pris en exemple par d'autres régions, le Campus a d'ores et déjà réussi son premier pari d'assoir son activité. La Région sera à ses côtés pour participer au développement de son activité.

Les actions du programme

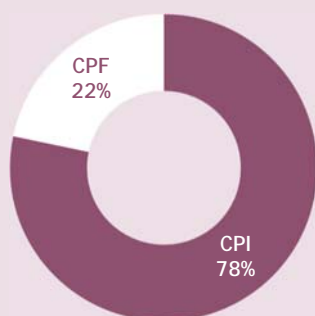
- Favoriser l'accès au sport pour tous
 - Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
 - Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
-

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 730 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 193 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Le patrimoine fait lien entre les hommes, il possède une valeur identitaire essentielle aux sociétés. Il balise le territoire, construit du sens. Au-delà de cette approche factuelle, le patrimoine s'inscrit pleinement dans les stratégies locales de développement comme un puissant moteur économique et social.

Conscient de l'importance de cette ressource, le Conseil régional développe une politique active de soutien des acteurs du territoire dans leurs projets patrimoniaux. Le guide « Valorisez votre patrimoine », diffusé en décembre 2018 aux collectivités et aux propriétaires de sites, témoigne de cette volonté d'inciter les porteurs de projet à mieux appréhender les possibilités qui s'offrent à eux et l'importance de la valorisation culturelle et touristique des biens patrimoniaux.

Forte de la compétence décentralisée de l'Inventaire du patrimoine, la Région se positionne comme un acteur de référence dans ce domaine, sa politique prenant en compte toutes les étapes de la chaîne patrimoniale, du repérage et de l'étude jusqu'à la valorisation.

\\ 2019 en actions

→ Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert

L'Assemblée régionale a adopté en décembre 2018 une stratégie régionale d'Inventaire du patrimoine en Bretagne. Ressource au service des politiques territoriales, la compétence d'Inventaire est en effet un outil exceptionnel de connaissance des territoires, et nourrit des objectifs de développement et d'aménagement local. La conduite de l'Inventaire en Bretagne s'appuie sur des axes forts qui marquent son engagement en faveur d'une co-construction toujours plus active de la connaissance du patrimoine.

La Bretagne privilégie en effet les opérations conduites en partenariat, avec des formes multiples : appels à projets thématiques ; aide régionale pour les territoires labellisés ou en devenir, accompagnement de projets universitaires... En 2019, sera proposée une dernière édition de l'appel à projets « *Participer à la diffusion de fonds iconographiques sur le patrimoine de Bretagne* » et le lancement d'un nouvel appel à projets thématique autour du patrimoine maritime et portuaire.

En investissant des thématiques croisées avec d'autres stratégies régionales, l'expertise de l'Inventaire s'articule plus étroitement avec les autres compétences de la collectivité : revitalisations des centres bourgs, études sur le patrimoine des sports, des lycées...

Mobilisée pour favoriser une appropriation durable de la connaissance produite, la Région multiplie les supports, outils et moments de restitution et d'échanges avec les publics. Programmation de « coups de cœur » à l'occasion des Journées du patrimoine, conférences, « causeries », ateliers de découverte des ressources et outils de l'Inventaire... Les temps d'échanges directs avec les publics se multiplient sur l'ensemble du territoire, et drainent un public fidèle et passionné.

Les deux premiers ouvrages d'une ligne éditoriale portée par la Région ont vu le jour en 2018. Deux nouvelles publications seront éditées en 2019 : *Les grandes fermes du Haut Trégor* et *Le pan de bois dans le pays de Rennes*.

L'année 2019 sera également celle du lancement d'un nouveau portail numérique des patrimoines de Bretagne, permettant un accès facilité à l'extraordinaire fonds documentaire de l'Inventaire et invitant à des découvertes renouvelées du patrimoine breton.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

L'action patrimoniale constitue un puissant levier de développement pour les territoires. La Région soutient financièrement les projets relatifs au(x) patrimoine(s), lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation ancrée localement. Peuvent ainsi être soutenues, les démarches portées par un propriétaire public ou privé. Les différentes composantes de la palette patrimoniale peuvent être aidées : les immeubles, monuments et les navires qu'ils soient protégés au titre des Monuments Historiques ou non. De la même façon, parce qu'il appartient pleinement au patrimoine régional et qu'il a un réel intérêt à être valorisé auprès du public, le patrimoine mobilier public pourra faire l'objet d'un accompagnement à sa restauration.

A l'heure où les Communes doivent relever de véritables défis (mutations économiques, désertification commerciale, attractivité, gestion foncière et développement durable...), l'approche patrimoniale constitue un puissant levier d'action. C'est une ressource non délocalisable qui contribue au développement local (amélioration du cadre de vie, densification des formes urbaines vectrice d'une économie de la consommation foncière et des déplacements, tourisme). C'est pourquoi, la Région apporte son soutien financier aux travaux d'esthétique et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les 37 communes du patrimoine rural de Bretagne et les 25 « Petites Cités de Caractère » du territoire.

La Région accompagne également les 37 musées du territoire d'appellation « Musée de France » afin d'améliorer leur attractivité et leur rayonnement. L'enrichissement et la préservation de leurs collections ainsi que les initiatives d'investissement relatives à leur construction, extension ou modernisation peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional : comme la recréation du Musée d'Histoire Maritime de St Malo dont le chantier devrait démarrer en 2019.

La Bretagne est forte de l'engagement de la société civile (associations, fondations reconnue d'utilité publique, universités...) en faveur du patrimoine, c'est pourquoi la Région accompagne les initiatives qui concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine. Dans le même esprit, « Le prix de l'engagement association pour le patrimoine » récompense un projet par an porté par une association qui vise à restaurer un bâtiment d'intérêt patrimonial avéré, non protégé au titre des Monuments historiques, dans le but de lui donner une seconde vie.

A travers ses thématiques pluriannuelles patrimoniales (deux thèmes à l'honneur sur un cycle de trois ans), la Région revendique une capacité d'initiative qui vise à impulser des projets sur des problématiques à enjeu pour le territoire. L'année 2019 sera marquée par la relance, pour la dernière édition, des appels à projets « Mégalithes de Bretagne » et « Neptune » (Nouvelle Exploration Patrimoniale Triennale des Univers Nautiques Engloutis).

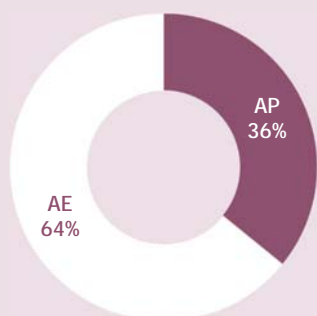
Enfin, la Région développe de nombreux partenariats avec des acteurs publics et privés. Certains donnent lieu à une réelle co-construction de projets patrimoniaux emblématiques pour le territoire. Un partenariat avec le Département des Recherches Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) du Ministère de la Culture a ainsi permis la naissance de deux actions d'envergure: le projet de recherche pluridisciplinaire autour de l'épave du navire « Marie la Cordelière » (nouvelle campagne de prospection en rade de Brest pour l'été prochain) et la tenue d'une réunion intergouvernementale –UNESCO– sur la protection du patrimoine subaquatique à Brest du 17 au 19 juin 2019. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la 7ème Conférence des Etats Parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, elle réunira 150 participants (diplomates, délégués permanents, hauts fonctionnaires, archéologues et experts en technologie de recherches sous-marines) et offrira à Brest et à la Bretagne un rayonnement international. Un partenariat avec l'association « Mon Tro Breizh », qui ambitionne la création d'un itinéraire culturel et touristique permanent sur le parcours traditionnel du « Tro Breizh », est l'opportunité de poser les bases d'un projet d'envergure régionale qui mettrait en synergie les acteurs publics, privés et associatifs aux fins de valoriser le patrimoine bâti remarquable par l'itinérance et de construire une offre touristique de qualité.

Les actions du programme

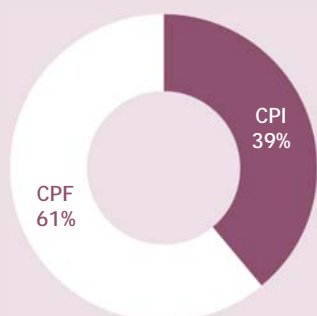
- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
 - ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Partager la connaissance produite
 - Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne
 - ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
 - Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne
 - ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
 - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
-

Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

7 151 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 570 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 151 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de sa stratégie touristique régionale adoptée le 15 février 2018, la Région Bretagne a affirmé son ambition en faveur d'un modèle socio-économique touristique breton performant. La Région est désormais fortement engagée en matière d'appui au développement touristique auprès des territoires et de ses partenaires : à travers le soutien aux stratégies intégrées de développement touristique des 10 Destinations bretonnes, ainsi qu'à travers la coordination de thématiques prioritaires et le lancement de projets expérimentaux à l'échelle régionale.

Les projets structurants, issus des feuilles de route régionales ou des plans d'action des Destinations touristiques, seront pilotés selon des fondamentaux partagés entre les acteurs bretons : l'identité bretonne, le développement durable, la chaîne de valeurs client, le partenariat public-privé ; et selon le triptyque observation – développement – communication.

L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale. Elle visera notamment un partenariat breton entre collectivités en faveur d'une organisation, de méthodes et de moyens mutualisés, notamment en matière d'ingénierie de développement touristique. Le plan d'action s'inscrira également au cœur des orientations de la Breizh COP.

\\ 2019 en actions

→ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

En 2019, le CRT poursuivra le déploiement de la stratégie régionale autour de trois missions principales, l'observation, le développement, la communication et la promotion.

Enfin, le CRT mobilisera des ressources en 2019 pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques.

→ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

Répondant à des enjeux territoriaux majeurs sur le long terme, la stratégie régionale vise une sécurisation et une optimisation de l'efficacité de politiques structurantes sur les thématiques stratégiques (Destinations touristiques, sites d'exception, nautisme, itinérance, canaux, îles, mobilité touristique, marchés stratégiques). L'ambition régionale ainsi que la méthode de mise en œuvre pour chacune des thématiques se fera sur la base d'une feuille de route partagée, visant une coordination entre acteurs publics et privés aux différents échelons.

Les feuilles de route relatives aux « activités nautiques et à la plaisance » et à « l'accueil des paquebots de croisières », adoptées en 2018, poursuivront leur mise en œuvre. Le dispositif dédié aux « projets nautiques intégrés » sera expérimenté. Ce dispositif représente à la fois une méthode et un soutien financier pour mieux ancrer dans les territoires des projets nautiques (centres nautiques, ports de plaisance) ; il sera articulé avec d'autres outils de la politique régionale (contrats de partenariat, dispositif Karta, etc.).

La méthode et les critères de l'accompagnement régional en matière de Tourisme social et solidaire - secteur transversal à fort enjeu en Bretagne - seront redéfinis, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

→ Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques

Attendues pour le 1^{er} trimestre 2019, les stratégies intégrées de développement touristique des 10 Destinations touristiques, définissant 10 univers bretons, constituent

le socle de la stratégie régionale. Les positionnements et plans d'action qui singularisent ces Destinations viseront des ambitions fortes et un degré d'innovation important. Après 3 années d'élaboration de ces stratégies, 2019 sera consacrée à l'accompagnement de leur mise en œuvre. Cet appui privilégiera les opérations menées en partenariat public – privé et dans une recherche de construction de nouveaux modèles économiques. De nouveaux partenariats seront également mobilisés. Certains projets, relatifs à l'itinérance notamment, pourront être inscrits dans le cadre du dispositif national 2018-2021 « *France tourisme ingénierie* », signé entre la Région, l'Etat, Atout France et la Banque des territoires. Axe majeur de la stratégie régionale, les Destinations touristiques, territoires de projets, constitueront désormais, à travers leurs stratégies intégrées, la maille de référence inscrite au cœur du plan d'actions régional et socle du partenariat avec les territoires.

→ Accompagner les sites d'exception bretons au service du parcours du visiteur

Sur la base des 7 expérimentations conduites en 2018 (1 à 2 sites par département), le dispositif régional « sites d'exception », coordonné avec les 4 Départements bretons, sera poursuivi en 2019. Cette démarche repose sur une méthodologie visant prioritairement la montée en qualité de l'offre touristique, à tous les stades du parcours du visiteur et ce, sur chacun des sites.

→ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

Deuxième pilier de la politique touristique, avec les thématiques stratégiques coordonnées, la stratégie régionale vise l'incubation et l'accélération de projets territoriaux expérimentaux d'envergure. L'objectif sera de traiter de problématiques complexes, multi compétences et multi acteurs, et de répondre à des enjeux identifiés dans une temporalité déterminée (3 ans au maximum) en adossant à chaque projet un modèle économique pérenne. Au regard de l'étude de faisabilité attendue pour le 1^{er} trimestre 2019, le projet eBreizh Connexion, 1^{er} projet expérimental d'ores et déjà engagé et associant à ce jour plus de 200 structures bretonnes, pourra franchir une nouvelle étape vers son déploiement.

→ Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN

La Région, cheffe de file du projet de coopération européenne CAPITEN (Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme – projet 2017 - 2020), poursuivra la coordination de ses 17 partenaires ainsi que le pilotage des actions opérationnelles portées en propre par la collectivité (poursuite notamment de la réflexion autour de la création d'un dispositif de supports nautiques en libre-service, diagnostic des ports de plaisance et définition d'itinéraires de petits et grands cabotages valorisant le patrimoine naturel maritime et fluvial). Actée en 2018, et conséquence du retrait de l'un des partenaires (la Région andalouse), une modification majeure du projet sera proposée à l'Autorité de gestion du programme Interreg *Espace Atlantique*.

→ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

En 2019, après deux années transitoires et expérimentales en la matière, la Région maintiendra son accompagnement de l'ingénierie de développement touristique territoriale, la considérant comme vecteur prioritaire d'innovation. L'appui régional devra permettre de renforcer l'écosystème breton et privilégiera les missions dédiées à la coordination et à la mise en œuvre des stratégies intégrées des Destinations touristiques.

→ Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif

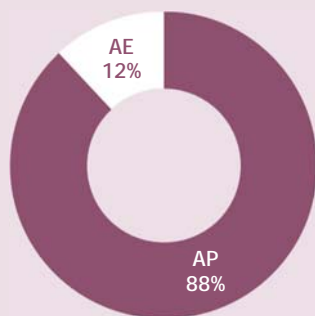
Engagés en 2018, 2 chantiers de réflexion seront consolidés : la ré-identification du réseau et le redéploiement de l'ingénierie de développement touristique, notamment à l'échelle régionale ; et l'accompagnement de ce réseau par des actions favorisant l'interconnaissance et la montée en compétence.

Les actions du programme

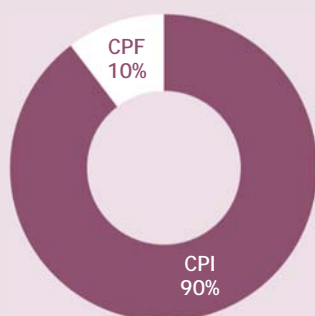
- Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne
 - ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton
 - Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique
 - ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
 - ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
 - ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale
 - ✓ Piloter le projet Interreg Espace Atlantique CAPITEN
 - Structurer collectivement la filière touristique bretonne
 - ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
-

Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

7 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

950 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 240 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

950 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés lors de la session de juin 2018. Ils expriment :

- une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département du Finistère sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest dont la Région est totalement propriétaire depuis le 1er janvier 2017, et de celles engagées par le département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

En 2019, il permettra en outre de définir et de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de communication sur la valorisation touristique et patrimoniale des voies navigables, notamment par la publication d'ouvrages sur les actions de la Région en matière d'équipements et de services à destination des usagers et en matière de gestion durable du domaine fluvial. Il permettra également de soutenir les initiatives de création d'un évènement majeur sur le thème de la navigation, des bateaux fluviaux et plus généralement du patrimoine fluvial et des loisirs « fluvestres ».

\\ 2019 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Cette navigabilité garantie, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance : Pontons d'attente à l'amont et à l'aval des écluses, bornes d'alimentation en eau et électricité, bornes de récupération des eaux usées, ...).

Le budget 2019 permettra de poursuivre la densification de ces équipements de service.

Il permettra en outre de poursuivre les travaux nécessaires à la remise en navigation progressive de la section du canal de Nantes à Brest comprise entre Pontivy et le barrage de Guerlédan.

→ Développer les usages nautiques

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront principalement sur le Blavet en 2019 pour compléter la remise en état du chemin après sa destruction quasi-totale lors de la crue de 2014.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le budget 2019 sera mobilisé prioritairement pour le financement d'une tranche de réfection des berges de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance et pour le financement de travaux de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...).

Il permettra d'engager des travaux de dévasage, ponctuels sur le canal de Nantes à Brest, mais plus significatifs sur le canal d'Ille et Rance où l'autorisation environnementale décennale est attendue pour fin 2019.

Le programme concerne les travaux de requalification de maisons éclusières et notamment pour la préservation de celles qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Il finance enfin les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

Les actions du programme

→ Développer les usages nautiques et terrestres

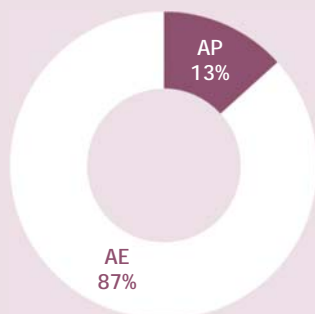
- ✓ Développer les usages nautiques
- ✓ Développer les usages terrestres

→ Conserver et aménager le patrimoine

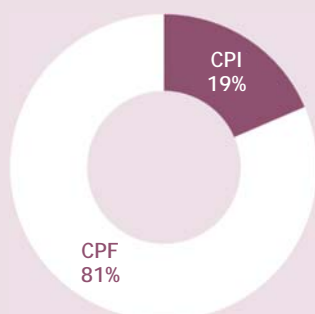
- ✓ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
 - ✓ Conserver et aménager l'infrastructure
-

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

264 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 720 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

380 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 667 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région est aussi de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP.

\\ 2019 en actions

→ Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles

La réorganisation des missions de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles en 2018 permet à la Région de disposer d'un outil efficace à un moment clé de l'avenir de l'Union Européenne (UE). En effet, il est vital pour la Région Bretagne de disposer au plus près des instances communautaires d'un outil de détection et de réaction lui permettant de défendre efficacement ses positions. L'année 2019 sera marquée tout particulièrement par la poursuite des travaux de lobbying auprès du Parlement et de la Commission pour changer les projets de règlements des futurs fonds européens (FEADER, FEAMP, etc.) et pour permettre de bénéficier d'un réel soutien européen face aux probables conséquences du Brexit.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

2019 sera une année importante concernant le soutien de la Région à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) du fait de l'accueil du Bureau politique de cette organisation à Brest en mars 2019. Cette rencontre permettra la prise de position de ce réseau influent auprès des instances communautaires concernant le futur budget de l'UE post 2020 et les projets de règlements concernant les futures politiques et fonds européens.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

L'année 2019 sera une année déterminante pour les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) du fait de l'impact du Brexit. En effet, si la Bretagne a su particulièrement bien profiter de ces programmes depuis 2014 (la Région est l'une des toutes premières bénéficiaires en termes de projets soutenus et de montants obtenus), un « no-deal » entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne aboutirait à l'arrêt brutal et immédiat des programmes menés en commun avec les acteurs d'outre-Manche. L'enjeu de 2019 sera donc, soit d'accompagner les acteurs face à cette situation délicate, soit de les inciter à continuer à développer et mettre en œuvre des projets jusqu'à la fin de la période de programmation (31 décembre 2020).

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

La Région diffusera en 2019 le nouvel outil numérique à destination des jeunes, le serious game « Legends of Europe » destiné à populariser l'Union Européenne à travers un outil ludique et facile d'accès. Elle maintiendra aussi l'organisation d'événements

fédérateurs annuels comme la seconde édition de « Bouge avec l'Europe » en avril ou la « Fête de l'Europe en Bretagne » en mai.

→ Renforcer la coopération avec les régions des pays développés et émergents

Depuis la signature en 2017 de son partenariat avec la province d'Australie Méridionale, la Bretagne a vu se multiplier les actions concrètes de coopération notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme et du patrimoine ainsi que de la culture. 2019 sera une nouvelle occasion d'approfondir ces liens au bénéfice des Bretons à travers deux événements : la participation d'artistes bretons au festival international d'Adelaïde en janvier 2019 ; une mission à caractère économique en février 2019.

De même, suite à la venue du gouverneur de la province chinoise du Shandong en novembre 2018, une mission regroupant acteurs institutionnels, économiques, chercheurs ou encore tour-opérateurs sera effectuée en fin d'année 2019 afin d'aider les Bretons à saisir à plein ces opportunités.

→ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

Suite au choix de priorisation des actions effectué en 2017, la Région confirme sa volonté d'aider les pays du Sud à développer des projets concrets de développement dans le respect d'une bonne gouvernance.

C'est ainsi que, face aux difficultés rencontrées sur le terrain, à Haïti (problème de gouvernance lié à un Etat déficient) ou au Burkina Faso (lutte contre la corruption...), la Région continue à adapter son dispositif d'action afin de concilier efficacité de l'action et respect du bon usage des crédits publics. A cette fin, 2019 permettra le soutien à l'émergence de partenariats privés pour la gestion du volet logistique du projet de filière maraichère dans la région du Centre du Burkina Faso. Concernant Haïti, l'effort sera tout particulièrement porté sur le développement agricole et sur l'assainissement.

→ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

Le nouveau Réseau Bretagne Solidaire réunissant les associations travaillant dans la solidarité internationale et des collectivités locales et des partenaires publics et privés dans le domaine de l'économie et de la santé devra monter en puissance au cours de l'année 2019. L'objectif est de stabiliser sa mise en place en le dotant des moyens humains et financiers nécessaires.

Les actions du programme

- Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux
 - ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
 - ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
 - ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
 - Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde
 - ✓ Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
 - ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
 - ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
 - ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
 - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
 - ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
 - ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
 - ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
 - Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes
-

Programme 608

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

4 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de Citoyenneté.

\\ 2019 en actions

→ Refonte de bretagne.bzh et stratégie digitale

La démarche engagée en 2018 se poursuit en vue de doter la Région d'une nouvelle offre digitale autour de son portail bretagne.bzh. Le nouveau portail, avec lequel fusionneront plusieurs sites périphériques aujourd'hui autonomes, sera complètement refondu et imaginé autour des usager-ères-s et des citoyen-ne-s dans une logique de service. Il sera le point d'accès à tous les nouveaux services issus de la transformation numérique de la collectivité, notamment la dématérialisation des aides. Au-delà des aides, il proposera des services en ligne dans tous les domaines d'activité de la Région. Les contenus éditoriaux seront eux aussi complètement réécrits pour répondre aux attentes des usagers et citoyen-ne-s, en complémentarité avec les réseaux sociaux et portés par des formats plus divers (plus de vidéos, de datavisualisation...). Ils s'appuieront également sur les données ouvertes de data.bretagne.bzh, mis en ligne à l'occasion de l'examen de ce budget primitif et sur nos outils de cartographies (Kartenn, GeoBretagne).

→ Breizh COP, un monde à vivre

Au cours de sa session plénière de décembre 2018, le Conseil régional a adopté les 38 objectifs de la Breizh COP, issus de la concertation menée à différents niveaux depuis le lancement de la démarche, le 9 mars 2017 lors du Carrefour des transitions à Saint-Malo.

Pour atteindre ces objectifs, les trajectoires reposeront sur des règles générales permises par la loi NOTRe instituant les SRADDET ; sur des engagements volontaristes pris par les différents acteurs et sur l'accompagnement des politiques, notamment dans le cadre contractuel.

Ces trois leviers d'action sont complémentaires et ne pourront être actionnés que par la mobilisation de toutes et tous.

Pour cela, la Région, pilote de la démarche Breizh COP, mobilisera les acteurs par communautés (collectivités territoriales, acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs de l'éducation et de la formation), tout au long du premier semestre de l'année 2019. Elle sensibilisera également le grand public.

Deux phases s'engagent :

- Un temps de mobilisation jusqu'en mai 2019 par le lancement des démarches de recueil d'engagements par communautés d'acteurs et le travail des instances de concertation et des conférences régionales. La Région mettra en œuvre sur son site breizhcop.bzh des solutions de recueil de ces engagements.

- Un temps de collecte en mai et juin 2019. Au cours de la Fête de la Bretagne, un travail de sensibilisation sera mené dans des événements identifiés, dans les différents territoires, auprès du grand public qui sera également invité à s'engager. Début juin et pendant une semaine, la Région organisera un temps de clôture composé de plusieurs rassemblements dédiés à chaque communauté d'acteurs et d'une manifestation finale pouvant prendre la forme d'une « grande assemblée de Bretagne ». Cette assemblée,

ouverte à tous les élus locaux, formalisera le SRADDET, ses ambitions et consolidera les engagements des collectivités.

→ Promouvoir le rayonnement de la Bretagne.

La campagne *Passez à l'Ouest*, conduite par la Région, en lien avec ses partenaires à l'occasion de la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire a été un succès en Ile-de-France, qui était sa cible, mais aussi en Bretagne par une très grande viralité naturelle sur les réseaux sociaux. Cette campagne a donné de la visibilité à la Bretagne et a permis à plusieurs territoires infrarégionaux d'engager à leur tour des opérations d'attractivité articulées avec la campagne.

Les territoires appellent la Région à poursuivre son travail sur l'image de la Bretagne, autour d'outils et d'opérations qui leur permettent à leur tour de mobiliser un argumentaire régional pour faire face à leurs propres enjeux d'attractivité. Tous s'accordent à reconnaître que seule la Région dispose de la capacité et de la légitimité à mener ces actions « chapeau » de rayonnement du territoire. A leurs côtés, les acteurs économiques de certaines filières en tension, adressent la même demande à la Région.

Pour y répondre, la Région proposera deux actions complémentaires l'une de l'autre :

- Une campagne de rayonnement qui prendra le relais de *Passez à l'Ouest* mais plus ciblée en termes de prospects, de messages et donc d'outils pour viser notamment deux des quatre principales cibles de notre démarche d'attractivité : les investisseurs et les talents à recruter. Cette campagne pourra s'accompagner de la fourniture à nos partenaires (filiales ou territoires...) d'outils de type « kit de rayonnement » de la Bretagne.
- Un accompagnement des territoires infrarégionaux dans leur prise en charge des problématiques de rayonnement et d'attractivité. Il s'agira d'accompagner les territoires qui le souhaiteront pour qu'ils se dotent d'outils, notamment digitaux, visant à promouvoir et convertir l'attractivité locale. La Région pourra aussi proposer un portail régional permettant d'orienter le visiteur, les talents, les investisseurs, les étudiants... qui chercheraient à s'établir en Bretagne vers une information plus locale.

Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
 - ✓ Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
 - ✓ Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
 - ✓ Optimiser les relations presse et les relations publiques
 - Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
 - ✓ Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
 - ✓ Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
 - ✓ Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
 - ✓ Promouvoir le rayonnement de la Bretagne
 - Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
 - ✓ Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
 - ✓ Promouvoir la citoyenneté
 - ✓ Ouverture des données publiques
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 :Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	-	4 200 000
	P.0601-12 :Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	-	2 664 000
	P.0601-13 :Encourager les projets contribuant à la participaiton des habitants à la vie culturelle	-	230 000
	P.0601-21 :Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	-	280 000
	P.0601-22 :Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	-	660 000
	P.0601-23 :Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	800 000	4 595 000
	P.0601-24 :Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	-	771 000
	P.0601-31 :Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel	-	2 500 000
	P.0601-32 :Soutenir les pratiques artistiques en amateur	-	210 000
Total P.0601		800 000	16 110 000
P.0602	P.0602-11 :Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 070 000	1 045 000
	P.0602-12 :Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire	-	330 000
	P.0602-13 :Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée	-	370 000
	P.0602-14 :Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes	-	682 000
	P.0602-21 :Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	205 000	1 735 000
	P.0602-31 :Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	50 000	290 000
	P.0602-32 :Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel	-	40 000
Total P.0602		4 325 000	4 492 000
P.0603	P.0603-11 :Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	1 140 000	-
	P.0603-12 :Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	-	1 063 000
	P.0603-21 :Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 360 000	-
	P.0603-22 :Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	-	1 919 000
	P.0603-31 :Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	500 000	-
	P.0603-32 :Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs	-	804 250
	P.0603-33 :Promotion du sport breton Hors Bretagne	-	213 750
Total P.0603		3 000 000	4 000 000
P.0604	P.0604-11 :Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires	-	80 000
	P.0604-12 :Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	-	55 000
	P.0604-13 :Diffuser la connaissance produite	-	55 000
	P.0604-21 :Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	2 670 000	40 000
	P.0604-22 :Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	-
	P.0604-23 :Soutenir les Musées de France en Bretagne	800 000	100 000
	P.0604-24 :Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	-	558 000
	P.0604-31 :Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	25 000
	P.0604-32 :Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	340 000	200 000
P.0604-33 :Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire	30 000	80 000	
Total P.0604		4 100 000	1 193 000

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 :Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	-	4 029 900
	P.0605-21 :Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 000 000	100 000
	P.0605-22 :Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	750 000
	P.0605-23 :Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	100 000
	P.0605-24 :Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN	-	272 000
	P.0605-31 :Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	-	700 000
	P.0605-32 :Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	-	700 000
	P.0605-33 :Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif	-	500 000
Total P.0605		4 000 000	7 151 900
P.0606	P.0606-11 :Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	1 720 000	-
	P.0606-12 :Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 150 000	-
	P.0606-21 :Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	900 000	-
	P.0606-22 :Conserver et aménager l'infrastructure	2 030 000	-
	P.0606-31 :Achat de matériel	400 000	-
	P.0606-32 :Autres prestations support	800 000	950 000
Total P.0606		7 000 000	950 000
P.0607	P.0607-11 :Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles	-	500 000
	P.0607-12 :Renforcer à l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux	-	100 000
	P.0607-13 :Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne	-	59 000
	P.0607-14 :Autres actions européennes et internationales	-	120 000
	P.0607-15 :Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	-	98 250
	P.0607-21 :Renforcer la coopération avec les régions Européennes	-	70 000
	P.0607-22 :Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents	-	220 250
	P.0607-23 :Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud	-	232 500
	P.0607-24 :Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde	-	45 000
	P.0607-31 :Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	264 000	125 000
	P.0607-32 :Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons	-	50 000
P.0607-33 :Renforcer l'efficacité des actions par une meilleur coordination	-	100 000	
Total P.0607		264 000	1 720 000
P.0608	P.0608-11 :Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens	-	751 000
	P.0608-12 :Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales	-	581 000
	P.0608-13 :Optimiser les relations presse et les relations publiques	-	93 500
	P.0608-21 :Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	-	700 000
	P.0608-22 :Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	-	846 346
	P.0608-23 :Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés	-	200 154
	P.0608-24 :Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	-	510 000
	P.0608-31 :Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires	-	55 000
	P.0608-32 :Promouvoir la citoyenneté	-	450 000
P.0608-33 :Promouvoir l'ouverture des données publiques	-	13 000	
Total P.0608		-	4 200 000

Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région pilote la gestion d'une enveloppe totale de 787M€ de fonds européens. Ces 4 fonds soutiennent des projets de développement à travers toute la Bretagne, sur la base des priorités retenues dans chaque programme opérationnel. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur d'intervention.

Au 1^{er} décembre 2018, l'avancement de ces programmes connaissait une trajectoire satisfaisante avec l'engagement d'un volume d'aides de 506 M€ de fonds européens, soit une enveloppe globale programmée à 64% qui accompagne déjà plus de 13 000 projets sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, près de 170M€ de fonds européens étaient payés au 1^{er} décembre aux bénéficiaires, soit une hausse de près de 100M€ en un an.

Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 58% de l'enveloppe est aujourd'hui programmée, pour un montant total de 178 M€ accompagnant 384 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Une centaine de structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 75 projets de coopération, pour un montant FEDER de 31M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional ; il soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Au 1^{er} décembre 2018, plus de 84% de l'enveloppe est programmée, accompagnant près de 15 000 demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à près de 64% .

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constitue l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations et des territoires ruraux ; il est particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permet de renforcer, en lien avec les Contrats de partenariat avec les pays, l'innovation dans les territoires. Au 1^{er} décembre 2018, l'avancement du Feader atteint déjà 71% et les paiements ont dépassé les 100 M€ depuis le début de la période.

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs mis en place directement au niveau national. Après un démarrage tardif, le FEAMP a connu une année 2018 beaucoup plus dynamique et présente dorénavant un taux d'avancement de 25% ; près de 6 M€ de paiements ont été traités.

Les perspectives pour 2019 sont positives. Sur le plan financier, la dynamique de mise en œuvre permet d'aborder sereinement les objectifs d'avancement fixés par la

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre 3
Programme 1110 4
Programme 1140 8

Commission en terme de dégageant d'office. En outre, la revue de performance qui sera menée spécifiquement cette année ne devrait pas non plus avoir d'impact, pour les fonds placés sous l'Autorité de gestion directe du Conseil régional tout au moins. La priorité sera de nouveau donnée à la résorption des retards, concentrés essentiellement maintenant sur les dispositifs territorialisés et notamment Leader ; une attention particulière devra néanmoins toujours être maintenue sur le calendrier des paiements des mesures surfaciques agricoles qui a pu connaître encore en 2018 de nouveaux retards par rapport aux annonces initiales.

Cette forte dynamique posera aussi la question des réajustements de maquette, jusqu'à présent concentrés sur le Feader, mais qui pourrait s'étendre à d'autres fonds au fur et à mesure des consommations constatées sur les différentes mesures. Il n'est toutefois pas envisagé de modification stratégique majeure des programmes, mais simplement la mise en cohérence des maquettes aux besoins réels des dispositifs, dans un souci de pilotage dynamique, de plus en plus important au fur et à mesure de l'avancement des calendriers de réalisation.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par l'accélération des négociations en vue des futurs programmes, pour la période 2021-2027. La Commission européenne a publié en mai 2018 l'ensemble de ses propositions législatives, sur le futur cadre financier pluriannuel d'une part, et sur l'ensemble des politiques d'autre part, ouvrant ainsi la voie au lancement des travaux du Conseil et du Parlement européen. Bien que la Commission ait initialement envisagé que ces négociations puissent aboutir avant le renouvellement du Parlement au printemps et sa propre réinstallation à l'automne, il est dorénavant acquis qu'aucun accord final ne pourra être trouvé avant fin 2019. Ces négociations européennes se poursuivront donc tout au long de l'année 2019, en même temps que s'accéléreront progressivement les travaux nationaux et régionaux.

La Région s'est déjà fortement mobilisée pour peser dans les travaux en cours, sur la base des prises de positions adoptées par l'assemblée régionale en décembre 2017, et en lien avec les autres Régions françaises, mais aussi européennes. Elle s'appuie naturellement sur les réseaux dont elle est membre, en particulier la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, mais elle porte aussi de nouvelles initiatives, comme la Coalition des Régions agricoles européennes lancée à Strasbourg en octobre 2018. La Région est engagée dans ce travail de lobbying avec une vigilance particulière pour que les priorités régionales de développement de notre territoire puissent être prises en compte dans les futures orientations, avec un budget d'intervention conforté et pour que le rôle des Régions en tant qu'Autorités de gestion pleine et entière soit confirmé, tant au niveau européen que national.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	820 000		820 000		
	820 000		820 000		

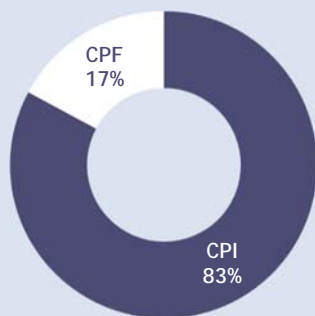
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		6 000 000	6 000 000	29 000 000	29 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 255 000		1 255 000		
	1 255 000	6 000 000	7 255 000	29 000 000	29 000 000

Programme 1110

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

29 000 000 €

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

29 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil Régional de Bretagne venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3M€ de FEDER et de FSE, le programme bénéficie à la fin 2018 d'un niveau d'avancement très satisfaisant.

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, 230M€ ont été engagés au bénéfice de 389 opérations, soit 62% des crédits:

- 384 projets au titre du FEDER pour 178M€ de FEDER, soit 58% de l'enveloppe
- 5 projets au titre du FSE pour 52M€ soit 84% de l'enveloppe.

Sur l'ensemble du programme, 112 M€ de dépenses ont été certifiées auprès de la Commission européenne permettant le remboursement de 44,4M€ de FEDER et FSE.

\\ 2019 en actions

→ Assurer une programmation optimale

Dans un contexte de léger ralentissement de la programmation sur le FEDER, les démarches engagées mi 2018 devraient notamment se traduire en 2019 par un accroissement de la programmation des projets sélectionnés sur le territoire au titre de la politique territoriale intégrée. La programmation de dossiers d'importance couplée à la bonne dynamique des autres dispositifs devrait également permettre de contribuer à l'augmentation significative du niveau d'engagement des crédits. La présentation en programmation du projet de la ligne b du métro de Rennes ainsi que l'abondement du fonds de co-investissement Breizh Up pour un total de 20M€ devraient ainsi permettre d'élever le taux de programmation à près de 68% fin 2019.

Les mesures de simplification de la gestion des fonds européens ouvertes à la mi 2018 par la Commission européenne devraient également contribuer à cette dynamique par une réduction de la charge administrative pour les porteurs de projets ainsi que pour l'Autorité de gestion.

L'année 2019 devrait également être marquée par un réajustement de la maquette FEDER afin de tenir compte de l'avancement des différents dispositifs. Le suivi de l'engagement des projets et l'identification des perspectives de programmation permettront ainsi d'optimiser la consommation des crédits et d'anticiper la clôture du programme dans de bonnes conditions.

Pour le FSE, la programmation accompagne des prestations de formation issues du programme régional de formation. Compte tenu de la particularité de gestion de ces actions pluriannuelles, les dossiers programmés correspondent aux consultations de marchés publics de formations qualifiantes ; la programmation (84% de l'enveloppe au 31 décembre 2018) concerne au total 253 actions sur l'ensemble du territoire dont les réalisations se dérouleront jusqu'en 2019. La dernière tranche de programmation sera engagée en début d'année 2019 ; les réalisations s'étaleront jusqu'en 2022. Dans une logique de bonne gestion, une sur-programmation est envisagée, étant entendu que les actions peuvent parfois ne pas être réalisées dans leur intégralité.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de conformité

L'année 2019 sera fondamentale du point de vue de la performance, avec un exercice de revue à mi-parcours s'ajoutant aux enjeux annuels de dégageant d'office.

L'exercice de dégageant d'office consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre de l'année, sous peine de retrait des crédits non consommés, nécessitera le maintien des démarches de suivi afin d'atteindre au plus tôt l'objectif annuel et assurer un remboursement au fil de l'eau des dépenses réalisées.

Sur le FEDER, le « grand projet » Bretagne Très haut débit, dont la clôture de la procédure auprès de la Commission a permis de déclarer les premières dépenses, a contribué de manière significative au dépassement du seuil attendu fin 2018 (+ 9M€ par rapport à l'objectif). Cette dynamique devra être maintenue tout au long de l'année 2019 considérant le niveau élevé des objectifs fixés par la Commission européenne.

Sur le FSE, l'état des dépenses déclarées auprès de la Commission a également permis d'aboutir à un dépassement du seuil attendu fin 2018 (+ 4.7M€ de crédits UE par rapport à l'objectif). Compte tenu de la volumétrie des dépenses restant à déclarer, le seuil 2019 devrait être atteint dans les délais attendus.

Dans un contexte d'approche par les résultats, la revue de la performance à mi-parcours constituera un événement majeur de l'année 2019. Sur la base de cibles validées par la Commission européenne en début de programme, une analyse des résultats, tant en termes d'avancement de la réalisation financière que de réalisations concrètes, sera réalisée au cours du 2nd semestre. Au vu de l'avancement du programme et du pilotage fin de cet exercice tout au long de l'année 2018, l'ensemble des cibles devraient être atteintes permettant ainsi le déblocage des montants mis en réserve (6% de l'enveloppe initialement attribuée).

De manière complémentaire et continue, en tant qu'Autorité de gestion, la Région Bretagne est garante du respect de la réglementation communautaire et nationale. Dans ce cadre, l'accompagnement des bénéficiaires sur la phase amont du dépôt de leur projet se poursuivra. En tant que de besoin, des mesures d'accompagnement spécifiques pourront être déployées auprès de certains bénéficiaires à l'instar de 2018.

Au cours de l'année 2018, les audits communautaires, nationaux et locaux réalisés n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Compte tenu de l'avancement du programme et des modalités de contrôle, un nombre croissant de contrôles est prévisible pour l'année prochaine.

Les actions du programme

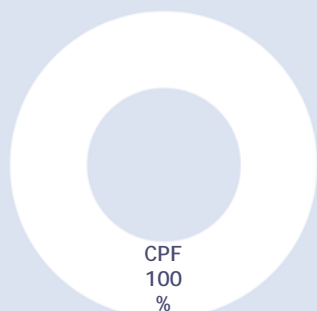
- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)
 - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)
 - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne
 - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
 - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
-

Programme 1140

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

[Blanc]

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

820 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

[Blanc]

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 255 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Devenue Autorité de gestion pleine et entière pour une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton depuis 2014, la Région pilote dorénavant la mise en œuvre globale de tous ces programmes, en lien avec le partenariat régional qui est associé à la sélection des dossiers et aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert ainsi de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion, tant en amont par l'accompagnement des bénéficiaires, que dans l'activité quotidienne d'instruction ; les actions mises en place permettent aussi de sécuriser le déploiement des programmes, comme en attestent les résultats positifs des différents audits menés à ce jour par l'ensemble des organismes de contrôle.

Le second objectif est de soutenir l'information sur les financements européens et la valorisation de l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. Les outils d'information diffusés depuis 2015 sont ainsi régulièrement mis à jour et enrichis de nouvelles actions s'appuyant de plus en plus sur les réalisations concrètes à travers toute la Bretagne, au niveau régional et local.

Enfin, la mise en œuvre des fonds européens doit aussi s'appuyer sur une évaluation de l'impact des dispositifs sur les objectifs poursuivis par les différents programmes ; avec l'avancement de la programmation, ces analyses vont pouvoir s'accélérer et épauler l'Autorité de gestion dans la dernière phase de mise en œuvre et la préparation des nouveaux cadres d'intervention après 2020.

\\ 2019 en actions

→ Mobiliser le partenariat régional autour des programmes actuels et futurs

Avec l'année 2019 s'ouvre la phase finale de déploiement des programmes actuels. Ces 4 années de pleine mise en œuvre pour les fonds sous Autorité de gestion ont permis d'atteindre un niveau global d'engagement des crédits européens très satisfaisant. Cependant, cet avancement va devoir être analysé de plus en plus finement pour piloter les différentes maquettes financières de manière dynamique et favoriser ainsi la pleine utilisation des fonds d'ici la fin de la période. Comme cela a pu être déjà fait sur le Feader à plusieurs reprises, l'objectif sera de poursuivre les ajustements de maquette au regard de l'avancement des dispositifs et de leurs perspectives de consommation d'ici la fin de chaque programme. Cela permettra de réabonder le cas échéant les mesures faisant face à une consommation plus importante qu'initialement estimé.

Par ailleurs, l'année 2018 a ouvert le cycle des négociations pour la définition du budget et des politiques européennes 2021-2027 ; si le débat s'est concentré jusqu'à aujourd'hui principalement à l'échelle européenne, les discussions s'accéléreront progressivement aux niveaux national et régional dans le courant de l'année 2019. Les comités partenariaux réunis régulièrement pour la mise en œuvre des programmes actuels seront mobilisés pour ces travaux qui devraient démarrer au second semestre, sous réserve de l'avancement des négociations européennes sur certains points structurants : réouverture de la possibilité pour les Régions d'être Autorités de gestion du Feader, stabilisation des débats sur les principes de concentration thématique pour le Feder, publication par la Commission européenne de ses recommandations « pays »,... les principes retenus en France pour l'organisation de la gestion devront aussi être actés au niveau national.

→ Faire témoigner des réalisations concrètes

En tant qu'Autorité de gestion, la Région a en charge la mise en œuvre d'un Plan de communication annuel qui est défini en lien avec le partenariat. L'avancement de la programmation permet dorénavant de s'appuyer tout au long de l'année sur des exemples concrets de projets cofinancés par l'Union européenne, dans tous les territoires. Ainsi, une nouvelle campagne de communication sera lancée à l'automne 2019 en s'appuyant directement sur les témoignages de bénéficiaires des différents fonds. Cette campagne prendra le relais des spots « Oubliez vos idées reçues ! » qui auront totalisé plus de 10 millions de vues depuis leur première diffusion.

→ Assurer le maintien de la réserve de performance

L'année 2019 sera marquée par l'analyse de la performance des programmes ; cet exercice n'aura lieu que cette année, puis à la fin de la période. Pour cette première phase, il déterminera le maintien de la réserve de performance (6% de l'enveloppe) au sein de la maquette financière de chaque programme et son éventuelle reventilation financière.

Concrètement, il s'agira de mesurer l'avancement financier et physique des programmes et des projets financés par rapport aux cibles fixées dans les programmes pour chaque axe d'intervention. Si sur un axe donné, la cible n'est pas atteinte à au moins 85% (ou 75% selon les cas), alors les crédits mis en réserve pour cet axe devront être basculés sur un autre axe qui a de son côté rempli les objectifs. Les crédits ne seront donc pas perdus pour le programme mais devront être réorientés vers les axes les plus dynamiques.

Au vu des chiffres disponibles mi-décembre 2018, les objectifs sont déjà remplis pour le FSE et le FEDER ; pour le FEADER, certains indicateurs nécessiteront de poursuivre les travaux d'avancement en début d'année 2019 (paiements des MAEC et des dispositifs de soutien à l'agriculture biologique, et paiements Leader essentiellement) mais toutes les cibles devraient être atteintes. Seul le FEAMP pourrait rencontrer des difficultés, mais dont l'impact reste aujourd'hui difficile à mesurer. D'une part, il sera à évaluer au niveau national de manière consolidée et d'autre part, le rattrapage important des paiements constaté fin 2018 et qui auront permis d'éviter le dégageant d'office participeront aussi directement à limiter les risques sur ce sujet.

→ Déployer le Plan d'évaluation des différents programmes

Enfin, l'année 2019 verra s'accélérer la mise en œuvre du Plan d'évaluation des programmes européens. L'Autorité de gestion s'appuiera en particulier sur les prestataires retenus pour réaliser les parties évaluatives des rapports annuels à rendre à la Commission au 30 juin 2019. Elle prévoit également de les mobiliser pour évaluer la stratégie de spécialisation intelligente élaborée en 2013 et qui nécessitera d'être actualisée, dans un calendrier similaire à celui de la rédaction des futurs programmes. Les différents volets territorialisés des programmes FEDER, FEADER et FEAMP pourraient aussi faire l'objet d'une évaluation croisée, permettant d'apporter des éléments utiles à l'ensemble du partenariat dans les futurs travaux de réflexion à mener pour la prochaine période sur ces dispositifs spécifiques.

Les actions du programme

- Assurer une gestion de qualité
 - ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
 - ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
 - Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens
 - ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
 - ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
 - ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
 - Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
 - ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-

Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre	3
Programme 9000	4
Programme 9002	6
Programme 9003	8
Programme 9010	9
Programme 9011	10
Programme 9012	12
Programme 9020	16
Programme 9021	18
Mouvements financiers divers	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

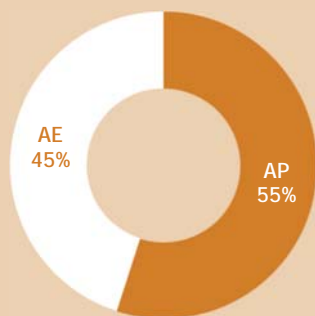
	930	AE			944	Total AE	AP 900	Total AP
		932	933	938				
P. 9000 Patrimoine et logistique	8 635 000					8 635 000	10 524 000	10 524 000
P. 9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 995 000					2 995 000	3 395 000	3 395 000
P. 9003 Fonds d'intervention régional	930 000					930 000	300 000	300 000
P. 9010 Equipement des groupes d'élus								
P. 9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 115 500	200 000	20 000	90 000	202 500	7 628 000	142 000	142 000
P. 9020 Ressources et expertises	2 143 000					2 143 000		
	21 818 500	200 000	20 000	90 000	202 500	22 331 000	14 361 000	14 361 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

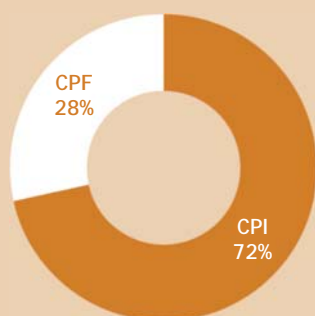
	930	CPF			943	Total CPF	CPI 900	923	Total CPI
		932	933	944					
P. 9000 Patrimoine et logistique	9 490 000					9 490 000	23 868 900		23 868 900
P. 9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 795 000					2 795 000	2 960 000		2 960 000
P. 9003 Fonds d'intervention régional	930 000					930 000	300 000		300 000
P. 9010 Equipement des groupes d'élus							14 000		14 000
P. 9011 Développement des conditions de travail et des compétences	6 890 500	200 000	20 000	90 000	202 500	7 403 000	142 000		142 000
P. 9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	63 908 000	93 994 000	1 244 000	16 041 000	750 000	175 937 000			
P. 9020 Ressources et expertises	1 746 000					1 746 000			
P. 9021 Service de la dette					13 900 000	13 900 000	50 900 000		50 900 000
	85 759 500	94 194 000	1 264 000	16 131 000	952 500	212 201 000	27 284 900	50 900 000	78 184 900

Programme 9000

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

10 524 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

8 635 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

23 868 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 490 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification très sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, qui s'accroît encore avec les nouvelles compétences régionales et donc de nouvelles implantations sur le territoire, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante "fonctionnement".

\\ 2019 en actions

→ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées présenté en commission finances et affaires générales, l'action menée depuis 3 ans de rationalisation sur la place rennaise, avec une diminution du nombre de sites déjà constatée, et une logique de propriété jugée moins coûteuse à moyen terme que la location, continue. La collectivité poursuivra ainsi le projet d'achat d'une partie d'une construction mixte bureaux/logements à intervenir à l'entrée du site de Patton afin d'y accueillir, notamment, les locaux des groupes politiques. Pour mémoire, cette acquisition permettra de diminuer le parc loué de 2 sites. L'acquisition d'un bâtiment majeur (environ 10 000 m²) sur Rennes a été faite fin 2018 permettant ainsi l'arrêt de 3 locations et la vente de 2 sites en 2021.

Avec les transferts liés à la loi NOTRe, la Région voit sa présence administrative s'accroître sensiblement sur plusieurs villes : Quimper, Saint-Brieuc, Vannes, notamment. Cela amène de fait à une augmentation des surfaces immobilières occupées et ce, sur l'ensemble du territoire. Est notamment prévue en 2019 l'acquisition de nouveaux locaux à Saint-Brieuc pour accueillir les subdivisions territoriales et les regrouper sur un même site avec les services déjà territorialisés, et à Vannes pour permettre le développement d'un second lycée Diwan et regrouper sur un même site les services régionaux.

Enfin, en 2019, la collectivité recherchera des solutions immobilières (terrain et/ou locaux) à destination des voies navigables (centres d'exploitation de Redon et d'Hennebont).

Un certain nombre de travaux seront également réalisés sur les sites de voies navigables (VRD sur le site de Josselin, ...), des ports (restructuration de l'atelier du port de Brest, ...), ou sur des sites autres (aménagement du centre de documentation et études pour l'extension de l'espace restauration sur Patton, sécurisation des accès sur différents sites, ...).

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites.

En 2019, la collectivité investira dans du nouveau mobilier afin d'équiper les subdivisions territoriales et l'incubateur de services numériques ainsi que la Maison de la Bretagne à Paris dont la réhabilitation se terminera au premier semestre 2019. Du matériel médical est également prévu dans le cadre de la médecine professionnelle pour équiper les trois infirmiers arrivant.

→ **Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO2**

Les transferts de compétences ces dix dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2018, 371 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 19 véhicules électriques ou hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters.

A noter pour 2019 l'acquisition de nouveaux véhicules pour les services territorialisés. Afin de diminuer notre impact environnemental, la politique d'achat des véhicules continue à s'attacher à diminuer le taux moyen de CO2 émis en diminuant la puissance des véhicules renouvelés, ou en développant le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives, l'électricité tout particulièrement (à noter que le parc de véhicules électriques a été multiplié par deux en 2018).

Est également prévu en 2019 le renouvellement du marché de réparation et entretien de l'ensemble du parc.

→ **Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier**

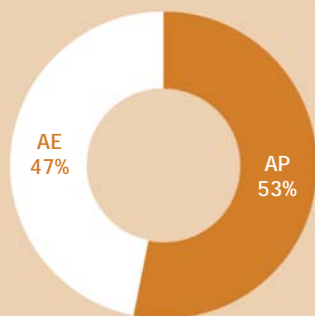
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées à cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. Depuis 2018, cette action est fortement impactée par les transferts de compétence (impression et affranchissement des cartes scolaires pour les services des transports).

Les actions du programme

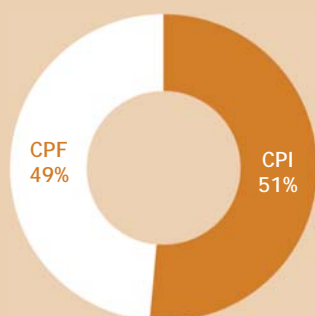
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
 - Apporter les moyens de fonctionnement courant
 - Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
 - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
-

Programme 9002

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 395 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 995 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 960 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 795 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce système d'information régional doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité.

Le système d'information est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques. Dans la continuité de 2018, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le système d'information s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés en 2018 permettant plus de souplesse et une réactivité accrue dans la mise en œuvre des projets de la collectivité.

Le système d'information de la Région subit de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales ; cet environnement agressif nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour nos dispositifs de sécurité.

L'activité sera encore fortement marquée par la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées et le déploiement des projets issus de la transformation numérique.

\\ 2019 en actions

→ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en renouvelant le parc mis à disposition des agents, intégrant les besoins liés à la dématérialisation, en place au sein de l'administration et actualisée annuellement.

L'équipement des nouveaux sites régionaux, en particulier celui de Quimper, impactera cette action, tout comme l'ajustement du parc logiciel composé d'une centaine de produits (logiciels bureautiques et logiciels métiers) pour répondre aux besoins des services ainsi que la migration des logiciels d'exploitation de l'infrastructure et de l'outil de messagerie électronique.

La migration du portail des aides se poursuivra en 2019 ; il conviendra également d'adapter le système d'information des ressources humaines (SI RH) en cohérence avec la digitalisation de la fonction RH.

Cette action porte également l'enveloppe dédiée aux projets émanant de la transformation numérique de l'administration.

→ Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux.

Suite à l'augmentation du débit des sites régionaux et face à une mobilité de plus en plus croissante mais aussi d'un volume de données traitées à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du système d'information au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à 20% du coût d'acquisition. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

Enfin la fourniture des consommable d'impression et petits équipements nécessaires au bon fonctionnement des services est portée par cette action avec le constat et l'impact d'une augmentation des sites et du nombre d'agents.

→ Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques

L'adaptation du système d'information aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité.

Le système d'information des transports scolaires, le prélèvement à la source sur le secteur des stagiaires de la formation continue, le projet d'interopérabilité avec Pôle Emploi, les derniers développements pour la gestion des fonds européens et l'accompagnement des projets numériques portés par la collectivité pour sa transformation seront des projets à poursuivre.

Selon la feuille de route de prise en charge de la maintenance informatique dans les lycées, de nouveaux établissements seront intégrés en 2019 dans une architecture centralisée.

La dématérialisation des processus internes de l'administration régionale sera poursuivie en lien avec les projets de transformation numérique de la Région.

Il conviendra de garantir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau en s'inscrivant dans les obligations réglementaires.

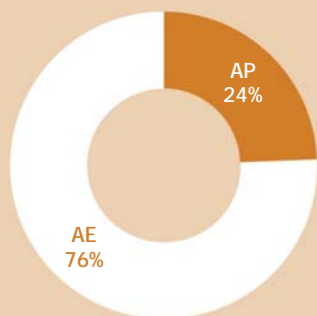
Les enjeux du développement durable sont intégrés de manière pérenne dans la façon de réaliser les projets informatiques eux-mêmes (« Green IT » ou informatique verte).

Les actions du programme

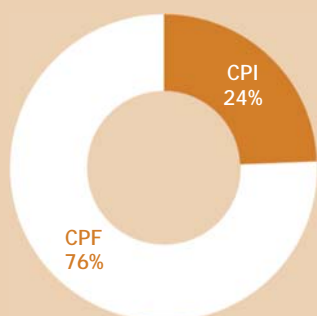
- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
 - Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
 - Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information
-

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

930 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

930 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élu.e.s régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2018, 456 projets ont été financés.

\\ 2019 en actions

En 2019, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations dont la répartition, par action en nombre de dossiers en 2018, s'établissait ainsi, à titre indicatif : animation et vie locale (183), sport (102), formation (34), santé-social-égalité-handicap (31), colloques et congrès (34), mémoire (23), développement économique-tourisme (25), enseignement (14), coopération et solidarité (9) et interventions d'urgence (1).

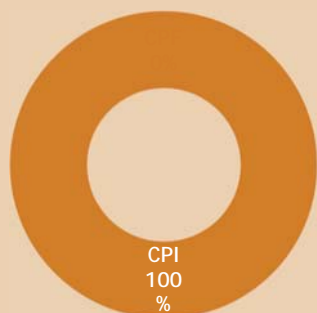
Les actions du programme

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2016 à 2021 de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

[]

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

[]

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2019 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000€.

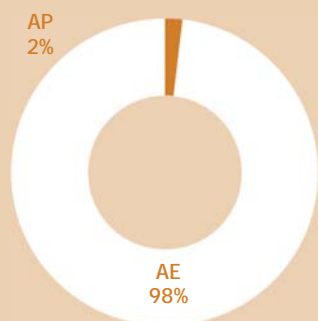
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription des crédits d'investissement nécessaires, à hauteur de 14 000€ pour l'année 2019.

Les actions du programme

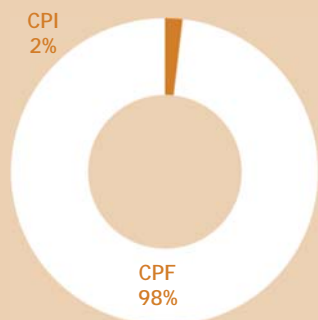
→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

142 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

7 628 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

142 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 403 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4300 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des récents transferts de compétences qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre la mise en œuvre d'un service public régional de qualité dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et avec une vision responsable des missions d'employeur que porte la Région.

\\ 2019 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations. La politique handicap de la collectivité sera à cette fin ajustée en 2019 à l'appui des travaux menés ces derniers mois par une instance réunissant agents en situation de handicap, représentants du personnel et représentants de la direction des ressources humaines.

S'agissant de la politique en faveur de l'égalité professionnelle, elle sera encore accentuée en 2019 et devrait bénéficier du renouvellement du Label égalité au cours du premier trimestre. L'engagement de la Région en faveur de l'égalité femmes hommes, s'illustrera ces prochains mois par des actions de sensibilisation et de formation, notamment à destination des agents des lycées.

L'année 2019 sera marquée par l'installation des nouvelles instances de dialogue social, consécutives au renouvellement des représentants du personnel suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018. Le dialogue social s'appuie sur les différentes instances que sont le Comité Technique (CT), les Commissions administratives paritaires (CAP), les Commissions consultatives paritaires (CCP) ou encore le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). La réunion de chacune de ces instances fait l'objet en amont d'échanges et de présentation des différents dossiers lors de réunions techniques. L'organisation d'un Agenda social contribue également à un dialogue social de qualité qui reste ainsi une priorité.

→ Développement de la communication interne

La communication interne facilite l'information et l'implication de tous les agents dans la mise en œuvre des politiques régionales et dans les dynamiques de transformation engagées. Les événements se multiplient sur le territoire pour être au plus près des agents. La nouvelle procédure d'accueil des nouveaux arrivants devrait voir le jour début 2019. Ces actions auront pour objectif commun de créer du lien, de développer le sentiment d'appartenance à la collectivité et d'offrir une meilleure lisibilité des différentes politiques publiques et des projets menés par la Région.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

La collectivité poursuivra l'adaptation de son système d'information RH aux différentes évolutions réglementaires avec, dans la suite du prélèvement à la source, déployé dès janvier 2019, une mise en place progressive de la DSN. Par ailleurs, dans le cadre de la transformation digitale de l'Administration, le volet ressources humaines fera l'objet d'une attention particulière avec des projets à mener notamment autour de la gestion des déplacements ou encore des recrutements. Un plan d'actions dédiée doit être déployé à cet effet.

→ Mobilité et recrutement

La mobilité interne reste un axe fort de la politique des ressources humaines. Désormais tous les postes, des services et des lycées, sont publiés au fil de l'eau, ce qui offre plus de souplesse dans le processus, aussi bien aux candidats qu'à la collectivité. La priorité à la mobilité interne n'écarte pas pour autant les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation, et permettent des passerelles entre fonctions publiques. Outre les entretiens de recrutement qui sont organisés, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La Région continue à mettre en œuvre des dispositifs d'intégration des agents contractuels pour ses postes vacants dans les services et dans les lycées.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

Le Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail, continue son déploiement, avec notamment l'action relative au télétravail, un travail d'harmonisation du temps de travail dans les EPLE. En 2019, la politique d'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité sera requestionnée, en lien avec les représentants des personnels

En parallèle, d'autres dispositifs sont d'ores et déjà engagés pour permettre une meilleure connaissance des risques professionnels ou une maîtrise de ceux-ci, et se poursuivront en 2019. Il s'agit notamment d'actions en rapport avec les risques relatifs à l'amiante et au radon. En outre, avec la collaboration de représentants des différents métiers de la collectivité, l'actualisation globale du Document Unique sera présentée au CHSCT en 2019. Les actions identifiées dans le cadre de ce document seront déployées par la suite. Par ailleurs, le plan d'actions dédié à la réduction des accidents de travail poursuivra sa mise en œuvre de façon pluriannuelle.

→ Dispositifs de formation

L'offre de formation proposée en 2019 devra permettre aux agents de faire face aux évolutions des modes de travail et de coopération induits par les démarches de transformation de l'administration. Un travail important sera conduit autour de l'identification et du développement des compétences numériques des agents, dans le but de répondre aux enjeux de la digitalisation mais aussi plus globalement de l'évolution des métiers et de la société autour du numérique. La mise en œuvre d'un programme d'animation managériale Co construit dans le cadre de la transformation de l'administration, sera effective ce premier semestre. Pour les lycées, l'offre de formation accompagnera plusieurs projets initiés en 2018, à savoir le déploiement des techniques mécanisées d'entretien des locaux ou encore le logiciel de restauration. Un travail de rapprochement des problématiques de formation des ports et des voies navigables sera également poursuivi. Enfin le projet de constitution d'un réseau de formateurs internes entrera dans une phase plus opérationnelle. Le Compte Personnel de Formation (CPF) mis en place en 2018, permettra aux agents de mettre en œuvre leurs projets d'évolution professionnelle ; qu'il s'agisse de préparer un concours, de suivre une formation ou encore de réaliser un bilan de compétences. L'offre de formation à destination des élus sera également poursuivie.

→ Gestion du reclassement

La Région, vigilante sur les thématiques de reclassement et d'accompagnement individuel et consciente du vieillissement des agents et des difficultés que cela peut éventuellement occasionner en terme d'adaptation au travail, a mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement au reclassement professionnel et au suivi individuel. Ainsi des groupes de travail tels que la commission de réadaptation, la cellule de suivi de situation individuelle, ou des rendez-vous d'entretien et conseils en mobilité, ou des conseils en ergonomie et en organisation contribuent avec des compétences diversifiées et complémentaires à prévenir et à anticiper des situations d'agents en difficulté ou en inadaptation au poste.

→ Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par ses conseils à la réduction des risques. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien direct avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant leur maintien dans l'emploi ou le facilitant et participe au mieux-être au travail. En 2019, une ré-organisation des secteurs médicaux va se mettre en place progressivement avec une départementalisation des suivis individuels et la création des entretiens infirmiers en santé au travail qui viendront en complément du suivi médical jusqu'alors exclusivement effectué par les médecins de prévention. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus appuyée dans le cas des situations les plus complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs existants.

Les actions du programme

- Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines
 - Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières
 - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
 - Optimiser les conditions et l'environnement de travail
 - Assurer le bon fonctionnement des assemblées
-

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

██████████

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

██████████

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

175 937 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme (car soumises à cotisation). Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2019, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1,2%.

En matière réglementaire, les mesures nationales envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et initialement prévues pour 2018 vont prendre effet en 2019.

En matière d'effectifs, l'année 2019 est marquée par la poursuite des recrutements décidés en 2018 et du déploiement de la maintenance immobilière et informatique dans les lycées.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2019, 45 jeunes (45 ETP) seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (25 en EPLE et 20 dans les services). Par ailleurs, la collectivité permettra à 5 emplois d'avenir (4,7 ETP) de poursuivre leur engagement contractuel dans la collectivité et leur parcours de formation.

\\ 2019 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution en dessous de + 2,2 %. Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), toute affectation de nouvelles ressources dans les services régionaux se fera prioritairement par redéploiements.

Les créations de supports budgétaires seront limitées :

- à l'achèvement du plan de déploiement de la maintenance informatique, initié il y a 3 ans (5 supports de catégorie B) ;
- à l'animation technique de la maintenance immobilière dans les équipes territorialisées (2 supports de catégorie B) et à la gestion foncière et patrimoniale (1 support de catégorie A) ;
- à la création de 3 supports (catégorie B) destinés à renforcer, jusqu'à la fin de la programmation, la capacité de traitement des dossiers LEADER, ces postes faisant l'objet d'un cofinancement par les fonds européens au titre de l'assistance technique ;
- au renforcement (2 supports de catégorie A) de la capacité d'animation de politiques sectorielles (cinéma, et développement touristique) ;
- à la mobilisation de moyens pour la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE), financés par la revente desdits certificats (1 support de catégorie A).

Par ailleurs, les adaptations du fléchage des postes sont reprises au tableau des emplois joint, récapitulant l'état des transformations de postes selon la situation au 15 février 2019.

→ **Application des mesures liées au Protocole sur les Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)**

En 2019, les mesures catégorielles initialement prévues en 2018 et reportées dans leur calendrier de mise en œuvre, prendront leur effet avec la poursuite des transferts primes-points pour la catégorie A et la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B et C. Le coût de ces mesures nationales est estimé à plus de 525 k€ pour la Région Bretagne. Par ailleurs, conformément aux mesures prévues dans le cadre du PPCR, le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs passe de la catégorie B à la catégorie A.

→ **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

La collectivité posera en 2019 les bases de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Pour ce faire, des groupes de travail seront constitués et seront amenés à examiner les différentes modalités de construction du nouveau régime indemnitaire, pour un système de cotation et de fléchage des postes renouvelé.

→ **Rémunération des collaborateurs de groupe**

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (750 000 euros) qui ont été actualisés suite à l'installation de la nouvelle mandature.

→ **Versement des indemnités aux membres des assemblées**

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 819 000 €.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

**Tableau des emplois au 15/02/19
BP 2019**

Grade de fléchage		Total 01/11/2018	Mouvements 2018	Total 31/12/2018	Créations de postes BP 2019	Total 15/02/2019
Emplois fonctionnels						
	Directeur général des services	1		1		1
	Directeur général adjoint	4		4		4
Catégorie A						
Cadres d'emplois des filières administrative et technique						
	Administrateur général		1	1		1
	Administrateur hors classe					
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	29		29		29
	Administrateur		4	26		26
	Ingénieur en chef de classe normale	22				
	Directeur (grade en voie d'extinction)	101	-96	5		5
	Ingénieur principal					
	Attaché principal	34	97	131	1	132
	Attaché					
	Ingénieur	327	-1	326	3	329
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine						
	Conservateur en chef	3		3		3
	Conservateur du patrimoine	1	1	2		2
Cadre d'emplois des bibliothécaires						
	Bibliothécaire	2		2		2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine						
	Attaché de conservation du patrimoine	10	-1	9		9
Filière médico-sociale						
Cadre d'emplois des médecins territoriaux						
	Médecin hors classe	3		3		3
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux						
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4		4		4
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)						
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe		2	2		2
Catégorie B						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux						
	Rédacteur principal de 1ère classe	221	11	232	3	235
	Rédacteur principal de 2ème classe	2		2		2
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine						
	Assistant de conservation principal de 1ère classe					
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					
Filière médico-sociale						
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (passage en catégorie A au 1er février 2019 - mesure PPCR)						
	Assistant socio-éducatif principal	2	-2			
Filière technique						
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux						
	Technicien principal de 1ère classe	133	-2	131	7	138
	Technicien principal de 2ème classe	3		3		3
	Technicien	206	4	210		210
Catégorie C						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	292	-11	281		281
Filière technique						
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux						
	Agent de maîtrise principal					
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux						
	Adjoint technique principal de 1ère classe ou agent de maîtrise principal	285	5	290		290
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement						
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	767	6	773		773
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	1532	-18	1514		1514
Hors filière						
Emplois de Cabinet						
	Emplois de Cabinet	11		11		11
Emplois de groupes d'élus						
	Emplois de groupes d'élus	19		19		19
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoin saisonnier ou à un renfort						
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10		10		10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		180		180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30		30		30
Sous Total		4234		4234	14	4248
Autres						
	Contrats d'apprentissage	55		55		55
	Emplois d'avenir	30		30		30
Total		4319		4319	14	4333

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

2 143 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 746 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de nous donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne.

\\ 2019 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La transformation des administrations participe indéniablement à la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour les usagers, les citoyens et les habitants.

La Région Bretagne y est très sensible considérant les enjeux sous-jacents à la transformation de nos administrations et à leur transformation numérique :

- Repenser les politiques publiques et le fonctionnement de nos collectivités en confortant la position centrale à l'utilisateur pour produire différemment le service public
- Ouvrir et partager nos données publiques pour favoriser la création de services innovants en faveur de la mobilité, de la formation, de l'emploi ...
- Accompagner le changement, par la pratique de méthodes agiles et de nouvelles formes de management
- Construire un réseau d'acteurs de toutes origines (public, privé, recherche, économie, design, facilitation...) pour favoriser les réponses transversales aux besoins des usagers.

Partageant les orientations du projet de transformation de l'administration, la transformation numérique de l'administration a été engagée simultanément selon un plan de transformation numérique articulé autour de trois programmes : « Administration 100 % numérique », « Gouvernance de la donnée » et « Développement des compétences numériques ». La conduite du changement et l'inclusion numérique sont naturellement au cœur de cette démarche de transformation considérant l'impact du numérique sur l'évolution des métiers et des organisations. Ainsi, la capacité des agents et des usagers à évoluer dans une société dite « numérisée » est au centre des préoccupations et doit participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. De même, en lien avec les enjeux attachés à la territorialisation, l'offre de services publics de proximité devra être considérée au prisme du développement du numérique et des principes d'accessibilité et de mutabilité du service public.

Au-delà de la transformation numérique de notre administration déjà bien engagée grâce à la mobilisation de nos agents, il s'agit, à l'échelle régionale, de rendre lisible et visible l'action publique par une offre de services publics à haute valeur ajoutée.

Pour cela, de nouveaux modes de conception, de production et de délivrance des services publics doivent être trouvés et éprouvés. Un incubateur de services numériques sera créé au premier trimestre 2019 pour appuyer le développement et la promotion de nouvelles méthodes de production des services publics numériques.

L'incubateur de services numériques est conçu comme un lieu à la fois autonome, mais intégré à l'administration emblématique de la transformation de l'administration et de son décloisonnement. A l'image du Ti Lab (le laboratoire régional d'innovation publique), l'incubateur de services numériques est pensé comme un lieu partagé et un outil fédérateur ouvert aux acteurs publics et privés du territoire régional.

→ Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables

La politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses repose sur un schéma des achats économiquement responsables qui définit des objectifs économiques, sociaux et sociétaux et environnementaux chiffrés à atteindre dès l'année 2019.

Pensées et pilotées comme des déclinaisons opérationnelles du schéma des achats économiquement responsables, les démarches d'animation engagées avec la filière agro-alimentaire (Breizh Alim) et celle de la construction du bâtiment et des travaux publics (Breizh Bâti) se poursuivent en association avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la commande publique. La politique d'achat comporte une dimension organisationnelle et territoriale importante qui résonne fortement avec les objectifs de la Breizh Cop. Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de chantiers opérationnels sera proposée.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle est membre, détient une part de capital ou plus simplement verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional. Ce programme intègre les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, chargé de la veille documentaire et de la diffusion des informations disponibles.

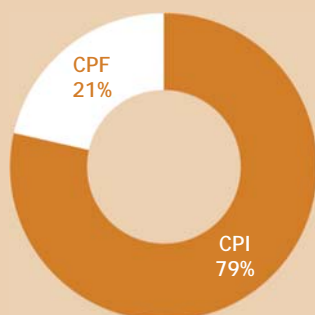
Les actions du programme

- Transformer l'administration et améliorer l'offre de services public régionaux
 - Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables
 - Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques
 - Développer l'expertise juridique et financière
 - Assurer le bon fonctionnement des Assemblées
-

Programme 9021

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

50 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

13 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2019 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondantes à l'annuité de dette à régler en 2019, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2019, le service de la dette devrait connaître une légère augmentation en investissement, compte tenu principalement des nouvelles consolidations sur des durées d'amortissement plus courtes.

En fonctionnement, les frais financiers sont estimés en légère hausse compte tenu de l'augmentation de l'encours de près de 12% par rapport à fin 2017 et qui s'élève au 31 décembre 2018 à près de 1,108 milliard d'euros.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

Les financements obligataires qui offrent depuis quelques années les marges les plus faibles devraient continuer à rester la source de financement la plus performante sur 2019. La Région envisage donc de recourir de nouveau à son programme EMTN sur l'exercice 2019. Viennent ensuite les conditions offertes par la BEI qui restent globalement plus performantes que les propositions des banques traditionnelles même si pour la première fois depuis 2011, la normalisation des marges bancaires a permis à la Région de contractualiser, au cours du premier semestre, un emprunt avec une banque commerciale. Dans ce contexte, la Région a signé un nouveau contrat avec la BEI de 90 M€ pour le financement du Port de Brest.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2019 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (banques commerciales, établissements publics BEI et CDC ou financements obligataires) et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2018, les parts détenues par la BEI et la CDC se maintiennent à respectivement 35% et 28%, la Région ayant mobilisé 20 M€ supplémentaires avec la CDC et consolidé 60 M€ de nouveaux emprunts auprès de la BEI. Ces deux établissements représentent donc toujours près des deux tiers de l'encours régional.

Les emprunts obligataires, réalisés depuis 2014, permettent de diversifier les modes de financement et représentent désormais plus de 31% de l'encours total de dette.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à limiter le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Ainsi, en 2019, la Région réalisera une partie de ses emprunts à taux fixe dont sans doute la majorité de ses financements obligataires et mobilisera le reste de ces prêts à taux variables afin de maintenir un compartiment de dette souple suffisant pour pouvoir retravailler l'encours si besoin. A noter que depuis quelques années, la Région accroît volontairement la part de la dette à taux fixe (de 40 % fin 2013 à plus de 56% fin 2018) afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérés. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en «trésorerie zéro». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à optimiser le coût de la liquidité à court terme.

Au 31 décembre 2018, le volume de ce type d'encours s'établit à 167,853 millions d'euros dont 150 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2021, date de fin de la phase de mobilisation de la nouvelle convention de financement.

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est sécurisé par des lignes de « back up » garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en novembre 2017, deux lignes de trésorerie pour un montant total de 90 M€.

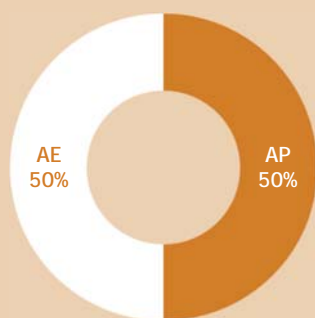
En 2018 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2019 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme a généré sur 2018 près de 900 000 € de produits financiers.

Les actions du programme

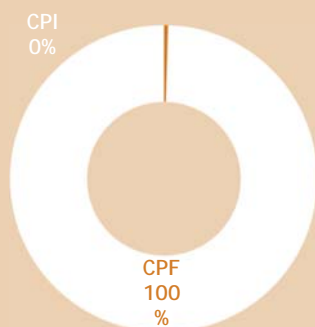
- Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.
 - ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
 - ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances
 - Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.
 - ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
 - ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours
 - Sécuriser l'encours.
 - ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
 - ✓ Limiter le risque de taux
 - Optimiser la trésorerie.
 - ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
 - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

31 275 000 €

\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\ 2019 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits vont permettre notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et éventuellement d'annuler des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs non suivis de recouvrement ou les dotations aux provisions.

Le budget 2019 prévoit ainsi la constitution d'une provision importante dans le cadre de la concession réparation navale de Brest confiée à la CCI de Brest par décret du 23 septembre 1970. Son échéance est fixée au 30 juin 2020, au plus tard.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a organisé le transfert aux collectivités territoriales des aéroports et des ports. La Région s'est vue transférer le contrat de concession « réparation navale du port de Brest » établi par l'Etat selon un cahier des charges de 1970 qui ne prévoit aucun engagement du concessionnaire à ses risques et périls.

Ainsi, à l'échéance du contrat, l'Autorité concédante se trouve subrogée à tous les droits du concessionnaire et rentre donc en possession de la situation du fonds de réserve. Si ce dernier après apurement des dettes est négatif, il appartient alors à l'autorité concédante de rétablir l'équilibre bilanciel. Au stade actuel de l'analyse, il est prévu une charge pour la Région qui pourrait atteindre les 5 M€.

Le cas échéant, le programme « mouvements financiers divers, pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale. A ce titre, une part des intérêts moratoires versés par la Région peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 6 766 522,00 € en section de fonctionnement et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

L'article 15 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. L'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 procède à une augmentation de 25 points de la part de CVAE perçue par les régions, et la diminution à même hauteur de celle des départements, au titre du financement de ce transfert. Cette disposition

prévoit également le calcul d'une attribution de compensation pérenne et non actualisable à verser par la région au département lorsque le montant de la part CVAE augmentée est supérieur au montant des charges transférées.

Pour la Bretagne, le montant de CVAE supplémentaire est supérieur à celui des charges transférées au titre de la compétence transport, telles qu'évaluées avec les départements dans le cadre des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC), pour les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. A ce titre la Région doit reverser à chacun d'eux une attribution de compensation annuelle, d'un montant, respectivement de 21 072 816 euros et 3 435 661 euros. Ce montant a été fixé par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées dans le cadre des dernières CLEC qui ont eu lieu en fin d'année 2017.

Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 478 euros pour 2019 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M71, il convient d'inscrire dès le vote du Budget primitif les crédits permettant de comptabiliser la dépréciation des biens et de pourvoir au renouvellement des immobilisations atteintes par l'obsolescence.

→ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée.

A cet égard, pour 2019 un crédit prévisionnel de 282 000 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

Par ailleurs certaines dotations doivent être reprises en cas de remboursement de subventions par les bénéficiaires. Pour cela, un crédit prévisionnel de 1 483 000,00 est proposé en dépenses et recettes (mouvements d'ordre budgétaire).

→ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens ou des catégories de biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement.

La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N.

En conséquence, pour 2019 le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 54 600 000 € dont 28 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire). Ces inscriptions pourront également être ajustées lors d'une session budgétaire ultérieure.

→ La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71.

Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget.

La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget.

Les dotations aux amortissements inscrites en 2019 concernent les immobilisations et subventions d'équipement réalisées depuis 2005. N'ayant pas encore atteint leur niveau maximum, elles ne remettent pas en cause dans l'immédiat, l'équilibre de la section de fonctionnement.

Par conséquent, comme l'an dernier, il vous est proposé de ne pas mettre en œuvre cette procédure de neutralisation pour le budget primitif 2019.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région.

Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 80 000 000 €.

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées par le conseil régional pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Dans le cas contraire, l'AP et l'AE sont obligatoirement annulés à la fin de l'exercice.

Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme « Mouvements financiers divers » :

- ✓ d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :
 - une autorisation de programme de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2019, au chapitre 950,
 - une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2019, au chapitre 952,
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 150 000 € sur le chapitre 909 « actions économiques » ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 31 275 000 € réparti comme suit :
 - 25 275 000 € sur le chapitre 943 « Opérations financières », dont 24 508 478 € pour les nouvelles dépenses issues de la loi NOTRe,
 - 6 000 000 € sur la chapitre 945 « provisions »,
- ✓ d'inscrire les mouvements d'ordre récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	282 000 000 €	926	28
Reprise d'amortissement	926	28	1 483 000 €	946	78
Reprise des subventions	926	139	54 600 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	80 000 000 €	925	238

- ✓ de m'autoriser à réclamer auprès des la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité.

Les actions du programme

- Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables
 - ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
 - ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe
- Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité
 - ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
 - ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région
- Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Novembre 2018 - Conception : Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne - Imprimé sur papier 100 % recyclé par XXXX

CONSEIL REGIONAL
7, 8 et 9 février 2019
DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil régional convoqué par son Président le 15 janvier 2019, s'est réuni le jeudi 7 février 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 28 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du lundi 4 février 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2019 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur 1 550 077 000 € en mouvements réels et à hauteur de 1 974 361 000 € en mouvements budgétaires ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2019, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 570 257 000 € ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2019, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 804 095 200 € ;

-**de PROROGER** d'un an l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2018 sur le programme 103 ;

- **d'AFFECTER** les dépenses relatives aux programmes de moyens (mission Autres dépenses) conformément à la finalité de chaque programme et à l'article 7 du règlement budgétaire et financier de la Région. Pour les programmes gérés hors AP ou hors AE, l'affectation porte sur les crédits de paiement.

- **d'AUTORISER** le Président à réclamer auprès de la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité ;

- **de REPORTER** les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.